

Annexes

Mémoire réalisé par
Marie-Hélène DEBROUWER

Promotrice
Marie-Sophie DEVRESSE

Année académique 2014-2015

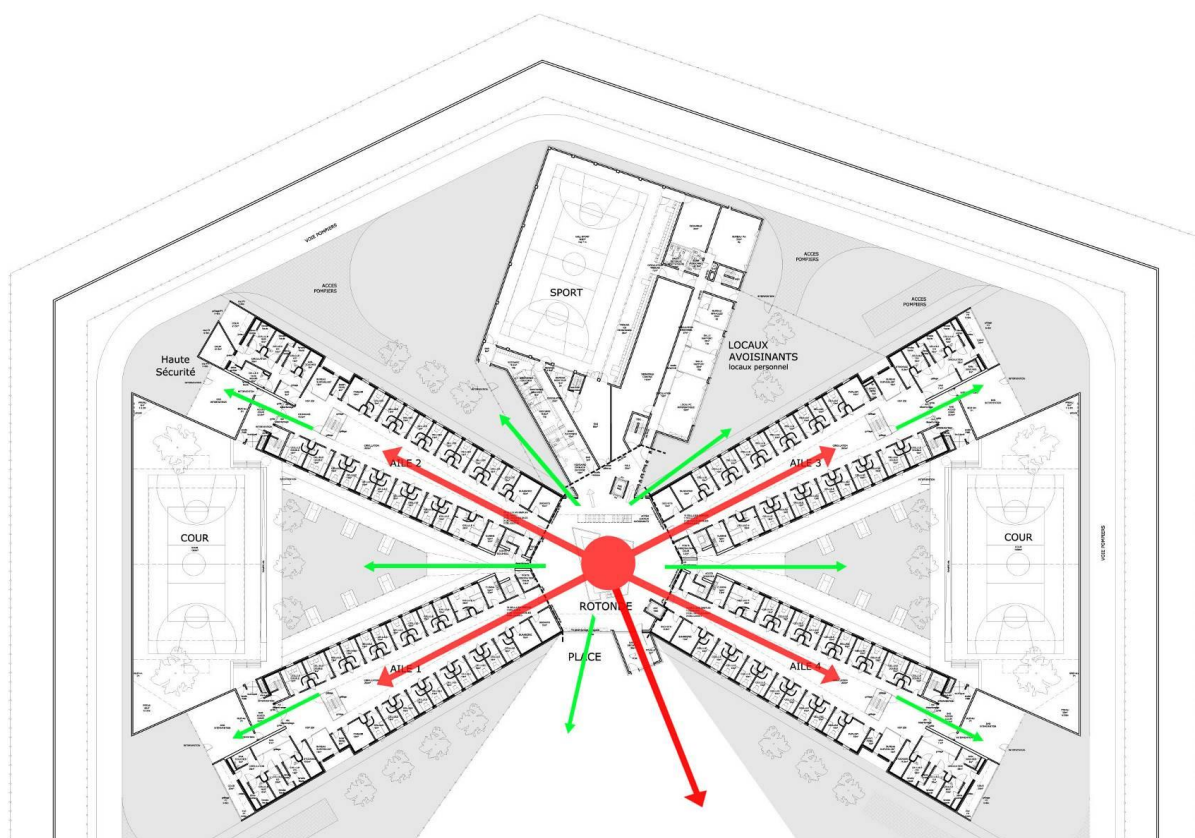
Master en criminologie à finalité approfondie

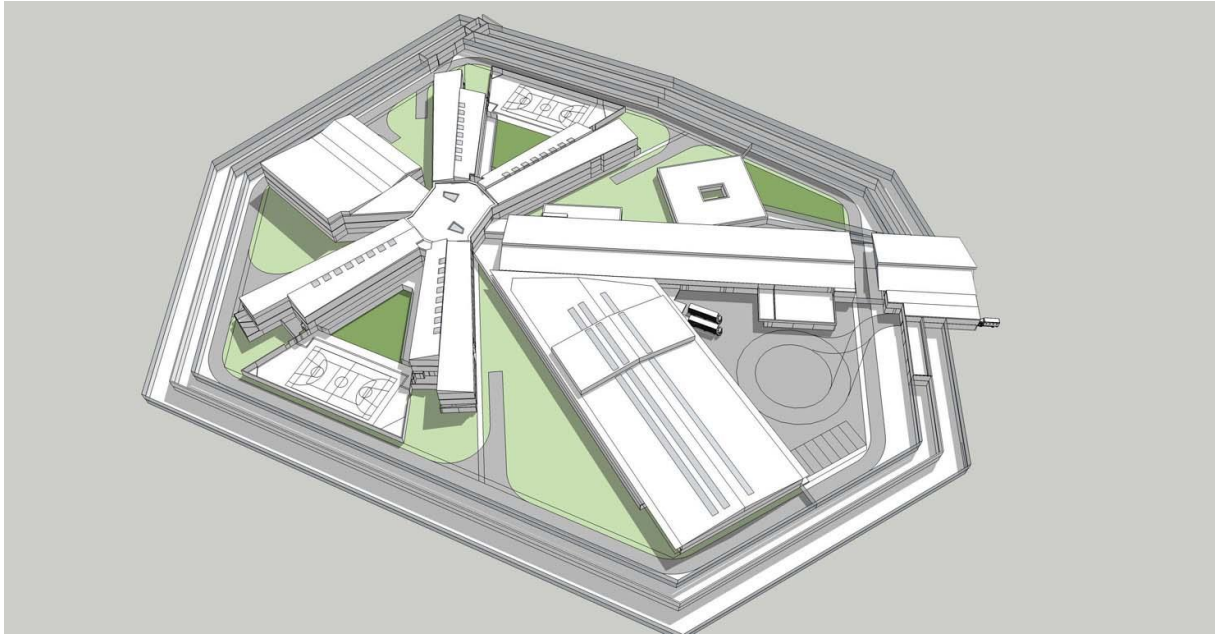
TABLE DES MATIERES

Annexe 1 : Plans de l'établissement pénitentiaire de Marche-en-Famenne	1
Annexe 2 : Plan d'une cellule	3
Annexe 3 : Programme d'une journée type.....	4
Annexe 4 : Règlement d'ordre intérieur de la prison de Marche-en-Famenne.....	6
Annexe 5 : Guide d'entretien	44
Annexe 6 : Entretiens	48

Annexe 1 : Plans de l'établissement pénitentiaire de Marche-en-Famenne

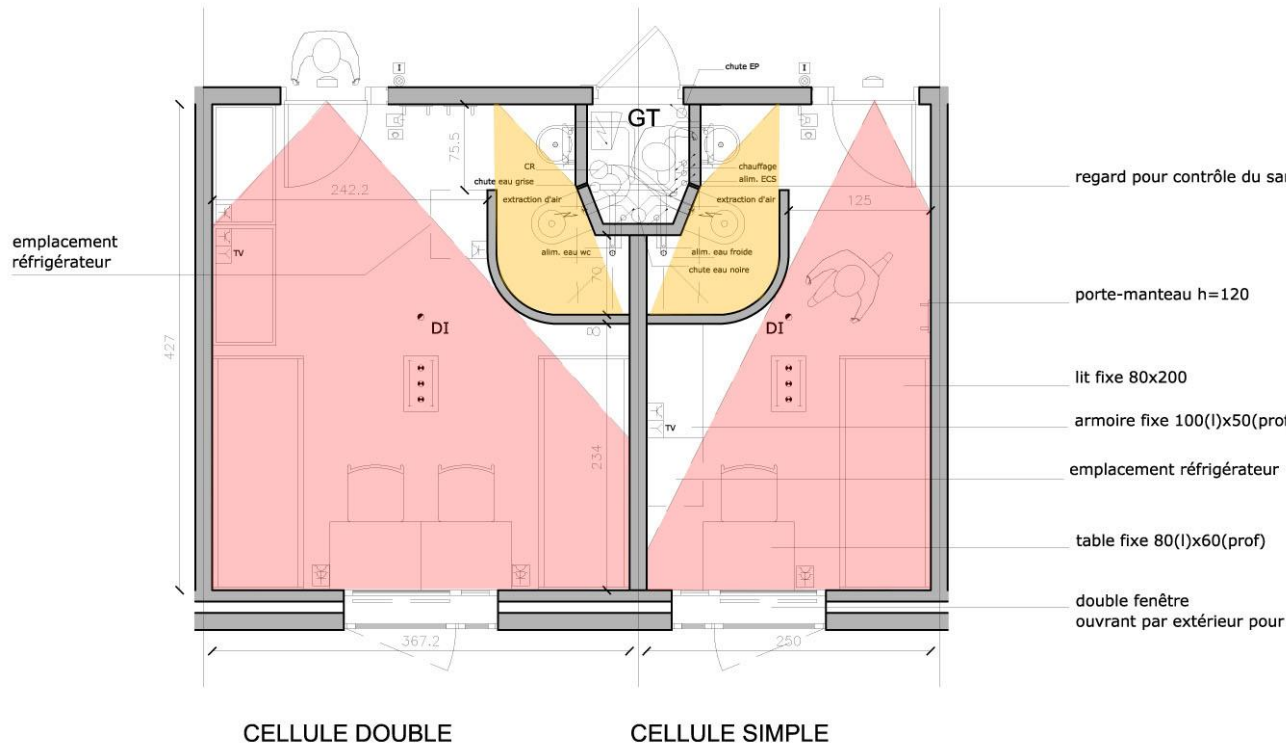
Source : Power Point présentation du PPP-Bâtiment Prison de Marche-en-Famenne à disposition de la direction





Annexe 2 : Plan d'une cellule

Source : Power Point présentation du PPP-Bâtiment Prison de Marche-en-Famenne à disposition de la direction



Annexe 3 : Programme d'une journée type

Heure		Heure	Activité
6h00		14h00	Appel A.P et Appel contradictoire
6h10	Appel AP	14h15	
6h15	APPEL CONTRADICTOIRE	14h30	Début visites et préau
6h20	Ouverture du cellulaire	14h45	Début activités et body (3)
6h30	Distribution petit-déjeuner > 7h15	15h00	
6h45		15h15	Retour ateliers
7h00		15h30	
7h15	Départ travailleurs Ateliers	15h45	Fin body (3)
			Prise en charge travailleurs buanderie
7h20	Départ travailleurs Cuisine et buanderie	16h00	Début body (4)
			Retour travailleurs cuisine
7h30	Transfert linge (sale / propre)	16h15	
7h45		16h30	
7h50	APPEL	16h45	
8h00	Début tranche horaire Sodexo : déchets	17h00	Fin activités et body (4)
			Arrivée chariots repas au QF
8h15		17h15	Fin préau
			Arrivée chariots repas à la rotonde
8h30	Début visites	17h20	APPEL
8h45	Début préau	17h30	Distribution repas du soir > 18h15
9h00	Début activités et body (1)	17h45	Début période tiède / temps de table pers
9h15	Début fluidité descente	18h00	
9h30	Surveillance pause cuisine / buanderie	18h15	
9h45		18h30	
10h00	Fin 1ier body	18h45	Fin de période tiède / temps de table pers
			Début préau
			Début activités et body (5)
10h15	Début body (2)	19h00	
10h30		19h15	
10h45		19h30	Fin des visites (sauf le mercredi)
11h00	Fin tranche horaire Sodexo : déchets	19h45	Fin body (5)
	Retour travailleurs cuisine / buanderie		
11h15	Fin activités et body (2)	20h00	Fin activités
	Arrivée chariots repas à la rotonde		Fin des visites le mercredi
11h30	Fin des visites et du préau	20h15	

11h45	APPEL	20h30	
11h50	Distribution repas	20h45	
12h00		21h00	Fermeture et vérification des locaux
12h20	Début période tiède / temps de table pers	21h15	
12h30		21h30	APPEL
12h45		21h45	
13h00		22h00	
13h20	Fin de période tiède / temps de table pers Départ travailleurs cuisine / buanderie		
13h30	APPEL		
13h45			
14h00			

Rappel
: Activités du soir les mardi, vendredi et samedi uniquement

Pas de visites pour les condamnés le lundi

Visite pour les prévenus le lundi de 16h30 à 19h30

Pas de préau du soir les week-ends et jours fériés

Pas de travail en buanderie le vendredi après-midi

Annexe 4 : Règlement d'ordre intérieur de la prison de Marche-en-Famenne

Service Public Fédéral Justice

Prison de Marche-en-Famenne

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Circulaire ministérielle n° ROI/1 du

Table des matières

I.	INTRODUCTION	8
II.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	8
III.	ACCUEIL	9
IV.	CONDITIONS DE VIE MATÉRIELLES	11
1.	Espace de séjour	11
2.	Possession d'objets	12
3.	Cantine	15
4.	Argent	15
5.	Vêtements	17
6.	Alimentation	17
7.	Hygiène	18
V.	CONDITIONS DE VIE EN COMMUNAUTÉ	18
VI.	CONTACTS AVEC LE MONDE EXTÉRIEUR	19
1.	Correspondance	19
2.	Visites	20
3.	Téléphone	25
4.	Contacts avec les avocats	25
5.	Contacts avec les autorités consulaires et diplomatiques	26
6.	Contacts avec les médias	27
7.	Dispositions spécifiques aux prévenus	27
VII.	RELIGION ET PHILOSOPHIE	27
VIII.	LOISIRS	28
1.	Journaux, revues, programmes tv et radiophoniques	28
2.	Promenade	29
3.	Sport	29
4.	Activités en cellule	30
5.	Autres activités	30
IX.	ACTIVITÉS DE FORMATION	30
X.	ACTIVITÉS DE JUSTICE RÉPARATRICE	31
XI.	ORGANES DE CONCERTATION	31
1.	Généralités	31
2.	Composition	31

3.	Perte de la qualité de membre de l'organe de concertation	32
4.	Modalités de fonctionnement	32
XII.	TRAVAIL	32
1.	Travail disponible dans la prison	32
2.	Possibilité d'effectuer un autre travail	33
XIII.	SOINS DE SANTÉ	33
1.	Appel au médecin de la prison	33
2.	Appel au médecin du choix du détenu	34
XIV.	AIDE SOCIALE	34
XV.	ASSISTANCE JUDICIAIRE ET AIDE JURIDIQUE	35
XVI.	ORDRE ET SECURITÉ	35
1.	Généralités	35
2.	Mesures de contrôle	35
3.	Mesures de sécurité	36
XVII.	DISCIPLINE	37
1.	Généralités	37
2.	Les infractions	38
3.	Les sanctions disciplinaires	38
4.	La procédure disciplinaire	40
XVIII.	INDEMNISATION DES DOMMAGES AUX BIENS	41
1.	Recours contre le détenu	41
2.	Responsabilité civile de l'administration pénitentiaire	41
XIX.	TRANSFERT VERS UNE AUTRE PRISON	41
XX.	FIN DE LA DÉTENTION ET SORTIE DE LA PRISON	42

INTRODUCTION

Le règlement d'ordre intérieur s'adresse au détenu afin de lui permettre de connaître les procédures et règlements qui lui sont applicables au sein de la prison.

Le règlement d'ordre intérieur est mis à la disposition du détenu, qui a l'obligation de s'y conformer.

Remarques :

- Le règlement d'ordre intérieur comporte deux types de règles : les règles qui s'appliquent de manière uniforme dans toutes les prisons¹, et les règles qui figurent en italique et qui sont d'application dans la prison ou la section de la prison concernée.
- Les articles de la loi de principes du 12 janvier 2005 qui sont entrés en vigueur, ainsi que les arrêtés royaux concernés, sont mentionnés en regard de chaque chapitre. Les textes de cette loi, des arrêtés royaux et des circulaires ministérielles, ainsi que du présent règlement d'ordre intérieur, sont disponibles à la bibliothèque de la prison ; il en est donné une copie gratuitement à celui qui en fait la demande.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Lorsque le règlement d'ordre intérieur ne prévoit rien, le directeur prend une décision dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Le directeur et le personnel sous son autorité sont compétents pour donner des instructions aux détenus, pour autant que cela soit nécessaire dans l'intérêt du maintien de l'ordre et de la sécurité. Le détenu doit obéir aux ordres et instructions du personnel. Il doit respecter les prescriptions du présent règlement d'ordre intérieur ainsi que celles des autres règlements existant dans la prison.

Le détenu a l'obligation de veiller à ne pas porter atteinte à l'ordre (climat social humain) et à la sécurité de par son comportement à l'égard du personnel, des codétenus et d'autres personnes.

Lorsqu'il quitte son espace de séjour, le détenu doit toujours être habillé de manière correcte.

Il est interdit de fumer dans l'établissement, sauf dans les lieux désignés par le directeur.

Il est autorisé de fumer en cellule et au préau.

Pour les travailleurs, il est interdit de fumer durant le travail mais des pauses seront aménagées par le personnel encadrant.

Il est interdit de pénétrer dans les espaces réservés au personnel, sauf autorisation du directeur ou de son délégué.

Le détenu doit utiliser les biens qui sont mis à sa disposition selon l'usage auquel ils sont destinés. Si des dommages sont occasionnés à ces biens par le détenu, les coûts occasionnés pourront lui être réclamés.

¹ Pour des raisons de sécurité, certaines règles dérogatoires sont d'application dans les sections de haute sécurité de Bruges et Lantin. En application de la Convention du 31 octobre 2009 entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas sur la mise à disposition d'un établissement pénitentiaire aux Pays-Bas en vue de l'exécution de peines privatives de liberté infligées en vertu de condamnations belges, des règles dérogatoires sont applicables à la prison de Tilburg.

Il doit garder son espace de séjour propre, ne pas le dégrader et s'abstenir de souiller ou de dégrader les locaux et terrains communs.

Le détenu qui souhaite participer à une activité (sport, promenade, visite,...) doit être prêt à temps pour les mouvements.

Le détenu qui s'est inscrit pour une activité déterminée (travail, formation, sport,...), et qui est absent sans justification peut être placé au bas de la liste d'attente.

ACCUEIL

- A son arrivée, le détenu est enregistré, puis les formalités requises sont accomplies.

A la prison de Marche, toutes les modalités d'enregistrement (enregistrement, photo, prise d'empreinte,...) ont lieu à la réception, que la personne arrive de liberté ou en transfert d'une autre prison.

Si les conditions d'hygiène d'un entrant ne sont pas satisfaisantes, une douche pourra être imposée par le personnel dès l'entrée à la réception.

- Le détenu est invité à remettre tous les objets dont il est porteur. Les objets dont la possession n'est pas autorisée (voir point IV Conditions de vie matérielles – 2. Possession d'objet) sont mis en dépôt et le détenu précise quels objets il souhaite éloigner de la prison via une personne de son choix. Le détenu signe l'inventaire des objets et valeurs (argent liquide) déposés. Les biens périssables sont soit éloignés de la prison à la demande du détenu via une personne de son choix, soit détruits.

Chaque détenu(e) entrant reçoit au minimum une tenue pénale, obligatoire pour se rendre à la visite et au greffe/comptabilité.

Les détenus arrivant à Marche pour comparution (séjour de très courte durée) ne reçoivent que le linge hôtelier (linge de lit et de bain).

Si le détenu ne dispose pas d'effets personnels ou pas en suffisance, la prison met à disposition les effets manquants permettant de porter chaque jour une tenue décente ainsi que le linge hôtelier (linge de lit et de bain). Les quantités autorisées sont précisées ci-après, dans la partie « Conditions de vie matérielles ».

Le détenu reçoit du papier, des enveloppes et un bic.

Chaque détenu entrant de liberté ou indigent reçoit un kit d'hygiène.

Le kit d'hygiène est composé de :

- Savon*
- Shampooing*
- Brosse à dents*
- Dentifrice*
- Lames de rasoir*
- Mousse à raser*
- Papier toilette*
- Protections hygiéniques (femmes détenues)*

Il est également remis à chaque entrant :

- Un bol à potage*
- Une tasse à café*
- Des couverts en inox*
- Une assiette*
- Un gobelet à boisson*

Un petit thermos blanc

Un plateau

Si le détenu souhaite garder des objets de valeur sur lui (bijoux, montre,...), un formulaire de « Déclaration d'acceptation des risques » sera soumis pour signature.

Le formulaire « Contrôle de l'usage du téléphone » sera soumis pour signature sur section.

Le détenu fera le choix de régime alimentaire souhaité (ordinaire, sans porc ou végétarien). Pour les régimes spéciaux pour raison médicale, une prescription médicale est nécessaire. Un rendez-vous avec le médecin de la prison est prévu dans les 24 heures de l'arrivée.

- Sauf exceptions légales (p.ex. mise au secret), chaque détenu venant d'être privé de liberté a droit à **une communication téléphonique gratuite nationale ou internationale** dans les 24 heures de son arrivée à la prison.
- Tout détenu entrant a un entretien avec le directeur dans les 24 heures de son arrivée à la prison.
- Pour les détenus qui ne comprennent pas la langue de la région où se trouve la prison, le directeur fera appel à tout moyen raisonnable de traduction dans une langue que le détenu comprend, afin de lui permettre de saisir le contenu des informations qui lui sont données : intervention d'un membre du personnel, d'un intervenant externe (service de traduction, aumônier, visiteur, professeur, etc.), d'un membre de l'ambassade ou du consulat, à moins que le détenu ne s'y oppose.

A l'occasion de cet entretien, le directeur informe le détenu de sa situation légale et pénitentiaire, et porte à sa connaissance les grands axes du présent règlement d'ordre intérieur.

Il l'informe de la manière dont il entre en contact avec la direction.

Il lui remet la liste des brochures et documents d'information disponibles.

Un exemplaire du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) est présent en cellule, et fait partie intégrante de l'inventaire de cellule. Le ROI est également disponible à la bibliothèque.

Une brochure d'accueil reprenant les différents horaires et procédures courantes est également disponible en cellule et à la bibliothèque.

Un canal d'information est disponible sur chaque télévision, et diffuse des informations générales ou d'actualité relatives à la vie dans la prison (règles, activités proposées, modifications d'horaires,...).

Un téléphone est disponible en cellule. Un prévenu entrant de liberté a droit à une première communication téléphonique gratuite.

Lors de son entretien d'accueil, le nom du directeur qui sera en charge du dossier du détenu sera communiqué.

Le directeur s'assurera de la présence du ROI et de la brochure d'accueil dans la cellule de l'entrant, attirera son attention sur certains points importants, et fera signer un accusé de réception du ROI.

Pour entrer en contact avec les différents membres du personnel ou services de la prison, des formulaires spécifiques sont disponibles auprès de l'agent de section. Ces courriers doivent mentionner de manière visible le nom, prénom et numéro de cellule. Ces courriers sont à déposer dans les boîtes aux lettres situées en section.

- Le directeur informe le détenu de l'existence de la commission de surveillance et de la manière dont il peut prendre contact avec le commissaire du mois.

Le rôle des Commissions de surveillance est décrit dans la Loi de principes (disponible à la bibliothèque). Le commissaire du mois est présent chaque semaine à l'établissement. Les courriers/demandes d'entretien doivent être déposés dans la boîte aux lettres réservée au commissaire du mois et située en section.

- Dans les 24 heures qui suivent son arrivée à la prison, le détenu est vu par le médecin.
- Au plus tard dans les 4 jours qui suivent son arrivée à la prison, le détenu est vu par un membre du service psychosocial.

Autre réglementation applicable :

- Articles 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.
- Articles 129, 138bis, 138ter, 138quater, 138quinquies, 138sexies, 138septies, 138octies, 138nonies, 138decies de l'arrêté royal du 21 mai 1965 portant règlement général des établissements pénitentiaires.

CONDITIONS DE VIE MATÉRIELLES

1. Espace de séjour

Les objets suivants font partie de l'équipement standard de l'espace de séjour : une table, une chaise, un lit, un lavabo et une toilette.

Dans la prison de Marche-en-Famenne, les cellules sont en outre équipées d'une télévision (redevance payante mais canal DVD et canal d'information gratuits), d'un téléphone, d'un frigo, d'une douche, d'une étagère, d'un exemplaire du ROI et de la brochure d'accueil, d'un porte-affiche, d'un filet pour le linge pénal à nettoyer par la société privée, d'une poubelle de tri et d'une brosse-WC. Néanmoins, une redevance doit être payée pour avoir accès aux programmes télévisés et les communications téléphoniques sont payantes.

Ces objets ne peuvent pas quitter l'espace de séjour.

*Pour des raisons de capacité du réseau électrique et de sécurité, il est **interdit** de cuisiner en cellule. En conséquence, tout appareil ayant pour fonction de cuire ou de réchauffer des aliments ou des boissons sont interdits. Une cuisinette équipée accessible pour les détenus est présente sur chaque aile. Il est possible de louer un ordinateur.*

Le détenu aménage son espace de séjour comme bon lui semble. L'aménagement de l'espace ne peut cependant en aucun cas gêner la fouille de l'espace de séjour.

Les règles suivantes sont d'application :

- le mobilier fixé aux murs ne peut en aucun cas être déplacé ;
- les affiches, posters, photos, etc. ne peuvent être fixés qu'au tableau d'affichage ou à l'endroit délimité à cet effet ;
- l'espace doit toujours être propre et rangé ; le matériel nécessaire à cet effet est mis à disposition par l'établissement ;

- les appareils électriques tels que la radio, la TV, l'ordinateur, etc. doivent être éteints lorsque le détenu quitte la cellule ;
- l'eau doit être utilisée de manière rationnelle ;
- le volume de la radio ou de la TV doit être réglé de manière à ne causer aucun dérangement aux tiers ;
- le guichet de la porte ne peut en aucun cas être occulté.

Il est interdit d'occulter la fenêtre, le guichet et les espions. Les tentures sont interdites en raison de la présence de stores intégrés aux fenêtres.

Le temps de douche quotidien est limité de manière automatique, et peut être réparti en plusieurs fois sur la journée (boutons-poussoirs).

L'entretien de la cellule est à charge de son occupant. Du matériel de nettoyage est disponible en suffisance sur section.

Le tri des déchets étant obligatoire, les cellules sont équipées de poubelles permettant celui-ci.

Autre réglementation applicable :

- Article 41 de la loi de principes

2. Possession d'objets

1. Tous les objets que le détenu porte sur lui lors de son incarcération dans la prison et qui appartiennent à l'une des catégories suivantes d'objets, sont soit mis en dépôt contre remise d'un reçu, soit, à sa demande, éloignés de la prison via une personne de son choix :

- les objets interdits (point 2) ;
- les objets qui ne sont pas repris dans la liste des objets autorisés énumérés au point 3 ;
- les objets qui sont repris dans la liste des objets autorisés énumérés au point 3, lorsque le contrôle nécessaire pour assurer l'ordre et la sécurité soit est impossible sans endommager les objets, soit entraîne une charge de travail déraisonnable pour l'administration ;
- les objets qui sont repris dans la liste des objets autorisés énumérés au point 3 que le détenu ne souhaite pas conserver avec lui dans la prison.

Les biens périssables sont à la demande du détenu, soit éloignés de la prison via une personne de son choix, soit détruits.

L'administration pénitentiaire est responsable des objets qu'elle prend en dépôt.

2. Il est **interdit** aux détenus d'être en possession des objets suivants :

- lampes de poche, bougies, lampes à huile, matériel de photo, de vidéo ou caméra, jumelles, télescopes, émetteurs ou récepteurs de communications ;
- supports d'informations digitales (p. e. clé USB, disquette, MP3) à l'exception de ceux autorisés à des fins de formation ;
- animaux ;
- objets légalement interdits ;
- téléphones portables et leurs accessoires ;
- argent et valeurs, cartes de banque et documents d'identité, à l'exception du système de badge prévu par l'administration pénitentiaire ;
- armes ;
- boissons alcoolisées.

3. Il est **permis** aux détenus d'avoir les objets suivant dans leur espace de séjour :

- a) vêtements personnels :

- Lorsque le détenu peut porter ses propres vêtements et chaussures dans l'établissement pénitentiaire, des vêtements et chaussures qui répondent aux normes d'une cohabitation

forcée avec les autres sur le plan de l'hygiène, de la bienséance, de l'ordre et de la sécurité :

7 tee-shirts, 7 slips, 7 paires de chaussettes, (*pour les femmes, 3 soutiens-gorge*), 4 pantalons longs, 2 pantalons courts (*pour les femmes, 2 pantalons courts ou 2 jupes*), 3 chemises ou blouses, 3 pulls, un training, 2 tenues de sport, un blouson ou un veston, un pardessus, 2 pyjamas, 3 paires de chaussures (y compris chaussures de sport, pantoufles et sandales), une ceinture, un bonnet, un couvre-chef conçu pour protéger du soleil, une écharpe et une paire de gants en tissu ou en laine.

- Si le détenu ne peut porter ses propres vêtements et chaussures que partiellement :

A la prison de Marche-en-Famenne, la tenue pénale est obligatoire pour se rendre dans la zone visite et au greffe ou à la comptabilité.

La tenue de travail est obligatoire pour les travailleurs. Cette tenue est différente en fonction du poste occupé (cuisine, buanderie, ateliers, servants...).

Des vêtements et chaussures adaptés à la pratique d'un sport doivent être portés pour se rendre en salle de body et dans le hall omnisport.

Pour toute dérogation exceptionnelle aux règles précédentes, un accompagnement par un membre du personnel sera obligatoire.

Partout ailleurs, la tenue civile est autorisée. La seule restriction est qu'elle ne peut pas se confondre avec les uniformes du personnel.

b) objets personnels² et ³ :

- des prothèses, sur avis du médecin de la prison ;
- une paire de lunettes non réfléchissantes, une paire de lunettes de soleil non réfléchissantes, des lentilles de contact incolores ;
- quelques bijoux qui répondent aux exigences de la sécurité : une montre (sans possibilité d'émission ou de réception); un collier, un bracelet, une alliance, une paire de boucles d'oreilles, des piercings ;
- un agenda de poche et un carnet d'adresses non électroniques ou non commandés par ordinateur ;
- un nécessaire d'écriture ;
- 10 photos (parmi lesquelles aucune photo polaroid), cartes ou posters ;
- un réveil sans possibilité d'émission ou de réception ;
- maximum 20 timbres ;
- 10 livres et/ou périodiques ;
- un rasoir électrique, une tondeuse à cheveux/barbe, une brosse à dents électrique;
- une console de jeux sécurisée avec maximum 10 jeux originaux, à l'exception de celles qui peuvent se connecter à un réseau à distance° ;
- une radio, un lecteur CD ou cassettes ou une combinaison, avec deux baffles fixes, dont la taille n'excède pas 50 cm x 40 cm x 70 cm (baffles y compris) *⁴ dans les cellules de plus d'une personne, seul un appareil est autorisé, sauf décision contraire du directeur ;
- un walkman ou un discman° ;

² Les appareils électriques sont autorisés pour autant qu'ils soient compatibles avec le réseau électrique de la prison.

³ En raison des caractéristiques de l'infrastructure des dortoirs dans lesquels ils se trouvent, les détenus des prisons de Ruiselede, Merksplas (dortoirs) et de Jamioulx (annexe psychiatrique) ne peuvent être en possession des objets indiqués par une * (Ruiselede et Merksplas) ou ° (Jamioulx).

⁴ Les détenus de l'annexe psychiatrique de Jamioulx peuvent uniquement être en possession d'une petite radio.

- un lecteur de cassettes vidéo ou un lecteur DVD*⁵ (*dans les cellules de plus d'une personne, seul un appareil est autorisé, sauf décision contraire du directeur*) ;
 - 10 CD originaux, DVD et/ou cassettes ;
 - des jeux de société de format de poche
 - à titre transitoire : un ordinateur et autres appareils électroniques apparentés⁶ *, et une télévision⁷ *. *Dans les cellules de plus d'une personne, seuls un ordinateur et une télévision sont autorisés, sauf décision contraire du directeur.*
- c) objets qui font partie de la vie quotidienne du détenu :
- les biens de consommation achetés via la cantine (alimentation, produits de soins,...) ;
 - la médication prescrite et la médication que le détenu détient en vertu de la procédure d'auto-médication ;
 - des moyens d'assistance médicale ;
 - les objets loués auprès de la prison ;
 - les objets mis à disposition par la prison.

Les objets qui seront détournés de leur utilisation normale seront éloignés de la cellule.

4. Si le détenu souhaite avoir **d'autres objets** que les objets autorisés en application du point 3, ou une plus grande quantité de ces derniers, il peut introduire une demande auprès du directeur. Le directeur peut autoriser la possession des objets demandés dans l'espace de séjour, ou bien permettre au détenu de les porter sur lui pour autant que cela ne soit pas incompatible avec l'ordre et la sécurité.

Cette autorisation est une faveur et non un droit acquis. Cela a notamment pour conséquence que si le détenu est transféré vers un autre établissement, il doit introduire une nouvelle demande auprès du directeur pour pouvoir disposer de ces biens.

5. Les **ventes, échanges, prêts, dons et autres actes similaires sont interdits entre détenus**, sauf autorisation du directeur. Les objets qui, sans l'autorisation du directeur, auront été obtenus via la vente, l'échange, le prêt, le don ou un autre acte similaire seront mis en dépôt contre accusé de réception au nom du détenu qui en est le propriétaire. Le non-respect de cette interdiction peut par ailleurs donner lieu à une sanction disciplinaire.
6. La règle générale est qu'**aucun objet ne peut être apporté via la visite ou à l'occasion d'une modalité d'exécution de la peine.**

Toutefois, les objets suivants peuvent être apportés via la visite ou à l'occasion d'une permission de sortie, d'un congé pénitentiaire ou d'une détention limitée :

- des lunettes et/ou lentilles de contact ;
- un objet du culte autorisé par le directeur ;
- des vêtements et chaussures, à condition qu'ils ne puissent être confondus avec un uniforme (lorsque le port des vêtements et chaussures personnels est autorisé ou en vue d'une comparution devant un tribunal) ;
- un agenda de poche et un carnet d'adresses personnel non électroniques et non commandés par ordinateur

⁵ Les détenus de l'annexe psychiatrique de Jamioulx peuvent uniquement être en possession d'un petit lecteur DVD portable.

⁶ C.M. n° 1811 du 25 janvier 2010 : les détenus qui, en application de la circulaire ministérielle n° 1682/VIII du 27 février 1998, ont été autorisés avant le 10 mars 2009 à disposer d'un PC en cellule peuvent continuer à disposer aux conditions d'origine du PC dont ils sont propriétaires.

⁷ L.C. n° 112 du 01/08/2011 : les détenus qui ont eu l'autorisation d'acheter une télévision avant le 1^{er} septembre 2011 peuvent continuer à en disposer pour un terme de maximum 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2011. En cas de transfert vers un autre établissement, ces détenus pourront rester en possession de leur propre télévision à la condition que l'infrastructure de l'espace de séjour où ils sont hébergés le permette.

- des prothèses, sur avis du médecin de la prison ;
- des moyens d'assistance médicale, sur avis du médecin de la prison et avec autorisation du directeur ;
- des livres.

Si d'autres objets sont néanmoins introduits lors de la visite, ils sont déposés avec les objets prohibés ou jetés s'il s'agit de biens périssables.

Chaque détenu dispose d'un petit espace de stockage à la réception. Il est demandé de faire sortir un maximum d'objets interdits ou non souhaités en cellule.

Différents formulaires, disponibles sur demande, vous permettent de faire sortir, entrer ou mettre en dépôt des objets personnels.

Autre réglementation applicable :

- Article 45 de la loi de principes
- Articles 6, 7, 8 et 9 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

3. Cantine

Le détenu peut acheter des biens à la cantine.

Le directeur peut limiter les quantités d'un produit qui peuvent être commandés via la cantine.

Le solde de son compte individuel doit être suffisant au moment où il introduit sa commande.

Il existe une cantine ordinaire (pour les produits de consommation courante) organisée une fois par semaine et une cantine dans les commerces locaux organisée une fois par mois. Un catalogue et des bons de commande sont disponibles sur section pour la cantine ordinaire.

Les bons de commande sont à déposer dans la boîte aux lettres « courrier interne » située en section. Les bons de cantine ordinaire sont à déposer le mercredi au plus tard.

Votre commande ne sera enregistrée que si vous disposez à ce moment de la somme nécessaire sur votre compte. Cette somme sera réservée pour le paiement de votre commande.

Les biens de consommation achetés par un détenu via la cantine d'un établissement sont autorisés dans la prison dans laquelle le détenu est transféré.

Quand le détenu a commandé des biens via la cantine et est transféré avant leur livraison et que la commande ne peut être annulée, les biens commandés seront expédiés ultérieurement, à l'exception des biens périssables. Si le détenu n'était pas informé de la date de son transfèrement avant sa commande, le détenu sera remboursé du coût des biens périssables.

Autre réglementation applicable :

- Article 47 de la loi de principes

4. Argent

Le détenu n'a pas le droit de posséder de l'argent comptant en prison.

Il reçoit par contre la possibilité de disposer d'un compte personnel en prison.

Ce compte personnel est ouvert lors de son incarcération.

Le détenu dispose librement de l'argent qui se trouve sur son compte. Le solde du compte ne peut jamais être négatif.

De l'argent ne peut être prélevé du compte du détenu qu'avec son autorisation écrite.

Le détenu peut consulter le solde de son compte par téléphone.

Le détenu peut recevoir, sur demande et maximum une fois par mois, un extrait de compte.

Les transactions financières entre détenus sont interdites, sauf autorisation du directeur.

Un compte personnel est disponible pour chaque détenu. En cas de transfert, l'argent arrive automatiquement de la prison précédente. En cas d'écrou, un compte est créé automatiquement. Si la personne écrouée est en possession d'argent, cette somme sera versée sur son compte.

*Les détenus peuvent uniquement recevoir de l'argent de l'extérieur par virement, par mandat postal ou chèque circulaire au numéro de compte de la prison : BE66 6792 0041 6043 – PCHQBEBB. **Les nom et prénom du détenu bénéficiaire doivent toujours apparaître en communication.***

Les gratifications des détenus travailleurs sont versées automatiquement sur leur compte personnel à la prison.

A chaque arrivée d'argent provenant de l'extérieur sur son compte, le détenu doit signer un document pour prise de connaissance.

Pour les détenus indigents, une aide financière peut être sollicitée par écrit auprès de la comptabilité, sur le formulaire de « demande d'aide sociale ». Un fonds d'entraide est alimenté par les légers bénéfices réalisés sur les diverses ventes (cantine, téléphone, cafétéria,...). Cet argent sert à financer l'aide financière aux indigents ainsi que des projets à destination de la population détenue (aménagements, spectacles, activités,...). Cette aide prend la forme d'une avance remboursable quand la personne reçoit de l'argent. Tout détenu qui refuse de travailler perd le droit à l'aide sociale.

Etant donné que le système de téléphonie mis en place à Marche ne permet pas la consultation du solde, un extrait de compte sera distribué automatiquement chaque semaine, sauf exception le lundi ou mardi.

Toute demande de dépense (cantine, location, recharge téléphone, remise de fonds,...) ne sera acceptée que si l'argent est disponible sur le compte. Cet argent sera soit décompté directement (ex : location), soit mis en réserve (ex : cantine).

Pour envoyer de l'argent à une personne/un organisme extérieur, des formulaires de « remise de fonds » sont disponibles sur section.

En cas de dégradations commises par négligence ou malveillance, la prison pourra récupérer le montant de celles-ci sur les sommes dues par l'administration pénitentiaire. Le prélèvement mensuel sur les gratifications ne sera jamais supérieur à 40% de celles-ci.

Pour toute demande à la comptabilité, les courriers sont à déposer dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

Autre réglementation applicable :

- Article 46 de la loi de principes
- Articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

5. Vêtements

Le directeur décide si le détenu peut porter ses propres vêtements et chaussures ou s'il doit porter les vêtements mis à sa disposition par l'établissement (tenue pénitentiaire).

Le port de ses propres vêtements et chaussures est soumis aux conditions suivantes:

- les vêtements doivent être décents et propres ;
- les vêtements ne peuvent présenter aucun danger pour le détenu lui-même ou pour un tiers ;
- les vêtements ne peuvent être confondus avec un uniforme (couleur, coupe,...) ;
- les vêtements doivent laisser le visage visible et permettre la fouille des vêtements ;
- les vêtements doivent être adaptés aux activités auxquelles le détenu participe.

Si les vêtements personnels ne répondent pas à ces normes, le directeur impose le port de la tenue pénitentiaire.

Le port d'un couvre-chef n'est autorisé que dans l'espace de séjour individuel.

Toutefois, pour les activités en plein air, sont autorisés :

- du 1^{er} mai au 31 octobre, le port d'un couvre-chef conçu pour protéger du soleil ainsi que des lunettes de soleil ;
- du 1^{er} novembre au 30 avril, le port d'un bonnet.

Lorsqu'il quitte son espace de séjour individuel, le détenu doit être habillé de manière correcte.

L'entretien de la tenue fournie par l'établissement est assuré par et aux frais de l'établissement.

Le détenu doit prendre soin de la tenue fournie par l'établissement. Au cas où il constate des défauts à cette tenue, il en informe immédiatement l'agent.

Pour rappel, à la prison de Marche-en-Famenne, le port des vêtements personnels est autorisé, sauf pour se rendre au travail, en salle de visite et au greffe / comptabilité. Pour ces activités, des tenues spécifiques et strictement obligatoires sont mises à disposition par la prison.

L'entretien du linge pénitentiaire (tenues pénales) et hôtelier (linge de bain et linge de lit) mis à disposition par la prison uniquement est réalisé par une firme privée aidée de détenus travailleurs, selon les modalités décrites dans la brochure d'accueil et affichées dans la buanderie de l'aile.

Le linge de lit est lavé toutes les 2 semaines, la fréquence est plus élevée pour les tenues de travail, les tenues pénitentiaires et le linge de bain.

Pour le linge personnel, des machines à laver et sèche-linges sont disponibles sur chaque section. Des jetons pour faire fonctionner ces machines, ainsi que des doses de lessive, sont disponibles en cantine. Chaque détenu peut, selon un planning préétabli, laver son linge personnel une fois par semaine.

Il n'est pas possible de faire sortir son linge personnel sale pour le faire nettoyer par les proches.

6. Alimentation

Le détenu reçoit trois repas par jour, qui sont conformes aux règles de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire.

Les menus diététiques spéciaux ne sont possibles que sur avis médical.

Le repas est pris en cellule ou sur le lieu de travail pour certains types d'emploi.

Une firme privée, aidée de détenus travailleurs, est chargée de la préparation des repas.

Il existe un menu de base, un menu sans porc et un menu végétarien. Des menus différents ne seront possibles que sur prescription médicale. Le choix du régime doit être communiqué dès l'accueil à la réception, et toute demande de changement doit être communiquée à l'ASPC de l'aile.

Autre réglementation applicable :

- Article 42 de la loi de principes

7. Hygiène

Le détenu doit soigner chaque jour convenablement son apparence et son hygiène corporelle.

L'administration pénitentiaire doit permettre au détenu de respecter cette obligation, le cas échéant en lui fournissant gratuitement les articles de toilette suivants :

- savon
- brosse à dents
- papier toilette
- shampoing
- dentifrice
- lame de rasoir
- mousse à raser
- protection hygiénique

L'utilisation inappropriée et le gaspillage de ces articles de toilette seront sanctionnés.

Le détenu qui n'a pas la possibilité de cantiner ce type d'articles peut en faire la demande à la réception via la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

Le temps de douche quotidien est limité de manière automatique.

Le local du coiffeur se situe au 1er étage dans le bâtiment G.

Autre réglementation applicable :

- Article 44 de la loi de principes

CONDITIONS DE VIE EN COMMUNAUTÉ

Chaque détenu dispose d'un badge d'identité dont le port est obligatoire dès qu'il quitte son espace de séjour.

Des périodes de facilité de mouvement et de vie en communauté sont prévues de :

09.00 à 11.15

14.45 à 17.00

18.45 à 20.00 certains jours.

*La vie en communauté est possible uniquement au sein de l'aile de détention de chaque détenu (rez-de-chaussée, premier et deuxième étage d'une même aile) et vers le préau. Afin de garantir cette liberté de mouvement, il est **strictement interdit** de se rendre sur autre aile de détention sans raison valable (exemple : formation) **sous peine de sanction disciplinaire lourde**. Le quartier femme bénéficie également de cette liberté au sein de sa zone.*

Chaque aile de détention dispose d'une salle de cours, d'une salle de body, d'une salle de détente et d'une cuisinette. Le quartier femmes dispose d'un préau spécifique, d'une espace commun et d'une cuisinette.

Afin d'occuper ce temps libre positivement, des locaux sont à mis à disposition pour les rencontres et un éventail important d'activités est proposé.

Il reste également possible de rendre visite à un co-détenu de la même aile, durant les périodes de liberté de mouvement. Il y a cependant lieu d'éviter les trop grands rassemblements en cellule et il est interdit de troubler l'ordre en section. Dans cette situation, le détenu doit rester visible, la porte de cellule doit rester ouverte.

Néanmoins, la présence en cellule est obligatoire en-dehors de ces périodes, notamment au moment des repas (sauf pour certains travailleurs), et selon le planning communiqué.

Une section ne dispose pas de cette liberté de mouvement pour des raisons de régime spécifique, de sanction disciplinaire lourde, de comportement incompatible avec cette vie en communauté, ... Il s'agit du rez-de-chaussée de l'aile F3.

Pour autant qu'ils n'en soient pas privés sur décision d'un Magistrat et qu'ils acceptent ce régime de détention, les prévenus, qui sont hébergés au 1^{er} et 2^{ème} étage de l'aile F3, disposent également de ces modalités de détention.

*Pour toute sortie en-dehors de son aile de détention et du préau, le détenu doit **impérativement** en informer l'agent de section puis se présenter à la Rotonde et y préciser l'endroit où il se rend. Ce passage est donc obligatoire pour se rendre en salle de visite, au greffe, à la comptabilité, à l'infirmerie, au SPS, en salle de cours située sur une autre aile, en salle de culte, à la bibliothèque, en salle de cours de cuisine didactique, chez le coiffeur et dans le hall omnisport.*

Pour se rendre dans les autres services (infirmerie, SPS, SAD, ...), le détenu doit y être appelé ou attendu sur base d'un rendez-vous.

En soirée, chaque détenu doit avoir rejoint son espace de séjour au plus tard à 21.00, en fonction des activités auxquelles il a participé.

La direction se réserve le droit, pour raisons de service, de modifier ces conditions de vie en communauté quelques jours par an.

Les inculpés sont maintenus à l'écart des condamnés. Toutefois, ils peuvent accepter par écrit le contraire en vue de participer à des activités communes.

CONTACTS AVEC LE MONDE EXTÉRIEUR

8. Correspondance

Sauf si la loi ou la réglementation en dispose autrement, le détenu a le droit d'envoyer et de recevoir un nombre illimité de lettres.

Les lettres qui sont envoyées au détenu peuvent être contrôlées. Le courrier peut être lu s'il existe des indices personnalisés que c'est nécessaire pour le respect de l'ordre et de la sécurité.

Le détenu n'est pas autorisé à recevoir par correspondance d'autres objets que du papier. Avec autorisation du directeur, les biens qui peuvent être apportés via la visite peuvent être envoyés par la poste.

Les lettres envoyées au détenu et les objets ou substances qui y sont joints et qui, pour des raisons d'ordre et de sécurité, ne lui sont pas remis (par exemple : argent ou autres valeurs, timbres, photos polaroid, cartes de vœux avec un mécanisme électronique, ...) sont mis en dépôt contre remise d'un accusé de réception, à moins qu'il y ait des raisons de les mettre à disposition

des autorités judiciaires. Le détenu est mis au courant par écrit des raisons pour lesquelles on ne lui a pas remis le courrier.

Le détenu donne ses lettres à envoyer sous pli fermé. Le nom de l'expéditeur doit être inscrit au verso des lettres à envoyer. Le détenu veille à affranchir suffisamment ses courriers. Les lettres à envoyer peuvent être ouvertes s'il existe des indices personnalisés que le contrôle ou la lecture du courrier est nécessaire pour le maintien de l'ordre ou de la sécurité.

Les lettres que le détenu donne pour envoi et qui, pour des raisons d'ordre et de sécurité, ne sont pas envoyées, sont rendues au détenu, à moins qu'il y ait des raisons de les mettre à disposition des autorités judiciaires. Le détenu est mis au courant par écrit des raisons pour lesquelles le courrier n'a pas été envoyé.

Cette possibilité de contrôle ne s'applique pas au courrier adressé à ou provenant des autorités et instances avec lesquelles le détenu peut correspondre sans contrôle, comme par exemple son avocat, le ministre, les autorités judiciaires. Si le courrier est destiné à de telles instances, cela doit être clairement mentionné sur l'enveloppe.

Le courrier entrant est distribué du lundi au vendredi par le personnel de section.

L'adresse de la prison est la suivante :

*Prison de Marche-en-Famenne
Chaussée de Liège 178
6900 Marche-en-Famenne*

Le courrier sortant, identifié comme précisé ci-dessus, doit être déposé dans la boîte aux lettres « Courrier sortant » située en section.

Autre réglementation applicable :

- Articles 54, 55, 56 et 57 de la loi de principes
- Article 20 de la loi sur la détention préventive
- Articles 12, 13 et 14 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

9. Visites

a) Règlement général des visites

• Heures des visites

Sauf exceptions déterminées par la loi, les prévenus ont le droit de recevoir une visite chaque jour.

Les autres détenus ont le droit, sauf exceptions déterminées par la loi, à un minimum de trois visites par semaine, réparties sur trois jours, dont au moins un jour du week-end et le mercredi après-midi.

La durée d'une visite est d'une heure au minimum.

Les visites mentionnées au point c (visites dans l'intimité) sont comprises dans ce quota de sept ou trois visites par semaine, sauf dispositions contraires prévues au point c.

Les visites ont lieu de 08.30 à 11.30 et de 14.30 à 19.30 tous les jours y compris le week-end, sauf le lundi. Pour les prévenus uniquement, les visites ont également lieu le lundi de 16.30 à 19.30.

L'inscription des visiteurs est possible de 08.15 à 10.15 et de 14.15 à 18.15, et le lundi de 16.15 à 18.15.

La durée des visites est d'1h30 maximum. Le temps de visite commence à courir à l'arrivée du détenu/prévenu en salle.

Le principe de base est qu'il n'est autorisé qu'une seule visite des proches par jour par détenu.

- **Visiteurs admis**

- **Les parents et alliés en ligne directe, le tuteur, le conjoint, le cohabitant légal ou de fait, les frères, sœurs, oncles et tantes** sont admis à rendre visite aux détenus après avoir justifié de leur qualité.

La preuve de la qualité de parent ou allié peut être apportée au moyen de tout document officiel (par exemple : carnet de mariage, certificat de composition de famille,...).

La visite de ces personnes ne peut être interdite, à titre provisoire, que s'il existe des indices personnalisés que la visite pourrait présenter un grave danger pour le maintien de l'ordre ou de la sécurité et que la visite au carreau ne suffit pas à écarter ce danger. Il appartient au détenu d'informer le visiteur de l'interdiction provisoire. Si le visiteur souhaite recevoir une décision écrite, il doit en faire la demande à la direction de la prison.

Si ces visiteurs étaient déjà inscrits comme visiteurs dans l'établissement précédent, l'accès est autorisé sur présentation d'un document d'identité valable.

S'il s'agit d'une première visite, ces visiteurs ont accès à la visite sur présentation, pour première inscription, de la preuve de leur qualité de parent ou allié (cfr ci-dessus) et d'un document d'identité valable.

- **Les autres visiteurs** (par exemple un ami, le partenaire non-cohabitant, les enfants du partenaire,...) sont admis à la visite après autorisation du directeur. L'autorisation de visite ne peut être refusée que si les personnes concernées ne peuvent justifier d'aucun intérêt légitime ou s'il existe des indices personnalisés que la visite peut présenter un danger pour le maintien de l'ordre ou de la sécurité.

L'autorisation de visite donnée par la direction est valable dans les établissements où le détenu est transféré, à moins que la direction estime qu'il existe des indices personnalisés que la visite pourrait présenter un danger pour le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Le directeur prend une décision quant à une demande de visite dans les deux semaines qui suivent la demande et en informe le détenu. Il appartient au détenu d'informer le visiteur du refus. Si le visiteur souhaite recevoir une décision écrite, il doit en faire la demande à la direction de la prison.

Pour les autres visiteurs, la première demande doit être envoyée au directeur qui gère le dossier du détenu/prévenu sur un document « courrier interne » ou sur papier libre. Par ailleurs, le visiteur extérieur doit envoyer au même directeur un courrier motivé demandant à être autorisé à la visite, en précisant le nom du détenu/prévenu qu'il souhaite rencontrer. Le directeur traitera la demande uniquement quand il sera en possession de ces deux documents. La décision sera envoyée au détenu.

En cas **de refus** ou **d'interdiction à titre provisoire**, le détenu peut introduire une nouvelle demande après un délai de trois mois.

- **La visite à table** est la règle générale, sauf exceptions prévues par la loi ou la réglementation.

Le directeur peut décider d'une **visite dans un local pourvu d'une paroi de séparation transparente** dans les cas suivants :

- lorsqu'il existe des raisons sérieuses de craindre qu'aient lieu pendant la visite des incidents qui pourraient mettre en danger l'ordre ou la sécurité ;
- à la demande du visiteur ;
- à la demande du détenu ;
- si le visiteur ou le détenu a enfreint antérieurement le règlement des visites et qu'il y a des raisons de supposer que cette infraction au règlement des visites est susceptible de se reproduire.

- **Règles générales**

- Le détenu a le droit de refuser une visite à tout moment.
- Si le détenu ou le visiteur agit contrairement aux règles définies dans le présent règlement, il peut être mis fin prématurément à la visite.
- En vue de maintenir l'ordre ou la sécurité, le directeur peut décider de limiter le nombre de personnes admises en même temps auprès du détenu.
- Sauf décision contraire du directeur, les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les enfants mineurs qui rendent visite à un détenu qui n'exerce pas l'autorité parentale et qui ne sont pas accompagnés d'une personne qui exerce l'autorité parentale, doivent être en possession d'une autorisation d'une personne qui exerce l'autorité parentale. L'autorisation doit être accompagnée d'une copie de la carte d'identité de cette personne.
- Le visiteur ne peut être en possession que des objets suivants :
 - les objets autorisés par la direction,
 - la clé du casier,
 - des jetons, de la monnaie ou un autre moyen de paiement pour acheter une boisson ou une friandise dans la salle de visite,
 - les médicaments dont il est établi par une attestation médicale récente que le visiteur doit à tout moment les avoir en sa possession,
 - en cas de présence d'un nourrisson : le matériel nécessaire pour nourrir le bébé et le changer (3 couches maximum).

Des casiers à disposition des visiteurs sont présents au portier pour y laisser les effets non autorisés en zone visite.

Chaque détenu peut recevoir la visite simultanée de maximum 3 adultes. Le nombre d'enfants de moins de 16 ans n'est pas limité.

La salle de visite dispose d'une salle de jeux aménagée et séparée, et d'un espace jeux extérieur, accessibles aux enfants, aux personnes qui l'accompagnent et au détenu visité.

Des toilettes sont accessibles aux visiteurs et aux détenus.

Des consommations (boissons et en-cas) sont disponibles au comptoir en salle de visite. Des détenus servants sont préposés au service.

Ces en-cas doivent être consommés en salle de visite. Le détenu/prévenu ne peut rien emporter à la fin de sa visite.

- **Règles de conduite des visiteurs**

- Le visiteur doit suivre les directives du personnel.
- Le visiteur doit se rendre directement à la salle de visite ou à la salle d'attente.
- Le visiteur doit se rendre directement à la table qui lui est indiquée.
- Le badge et le visage du visiteur doivent toujours être visibles.
- Le visiteur doit avoir une tenue vestimentaire correcte (chaussures, ne pas être torse nu, ...).
- Le visiteur ne peut en aucun cas passer un objet à un autre visiteur ou à un détenu, sauf autorisation expresse de l'agent chargé de la surveillance.
- Le comportement du visiteur doit être irréprochable et ne peut pas compromettre l'ordre ou la sécurité⁸ pendant la visite. Il doit également faire preuve de respect envers les détenus et les autres visiteurs.

- **Règles de conduite des détenus**

- Le détenu doit suivre les directives du personnel.
- Le détenu doit se rendre directement à la salle des visites.
- Le détenu doit rejoindre directement la table qui lui est désignée.
- Le comportement du détenu doit être irréprochable et ne peut pas compromettre l'ordre ou la sécurité⁹ pendant la visite. Il doit également faire preuve de respect envers les autres détenus et les visiteurs.

Le port de la tenue pénale spécifique est obligatoire dans la zone visites.

Pour rappel, le port du badge d'identité est obligatoire.

Le port des bijoux est interdit.

b) Visites enfant / parent détenu

Un service extérieur est chargé de favoriser le lien enfant/parent en organisant notamment des visites communes, des visites individuelles et des entretiens de soutien.

Ces visites sont organisées toutes les deux semaines.

Les courriers destinés à ce service peuvent être déposés dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

c) Visites dans l'intimité

Sauf les exceptions prévues par la loi, chaque détenu a droit à une visite dans l'intimité au moins une fois par mois sous les conditions déterminées ci-dessous.

Après un mois de détention, le détenu peut introduire une demande de visite dans l'intimité avec ses parents et alliés en ligne directe, son tuteur, son conjoint, son cohabitant légal ou de fait, ses frères, ses sœurs, ses oncles et ses tantes.

⁸ Sont notamment réputés porter atteinte à l'ordre ou à la sécurité : les bagarres, injures, comportement contraires aux bonnes mœurs, dégradation du matériel, le fait de s'adresser à un autre visiteur ou à un autre détenu, laisser courir les enfants dans la salle de visite (sauf si une activité spécifique est organisée ou s'il existe une aire de jeux).

⁹ Idem

Après un mois de détention, le détenu peut introduire une demande de visite dans l'intimité avec une autre personne qui, pendant six mois au moins, a manifesté un intérêt permettant de croire au caractère sérieux de sa relation avec le détenu.

Le directeur peut refuser temporairement la visite dans l'intimité :

- 1° quand il existe des indices personnalisés que la visite pourrait présenter un danger pour l'ordre et la sécurité ;
- 2° quand le visiteur ou le détenu n'a, précédemment, pas respecté le règlement des visites et qu'il existe des raisons de penser que cette violation du règlement des visites peut se reproduire ;
- 3° quand le détenu ou le visiteur a fait rentrer des objets non autorisés dans la prison et qu'il y a des raisons de croire que cela peut se reproduire ;
- 4° quand la personnalité du détenu constitue une contre-indication pour l'octroi d'une visite dans l'intimité.

Le détenu et les visiteurs qui souhaitent une visite dans l'intimité doivent introduire une demande écrite auprès du directeur.

Le directeur prend sa décision dans un délai d'un mois à compter de la réception des demandes du détenu et des visiteurs et en informe le détenu. Il appartient au détenu d'informer le visiteur du refus. Si le visiteur souhaite recevoir une décision écrite, il doit en faire la demande à la direction de la prison.

Lorsque la visite dans l'intimité est refusée, une nouvelle demande peut être introduite après trois mois à compter de la décision de refus.

Le détenu et le visiteur ne peuvent introduire aucun objet dans le local réservé aux visites dans l'intimité, sauf décision contraire du directeur.

Ils sont, à la fin de la visite dans l'intimité, responsables de la remise en ordre du local.

La prison dispose de trois locaux spécifiquement dédiés aux visites dans l'intimité. Ces locaux sont équipés d'un divan-lit, d'une table de salon, d'une étagère, d'un téléviseur et d'une petite salle de douche/WC.

Une première demande de VHS ou un changement de partenaire doit faire l'objet d'une demande au directeur gestionnaire du dossier du détenu, tant de la part du détenu que du (des) visiteur(s).

Les visites dans l'intimité sont possibles tous les jours sauf le lundi.

Les visites dans l'intimité sont organisées selon des durées différentes, au choix. Deux VHS au moins par mois sont autorisées, quelles que soient leur durée. Une réservation préalable, mentionnant le choix de la durée et des propositions de dates, est obligatoire.

Les horaires possibles sont précisés dans la brochure d'accueil et sur les formulaires de réservation.

Des bons de réservation sont disponibles sur section et sont à déposer dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section. La réservation est confirmée par retour du courrier.

Autre réglementation applicable :

- Articles 58, 59, 60, 61, 62 et 63 de la loi de principes
- Articles 15, 16, 17, 18 et 19 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

10. Téléphone

Sauf exceptions prévues par ou en vertu de la loi, le détenu a le droit de téléphoner quotidiennement à ses frais, tant vers des lignes fixes que vers des numéros de GSM.

Le détenu reçoit un code téléphonique personnel. Il est interdit de téléphoner avec un code téléphonique appartenant à un autre détenu.

Le directeur peut priver – partiellement ou complètement - un détenu du droit de téléphoner si des indices personnalisés existent que l'entretien téléphonique constitue une menace pour l'ordre ou la sécurité.

Les communications téléphoniques avec l'avocat, avec les autorités consulaires et diplomatiques (voir point 4 et 5) et avec le médiateur fédéral ne sont pas prises en compte comme communication téléphonique journalière.

Chaque cellule étant équipée d'un téléphone, les appels sont possibles à tout moment et pour la durée souhaitée pour autant que le compte téléphone soit crédité, et qu'une sanction ne s'y oppose temporairement.

Pour recharger son compte téléphone, des formulaires à destination de la comptabilité sont disponibles sur section et doivent être déposés dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section. Les demandes de recharge téléphone seront gérées par la comptabilité les mardis et vendredis. En conséquence, il y a lieu de déposer les demandes au plus tard le lundi en soirée, ou le jeudi en soirée pour disposer de la somme durant le week-end.

Autre réglementation applicable :

- Articles 64 et 65 de la loi de principes
- Articles 20, 21, 22, 23, 24 et 25 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

11. Contacts avec les avocats

a) Correspondance

Le détenu a le droit de recevoir et d'envoyer un nombre illimité de lettres à son avocat.

La correspondance entre le détenu et son avocat n'est soumise à aucun contrôle. Cela implique que la qualité et l'adresse professionnelle de l'avocat ainsi que l'identité du détenu figurent sur l'enveloppe.

b) Visites

Les avocats peuvent visiter quotidiennement en prison les détenus qui font appel à eux ou dont ils défendent les intérêts. Ils ont accès à la prison chaque jour entre 7h00 et 20h30. Il sera mis fin à la consultation à 21h00.

Pendant l'entretien entre l'avocat et le détenu, seule une surveillance visuelle sera exercée.

c) Téléphone

Sauf les exceptions prévues par la loi, le détenu a le droit de téléphoner à son avocat quotidiennement à ses frais entre 8h00 et 20h30. La durée de l'entretien téléphonique avec l'avocat peut être réduite à quinze minutes si la disponibilité des appareils téléphoniques présents dans la prison ne permet pas d'octroyer davantage de temps.

Les téléphones se trouvant en cellule, les détenus ont le loisir d'appeler leur avocat quand ils le souhaitent pour autant que leur compte soit crédité.

Dans les cas où le détenu n'a pas d'argent et que l'appel à son avocat est nécessaire, il y a lieu d'en faire la demande au personnel de section.

Autre réglementation applicable :

- Articles 66, 67 et 68 de la loi de principes
- Articles 26 et 27 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

12. Contacts avec les autorités consulaires et diplomatiques

S'ils le souhaitent, les détenus de nationalité étrangère peuvent entrer en contact avec les fonctionnaires consulaires et diplomatiques de leur pays.

a) Correspondance

Le détenu a le droit de recevoir et d'envoyer un nombre illimité de lettres avec un fonctionnaire consulaire ou diplomatique.

La correspondance entre le détenu et ce fonctionnaire n'est soumise à aucun contrôle. Cela implique que la qualité et l'adresse professionnelle du fonctionnaire consulaire ou diplomatique ainsi que l'identité du détenu figurent sur l'enveloppe.

b) Visites

Les fonctionnaires consulaires ou diplomatiques peuvent visiter quotidiennement les détenus entre 7h00 et 20h30. Il sera mis fin à la consultation à 21h00.

Pendant l'entretien entre le fonctionnaire diplomatique ou consulaire et le détenu, seule une surveillance visuelle sera exercée.

c) Téléphone

Sauf les exceptions prévues par la loi, le détenu a le droit de téléphoner à son instance consulaire ou diplomatique quotidiennement à ses frais entre 8h00 et 20h30. La durée de l'entretien téléphonique avec l'instance consulaire ou diplomatique peut être réduite à quinze minutes si la disponibilité des appareils téléphoniques présents dans la prison ne permet pas d'octroyer davantage de temps.

Les téléphones se trouvant en cellule, les détenus ont le loisir d'appeler leur instance consulaire ou diplomatique quand ils le souhaitent pour autant que leur compte soit crédité.

Dans les cas où le détenu n'a pas d'argent et que l'appel avec l'instance consulaire ou diplomatique est urgent et ne peut être remplacé par un courrier, il y a lieu d'en faire la demande au personnel de section.

Autre réglementation applicable :

- Article 69 de la loi de principes
- Articles 28 et 29 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions des titres III et V de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

13. Contacts avec les médias

Les règles pour les contacts écrits avec les médias sont les mêmes que celles appliquées pour la correspondance.

Tout autre contact avec un représentant des médias est soumis à une autorisation du ministre.

En-dehors des contacts par correspondance, toute demande est à adresser par écrit à votre directeur, qui transmettra au Ministre. Des formulaires pour la correspondance avec votre directeur sont disponibles sur section, et sont à déposer dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

Autre réglementation applicable :

- Article 70 de la loi de principes

14. Dispositions spécifiques aux prévenus

Lorsque cela s'avère nécessaire dans le cadre de l'instruction, le juge d'instruction peut interdire la communication du prévenu avec d'autres personnes que son avocat. Cette mise au secret est valable pendant trois jours, à compter de la première audition.

Par ailleurs, le juge d'instruction peut, par ordonnance motivée :

- ordonner la séparation d'un prévenu d'autres prévenus
- interdire la visite, la correspondance ou le contact téléphonique avec une personne individuellement citée.

Autre réglementation applicable :

- Article 20 de la loi sur la détention préventive

RELIGION ET PHILOSOPHIE

Le détenu a le droit de vivre et de pratiquer sa religion ou sa philosophie individuellement et en communauté avec d'autres, dans le respect des droits d'autrui.

Le détenu peut prendre part, sans restriction et suivant son propre choix, à la pratique des cultes reconnus et aux activités communes qui s'y rattachent, ainsi qu'aux rencontres et activités organisées par les conseillers moraux.

Le détenu fait part de son intention de participer à une de ces activités au représentant de sa religion ou de sa philosophie reconnue.

Au sein de la prison, le détenu a le droit de correspondre sans contrôle avec le représentant d'un culte ou d'une philosophie reconnue.

La salle de culte se trouve au 2^{ème} étage du bloc G.

Les représentants des cultes suivants sont présents chaque semaine à la prison :

Aumônier catholique
Aumônier protestant
Conseiller islamique
Conseiller moral

Pour les demandes d'entretien ou de participation aux cultes, chaque représentant du culte régulièrement présent à Marche dispose d'une boîte aux lettres située en section. Pour toute autre demande, il y a lieu de prendre contact avec le directeur gérant le dossier du détenu via la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

Autre réglementation applicable :

- Articles 71, 72, § 1, 73, 74, §§ 1, 2, 3 et 4 de la loi de principes
- Arrêté royal du 25 octobre 2005 fixant le cadre des aumôniers et des conseillers islamiques appartenant à un des cultes reconnus ainsi que des conseillers moraux de philosophie non confessionnelle du Conseil central laïque auprès des Etablissements pénitentiaires et fixant leurs échelles de traitement.

LOISIRS

15. Journaux, revues, programmes tv et radiophoniques

- Le détenu a le droit de recevoir, par l'intermédiaire de la prison et à son propre compte, des journaux, périodiques et autres publications dont la diffusion n'est pas interdite par la loi ou par décision judiciaire.

Les journaux, revues et périodiques sont disponibles en cantine ordinaire, une fois par semaine.

Pour les quotidiens, il y a lieu de privilégier l'abonnement avec livraison par la poste. Cependant, en cas de transfert, le changement d'adresse est de la responsabilité de l'abonné.

- La possibilité doit être offerte au détenu d'opérer via la bibliothèque un choix de lecture parmi une offre suffisante.

La bibliothèque se situe au 1^{er} étage du bloc G.

Outre des collections propres à l'établissement et l'abonnement à certaines revues, une collaboration a été développée avec la bibliothèque communale de Marche-en-Famenne, qui autorise l'accès, sur réservation, à un éventail étendu d'ouvrages. La liste de ces ouvrages est consultable à la bibliothèque.

- Le directeur ne peut interdire la consultation de publications ou de parties de publications que si cela s'avère absolument nécessaire pour le maintien de l'ordre ou de la sécurité.
- Le détenu a le droit de suivre les programmes radiophoniques ou télévisés qu'il souhaite, pour autant qu'il dispose d'une radio ou d'une télévision, à condition de ne pas déranger les autres détenus, en particulier la nuit.

Autre réglementation applicable :

- Article 77 de la loi de principes

16. Promenade

Le détenu a droit à une promenade quotidienne ou à une autre activité récréative d'au moins une heure en plein air.

Sauf dispositions contraires prévues par la loi, la promenade se déroule en commun avec d'autres détenus.

Il existe trois préaux différents : un préau réservé au quartier femmes, un préau réservé aux détenus séjournant sur les ailes F1 et F2, un préau réservé aux détenus/prévenus séjournant sur les ailes F3 et F4.

Sauf en cas d'activité spécifique annoncée, les préaux sont organisés tous les jours selon l'horaire suivant :

8.45 - 11.30

14.30 - 17.15

18.30 - 20.00 en semaine (pas les week-ends et jours fériés)

Les objets suivants sont autorisés dans les préaux : un essuie, une bouteille d'eau en plastique, du tabac, un briquet ou des allumettes, une petite collation, un chapeau ou bonnet ou casquette, une écharpe et/ou des gants, des lunettes de soleil, un jeu de société.

La pratique d'un sport doit avoir lieu dans le respect des co-détenus ne participant pas.

Autre réglementation applicable :

- Article 79, § 1 de la loi de principes

17. Sport

Le détenu a droit à des exercices physiques et à des activités sportives pendant au moins deux heures par semaine.

BODY

Chaque aile de la prison dispose d'une salle de body située au 1er étage. La salle de body est accessible tous les jours sur inscription préalable. Plusieurs séances d'1h00 sont organisées par jour :

9.00 – 10.00

10.15 – 11.15

14.45 – 15.45

16.00 – 17.00

18.45 – 19.45

Un maximum de 10 détenus est autorisé par séance.

Trois séances minimum par semaine et par détenus sont autorisées.

Une tenue sportive est obligatoire. Le participant peut se munir d'un essuie et d'une bouteille d'eau en plastique transparent.

Un détenu qui quitte la séance ne peut pas y retourner.

SALLE OMNISPORT

Une salle omnisport se situe au rez-de-chaussée du bloc G.

L'accès au hall omnisport est possible sur base d'un planning évolutif constitué de différentes plages horaires : plages d'accès libre, plages d'accès libre mais pour un tel type d'activité uniquement (exemple : 2 heures réservées au mini-foot), plages réservées à des activités encadrées et sur inscription préalable...

PREAU OU AUTRES

En cas d'activités ponctuelles, les modalités d'organisation et d'inscription seront diffusées au préalable.

Autre réglementation applicable :

- Article 79, § 1 de la loi de principes

18. Activités en cellule

Le détenu peut exercer une activité intellectuelle ou artistique non lucrative en cellule.

L'autorisation du directeur est requise lorsque l'activité intellectuelle ou artistique a un impact sur le fonctionnement de la prison.

Cette activité peut être refusée par le directeur lorsque :

- elle constitue un danger pour l'ordre ou la sécurité,
- ou qu'elle est utilisée à des fins illégales,
- ou que le contrôle qu'elle exige pour assurer l'ordre ou la sécurité constitue pour l'administration un surcroît de travail déraisonnable.

Pour une demande particulière, une demande écrite est à adresser à votre directeur. Des formulaires destinés aux demandes écrites sont disponibles sur section et à déposer dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

Autre réglementation applicable :

- Article 80 de la loi de principes

19. Autres activités

Le détenu a le droit de participer à des activités communes de détente, sauf exceptions prévues par ou en vertu de la loi.

Chaque aile dispose d'une salle de détente et d'une cuisinette, accessibles durant les périodes de facilité de mouvement.

Des cours et des ateliers récréatifs variés sont organisés en collaboration avec des partenaires extérieurs. Cette offre évolue et se diversifie au cours de l'année. Les activités proposées ainsi que leurs modalités d'organisation et d'inscription seront diffusées au préalable. Des renseignements au sujet des activités organisées peuvent être obtenus à la bibliothèque et auprès du coordinateur du SAD.

Autre réglementation applicable :

- Article 79, § 2 de la loi de principes

ACTIVITÉS DE FORMATION

Tout condamné a le droit d'entamer une formation ou de la terminer, de se perfectionner ou de se recycler, en tenant compte de l'offre disponible au sein de la prison. Cette formation se fera en interne, à l'extérieur ou depuis la prison, selon les modalités d'exécution de la peine qui lui sont applicables.

Les prévenus ont le même droit, pour autant que la durée de leur détention le permette et que cette activité n'implique pas de sortie hors de la prison, sauf exceptions prévues par la loi.

Une prime est accordée aux détenus qui suivent une formation, aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un programme diversifié de formation est proposé, en partenariat avec différents organismes extérieurs. La liste des différentes formations, des conditions de participation et de leurs modalités d'inscription seront diffusées sur section via le canal info et à la bibliothèque. Des renseignements au sujet des formations organisées peuvent être obtenus à la bibliothèque et auprès du coordinateur du SAD. Une tenue correcte est exigée pour participer aux cours. L'étudiant peut emporter avec lui le matériel nécessaire à la formation suivie. Si le cours a lieu dans une salle située sur une autre aile de détention que celle où il séjourne, l'étudiant se présentera impérativement à la Rotonde pour indiquer qu'il se rend au cours. Il se rendra sans délai dans la salle de cours et se présentera au personnel de section où se trouve la salle de cours.

Autre réglementation applicable :

- Articles 76 et 78 de la loi de principes
- Circulaire ministérielle n°1773 du 21 février 2005 concernant les primes d'encouragement à l'étude pour les détenus

ACTIVITÉS DE JUSTICE RÉPARATRICE

Le détenu peut participer aux activités de justice réparatrice organisées dans la prison.

Les activités de Justice réparatrice sont annoncées via le canal info et à la bibliothèque. Les modalités d'inscription sont précisées dans l'annonce.

ORGANES DE CONCERTATION

20. Généralités

Il est instauré un ou plusieurs organes de concertations dans chaque prison.

L'organe de concertation donne aux détenus la possibilité de s'exprimer sur les questions d'intérêt communautaire (ex. : offre d'activités, cantine,...).

L'organe de concertation est compétent pour formuler des *avis*.

21. Composition

L'organe de concertation est composé d'au moins quatre détenus et un nombre limité de membres du personnel. La présidence est assurée par un directeur.

Les représentants des détenus sont désignés par élection. Ils sont élus par l'ensemble de la population détenue (ou, lorsqu'il y a plusieurs organes de concertation dans une prison, par tous les détenus de la section concernée).

Le directeur organise les élections.

Chaque détenu peut se porter candidat. Cela doit se faire par écrit. Un détenu qui pose sa candidature peut être exclu de la participation aux élections par le directeur si celui-ci estime qu'il constitue une menace permanente pour la sécurité.

Des représentants effectifs et suppléants sont élus. La désignation en qualité de représentant des détenus est valable durant une année. Le mandat peut être renouvelé une fois, sur base d'une nouvelle candidature et d'une nouvelle élection.

22. Perte de la qualité de membre de l'organe de concertation

Le directeur peut retirer la qualité de membre de l'organe de concertation au détenu qui :

- sans motif valable, s'abstient à deux reprises de participer à une réunion ;
- par son comportement, a porté sérieusement atteinte à la sécurité au sein de la prison ;
- par son comportement, a porté atteinte à l'ordre et la sécurité dans le cadre de l'organe de concertation.

23. Modalités de fonctionnement

L'organe de concertation se réunit au minimum une fois par trimestre, à l'initiative du président. Le directeur fixe les conditions selon lesquelles les détenus qui sont membres de l'organe de concertation peuvent organiser des réunions de préparation.

Les détenus adressent au directeur au moins dix jours avant la réunion les points qu'ils souhaitent mettre à l'agenda ainsi que les demandes éventuelles d'inviter des tiers à la réunion. C'est le directeur qui décide si des tiers sont admis à la réunion.

Le directeur détermine les points de l'agenda qui seront traités et les porte à la connaissance de tous au moins cinq jours avant la réunion.

TRAVAIL

24. Travail disponible dans la prison

Le détenu a le droit de participer au travail disponible dans la prison.

Le directeur décide de l'attribution du travail aux détenus qui en font la demande.

Durée du travail

Les prestations quotidiennes ne peuvent pas excéder 8 heures par jour.

Lorsque la prestation dure plus de 6 heures, une interruption du travail d'au moins 30 minutes est accordée.

Le détenu a droit aux jours de repos hebdomadaires (2 jours par semaine).

Les horaires de travail sont organisés de manière à permettre au détenu de bénéficier d'une promenade quotidienne d'au moins une heure en plein air et de recevoir la visite à laquelle il a droit.

Sans préjudice de la possibilité pour le directeur d'infliger une privation de travail à titre de sanction disciplinaire, le directeur peut décider de mettre fin au travail si le détenu ne correspond pas aux exigences du poste de travail ou s'en absente sans motif valable.

Différents types de poste de travail existent à la prison de Marche-en-Famenne :

Des postes dans les cuisines, sous la supervision du partenaire privé, avec obligation de suivre une formation;

Des postes dans la buanderie, sous la supervision du partenaire privé, avec obligation de suivre une formation;

Des postes dans les ateliers pour des entrepreneurs extérieurs ;

Divers postes domestiques.

Chaque détenu est inscrit automatiquement à son arrivée sur une liste de mise au travail. Les compétences et les attentes de chacun seront abordées lors d'un entretien, et il en sera tenu compte si possible dans la proposition d'emploi.

Tout détenu qui refuse un travail perd le droit à l'aide sociale.

25. Possibilité d'effectuer un autre travail

Moyennant autorisation du directeur, le détenu a le droit d'effectuer en cellule un autre travail que celui qui est offert à la prison (cf. Point 1), à titre indépendant ou sous contrat de travail.

Le directeur peut refuser l'autorisation lorsque :

- le travail présente un risque pour l'ordre ou la sécurité,
- ou que le contrôle nécessaire pour garantir l'ordre ou la sécurité représente pour l'administration un surcroît de travail déraisonnable.

Pour une demande particulière, une demande écrite est à adresser à votre directeur. Des formulaires destinés aux demandes écrites sont disponibles sur section et à déposer dans le boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

SOINS DE SANTÉ

26. Appel au médecin de la prison

Au cours de sa détention, le détenu a le droit de recevoir des soins de santé équivalents à ceux dont il bénéficiait avant son incarcération. Il est conduit chez le médecin attaché à la prison à chaque fois qu'il en fait la demande, dans le respect des heures de consultation du médecin.

Le planning des consultations est géré par le service médical.

Dans les 24 heures de son arrivée, chaque entrant est reçu par le médecin généraliste.

Par la suite, la prise de rendez-vous se fait sur base d'une demande écrite du détenu. Des formulaires spécifiques sont disponibles sur section, et sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'infirmerie située en section. Le rendez-vous a en principe lieu le lendemain, mais en cas de forte demande, il appartient au service médical de prioriser les consultations.

La prison dispose des disciplines suivantes :

Médecin généraliste

Dentiste
Radiologue
Kinésithérapeute

Pour des rendez-vous chez des spécialistes, la prison travaille en priorité avec la polyclinique de Lantin ou le CMC Saint-Gilles. En cas de besoin spécifique ou d'urgence, une prise en charge peut avoir lieu en milieu hospitalier. Il appartient uniquement au médecin généraliste de la prison d'orienter son patient vers le service adapté.

27. Appel au médecin du choix du détenu

Le détenu qui souhaite faire appel au médecin de son choix introduit une demande écrite en ce sens auprès du directeur. Après accord du directeur, le détenu prend contact avec son médecin.

La consultation se fait aux frais du détenu.

Autre réglementation applicable :

- Article 96 du de l'arrêté royal portant règlement général des établissements pénitentiaires.
- Circulaire ministérielle n°1495 du 16 octobre 1985 concernant le libre choix du médecin – art. 96 du RG.

AIDE SOCIALE

Le détenu a droit à l'offre présente en prison en matière d'aide sociale.

A tout moment de sa détention, il est possible pour les détenus de faire appel à une aide extérieure. Cette aide gratuite n'intervient qu'à leur demande expresse et dans le respect du secret professionnel. Elle est proposée par les Services d'Aide aux détenus composés de professionnels (travailleurs sociaux, criminologues, psychologues) qui peuvent aussi intervenir pour les familles et les enfants. Leur mission comprend le soutien moral, l'aide sociale et psychologique, l'aide administrative ainsi que toutes informations concernant les formations, l'enseignement et diverses activités possibles dans l'établissement. Ils peuvent aussi relayer la demande des détenus vers des services spécialisés en toxicomanie, médiation de dettes, justice réparatrice et les aider à préparer leur réinsertion.

Le Service d'Aide aux Détenus de Marche-en-Famenne est actif au sein de la prison. Ce service dispose d'un assistant social, d'un psychologue, d'un coordinateur des formations/activités et d'une personne chargée d'encadrer les contacts entre le parent détenu et son(ses) enfant(s). Leurs bureaux sont situés au 2^{ème} étage du bâtiment G. Bien que situés auprès du Service psychosocial, les professionnels du SAD sont indépendants de la prison.

Pour solliciter un entretien auprès de ces personnes, il y a lieu de déposer une demande écrite dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section.

Autre réglementation applicable :

- Article 103 de la loi de principes

Le détenu a droit à toutes les formes d'assistance judiciaire et d'aide juridique disponibles dans la société.

Une demande d'aide juridique peut être adressée au greffe sur un formulaire de « courrier interne », et doit être déposée dans la boîte aux lettres « Courrier interne » située en section. Le motif de la demande doit être précisé sur le formulaire.

Vous pouvez solliciter un conseil (aide juridique de première ligne) ou la désignation d'un avocat pour vous seconder dans le cadre de diverses procédures (aide juridique de deuxième ligne).

Autre réglementation applicable :

- Article 104 de la loi de principes
- Loi du 23 novembre 1998 relative à l'aide juridique

ORDRE ET SECURITÉ

28. Généralités

Le détenu a le devoir de veiller à ne pas menacer ou troubler l'ordre et la sécurité par son comportement vis-à-vis du personnel, des codétenus et des autres personnes.

Le détenu doit respecter les règles du règlement d'ordre intérieur qui lui sont applicables et obéir aux ordres ou instructions du personnel portant sur le maintien de l'ordre et de la sécurité et sur l'application des règlements, sauf s'il a été autorisé à y déroger par une décision du directeur.

Autre réglementation applicable :

- Articles 105 et 106 de la loi de principes
- Circulaire ministérielle n° 1792 du 11 janvier 2007 (Loi de principes - Titre VI : de l'ordre, de la sécurité et du recours à la coercition)

29. Mesures de contrôle

Chaque détenu sera muni d'un badge d'identité dont le port est obligatoire dès qu'il sort de son espace de séjour.

Chaque détenu sera également muni d'un badge permettant l'ouverture/la fermeture de sa cellule durant les périodes de facilité de mouvement.

Ces deux badges doivent impérativement être déposés à la rotonde dès qu'un détenu sort de l'établissement, que ce soit pour une permission de sortie ou un congé pénitentiaire, pour un transfert provisoire ou lors d'un départ définitif de l'établissement (transfert, modalité de libération anticipée, fin de peine).

Fouille des vêtements – fouille à corps – fouille de l'espace de séjour

Fouille des vêtements : lorsque cela est nécessaire dans l'intérêt du maintien de l'ordre ou de la sécurité, les membres du personnel peuvent procéder à une fouille des vêtements du détenu.

Fouille à corps : si des indices individuels laissent supposer que la fouille des vêtements du détenu ne suffit pas à atteindre l'objectif visé, le directeur peut, par une décision particulière, ordonner une fouille à corps.

Fouille de l'espace de séjour : dans l'intérêt du maintien de l'ordre et de la sécurité, l'espace de séjour du détenu est régulièrement fouillé par des membres du personnel.

Si lors des mesures de contrôle mentionnées ci-dessus, des substances ou des objets interdits sont découverts, ceux-ci peuvent être saisis.

En fonction de leur nature, ces substances ou objets seront :

- soit mis en dépôt au nom du détenu moyennant accusé de réception ;
- soit détruits moyennant l'autorisation écrite du détenu ;
- soit mis à disposition des autorités compétentes en vue de prévenir ou d'établir des faits punissables.

Des fouilles peuvent avoir lieu régulièrement. Afin de faciliter les fouilles et de limiter les désagréments, il est vivement conseillé de tenir son espace de séjour en ordre.

Si des objets sont saisis lors d'une fouille, le détenu en est informé.

Autre réglementation applicable :

- Articles 107, 108 et 109 de la loi de principes
- Circulaire ministérielle n° 1792 du 11 janvier 2007 (Loi de principes - Titre VI: de l'ordre, de la sécurité et du recours à la coercition)
- Lettre collective n°86 du 19 février 2007 concernant la fouille des vêtements – la fouille à corps – la fouille de l'espace de séjour

30. Mesures de sécurité

Remarque importante : les mesures de sécurité diffèrent fondamentalement par leur nature des mesures disciplinaires.

Une mesure de sécurité est appliquée pour assurer l'ordre (c'est-à-dire un climat social humain dans la prison) ou la sécurité (danger d'évasion, émeute,...).

Au contraire, une sanction disciplinaire est appliquée lorsqu'une infraction disciplinaire a été commise.

a) Mesures de sécurité particulières

S'il existe de sérieux indices que l'ordre ou la sécurité sont menacés, le directeur peut, après avoir entendu le détenu, ordonner des mesures de sécurité particulières à son égard. Si la menace n'autorise aucun retard, d'autres membres du personnel peuvent prendre cette décision, à charge d'en informer immédiatement la direction, qui prend alors une décision.

Les mesures de sécurité particulières peuvent consister en le retrait ou la privation d'objets, l'exclusion de la participation à certaines activités communes ou individuelles, une observation spéciale, le séjour obligatoire dans une espace déterminé ou le placement en cellule sécurisée. Ces mesures sont valables pour un terme de sept jours maximum renouvelable trois fois.

b) Placement sous régime de sécurité particulier individuel

Ce régime peut être appliquée à l'encontre d'un détenu qui représente une menace constante pour la sécurité et pour lequel les mesures de contrôle et de sécurité particulières se sont avérées insuffisantes.

La décision de placement sous régime de sécurité particulier individuel est prise par le directeur général de l'administration pénitentiaire. Sa décision est basée sur un compte-rendu motivé du directeur de prison ayant entendu le détenu.

Le détenu placé sous régime de sécurité particulier individuel peut être exclu de certaines activités ; l'exercice de ses droits peut être limité ou soumis à un contrôle particulier (par exemple : limitation du téléphone, de la visite, contrôle de la correspondance). Ce régime est valable pour deux mois maximum. Il peut être renouvelé de manière illimitée si le détenu continue de présenter une menace constante pour la sécurité.

Autre réglementation :

- Articles 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et 118 de la loi de principes
- Circulaire ministérielle n° 1792 du 11 janvier 2007 (Loi de principes - Titre V : de l'ordre, de la sécurité et du recours à la coercition)

c) Mesures de coercition directe

Une coercition directe et physique peut être exercée à l'égard des détenus en vue du maintien de l'ordre ou de la sécurité, lorsque ces objectifs ne peuvent être atteints d'une autre manière, pour la durée strictement nécessaire à cet effet.

Autre réglementation applicable :

- Article 119 de la loi de principes
- Circulaire ministérielle n° 1792 du 11 janvier 2007 (Loi de principes - Titre V : de l'ordre, de la sécurité et du recours à la coercition)
- Circulaire ministérielle n° 1810 du 19 novembre 2009 relative aux moyens de coercition et à l'équipement d'intervention.

DISCIPLINE

31. Généralités

Dans tout environnement social, des normes et des règles sont nécessaires pour que chacun puisse y 'fonctionner' et y vivre. Toute personne qui ne respecte pas les règles doit être interpellée à ce propos et éventuellement faire l'objet d'un rapport. En cas d'infractions disciplinaires graves, cela sera toujours le cas.

- Seul le directeur est compétent pour infliger une sanction disciplinaire.
- Le principe de subsidiarité : il n'est recouru au régime disciplinaire que si aucun autre moyen ne peut être employé pour résoudre le conflit.
- Un détenu ne peut être puni disciplinairement qu'une seule fois pour la même infraction disciplinaire.

Autre réglementation applicable :

- Articles 122, 123, 124, 125, 126 et 127 de la loi de principes

32. Les infractions

Les infractions disciplinaires sont réparties en deux catégories selon leur gravité.

a) Les infractions disciplinaires de la première catégorie :

- 1°. l'atteinte intentionnelle à l'intégrité physique de personnes ou la menace d'une telle atteinte ;
- 2°. l'atteinte intentionnelle à l'intégrité psychique de personnes, ou la menace d'une telle atteinte ;
- 3°. la dégradation ou la destruction intentionnelle de biens meubles ou immeubles d'autrui, ou la menace de tels actes ;
- 4°. la soustraction illicite de biens ;
- 5°. l'atteinte intentionnelle à l'ordre ;
- 6°. l'incitation à des actions collectives mettant sérieusement en péril la sécurité ou l'ordre dans la prison, ou la conduite de telles actions ;
- 7°. la possession ou le trafic de substances ou d'objets interdits par ou en vertu de la loi ;
- 8°. l'évasion ou la participation à celle-ci.

b) Les infractions disciplinaires de la seconde catégorie :

- 1°. la profération d'injures à l'égard de personnes se trouvant dans la prison ;
- 2°. le non-respect des dispositions du règlement d'ordre intérieur relatives aux objets mis ou laissés à la disposition du détenu ;
- 3°. le refus d'obtempérer aux injonctions et aux ordres du personnel de la prison ;
- 4°. la présence non autorisée dans un espace en dehors du délai admis ou dans un espace pour lequel aucun droit d'accès n'a été accordé ;
- 5°. les contacts non réglementaires avec un codétenu ou avec une personne étrangère à la prison ;
- 6°. le fait de ne pas maintenir ou de ne pas maintenir suffisamment l'espace de séjour et des espaces communs en état de propreté, ou le fait de souiller des terrains ;
- 7°. le fait d'occasionner des nuisances sonores qui entravent le bon déroulement des activités de la prison.

Autre réglementation applicable :

- Articles 128, 129, 130 et 131 de la loi de principes

33. Les sanctions disciplinaires

a) Les sanctions disciplinaires générales

Quelle que soit la nature de l'infraction disciplinaire, les sanctions disciplinaires suivantes peuvent être infligées :

- 1°. la réprimande avec inscription dans le registre des sanctions disciplinaires ;
- 2°. la restriction ou la privation, pour une durée maximale de trente jours, du droit de se procurer certains objets à la cantine, à l'exception des articles de toilette et du nécessaire pour la correspondance ;
- 3°. l'isolement dans l'espace de séjour attribué au détenu, pour une durée maximale de trente jours en cas d'infraction de la première catégorie et pour une durée maximale de quinze jours en cas d'infraction de la seconde catégorie ;

Pendant toute la durée de cette sanction disciplinaire, le détenu demeure privé du droit de prendre part à des activités communes.

Le directeur veille à ce que le détenu :

1° bénéficie de la possibilité de séjourner au moins une heure par jour en plein air ;
2° puisse vivre et pratiquer individuellement sa religion ou sa philosophie et puisse, à cette fin, recevoir quotidiennement la visite du représentant de son culte ou de sa philosophie attaché à la prison ou admis à y pénétrer.

Le directeur peut autoriser le détenu à prendre part à des activités de formation communes et à des activités communes qui se rattachent à son culte ou à sa philosophie.

Le détenu conserve le droit de recevoir la visite de ses parents et alliés en ligne directe, son tuteur, son conjoint, son cohabitant légal ou de fait, ses frères, ses sœurs, ses oncles et ses tantes. Sauf décision contraire de la part du directeur, la visite a lieu dans un local équipé d'une paroi de séparation vitrée entre les visiteurs et le détenu.

L'usage du téléphone est limité à un entretien téléphonique par semaine, sans préjudice du droit de téléphoner à un avocat ou à une personne chargée de l'assistance judiciaire ou de l'aide juridique.

Le détenu faisant l'objet de cette sanction disciplinaire reçoit au moins une fois par semaine la visite du directeur et d'un médecin-conseil, lesquels s'assurent de l'état du détenu et vérifient s'il n'a pas de plaintes ou d'observations à formuler.

4°. l'enfermement en cellule de punition, pour une durée maximale de neuf jours en cas d'infraction de la première catégorie et pour une durée maximale de trois jours en cas d'infraction de la seconde catégorie.

a) Sauf décision contraire du directeur, le détenu demeure privé, pendant toute la durée de cette sanction disciplinaire, du droit :

- de se procurer certains objets à la cantine, à l'exception des articles de toilette et du nécessaire pour la correspondance ;
- de recevoir de la visite ; si la sanction disciplinaire se prolonge plus de trois jours, la visite de personnes qui font partie de la famille est autorisée dans la localité équipée d'une paroi de séparation transparente entre le visiteur et le détenu ;
- de téléphoner, sauf avec un avocat (ou avec la personne qui fournit une assistance judiciaire ou juridique) ;
- de prendre part à des activités communes ;
- de rester en possession des objets lui appartenant ;
- d'avoir en sa possession des objets ou matériaux pour loisirs individuels, sauf les objets qui sont indispensables pour exercer les droits prévus au point b) (lecture,...) ;
- de percevoir des revenus du travail des allocations de formation.

b) Le directeur veille à ce que le détenu enfermé en cellule de punition :

- puisse consommer ses repas dans des conditions décentes ;
- reçoive de la prison des chaussures et des vêtements décentes et puisse soigner décemment son apparence et son hygiène corporelle ;
- dispose de suffisamment de lecture ;
- bénéficie de la possibilité de séjourner au moins une heure par jour en plein air ;
- puisse poursuivre les activités de formation personnelle qui ne sont pas incompatibles avec l'enfermement en cellule de punition ;
- puisse entretenir une correspondance sous les conditions prévues par la loi ;
- puisse vivre et pratiquer individuellement sa religion ou philosophie et puisse, à cette fin, recevoir quotidiennement la visite du représentant de son culte ou de sa philosophie attaché à la prison ou admis à y pénétrer ;
- puisse faire appel à un avocat et à l'aide juridique ;
- puisse faire appel à l'aide psychosociale et médicale.

Le directeur et un médecin rendent quotidiennement visite au détenu pour s'assurer de son état et pour vérifier s'il n'a pas de plainte ou d'observations à formuler.

b) Les sanctions disciplinaires particulières

Les sanctions disciplinaires suivantes peuvent uniquement être infligées s'il y a un lien avec la nature ou les circonstances de l'infraction disciplinaire.

Ces sanctions disciplinaires peuvent être infligées pour une durée maximale de trente jours pour une infraction de la première catégorie et de quinze jours pour une infraction de la seconde catégorie.

- 1°. la privation du droit de posséder certains objets ;
- 2°. la privation ou la restriction du droit d'utiliser les équipements de la bibliothèque, sans préjudice du droit du détenu d'y obtenir des informations dans le cadre d'une formation qu'il a entreprise ou du droit à vivre librement sa religion ou sa philosophie ;
- 3°. la privation ou la restriction des contacts avec des visiteurs extérieurs à la prison ; à l'égard des personnes visées à l'article 59, § 1er, la sanction consiste à organiser la visite dans un local équipé d'une paroi de séparation vitrée entre le détenu et les visiteurs ;
- 4°. la privation ou la restriction du droit de téléphoner visé à l'article 64 ;
- 5°. l'interdiction de participer à des activités culturelles, sportives ou de détente communes ;
- 6°. l'interdiction de participer au travail en commun et aux activités de formation communes.

Toute sanction est limitée dans le temps et sa durée exacte est clairement définie.

Autre réglementation applicable :

- Articles 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142 et 143 de la loi de principes

34. La procédure disciplinaire

a) Procédure

Dans le cadre de la procédure disciplinaire, le détenu doit être entendu et il pourra, s'il le souhaite, être assisté d'un avocat.

b) Les mesures provisoires

Dans l'attente d'une décision en matière disciplinaire, le directeur peut prendre une mesure provisoire. Si la menace n'autorise aucun retard, d'autres membres du personnel peuvent prendre cette décision, à charge d'en informer immédiatement la direction, qui prend alors une décision.

L'application d'une mesure provisoire est possible dans les cas suivants :

- en cas de danger pour l'ordre ou la sécurité :
 - le retrait ou la privation d'objet,
 - l'exclusion de la participation à certaines activités communes ou individuelles (par exemple : promenade, visite, travail,...),
 - l'observation durant la journée et la nuit.
- en cas d'atteinte volontaire grave à la sécurité interne ou si l'instigation ou la conduite d'actions collectives menacent gravement la sécurité de la prison :
 - le séjour obligatoire dans l'espace de séjour attribué au détenu,
 - le placement en cellule sécurisée.

Autre réglementation applicable:

- Articles 144, 145 et 146 de la loi de principes

- Article 1 de l'arrêté royal du 8 avril 2011 déterminant la date d'entrée en vigueur et d'exécution de diverses dispositions du titre VII de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus

INDEMNISATION DES DOMMAGES AUX BIENS

35. Recours contre le détenu

Le détenu doit utiliser les biens qui sont mis à sa disposition conformément à l'usage auquel ils sont destinés. Si des dommages sont occasionnés à ces objets par le détenu, les coûts occasionnés pourront lui être réclamés.

Si le directeur estime que le dommage provient d'une négligence ou d'une malveillance du détenu, il peut opérer une retenue sur les sommes versées au détenu par l'administration pénitentiaire. Le prélèvement sur les sommes dues en rétribution du travail pénitentiaire ne peut être supérieur à quarante pourcent des sommes dues.

Moyennant accord écrit du détenu, le directeur peut décider de prélever le montant dû pour réparer les dégâts sur les sommes disponibles sur le compte individuel du détenu.

Lorsque les faits constituent un crime ou un délit, le directeur sera amené à en aviser les autorités judiciaires compétentes.

L'administration pénitentiaire se réserve le droit de déposer plainte contre le détenu, d'introduire une procédure judiciaire en réparation du dommage subi et de faire exécuter le jugement intervenu.

Autre réglementation applicable :

- Article 78 de l'arrêté royal du 21 mai 1965 portant règlement général des établissements pénitentiaires

36. Responsabilité civile de l'administration pénitentiaire

Conformément aux règles prévues dans le présent règlement, le détenu peut conserver certains objets dans son espace de séjour ou bien les porter sur lui. Durant sa détention, le détenu garde ces objets personnels sous sa propre responsabilité.

Sans préjudice d'une action judiciaire qu'il souhaiterait introduire, le détenu qui estime que l'un de ses biens a été endommagé ou égaré en raison d'une faute d'un membre du personnel ou d'un manquement de l'administration est tenu d'en faire rapport écrit à la direction immédiatement après l'avoir constaté. S'il souhaite une réparation de son dommage, il introduira une réclamation auprès de la direction, en précisant de manière explicite le dommage subi. Le détenu doit prouver son dommage (au moyen de factures, ...).

Autre réglementation applicable :

- Articles 1382, 1383, 1384, 1385 et 1386 du Code civil

TRANSFERT VERS UNE AUTRE PRISON

Si le détenu est transféré vers une autre prison, il emballe lui-même ses objets présents dans son espace de séjour sous la surveillance d'un membre du personnel. Le membre du personnel dresse un inventaire des objets qui sont emballés. Le détenu en reçoit une copie.

Si le détenu ne peut emballer ses affaires lui-même, les biens seront emballés par le personnel suivant la procédure décrite ci-dessus.

Après le transfert, les caisses sont ouvertes en présence du détenu. Le nombre et l'état des biens transférés sont contrôlés.

En vue du transfert, une caisse verte est remise au détenu, idéalement la veille du transfert, afin qu'il puisse y placer les effets dont il pourrait avoir besoin rapidement après le transfert (produits d'hygiène, linge de corps, documents...). S'il ne peut la faire lui-même, le personnel de surveillance sera chargé de la remplir.

Avant de quitter sa cellule, un état des lieux de celle-ci est effectué en comparaison avec l'état des lieux réalisé à l'entrée. Si des différences dont l'origine est la négligence ou la malveillance existent, l'agent dresse un bon de dégradation qu'il transmet à la comptabilité pour retenue sur le compte du détenu avant son départ. Si la somme due dépasse 40% du revenu du travail pénitentiaire ou s'il n'y a pas de revenu du travail pénitentiaire, l'accord du détenu est demandé.

Le détenu accompagné se rend à la rotonde et y remet son badge d'accès à la cellule et son badge d'identité.

Le détenu est accompagné à la réception, où il amène les effets qui lui ont été remis à son arrivée et ses effets personnels. Si des objets remis par la prison à son arrivée sont manquants, la même procédure que ci-dessus est appliquée.

Un inventaire des effets personnels du détenu est réalisé, soit par le détenu, soit par un membre du personnel, et une copie de cet inventaire est remise au détenu. Cet inventaire reprend tant les objets qui avaient été laissés en dépôt que les objets personnels provenant de cellule. L'inventaire mentionne également le nombre de caisses. Elles sont ensuite prises en charge par les membres du personnel chargés des transferts, et remises avec leur inventaire dans la prison de destination. Cette opération peut prendre quelques jours.

L'argent du détenu, après retenue éventuelle, est transféré vers l'établissement de destination. Si de l'argent était réservé pour une cantine et que celle-ci n'a pas été encore été livrée, la cantine est annulée et le montant remboursé.

FIN DE LA DÉTENTION ET SORTIE DE LA PRISON

Au moment où le détenu quitte la prison pour une période supérieure à 36 heures (levée du mandat d'arrêt, mise en liberté par une juridiction d'instruction, mise en liberté suite à une décision du directeur ou du tribunal de l'application des peines, etc.), il est vu par le directeur qui vérifie que toutes les formalités requises ont été remplies avant d'autoriser sa sortie.

Avant de quitter sa cellule, un état des lieux de celle-ci est effectué en comparaison avec l'état des lieux réalisé à l'entrée. Si des différences dont l'origine est la négligence ou la malveillance existent, l'agent dresse un bon de dégradation qu'il transmet à la comptabilité pour retenue sur le compte du détenu avant son départ. Si la somme due dépasse 40% du revenu du travail pénitentiaire ou s'il n'y a pas de revenu du travail pénitentiaire, l'accord du détenu est demandé.

Le détenu accompagné se rend à la rotonde et y remet son badge d'accès à la cellule et son badge d'identité.

Le détenu est accompagné à la réception, où il amène les effets qui lui ont été remis à son arrivée et ses effets personnels. Si des objets remis par la prison à son arrivée sont manquants, la même procédure que ci-dessus est appliquée.

L'inventaire des effets personnels du détenu est comparé avec celui disponible à la réception. Cet inventaire reprend tant les objets qui avaient été laissés en dépôt que les objets personnels provenant de cellule. Cet inventaire est alors signé par le détenu pour réception à la sortie.

L'argent du détenu, après retenue éventuelle, est remis à l'intéressé. Si de l'argent était réservé pour une cantine et que celle-ci n'a pas été encore été livrée, la cantine est annulée et le montant remboursé.

Les modalités administratives sont réalisées et des documents remis (carte d'identité, permis de conduire, documents de libération, attestation de détention, attestation pour la mutuelle,...).

Les objets que les détenus qui ont quitté la prison laissent à la prison y seront conservés pendant au moins six mois. Passé ce délai, ils seront remis à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. L'argent figurant sur le compte individuel du détenu est versé, après six mois, à la Caisse des dépôts et consignations.

Autre réglementation applicable :

- Circulaire ministérielle n° 1494 du 26 septembre 1985 relative aux objets délaissés par les détenus libérés, évadés ou non rentrés de congé pénitentiaire

La Ministre de la Justice
Annemie TURTELBOOM

Annexe 5 : Guide d'entretien

{Présentation laconique du thème de mémoire}

Présentation de la personne interrogée

- Titre et rôle concret au sein de la prison de Marche
- Emplois passés (durée-endroit)
- Raisons du choix de l'emploi actuel

Etablissement pénitentiaire de Marche

- Naissance du projet
- Fonctionnement global
- Projets menés par la prison
 - Projets globaux (idéologie, esprit de détention, *etc.*) ou projets concrets/ponctuels/déterminés
 - Aboutis ? En cours ? Prévus ?
 - Difficultés de réaliser de tels projets ?
 - Facilités/Aides/Avantages à réaliser ces projets ?

Détention au sein de la prison

- Les infrastructures
 - Description du bâtiment
 - Motifs de cette conception
 - Les cellules individuelles
 - Influence sur les techniques de surveillance
 - Effets estimés sur les détenus
 - Comparaison avec d'autres établissements
- La sécurité
 - Situation actuelle de l'établissement (incidents, niveau de sécurité, population détenue, *etc.*)
 - Dispositifs matériels (caméras, rotonde, *etc.*)
 - Proximité ou distance
 - Dispositifs techniques modernes (exemple : *speedgates*)
 - Uniques ? Innovants ?
 - Evaluation des effets/utilité
 - Dispositif humain
 - Distribution du personnel (rôles, nombre, *etc.*)
 - Formations/exigences/gestion différentes des autres établissements ?
 - Evaluation globale
 - Différences éventuelles avec d'autres établissements
- Le travail
 - Description du dispositif
 - Effectivité de la mise au travail
 - Sanction en cas de non-respect des règles/absence
 - Effets estimés du travail sur les détenus
 - Comparaison avec d'autres établissements
- Les formations
 - Description du dispositif

- Effectivité des formations
 - Sanction en cas de non-respect des règles/absence
 - Effets estimés sur les détenus
 - Comparaison avec d'autres établissements
- Les activités
 - Description du dispositif
 - Quelles sont-elles
 - Personnel impliqué
 - Variabilité du dispositif en fonction des demandes, opportunités, aléas, *etc.*
 - Succès auprès des détenus
 - Règles et sanctions
 - Effets estimés sur les détenus
 - Comparaison avec d'autres établissements
- La privatisation de l'établissement
 - Fonctionnement
 - Motifs
 - Influence sur la détention
 - Contacts détenus-personnel de ces entreprises
 - Sur la mise au travail des détenus
 - Evaluation éventuelle
 - Effets estimés sur les détenus
 - Comparaison avec d'autres établissements
- Le disciplinaire
 - Fréquence des rapports disciplinaires
 - Application des normes vs. Libre arbitre
 - Infrastructure visant à la mise en application des sanctions
 - Effets estimés sur les détenus
 - Comparaison avec d'autres établissements
- La vie en détention
 - Journée type
 - Règles vestimentaires, hygiène
 - Principes et règles propres à cet établissement
 - Idéologie/principes/valeurs ?
 - Liberté vs. Règles de la prison
 - Effets estimés sur les détenus
 - Comparaison avec d'autres établissements
- L'encadrement psychosocial
 - Description
 - Encadrement soutenu vs. cadre libre
 - Demande vs. obligations
 - Sanctions éventuelles
 - Comparaison avec d'autres établissements
 - Effets estimés sur les détenus
- L'encadrement par le personnel de surveillance
 - Les rapports entre détenus et surveillants
 - Proximité vs. distance

- Encadrement réglementaire de la relation vs. spontanéité
 - Effets estimés sur les détenus/Evaluation
 - Comparaison avec d'autres établissements
- La communauté de vie
 - Contacts entre les détenus (analyse quantitative : fréquence, durée, etc.)
 - Rapports entre détenus (analyse qualitative)
 - Cellules
 - Plages de liberté de mouvements
 - Effets estimés sur les détenus/Evaluation
 - Comparaison avec d'autres établissements
- Les biens matériels
 - Gestion des biens personnels
 - Gestion des biens de la prison
 - Argent (travail, comptes et cantine)
 - Gestion du téléphone, de la TV, de la cantine
 - Effets estimés sur les détenus/Evaluation
 - Comparaison avec d'autres établissements
- Les rapports avec l'extérieur
 - Types de contacts
 - Visites, téléphone et courrier
 - PS, CP, DL, etc.
 - Sanctions en cas de non-respect des règles
 - Les contacts avec l'extérieur comme instrument de sanction
 - Le calque de la détention sur la vie extérieure
 - Effets estimés sur les détenus/Evaluation
 - Comparaison avec d'autres établissements
- Evaluation de l'autogestion des détenus
 - En tant que communauté de vie
 - En tant qu'individus
 - Autonomie
 - Libre-arbitre/liberté de choix
 - Subvenir à ses propres besoins
 - Etc.

La responsabilisation

- Connaissance de ce concept
- La responsabilisation en prison
- La responsabilisation au sein de la prison de Marche
 - Dans le projet de départ
 - Utilisation directe ou indirecte de ce concept au quotidien
 - Conscience de ce concept
 - Chez le personnel
 - Chez les détenus

Bilan provisoire de l'établissement

- Points jugés actuellement problématiques et solutions envisagées
- Projets à venir/non-aboutis
- Comparaisons éventuelle avec d'autres établissements

- Evolution probable de la prison
- Echos de l'extérieur autour de la prison
 - Médias
 - Opinion publique
 - Politique
 - Administration

Eléments manquants ?

{Remerciements}

Annexe 6 : Entretiens

Les retranscriptions complètes des entretiens menés à l'établissement pénitentiaire sont classées par ordre chronologique.

Donc d'abord est-ce que vous pourriez me décrire votre rôle précis au sein de la prison de Marche-en-Famenne ?

Ohlala ça commence bien (*rires*). Alors je suis chef d'établissement ici, donc de la prison de Marche. Je pense que j'ai avant tout un rôle de moteur et donc de coordination des différents services et parfois de contrôle, mais ça relativement peu. Et de soutien et d'aide de mes collègues et des autres services aussi en général. Et beaucoup de contacts avec l'extérieur.

Et vous étiez chef d'établissement avant Marche ?

J'ai été chef d'établissement à Namur, à Huy et puis directeur du personnel à Andenne, et direction à Lantin.

Et vous avez choisi ce poste ? Vous l'avez voulu ?

Je n'ai pas choisi devenir directeur de prison, ça c'est tout à fait clair, mais j'ai voulu quitter le poste de directeur du centre de formation (où j'étais chef d'établissement aussi par ailleurs pendant six ans) pour ouvrir la prison de Marche parce que c'est un beau défi, tout simplement.

Et justement par rapport à ce projet d'ailleurs, c'était votre idée à la base ou on vous a choisi et ça venait d'au-dessus ?

Donc, ça fait partie du Masterplan 2008-2000 je ne sais plus combien... Et puis, ils ont simplement fait un appel aux candidats pour suivre le projet puisque tout était déjà sur les rails puisque c'est tout un DBFM, partenariat public-privé, *etc.* Et moi j'ai dit « oui, je suis intéressé » et puis on m'a pris gentiment et on ne m'a jamais dit ce qu'il fallait faire et j'ai intégré le chantier directement.

Donc vous n'aviez aucune directive ?

Non, rien.

Même pas un budget ? Rien ?

Non parce que ça ne dépendait même pas de nous.

Et donc le fonctionnement actuel c'est plutôt vous qui l'avez choisi ?

C'est une équipe mais je parlerai en « je », ce sera plus simple mais c'est vrai que ce qui s'est passé c'est que on avait un cahier des charges extrêmement rigide et je n'avais qu'à suivre le chantier pendant près de deux ans comme ça. Nous avons pu quand même revoir quelques choses. Au niveau architectural, on a changé quelque 30 %, que ce soient des points de détail ou

des points très importants. Et puis vu l'absence totale et irréversible de l'administration centrale j'ai, avec les collègues, créé le régime de détention ; le régime de détention a donc été créé par quelques personnes.

Ils n'ont jamais validé ?

Ils n'ont jamais invalidé en tout cas.

Donc, ça s'est lancé et puis voilà ?

Le peu de réactions que j'ai eues, on a eu les premiers détenus le 4 novembre 2013 et c'est le 7 novembre 2013 que j'ai reçu une remarque disant qu'il y avait un gros problème parce que la plage des visites était un petit peu trop importante car trop tardive. Donc on a réduit d'une demi-heure et c'était fini. Sinon j'étais seul comme la mort, mais c'est bien parce qu'ils m'ont foutu la paix !

Et le gouvernement ?

Rien. Personne.

OK. Et donc la ministre à l'époque était venue juste visiter à l'ouverture ?

Même pas ! Elle n'est jamais venue visiter quand c'était rempli. Il n'y a qu'à l'inauguration qu'elle est passée. Il n'y avait pas encore de détenus. On ne pouvait pas dire à l'époque comment cela allait exactement fonctionner.

Et au niveau de l'architecture, qui est en soi assez commune, avec sa division en ailes et la rotonde, vous l'avez empruntée, un petit peu changé et adapté ? Et quid au niveau des cellules individuelles ?

Tout cela était prévu. Ce que l'on a principalement adapté c'est au niveau de l'ouverture des ailes. Cela n'était pas vraiment prévu. Il y avait l'ouverture de la rotonde plus toute une série d'adaptations en matière de salle activités, body, etc. qui étaient prévues mais pas cette destination-là. Sinon, des passerelles et des modalités de sécurité supplémentaires. Il n'y avait pas de lignes directrices par rapport aux adaptations j'ai envie de dire, cela s'est fait de manière progressive et naturelle.

Et quand vous dites c'était prévu, c'était qui ?

Le cahier des charges, le concours car il y a eu un appel d'offres...

Et donc vraiment au niveau politique ?

Je suppose qu'au niveau de l'attribution des marchés il s'est passé plein de choses, mais ça je n'y étais pas. Donc, nous on a travaillé sur les plans d'architectes au départ. On avait les plans d'architecte, on savait comment allait être la prison mais il fallait revoir certaines choses en matière de déplacements de manière à cerner comment permettre ce régime de détention qui était le plus possible dans le déplacement. On a ouvert au maximum en fonction de ce qui était prévu.

Est-ce que le système de surveillance est différent des autres prisons ?

Déjà, le système des *speedgates* n'existe pas ailleurs. Donc, au niveau sécurité on est l'une des prisons les plus sûres d'Europe, en matière de sécurité passive en tout cas. On est à 470 caméras maintenant. Avant, on en avait 468 et maintenant on est à 470. Et au niveau détection périmétrique c'est très, très poussé. Et au niveau de l'informatisation, tout est informatisé, il n'y a plus de clés mais des badges, etc.

Est-ce que c'est justement parce que tout est ouvert qu'il y a davantage de sécurité derrière ou pas forcément ?

La sécurité passive était prévue dès le départ. On a parfois un tout petit peu corrigé pour améliorer mais c'était prévu comme ça, sans tenir compte du régime de détention à la base. Donc il faut prendre les choses d'une façon différente, c'est parce qu'il y avait la sécurité passive qu'il y avait moyen de faire ce régime de détention plus ouvert

Et alors, quand vous avez décidé de plonger dans ce projet est-ce que vous aviez déjà en tête une idée de ce qu'allait être la détention à Marche, aviez-vous déjà une idée très précise de ce que vous vouliez faire ?

En fait, c'est venu tout seul. Je dirais même que ça s'est fait en concomitance, en synergie entre un chantier qui se déroule et des idées qui percolent peu à peu en se disant qu'on ne veut pas toujours faire plus de la même chose. Je ne suis pas du tout un défenseur des prisons, c'est le moins qu'on puisse dire, et je me suis vite rendu compte que faire toujours plus de la même chose c'était bloquer les détenus en cellule un certain nombre d'heures par jour, voire toute la journée, alors qu'on avait à notre disposition une infrastructure qui permettait de créer une détention ouverte. C'est vraiment une concomitance des deux qui a fait que j'ai peu à peu créé ce régime de détention qui est un peu plus ouvert qu'ailleurs, simplement avec l'architecture qui pouvait évoluer aussi. C'est surtout symbolique à Marche, les ailes qui sont ouvertes ça n'apportent rien d'extraordinaire sinon que symboliquement car ça apporte l'impression d'une plus grande liberté.

Et vous pensez que ça a une influence directe sur le détenu ?

Je pense, je pense. Et les détenus m'en font parfois part. Il y a un sentiment d'enfermement qui est moins important. C'est dans le sentiment.

Et donc, si j'ai bien compris, dans le concret il n'y a pas grand-chose qui est tellement différent ?

Bah c'est-à-dire que quand on peut aller partout et que l'on n'y va pas il y a obligatoirement une notion de responsabilité et de choix qui s'installe, qui se fait jour.

Et la responsabilité c'est quelque chose que vous aviez en tête au moment de l'instauration du projet ?

Oui, moi... c'est-à-dire que j'ai toujours été un fervent défenseur du régime progressif. Ce type de régime signifie que plus un détenu se comporte bien, plus il aura le droit à des faveurs. Et puis j'ai décidé de totalement renverser la vapeur et on s'est lancé dans un système dégressif : le détenu qui rentre ici à 100 % de confiance et si il « merde » (si je peux m'exprimer ainsi), il perd ses avantages, ses faveurs. Et ce régime dégressif est quelque part un réel paradoxe pour certains détenus car ils arrivent, ils ont l'habitude d'une période d'observation et ici ils sont

tenus quelque part à la gorge de façon positive. Et leur dire « on te fait confiance », c'est quelque chose avec lequel ils ne savent pas toujours quoi faire au départ.

Et ça on leur dit, c'est clair pour eux ?

Oui, et pour l'anecdote il y a deux jours on a reçu un type de Mons. Par hasard, j'étais à la « réception détenus », et donc je l'ai reçu et je lui ai expliqué le système. Il avait un lourd passé pénitentiaire et je lui ai dit qu'ici, comme il ne venait pas puni d'une autre prison, il avait toute confiance de notre part. Il a été terriblement déstabilisé puisqu'il m'a dit « Et donc vous allez me mettre au cachot ? » Il y a un paradoxe.

Et tout ce qui est en rapport avec le personnel, est-ce qu'il y a quelque chose de différent ? Est-ce que vous estimez installer quelque chose de différent avec le personnel ?

Ça s'est fait, je dirais, aux forceps. Moi, quand j'ai mis le régime de détention en place, j'ai eu une réunion syndicale six à sept mois avant et moi je leur ai dit qu'ils n'étaient pas encore des interlocuteurs puisqu'ils n'étaient pas encore à Marche. Donc j'ai avancé, j'ai fait le régime comme ça. Au début je dirais qu'ils étaient 80 % contre et maintenant je dirais qu'ils sont 15 % contre et 85 % pour, parce qu'ils se rendent compte que, même si tout ne fonctionne pas bien -et c'est le moins qu'on puisse dire- on se retrouve dans une situation où le personnel est moins stressé et moins soumis aux violences. Maintenant, c'est un tout autre métier. Le personnel est en contact trois heures à quatre heures par jour avec les détenus.

Mais on est d'accord qu'ils ont la même formation avant de commencer à travailler ?

Tout à fait. Et ça c'est l'aberration du système. Ils ont tous la même formation mais , si ça ne tenait qu'à moi, j'aurais changé ça depuis longtemps.

Et pour les points plus précis, comment se passe la mise au travail des détenus à Marche ?

Le constat est le même que dans la société actuelle en-dehors de la prison : c'est que le marché du travail est relativement pauvre. C'est un c'est un problème majeur malgré tous nos efforts. Mais c'est la même chose partout. Une prison comme Lantin qui fait ce matin 885 détenus en a 40 dans ses ateliers. Nous, on est entre 30 et 40%, donc on peut dire qu'on est au-dessus de la moyenne.

Et dans ce taux de travailleurs, il y en a combien qui travaillent pour la prison, en interne ?

Il y en a à peu près 80 qui travaillent pour la prison (en interne), avec le problème qu'on nous a réduit l'enveloppe de 25%, donc on nous a enlevé un quart du budget. Ce qui veut dire qu'on n'a pas supprimé de poste car ce n'était pas idéal, mais qu'on ne remplace plus les postes.

Et donc, au niveau du partenariat, est-ce que ça fonctionne toujours ? Est-ce que ça aide pour la mise au travail ?

Dans le cahier des charges, il était inscrit que le prestataire devait employer un certain nombre de détenus et que nous avions l'obligation nous de fournir un certain nombre de détenus. Donc, ils sont à peu près une vingtaine à la cuisine et entre 6 et 8 pour le nettoyage. Et alors le service facilitaire a aussi pour obligation de fournir des formations. Et on a deux formations en cuisine actuellement qui chacune emploie 10 à 12 détenus.

Et c'est la seule prison qui fonctionne comme ça avec la privatisation partielle ?

Non, il y en a trois. Il y a Leuze-en-Hainaut, Beveren et Marche. Nous on était la première à sortir de terre mais les autres sont arrivées rapidement.

Et est-ce que ça aide dans le fonctionnement global de la prison ?

Oui, évidemment, c'est du nickel. Tout d'abord, nous avons Sodexo qui a les reins solides et qui est très « service client » et donc le fonctionnement est impeccable. Deuxièmement, on a un service de maintenance qui travaille très bien et très vite. Il a une pénalité s'il ne le fait pas. Et troisièmement, au point de vu budget puisque c'est une location annuelle de 500.000 € par an à peu près, c'est une grande différence par rapport aux autres prisons puisque qu'à Andenne, par exemple, si une caméra tombe en panne il faudra entre un an et un an et demi pour la réparer.

Et dans la vie quotidienne des détenus, est-ce que cela a une quelconque influence ?

Oui parce que la propreté appelle la propreté. On a un grand respect de l'infrastructure et donc extrêmement peu de vandalisme par rapport aux autres prisons notamment, c'est ridicule.

Et il y a beaucoup de contacts avec le personnel civil ?

Normalement, les contacts entre la population détenue et les services privés sont interdits. Mais, franchement il y en a pas mal qui se passent de façon informelle. Fexim, par exemple, a engagé 25 détenus. Donc je pense que petit à petit, on ne peut pas passer à côté du relationnel.

Et vous trouvez que c'est quelque chose qui serait, qui pourrait avoir un bon impact si cela se passait de façon régulière ?

Cela ne change rien. Je pense que tout est dans le contact, mais peu importe la nature de ce contact, que ce soit du privé ou pas. Cela ne change pas grand-chose finalement. Pour la population détenue, Fexim ou Sodexo, qu'ils soient privés ou pas c'est l'autorité. Ils ne font pas la différence.

Mais donc, au niveau du personnel, tous niveaux confondus, le contact est privilégié ?

Tout à fait. En tout cas on essaye. Mais ce n'est pas toujours le cas mais notre but c'est toujours de maintenir un contact.

Et à ce niveau-là vous voyez une influence sur la vie en détention ?

Bien entendu. Le simple fait de serrer la main à tout le monde ici entraîne directement un respect plus important. Maintenant, cela ne change pas forcément les choses entre eux.

Et justement à ce sujet, est-ce que vous estimez qu'il existe une certaine communauté de vie entre les détenus ? Entre les ailes, dans toute la prison...

On est pour le moment dans une période un peu négative. Alors, si on voit cela comme une courbe sinusoïdale, on a des choses qui montent puis qui retombent, qui vont bien puis qui vont mal. Alors que l'on était dans une prison avec un certain équilibre et, par exemple, un taux de drogue assez stable (même si c'est assez horrible comme terme), on voit maintenant que certaines choses négatives se sont installées. Premièrement, cela est dû au fait que l'on nous envoie des détenus dont le profil n'est pas du tout adapté. Deuxièmement, un personnel qui me

donne l'impression d'être de moins en moins regardant. Ils renoncent au contrôle au sens noble du terme, clairement. Et j'ai le sentiment tout simplement qu'une routine s'installe peu à peu où les vieilles habitudes s'installent. C'est là où celui qui est plus fort frappe l'autre et le domine. Donc, c'est une période un peu plus négative à ce niveau-là. Alors on a toute une série de mutations, ce qui a fait la troisième guerre mondiale. On a fait deux ou trois transferts parce que certains commencent à prendre le pouvoir.

Et vous pensez qu'une classification, enfin comme un choix dans ceux qui pourrait venir à Marche serait-il intéressant? Je veux dire regarder un peu le profil et voir si le système lui correspond.

C'est fondamental. Je disais justement à la direction de Leuze que j'ai eue au téléphone récemment, en Belgique on impression qu'il n'y a plus que deux prisons sécurisées. Il y a Marche ou Leuze comme si toutes les autres étaient devenues des passoires ou je ne sais quoi. Donc, on nous envoie souvent des gens dangereux alors qu'il y a cette bêtise administrative de ne pas sérier les deux. En effet, on peut avoir quelqu'un de très difficile en détention mais pas du tout dangereux et vice versa. Et donc on a des gens qui ne sont pas du tout aptes au régime communautaire. Et donc de très beaux principes qu'on avait mis au point à savoir ne pas protéger certains détenus particulièrement comme les pédophiles, *etc.* et bien on vient de constater en faisant un screening de toute la maison que les détenus pour faits de mœurs sont quand même cantonnés au rez-de-chaussée. Alors que nous, on n'a pas fait le tri, les détenus eux-mêmes l'ont fait de leur côté. Cela veut dire que des détenus condamnés pour faits de mœurs n'ont concrètement pas accès à la cuisinette qui se trouve à l'étage. Alors on a constaté ça y'a pas longtemps et depuis on a fait un gros mélange. Et quand je disais tout à l'heure qu'il ne faut pas faire plus de la même chose, l'un des grands combats d'ici est de fixer ces grandes valeurs et de les suivre, parce que dès qu'on se relâche, on retombe dans l'ornière.

Ce serait quoi alors le bon profil pour venir à Marche ?

Je pense que dans un régime à facilités de mouvement on doit plus travailler dans une centrale comme on disait à l'époque, c'est-à-dire accueillir des gens avec des longues peines avec lesquels on travaille donc sur le long-terme. Ce serait à mon sens la meilleure solution. Parce que les gens sous haute sécurité qui doivent rester enfermés toute la journée ça n'est pas tellement adapté à notre système.

Et vous avez combien de personnes de ce style en ce moment ?

On en a deux.

Et si cela devait se généraliser, que feriez-vous ? Est-ce que vous les disperseriez dans les différentes ailes où vous en feriez une aile particulière ?

Ça, c'est le grand fantasme du personnel et de l'administration : c'est pouvoir faire une aile fermée. Mais tout le monde sait, et on le voit depuis que la prison a ouvert, que si j'ouvre une disciplinaire, elle se remplira aussi. En plus, cela demande des travaux extrêmement importants puisqu'il faut fermer une partie. Ce que j'appelle l'ornière c'est tout simplement qu'on est sur un petit chemin entre deux ornières et qu'on ne peut pas donner un petit coup de volant à gauche ou à droite sinon on tombe dedans. Il faut avancer.

Et ça, vous ne savez pas très bien qui est à la base de tout cela... ?

Non, c'est un mélange d'un peu tout. C'est sûrement entre autres en partie à un manque de motivation au sens noble du terme de notre part. Parce que cette prison on en parle toujours comme la nouvelle prison, mais elle n'est plus si nouvelle que ça. Et donc on tombe dans la routine.

D'ailleurs l'opinion publique, je me demandais, vous en avez quoi comme écho maintenant ?

Le premier écho est toujours « prison cinq étoiles ». Et puis quand on explique les choses ou bien qu'on fait visiter, très rapidement, ce préjugé disparaît. C'est un vieux problème.

Vous parlez beaucoup de prison haute sécurité en même temps j'entends que les gens pensent que Marche, c'est très ouvert. Vous pensez donc que les deux sont tout à fait compatibles ?

Tout d'abord, il y a une ambiguïté quand on dit régime ouvert. Cette prison c'est un régime à facilités de mouvement, ce n'est pas ouvert. Pour moi, c'est ça la grande différence. Mais sinon les deux sont compatibles. En fait c'est très clair, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, le détenu qui veut s'évader s'évadera. C'est évident ça. On peut augmenter la sécurité passive alors on aura soit les gens qui viennent avec des kalachnikovs et qui tirent sur tout ce qui bouge, soit de la prise d'otages. Quoi qu'on fasse il va s'évader. Donc on peut augmenter la sécurité passive pour, on va dire, le commun des mortels des détenus, de ceux qui d'habitude prenaient l'échelle et montaient au-dessus du mur, etc. Voilà, celui-là il ne va pas s'évader. Le reste, de toute façon, s'il veut partir il partira sur un coup de tête ou parce qu'ils ont des moyens nettement supérieurs aux nôtres. Alors pourquoi faire un régime pour 3,4 types qui sont susceptibles de s'évader super dur qui contraignent 200 autres types ? Cela n'a pas de sens. Et je crois qu'en Belgique on a à peu près 10 ou 12 % de personnes qu'il faut mieux contrôler et qu'on a quand même à côté de cela 10.000 détenus que pour moi on peut mettre dehors demain sur le parking et qui ne vont pas partir. Maintenant, quand je dis ça, c'est l'émotion, c'est la pauvre société qui est en danger.

Et êtes-vous familier avec le concept de sécurité dynamique ?

Alors pour moi il me semble qu'il y a trois sortes de sécurité : la sécurité passive, la sécurité active, et la sécurité dynamique. Moi celle qui me parle le plus c'est la sécurité active. Car je me rends compte que les détenus qui s'autogèrent, et c'est un boomerang qui va me revenir dans la gueule, ça ne mène à rien s'il n'y a pas de limites claires. Parler de responsabilisation, ça s'arrête quand même un moment. Maintenant, la sécurité active elle est plus dans le contact relationnel avec les agents et le plan de détention que l'on peut essayer de mettre en place avec les détenus. Parce que, quoi qu'on fasse, la détention reste la détention. Parce qu'il ne faut pas se leurrer, même si c'était une prison cinq étoiles où on fait de la zumba tous les jours, il n'empêche que la seule chose qui les intéresse c'est de sortir. Il faut le savoir. Et donc, je pense que ce qu'on nous demande pour le moment dans les prisons c'est gagner du temps, en tout cas d'une part de problèmes. À Marche, finalement je touche du bois on n'a pas eu beaucoup. Voilà, c'est un peu ce qu'on nous demande parce que suivre des personnes avec cinq assistants sociaux et un psychiatre un jour par semaine face à des gens qui sont très loin en général, j'y crois comme on croit Père Noël. Donc, je n'ai pas encore les chiffres par rapport à la réinsertion, mais je ne les aurai jamais. Quelque part, ce que je crois réussir ici c'est de limiter les dégâts. Et en ça, je crois profondément dans la loi de principes. Elle dit elle-même que la seule chose que l'on doit faire c'est priver de liberté. En cela, je pense que l'on respecte cela ici. Il y a moins de dégâts.

Et vous pensez que l'encadrement psychosocial n'est donc pas idéal ?

Non, parce que ce n'est pas suffisant en matière de quantité, ni de qualité. Les gens sont comme totalement trompés encore une fois. Il faudrait des experts neutres qui viennent de l'extérieur pour expertiser. En plus, quand je vois l'expertise qu'on fait c'est 40 pages sur un détenu qui a volé une voiture. Qu'on arrête... on perd son temps. Alors que parfois, il faut plus simple, et deux, trois pages bien faites c'est bien plus efficace. Il faut faire ça avec du bon sens. Mais avec les traumatismes des affaires Dutroux et d'autres affaires qu'on a eues, ce ne sont plus des parapluies qu'on prend mais ce sont des tonnelles.

Et par rapport au plan détention, est-il vraiment utilisé ?

Pratiquement pas. De nouveau pour des raisons de quantité de qualité. Quand un psy a 60 détenus à suivre, ce n'est pas évident. Il faut donc faire les choses de la façon la plus stupide qui soit, mais je les comprends : ils vont mettre la priorité à ceux qui sont admissibles. Je pense que l'on devrait travailler en amont et dès que quelqu'un entre il faudrait commencer à faire le travail avec lui. Cela aurait tendance à moyen terme à limiter la masse de travail. Quand il sera admissible, ce sera déjà fait. Je l'écrivais encore tout à l'heure dans un mail, le pénitencier c'est le royaume de l'urgence et de l'urgence stupide. Et puis, il faut être honnête, si des personnes qui sortent de l'université ont déjà du mal à trouver un job, un mec qui sort avec comme CV un super casier judiciaire, quelles sont les chances qu'il a ? Ce n'est pas une façon négative de voir les choses, c'est réellement une réalité. Et donc, on va passer à côté d'énormément de choses.

Et donc au-delà des prescriptions de l'administration pénitentiaire, quand quelqu'un arrive, le fait de dresser un projet de ce que va être sa détention à Marche, cela vous parle-t-il ?

En tout cas la loi de principes est très claire : il faut le faire.

Mais ça ne prend pas ?

Non, il y a toujours un petit problème de quantité de personnel. Maintenant, quand on fait trois « réunions pause-café » par jour, on limite un peu les heures de travail (*rires*). À côté de cela, on peut tous crier -et ça je le vois en permanence-au manque de moyens, je pense qu'il existe un manque de motivation, c'est-à-dire de motifs à l'action. L'idéal serait évidemment de se dire que l'on va travailler sur le fond des choses et donc sur un plan de détention ce qui sous-entendrait alors que le détenu est le client, le partenaire et qui n'est pas effacé en permanence. Parce que nous on entend parler que de plans opérationnels, de budget, de sécurité, etc. Mais la personne et le parcours du détenu n'intéressent personne. Ce qui est une aberration parce que j'ai fait un jour le calcul que la détention doit toucher un bon 100.000 personnes en Belgique. Quand on compte les détenus, leurs familles, leurs amis, on ne doit pas être loin. C'est énorme et ça n'intéresse absolument personne ! Ici, ce qu'on a essayé de faire c'est de remettre le détenu au milieu du système mais les ornières retombent chaque fois de la même façon.

Et tout ce qui est personnel administratif de l'établissement est engagé par vous ou cela vient d'au-dessus ?

Un des défis majeurs que peut avoir l'administration dans les années à venir, et je dis ça mais je serai sûrement mort avant, c'est de revoir tous les statuts des agents de l'État. Quand on est nommé, on est nommé à vie et il faut tuer à peu près huit personnes pour pouvoir être viré et

encore... l'un des grands problèmes que j'ai avec le personnel c'est que je n'ai aucune emprise sur leur recrutement, leur engagement. Et j'ai toutes les difficultés à les motiver ou les remercier. Je n'ai aucune emprise sur les bâtons et carottes. Et donc la seule motivation que je peux donner c'est de remercier ou féliciter, mais il y a un moment où on en a un peu marre tout simplement.

Donc, théoriquement, vous pouvez vous retrouver avec cinq assistants sociaux qui sont contre les facilités de mouvement ?

Tout à fait. Oui, hélas, je pense que ça tient plus de la personnalité du chef d'établissement et de son autorité, je parle ici de son autorité administrative. J'estime avoir la chance d'avoir un peu de personnalité et donc de faire un peu peur et qu'on m'écoute quand je dis quelque chose. De là à dire que tout ce que je dis est fait...

Vous avez l'impression d'être davantage un manager parfois et d'être vraiment dans la gestion pragmatique?

Avec le partenariat public et privé, clairement. Maintenant, je suis peut-être un vieux con, mais tout ce qui est opérationnel, plans opérationnels, plans de sécurité, je le remplace par un seul mot : le bon sens. J'ai cinq pages de CV en formations diverses en management, mais ça ne sert à rien. Pour moi, c'est le bon sens. Ce qui compte c'est d'avoir quelqu'un qui est respectueux de l'autre. Moi je pense que quand on parle de management au premier sens du terme c'est pour cacher des déficiences du système. Alors on préfère vendre autre chose. Je suis intimement convaincu que l'administration pénitentiaire, les prisons vont très mal mais si on décerne aujourd'hui un bulletin à l'administration pénitentiaire, ça sera nickel : on a une surpopulation en baisse de 1000 détenus, les budgets sont plus ou moins respectés et en même temps on n'a pas d'incidents. Et les évaluations sont bonnes, tout se déroule bien, *etc.* C'est comme ces cycles d'évaluation. Personne ne les fait mais on envoie un bon graphique c'est bien joli et tout le monde est content. Et on ne le fait pas parce qu'on a autre chose à faire et que je ne vais pas commencer à évaluer les collègues que je vois tous les matins, il faut arrêter de déconner.

Et donc, si je comprends bien, si on devait rendre des comptes ça serait au sujet des budgets et des incidents mais personne ne vient voir comment se passe effectivement la détention ?

Non, cela n'intéresse personne. J'ai lu le plan du ministre qui est bien fait, sincèrement, mais, de façon assez étonnante, et il y a aussi toute une partie qui concerne la radicalisation et le terrorisme car il fallait bien répondre aux inquiétudes, mais moi je n'ai encore rien vu sortir. Et dans la loi pot-pourri comme on l'appelle (parce que c'est une loi qui corrige toute une série de choses), il y a toute une série de mesures qui, apparemment, semblent durcir les choses. La société elle ne tire pas à gauche, clairement. Et donc elle tire plutôt vers une notion de sécurité maximale et vers le risque zéro.

Mais êtes-vous d'accord que dans les médias et dans l'opinion publique circule beaucoup cette idée que la réinsertion est au centre de la détention ?

Oui tout à fait.

Mais donc ne penserez-vous pas qu'il existe derrière cette idée de réinsertion en fait un alibi à plus de répression ?

Si, mais j'essaie de rester optimiste et je me dis qu'une détention qui n'aggrave pas la situation générale du détenu est déjà un premier pas vers une possible réinsertion. Mais c'est une hypothèse. Parce que je pense que si la détention fait plus de dégâts on empêche la personne détenue ici d'espérer un jour se réinsérer et elle va sortir encore plus massacrée qu'avant. Mais je n'ai à ce jour aucun indicateur, aucun élément pour me donner raison tort.

Et dont vous n'avez rien de concret pour comparer Marche aux autres établissements pénitentiaires ?

Non si ce n'est qu'il y a moins d'agressions au quotidien et que les détenus en l'air plus sympas.

Est-ce que vous avez encore un peu de temps ?

Oui, continuons ! J'ai autant de temps que vous voulez.

Concernant certains points précis de la détention, avez-vous essayé d'instaurer un réel rythme de vie dans la prison ?

On l'a fait, je dirais, avec de nouveau beaucoup de bon sens je pense. C'est une de mes collègues d'ailleurs qui a fait ça, ce n'est pas moi. Ce qu'on a fait c'est d'abord avoir un maximum de périodes où le détenu peut être en dehors de sa cellule. Être hors de sa cellule cela peut être : être au travail, être au préau, faire une activité (et il y a pas mal d'activités à Marche qui semblent fonctionner) ou tout simplement être dans les ailes et s'y balader et croiser d'autres détenus. Ce n'est pas la panacée. Mais, quelqu'un qui a la porte ouverte, de nouveau symboliquement, a davantage l'impression d'être en liberté que quelqu'un qui est enfermé et confiné dans sa cellule toute la journée. Et donc, on a rythmé les journées ainsi par des périodes de facilités de mouvement mais avec en plus, et je pense que c'est quelque chose de positif, des journées qui sont différentes. Du lundi au lundi, ce n'est pas la même chose. Je ne connais pas les détails parce que je ne suis pas doué dans les détails mais je sais par exemple que le jeudi soir, il y a facilité de mouvement mais pas l'après-midi par exemple. Cela permet à la personne de sortir un tout petit peu de sa routine ça change un tout petit peu leur quotidien. On a tenté aussi de faire un préau plus fluide où les gens y vont à peu près quand ils veulent. Ça a l'air de bien fonctionner aussi. L'activité j'en ai parlé... Et le contact avec les membres du personnel ! Ça, je pense que c'est une réussite parce que ça donne cette sensation de liberté. Maintenant, le pendant de cela c'est que les contacts entre détenus sont beaucoup plus nombreux et donc les occasions de trafiquer aussi, et donc on peut imaginer qu'il y a plus de trafic. Moi je ne suis pas certain parce que, que l'on reste six heures ou deux heures, on a autant d'occasions de trafiquer. Mais on pourrait tout de même imaginer que cette l'un des effets pervers du système.

Mais cette idée de liberté ce n'est quand même pas quelque chose qui va de soi. Qu'est-ce qui vous a motivé, qu'est-ce qui est dans votre tête derrière tout ce système ? Est-ce que, par exemple, la vie à l'extérieur, la ressemblance de cette vie est un critère auquel vous pensez parfois ?

Oui, oui on peut dire ça. Je déteste le mot mais le concept auquel je pense c'est la normalisation des choses. Cela signifie que la vie à l'intérieur ressemble plus possible à celle à l'extérieur tout en étant une privation de liberté. Cela évite une cassure entre l'avant et l'après. Selon moi, la privation de liberté est une souffrance en soi, c'est déjà une souffrance. Et je ne vois pas pourquoi en ajouter, je ne vois pas l'intérêt. Et je suis pour le moment un peu plus négatif parce qu'on vit une période difficile mais je vois à côté de cela que l'on a stabilisé toute une série de

gens de façon assez exceptionnelle. On a eu ici des régimes qui ont parfois duré jusqu'à trois ans dans d'autres prisons. Pour ne pas citer de nom, mais j'en vois un qui était un dangereux, un preneur d'otages etc. et qui maintenant chez nous a un régime normal et donc se promène dans l'ensemble de la prison, du cellulaire. Ça c'est une stabilisation quand même fondamentale, et il y en a plusieurs comme ça. On a eu plusieurs régimes qui sont arrivés dont un qui voulait absolument rester en régime. En fait, il avait peur de lui-même et le lendemain du jour où il est arrivé on lui a dit qu'il n'y avait plus de régime et qu'on lui faisait confiance. Et pour lui, ça a l'air de fonctionner aussi. Cela stabilise les gens et ça n'a pas forcément l'air d'être le cas ailleurs. Maintenant, cela est extrêmement dangereux pour moi parce que, si cet individu dont je parle demain décide de prendre quelqu'un en otage, c'est sur moi que cela va retomber. Ce qu'on retiendra ce n'est pas que même s'il avait été en régime il aurait pu faire ça mais c'est que chez moi à Marche maintenant il est peintre.

C'est donc une certaine prise de risques pour vous ?

Ben c'est sûr qu'en enfermant, on ne prend pas de risques. Ouvrir c'est prendre des risques. Et on joue plus sur la sécurité active.

Et donc par rapport au disciplinaire, aux accidents ou petits incidents, vous n'avez pas plus que dans les autres prisons ?

Et bien on a fait une moyenne pour 2014 et on est à une moyenne de 2,8 rapports disciplinaires par jour alors qu'Andenne et Lantin en sont à peu près à 10 ou 12 par jour, proportionnellement. Donc on n'en a quand même trois à quatre fois moins qu'eux. Maintenant, on n'en a un peu plus ces deux derniers mois parce qu'on a essayé de reprendre un peu le contrôle et que ça gaze. C'est un peu une sorte de machine qui avance comme ça et que parfois il faut prendre un peu à gauche et puis hop retirer à droite. Pour moi, pour le moment, il y a de l'huile qui se remet dans les rouages, donc ça s'énervé un peu partout.

Et qu'est-ce qui pose problème selon vous pour le moment ?

On a beaucoup de trafics, de came mais aussi de GSM. Et ça c'est incompréhensible car ils ont le téléphone en cellule et ce n'est pas beaucoup plus cher. Je crois que c'est de nouveau pour eux cette sensation liberté comme ça ils ont leurs téléphones à eux.

Et maintenant par rapport aux biens matériels, est-ce que vous avez le sentiment de leur laisser davantage d'objets à disposition ? Est-ce que vous pensez qu'ils ont, par rapport à d'autres établissements, un plus grand rôle dans la gestion des objets ?

Ils sont plutôt moins d'objets à eux de manière générale puisqu'on part du principe qu'ils ont plus l'occasion de sortir de cellule, à part le fait il n'y a pas cette éternelle plaque chauffante et qui est quelque chose qui énerve particulièrement les détenus. Et donc, ils ont plutôt moins d'objets par rapport à ce qu'il se passe ailleurs. Mais on laisse à leur disposition des salles communes avec le matériel. Mais on constate la difficulté à nouveau que certains n'ont pas accès à ces salles et d'autres qui vont jamais ou presque jamais. Cette autogestion qu'ils pourraient avoir, ils la pourrissent eux-mêmes beaucoup. Et bêtement en plus. Cela se fait par le fait de cacher des GSM en cellule, le fait que seuls les Arabes ont accès à la cuisinette, ou les musulmans parce que ce n'est pas de la même chose d'ailleurs, et donc ils pourrissent beaucoup cette possibilité. Je devrais être moins négatif car je tiens à défendre ce système mais je constate quand même que c'est une jungle où on retourne souvent au même problème que celui qui

gagne est le plus fort, le plus pervers ou encore celui qui a le plus de copains. C'est quand même très triste. Mais en même temps c'est humain et on ne peut pas changer la nature humaine.

Et à quelles circonstances vous devriez attribuer cela ?

A la prison, à la collectivité. Pour moi, c'est comme dans les internats car dans les internats on voit aussi qu'il y a un certain nombre de meneurs. Dès qu'on entre dans des institutions totalitaires, on pousse les humains à agir de manière totalitaire également. Et donc on va refaire exactement ce qu'on voit à l'extérieur dans certaines cités et même des très beaux quartiers. C'est celui qui a la plus grosse voiture, la plus grosse moto, qui a le plus gros tatouage qui frappe plus fort.

Et là-dedans la liberté de mouvement ça apaise ?

Oui on peut dire que ça apaise et c'est déjà pas mal. C'est vrai qu'un homme qui enfermé toute la journée en cellule... un critère qui était très important pour nous c'était de constater que les détenus dorment la nuit et vivent le jour. Pour moi, c'est un critère objectif et intéressant. Pour les autres indicateurs, on en voit certains positifs et d'autres négatifs mais surtout c'est très fluctuant encore.

Et par rapport aux sanctions, est-ce que le système appliqué est différent de celui appliqué ailleurs ou alors vous appliquez la loi de principes à ce niveau-là à la lettre ?

On applique des sanctions assez dures ici parce que, comme ils ont plus de facilités de mouvement, on attend à ce qu'ils respectent le système. Et donc la sanction est assez nette.

Est-ce que vous essayez de punir par ce qui a péché ? C'est-à-dire « Tu as sali cela tu le nettoies, tu as cassé et donc tu ré pares ».... Est-ce qu'il y a une sorte de lien entre les deux ?

On ne peut pratiquement plus le faire avec cette foutue loi. Je trouve cela dommage parce que pour moi les travaux d'intérêt général sont de loin la meilleure solution. Je me souviens, lorsque j'étais plus jeune, celui qui salissait le préau et bien il le nettoyait par après. S'il devait le nettoyer pendant trois jours, et bien après il avait pigé. C'était beaucoup plus simple. Dans ce domaine, cette loi de principes n'a vraiment rien amené. À part du formalisme, on n'a rien amené plus, si ce n'est de la lourdeur administrative et donc moins de temps à apporter aux gens et, quelque part, le respect de la loi, il est à nouveau dans le bon sens. Celui qui ne veut pas la respecter, il ne va pas la respecter et donc une loi ne sert à rien. Il vaut beaucoup mieux engager le personnel et le former pour arriver à quelque chose. Mais ce n'est pas du tout la priorité actuelle. D'ailleurs, la plupart des pans de cette loi ont été évacués. Les vraies belles choses de cette loi, on n'en parle plus.

Et donc vous êtes un peu cadennassés par cette loi ?

Cela dépend de la personnalité du chef d'établissement. Je suis quelqu'un qui respecte extrêmement peu les règles, ce qui ne pas dire que je suis un psychopathe, enfin je pense, mais je ne respecte pas le formalisme. J'ai fait les rapports quelquefois ces derniers temps et les détenus sont très étonnés parce que je les écoute et je ne suis pas en train de noter constamment, je m'en fous complètement des tartines sur les motivations, etc. Je mets la sanction le cas échéant et je leur demande s'ils sont d'accord. Et ensuite je ne donne pas de copie. Ce formalisme à la con, ce n'est pas écolo et surtout à quoi ça sert. Donc, je pense qu'on a quand

même pas mal de possibilités de travailler dans une certaine liberté. Et donc je pense qu'on a un carcan formaliste. On doit faire une motivation individuelle. Avant, on avait presque un cachet pour chaque détenu, maintenant ça on ne peut plus le faire. Et bien qu'est-ce qu'on fait ? On fait une motivation pour les revendicateurs. Donc on détourne les choses dans un esprit de bon sens. En plus, souvent la personne s'en fout complètement de la motivation.

Quelle est, selon vous, l'importance des règles en prison ? Je veux dire par là est-ce que c'est vraiment important que les règles soient conscientisées par les détenus ? Et aussi est-ce que le règlement d'ordre intérieur est vraiment indispensable bien que le bouche-à-oreille par exemple suffirait ?

Je vais te répondre en deux temps de manière un peu philosophique. Tout d'abord, c'est bien malheureux qu'il faille toujours mettre des règles aux gens pour qu'ils les respectent, clairement. Je pense que ce qui est écrit est opposable. Voilà, ça c'est la deuxième réponse. Les règles sont écrites parce qu'elles sont opposables. Et elles sont opposables à tout le monde : à la direction, aux détenus, au personnel. Si elles n'existent pas de façon écrite, elles ne sont pas opposables. Je ne sais plus si c'est Caligula ou Néron qui avait bien compris ça. Le Sénat demandait que les lois soient écrites, mais il les a écrites sur des poteaux de 25 mètres de haut, tout en haut. Personne ne savait les lire mais elles étaient écrites. Et donc est opposable. C'est pour ça qu'on écrit les choses. Quelles soient écrites oui parce que l'être humain est une vraie merde certainement et qu'il a besoin de règles.

Est-ce que vous estimez que les détenus ont beaucoup de choix au quotidien ? Est-ce qu'ils ont beaucoup de liberté de choix ? À quel degré peuvent-ils prendre des décisions ?

Ils n'ont pas assez de choix. En tout cas à mon sens. Ils devraient d'abord pouvoir plus travailler, ce qui est un choix en soi. En effet, c'est un choix quotidien de se lever, et d'aller au boulot. Ils devraient avoir un panel d'activités plus étendu et plus ciblé. Là aussi je suis dans les choix assez importants de choisir d'y participer ou non. Je dirais qu'ils ont un choix fondamental ici qu'ils ne trouvent pas ailleurs, ou peu ailleurs, parce qu'il y a d'autres systèmes plus ouverts dans toute prison mais ce sont des toutes petites parties, c'est le choix de sortir ou non de cellules. C'est quand même un choix fondamental ! Ça paraît idiot, mais c'est quand même un choix fondamental. Face à une porte fermée, je n'ai pas le choix. Si maintenant, je peux choisir de rester à l'intérieur ou de sortir... Ça paraît bête mais c'est quand même un choix rendu possible ici. Sinon oui ils ont le choix du programme télé etc. Mais, au fond, quels choix avons-nous, nous ? On a l'impression qu'on a beaucoup, mais qu'en est-il vraiment ? On a le choix aussi programme télé, mais après cela ? Oui, j'ai le choix de me lever ou pas le matin pour venir travailler, mais bon.

Est-ce que vous pensez à ce niveau-là que les détenus s'en rendent compte, voient la différence ?

Oui, ils voient quand même une différence ici. Ils disent en général que Marche c'est cool. Donc, oui je pense qu'ils voient la différence.

Est-ce que vous avez l'impression que les détenus sont autonomes, en tout cas est-ce qu'ils répondent à leurs propres besoins ?

Ils subviennent à leurs besoins en travaillant ou en trafiquant. Il y a une paupérisation fondamentale, comme à l'extérieur d'ailleurs. Et c'est là tout le côté énervant de travailler dans

une prison car toutes les données sont là pour que cela ne fonctionne pas. On enferme les gens ensemble alors qu'ils n'ont déjà pas envie, on ne les trie même pas et on ne leur donne d'autre choix que de demander à leurs familles de les aider ou de travailler, mais il n'y a pas travail, ou encore de trafiquer. Ils ne peuvent pas vivre sans rien. Alors il faut leur donner l'aide sociale, mais ce n'est d'ailleurs pas un super apprentissage ça. Ils viennent en prison en étant au CPAS et ils sont ensuite sous aide social. Ce n'est pas tellement un problème dans le pénitencier, c'est un problème général.

Et par rapport à ce dont on parlait donc l'autonomie et la liberté, est-ce que vous pensez que la modernité et la récence de ces bâtiments influencent ces processus ?

Oui je pense que lorsqu'on respecte déjà les besoins primaires de quelqu'un, on peut respecter les besoins secondaires. Et ici, ils sont respectés. Manifestement, ils peuvent se laver tous les jours s'ils le veulent alors qu'à Forest ils ont trois jours de douche par semaine et des douches dans lesquelles on ne laverait pas ses pieds. Ici, ils peuvent manger trois repas par jour potables. Les besoins primaires sont quand même des choses qui existent chez chacun et le fait d'avoir chauffage, nourriture, les douches, le téléphone, la propreté ce sont déjà des marques de respect. Ils n'ont pas une gamelle purulente qui vient des cuisines de Forest où il y a une queue de rat qui passe, ils peuvent déjà avoir quelque chose qui est aux normes ici au point de vue de la nourriture. Donc si je respecte les besoins primaires de quelqu'un, je le respecte déjà terriblement.

Donc ils sont moins dans la survie et donc peuvent penser à autre chose ?

C'est exact. Et on a peu de critiques sur la cuisine alors que c'est très fréquent. Mais comme ce besoin est rempli, on n'en entend peu. On a eu beaucoup d'emmerdes avec les douches parce que c'est 12 minutes et que ce n'est pas assez. Mais maintenant, on n'entend plus ça parce que le besoin est rencontré. Pour exemple, on a eu beaucoup de cas de détenus qui demandaient le CPAS en plus de l'aide indigente donnée ici à Marche et le tribunal nous a beaucoup vilipendés à ce sujet. Mais maintenant, on a une jurisprudence qui dit qu'à Marche les besoins de base, les besoins primaires qui découlent des droits humains, sont remplis. C'est quand même quelque chose d'important. On a eu la visite de la ligue des droits de l'homme, je ne sais pas si vous le savez, et ils sont venus près de trois heures dans le préau avec eux et tout voir et nous ont applaudi à la fin de la visite. Ils nous ont dit que c'était la première fois qu'ils faisaient ça. Mais ils ont fait ça parce que c'est tellement autre chose que ce qu'ils ont l'habitude de voir.

Et donc la responsabilisation c'est un concept que vous connaissez mais est-ce que vous y avez pensé au moment de la naissance de la prison ?

J'aime bien le mot responsable. Coupable, c'est capable de se donner des coups. Responsable, c'est être capable d'apporter des réponses. Responsable c'est un mot que j'apprécie car être capable d'apporter des réponses c'est important. Oui et j'ai l'impression qu'il y a des détenus ici, un peu les vieux la vieille, qui sont en décompensation pour le moment et qui se retrouvent face à eux-mêmes. Et ça revient à ce que je disais un peu tout à l'heure ; si on remplit tous les besoins primaires de quelqu'un, et une grande partie, un maximum des besoins secondaires (car l'intégralité ce n'est pas possible), on ne met plus la personne détenue en opposition face à un système mais on la remet face à elle-même. Et c'est là que la responsabilisation intervient. Je n'aime pas le mot choix car pour moi la responsabilité c'est être face à soi-même, se regarder soi-même et trouver des réponses justement à propos de ce qu'on est et ce qu'on veut faire. À côté de cela, vous pouvez donner la main à un enfant pour le faire marcher à un an, tant qu'il ne

sait pas le faire seul, il ne sait pas marcher. Et c'est au moment où il trouvera les réponses tout seul qu'il saura réellement marcher.

Donc c'est davantage donner les moyens qui permettent d'être face à soi ?

On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif, il n'y a rien à faire. Et donc la personne qui vient ici et ne veut rien faire d'elle-même, et bien de toute façon elle ne fera rien.

Et donc tout ce qui est encadrement et liberté de mouvements ce sont des accessoires qui permettent à la personne d'avoir cette ouverture vers lui-même ?

Accessoires, je dirais plutôt des outils. Ce sont des outils qui permettent au minimum de pouvoir se responsabiliser. Il y a quand même une notion fondamentale c'est que je ne crois pas que je responsabilise les gens, je crois que je peux leur donner la capacité de se responsabiliser. C'est très différent. Se responsabiliser, c'est un choix. Maintenant, si le système est bête et méchant on ne donne aucune ouverture à la responsabilisation. C'est du bon sens à nouveau. Si on a un enfant pour le responsabiliser il faut lui donner des règles. Et bien sûr à côté, ceci toute une série d'autonomie. Mais, malheureusement, l'être humain est ainsi fait qu'on doit le limiter et lui donner toute une série de règles. On pourrait imaginer une société sans fonctions, sans règles, sans droit pénal... ce genre de sociétés existe.

Super. Je crois que j'ai fini. Ah non, avez-vous encore des projets pour Marche ? Quelles sont vos dernières idées en date ?

Pour une nouvelle prison, la seule qui va s'ouvrir c'est celle sur Haren, donc autant dire que je n'irai jamais (*rires*). J'ai un peu l'impression d'avoir fait mon temps ici à titre personnel. Ce qui n'est pas vraiment au top ici, c'est la mixité. Si je devais pousser plus loin ce phénomène, se rapatrierais 60 ou 70 femmes de Lantin et je le mettrais dans cellulaire avec les hommes. C'est peut-être la seule chose qui me motiverait encore un peu, tenter ce coup car je suis persuadé que ça fonctionnerait. Mais bon, ce n'est pas gagné.

C'est vrai que cela collerait à votre projet car cette séparation des sexes ne semblent pas naturelle.

Maintenant, je pense ici que je suis à stock donc je dois simplement continuer et limiter les dégâts. Maintenant de nouveaux projets... j'aimerais quand même féminiser encore plus, même beaucoup plus, permettre aux détenus de se balader partout en totale liberté, crée un magasin réel. Tout ça, je crois que cela peut se faire mais il faut faire changer beaucoup de mentalités.

Et quand vous parlez de mentalités vous pensez au personnel, aux médias, à l'opinion publique que vous entendez... ?

Le personnel je pense qu'il s'y fera toujours. Si on l'explique qu'il y a un intérêt dans le système, il sera d'accord. Même si je suis peut-être foncièrement optimiste à ce niveau, j'y crois. Je pense que la difficulté c'est, par exemple, si on crée un magasin ici, la difficulté c'est que le premier accident de caddie on va dire que c'est la faute du magasin. On a toujours été dans un tel esprit à la con. Cela existe dans d'autres pays, je pense par exemple à Maastricht il me semble, où la prison est tout à fait comme ça. Ils ont en magasin, une piscine et ils se baladent en liberté toute la journée. Ils ont une seule obligation c'est que si on les appelle ils doivent répondre dans les 30 secondes. Il a des boutons partout et sur les appels ils doivent vite

aller se rendre à l'un de ses boutons. Et s'ils ne répondent pas alors il vole directement dans trois mois de cellulaire stricte et ça c'est une horreur. Et ça fonctionne parfaitement bien.

Et dans ce cadre-là il n'y a pas le retour de la rumeur de « prison cinq étoiles » avec ce magasin, cette piscine?

C'est aux Pays-Bas donc ça passe mieux. Mais à Bruges il y a une piscine. Mais maintenant elle n'est plus ouverte parce qu'ils ont découvert qu'il pouvait se noyer entre eux (*rires*). Oui donc moi j'ai des projets pour plus ouvrir vers l'extérieur. Je pense qu'on peut aller beaucoup, beaucoup, beaucoup plus loin

Mais pas pour le moment ? Vous ne le sentez pas pour le moment ?

Je pense qu'avec ce gouvernement de droite pour l'instant, voire d'extrême droite, non je ne pense pas.

Bon ben voilà, je n'ai plus de questions. Vous avez peut-être quelque chose à ajouter ?

Non, je pense que non.

Merci, merci beaucoup en tout cas.

Est-ce que, pour entrer en matière, tu pourrais me dire quelle est ta fonction précise au sein de la prison et aussi en quoi cela consiste, on va dire, au quotidien ?

Alors mon titre officiel c'est attachée appui opérationnel management justice, c'est un beau long mot qui ne veut rien dire. Je vais dire que je suis une attachée, attachée à la direction de la prison de Marche-en-Famenne, en gros j'ai pris le rôle de directrice adjointe spécialisée dans le régime de détention des détenus. Donc c'est-à-dire que je fais partie de l'équipe de direction, comme tu le sais. Donc nous sommes en tout quatre, enfin cinq avec Madame Havart, à gérer des dossiers détenus mais on est quatre à se répartir ces dossiers de détenus. Je ne sais pas si tu veux que j'aille plus loin...

Non ça ira, c'est parfait... par contre si tu pouvais me dire ce que tu as fait juste avant, où tu as travaillé avant Marche ?

Avant j'ai travaillé pendant un an en tant que psychologue dans un service communal, le service communal de Nivelles qui s'appelait « Azimut ». En fait, ça s'appelait d'abord le guichet social et moi je travaillais pour le service « Azimut » où j'ai pris le rôle de psychologue de première écoute, de première intervention surtout dans les problèmes en toxicomanie. Ce n'était pas tout à fait à temps plein dont j'ai complété avec des heures d'éducateur de rue dans les milieux défavorisés de Nivelles qui sont plus nombreux qu'on peut le croire. Je retrouvais en psy un peu certains chez eux que je voyais avant comme éducateur de rue donc voilà... ça c'était vraiment l'accueil et le soutien des toxicomanes. Il y en a certains que j'accompagnais jusque les centres, c'est comme ça que j'ai appris à connaître « Trampoline » par exemple, « le Solbosch »... ça m'a fait une connaissance très pratique du milieu associatif. Et je suis rentrée à la prison d'Ittre en 2007, donc un an après que j'ai commencé comme attachée en justice réparatrice. Ça j'en ai parlé il n'y a pas longtemps à une stagiaire, mais je ne sais plus si c'était toi, mais c'était une fonction qui existait à cette époque-là. Donc l'attaché en justice réparatrice était déjà attachée pour la direction mais il n'était pas tout à fait considéré comme un directeur dans le sens où il faisait toutes les réunions, les briefings direction mais à côté de ça, son rôle c'était organiser des

projets pour la prison avec aussi bien le personnel que les détenus, et dont le but était de recréer, restaurer les liens entre auteurs, victimes et société est donc entre les détenus et la société, et leurs victimes. Dans ce cadre-là, j'ai découvert les services comme « Médiante » et tout ce genre de services qui font vraiment de la sensibilisation par rapport aux victimes, voire même des rencontres avec les victimes dans le cadre d'audiences. Mais c'était aussi faire des projets qui mettaient en partenariat le personnel et les détenus. Je n'avais pas de lien à ce moment-là hiérarchique ni avec le personnel ni avec les détenus, c'était plutôt un élément facilitateur de contacts et j'ai fait ça royalement six mois maximum. Et donc après tous les attachés, il y avait un attaché par prison, et nous on se voyait régulièrement entre nous pour voir ce qui se passait dans les autres prisons et débriefer, faire un échange de bonnes pratiques et tout ça, et on a été tous considérés comme un luxe pour les prisons qui étaient en manque de directeur. Du coup, du jour au lendemain, on nous a dit que l'on était directeurs.

Et ça n'existe plus du tout du coup ?

Il y a eu quelques survivants mais non les derniers, et ça fait déjà bien un an et demi,... il y a eu beaucoup de résistance de notre part.

Tu n'avais pas envie de devenir directrice ?

Ah non, pas du tout ! J'avais 26 ans, je venais de commencer dans les prisons et là je tutoyais tout le monde aussi bien les détenus que les agents j'avais vraiment là un rôle d'éducateur quoi. Et quand du jour au lendemain on me dit : « Toi, tu vas prendre un rôle hiérarchiquement supérieur ! » ça signifie que « tu arrêtes la familiarité avec Pierre, Paul et Jacques ». Je me sentais déjà pas du tout prête à le faire et encore moins à l'être mais je n'ai pas eu le choix. En gros, on m'a dit : « C'est ça ou c'est une belle carrière mais ailleurs que dans les prisons ».

Et donc tu as commencé à Ittre comme ça du jour au lendemain ?

Du jour au lendemain. J'ai commencé en suivant mes collègues au disciplinaire, j'ai mis du temps à m'acclimater...

Et après ça a été à Ittre ?

Oui, ça été et c'est dommage parce que je suis partie après deux ans et demi et c'était pas mon choix la nomination. J'avais réussi mon examen la place était occupée par un emploi fictif, il n'y avait pas de place qui s'ouvrait pour moi et donc en gros j'avais le choix entre rester contractuelle à Ittre ou prendre ma nomination ailleurs. Et donc j'ai été ailleurs et je suis partie d'Ittre avec le cœur gros. C'était dommage parce qu'après deux ans comme directrice, je commençais seulement à trouver mes marques, j'avais un peu plus d'assurance, un peu plus de légitimité parce qu'au début j'étais soit perçue comme la grande naïve du truc, la chouette fille à l'écoute mais à chaque fois qu'on disait quelque chose c'était « Marie quoi ». Les AP m'appelaient Marie et quand il y avait une merde, c'était pour moi on venait m'en parler pendant trois heures. Mais quand je disais un truc c'était « ouais, attends deux minutes en fait ça et puis on verra », alors que ce n'était pas comme ça avec les autres directeurs. J'ai vraiment mis du temps à m'asseoir dans ma fonction et après Ittre j'ai été à Marneffe. C'est le centre de formation. Là, j'ai pris une toute autre casquette parce que je me suis occupée de la formation initiale des agents qui passaient de trois mois à six mois donc j'étais engagée pour faire le changement. Donc là je ne me suis plus du tout occupé des détenus, si ce n'est dans le travail au quotidien parce que les détenus, en fait j'avais des détenus servant qui m'aidaient à organiser

concrètement les formations. C'était pratique mais je ne gérais plus de dossiers. Par contre je gérais les dossiers d'agents et j'ai organisé des commissions de stage pour virer des agents qui dysfonctionnaient. Je commence par le négatif mais c'est vrai que ce n'était pas facile. Mais surtout pendant un an j'avais la responsabilité des stagiaires, donc des agents qui commencent. Il y avait donc leurs six mois de formation et puis six mois sur le terrain où on les suivait quand même. Voilà, c'est accompagné une personne dans la découverte de son métier pendant un an et au-delà du côté certificatif, il y avait quand même quelque chose de très formatif. Et cela m'a tout à fait servi parce que j'ai découvert le métier d'agent que je ne connaissais alors pas du tout. Du coup, j'ai pris pas mal de légitimité par rapport aux membres du personnel, j'ai rencontré plein, plein, plein d'agents de toutes les prisons. Ça m'a donné une vision beaucoup plus méta de tout ce qui se passe dans les prisons.

C'est vrai que tu as déjà deux visions bien différentes des prisons...

Tout à fait. J'ai vraiment l'impression que voilà pendant mes deux années à Ittre j'ai pu me familiariser au monde carcéral, les détenus et les lois qui régissent la matière et pendant les deux ans et demi presque trois ans que j'ai passé à Marneffe j'ai appris beaucoup sur les prisons en général, leur mode de fonctionnement et le métier de surveillant. Et donc je me sentais beaucoup plus armée pour affronter Marche. J'ai commencé ici à Marche en octobre 2012.

Et donc un an, un peu plus d'un an, avant son ouverture ?

Ouais, ouais c'est ça.

Et donc tu as vraiment participé aux premiers choix ?

Ouais, c'est sûr. Officiellement je suis arrivée le 2 février 2013 et avec Monsieur de Thier Madame Jacob on a commencé à nous trois à ce moment-là. Mais c'était déjà dans le projet avant. Monsieur de Thier, une fois qu'on a su qu'on était pris sur le projet, il nous a emmenées à des réunions, etc.

Et par rapport à ce projet initial, à quel point tu as l'impression d'avoir pu donner ton avis ? A quel point tes idées ont pu être imposées ?

A beaucoup de points en tout cas. Voilà, moi j'étais là pour occuper du régime et je l'avais déjà dit à Frédéric : « Moi je te suis et je sais qu'avec toi il y a moyen de faire un régime ouvert ». Lui il m'avait dit, en tout cas il m'avait fait sous-entendre, qu'il voulait quelque chose de différent, et je savais bien que connaissant sa personnalité que ce serait sans doute différent mais ouvert. À part ça, il n'avait pas d'idées toutes faites et moi non plus. Je suis arrivée avec cette idée de régime dégressif ça c'est une chose que j'ai amenée et que j'ai proposée. Le système d'ouverture et la structuration des journées, ça c'est tout moi qui ai apporté. Moi j'amenais les idées à Monsieur de Thier et Frédéric me disait assez vite oui ou non, trop ou pas assez et après on a assez vite tout présenter au reste de l'équipe qui venait une fois par mois, je crois les mardis durant les 3, 4 premiers mois avant d'être... il y a eu 2,3 mois on était seulement à trois mais on les incluait parce que c'était important pour nous qu'ils adhèrent au mode de fonctionnement. Mais moi j'ai l'impression que toutes les choses que j'ai voulu proposer elles ont été écoutées et suivies pour la plupart.

Et tu n'as jamais eu le sentiment de devoir rendre des comptes à l'administration, au gouvernement, ... ?

Ici, moi ce que Frédéric m'a demandé au bout d'un moment c'est de lui faire un mémo de 15 pages qui présentait le projet de Marche sur papier pour pouvoir l'envoyer à l'administration donc c'était avant mon congé maternité. Le but était d'un peu présenter et compiler nos idées et mon travail et ça permettait aussi de dire, parce que ils ne se sont pas du tout occupé de nous, je les ai pas vus sur le chantier une fois, ils étaient hyper absents, et nous on leur rendait des comptes parce que nous on proposait quand même quelque chose de différent pour une prison haute sécurité. Et nous on ne savait pas ce qu'ils voulaient en faire. Et on s'est vite rendu compte qu'ils n'avaient pas d'idée de ce qu'ils voulaient faire. Et nous on a fait ce qu'on a voulu mais pour être sûrs, pour se couvrir, on leur a envoyé très, très souvent... Enfin, Frédéric leur envoyait plein de mails par rapport à ce travail pour qu'un jour ils ne puissent pas venir nous dire que ça n'allait pas. Donc, on leur a un peu, pas mis sur le fait accompli vu qu'on les a tenus au courant régulièrement de travail, mais il est possible qu'ils s'en foutaient et ne faisaient pas attention à ça donc...

Et donc c'était plus en amont qu'en aval ?

On a pu être très créatifs, très libres... Les contraintes ça a été l'infrastructure. Il y a des choses qu'on a voulu faire mais qu'on n'a pas pu faire parce que l'infrastructure était déjà établie et la prison était construite quand on est arrivés et, ça, on ne pouvait pas y toucher. Les seuls trucs que Frédéric a pu faire c'est progressivement, petit à petit, il y a quand même quelques petits trucs qui ont été changé. On s'est pris longtemps la tête, par exemple, parce que la salle de sport était au-dessus du cachot et qu'on avait peur que le bruit soit une torture pour le type qui est dans son cachot. Ça, on n'a pas pu le changer parce que l'aération de la salle de sport l'empêchait et il s'avère que l'on n'a pas eu de problème à ce niveau car la prison est très bien insonorisée. Donc nous on était là pour relever ce genre d'éléments.

Et justement en rapport avec l'ouverture un peu particulière de la prison ?

Oui ça, c'est les plans. Mais on sait quand même posé la question de savoir si on tenait les *speedgates* fermées. Les *speedgates*, elles étaient prévues mais si on avait opté pour un autre type de régime on aurait pu ajouter des vitres. Mais quand j'ai proposé le régime, on a pensé au régime par aile. Mais je n'étais pas très sûre de mon coup et c'est Frédéric qui a dit qu'on allait tout laisser ouvert et je suis sûre qu'il avait raison. Au niveau de la vision, c'est bien différent. Mais ça ce sont des choses, quand on a commencé, rien n'était encore fait et c'était difficile de s'en rendre compte.

Et si ça ne tenait qu'à toi, tu aurais tout laissé ouvert ? Tu aurais changé quelque chose avec le recul ?

Franchement, toutes les idées que proposées, elles ont été appliquées. Je suis hyper fière et hyper contente. Je n'ai pas les épaules pour le porter, soyons clairs, ça reste Frédéric qui a porté son projet et je savais sa volonté d'en faire ça mais il ne m'a pas choisi pour rien et c'est pareil pour le reste de l'équipe qu'il a choisie. Et moi, c'était déjà des choses qui me tenaient à cœur et c'est un modèle qui est suédois et j'avais rencontré des gens du CFPB d'autres pays et entendu parler de ce modèle dégressif. C'était déjà un de mes grands principes et c'était quelque chose que je voulais faire. Le mélange hommes- femmes, ça c'est lui qui l'a proposé, ce n'est pas moi. Et je lui ai dit pourquoi pas parce que ça collait bien à l'image que l'on voulait. Mais moi, spontanément, je n'aurais peut-être pas été vers cette idée.

Tu pourrais expliquer ce que c'est ce modèle...

C'est un système alternatif de détention, en tout cas différent de ce que l'on fait chez nous. Dans une formation on nous a parlé de ça. C'est un système ouvert basé sur l'idée que les détenus sont des citoyens comme tout le monde et qu'ils doivent vivre le plus possible comme à l'extérieur. Cela favorise la préparation à la réinsertion car ils vivent comme avant et après.

Et donc le modèle suédois c'est quelque chose que tu as gardé en tête ?

Ouais, le modèle suédois mais aussi la loi de principes. Parce que le premier jour on s'est mis autour de la table et on a fait un brainstorming de toutes nos idées de tout ce qu'on avait envie de faire. On a fait un grand panneau qu'on a collé au mur et on a balancé tout ce qui vous nous passait par la tête. C'était génial et après ça moi j'ai pris ma loi de principes et j'ai dit que je voulais une vision qui corresponde à l'esprit de la loi. Et donc ici ça collait assez bien avec la responsabilisation et justement ce modèle suédois est le modèle plus ouvert parce que justement un des premiers trucs que dit cette loi c'est que le détenu ne doit être privé que de sa liberté. Quelque chose que je considérais comme important. Et donc moi j'ai été voir à Saint-Hubert comment ça se passait au niveau sécurité parce que là, les détenus se baladent encore plus qu'à Marche puisque les détenus se baladent comme ils le veulent. J'ai vu que ça marchait et que ça marchait sur base de responsabilisation puisque toutes les heures ils doivent se montrer au chef, donc le détenu doit lui-même venir ici ne vient pas il est puni. Ils disent que ça marche bien et qu'ils n'ont pas de gros problèmes. Et donc je suis arrivée en disant que si ça marche ailleurs, ça peut marcher ici.

Et alors par rapport à cette sécurité donc Marche est un établissement de haute-sécurité. C'est un élément qui vous a été imposé ?

Oui, c'était imposé.

Et il y a d'autres prisons qui sont haute-sécurité ?

Ça, Monsieur de Thier l'a dit l'autre jour, et je pense qu'il n'a pas tort, c'est que chaque fois qu'il y a une autre prison qui ouvre on dit que c'est une prison haute-sécurité. C'est vrai que comme la technologie change et évolue toutes les nouvelles prisons sont potentiellement haute-sécurité. À chaque fois les dernières sont haute-sécurité-. Quand j'étais à Ittre, c'était aussi une haute-sécurité... Je pense que l'administration ne définit pas « bien ce sera une prison haute-sécurité et celle-là, non », mais à partir du moment où tu as des bas-volets partout et 450 caméras, il y a un grand fossé entre ce que la direction administrative a pensé et ce que la direction en a fait. À l'intérieur des cellules, il y a des châssis qu'ils étaient tous fiers de nous montrer car il faut une demi-heure pour les pêter à la hache car ce sont des châssis qui viennent d'Irlande pour les détenus de l'ETA. Et nous ont fait une prison où ils sont en dehors de leurs cellules, ça n'a pas de sens. Mais nous on s'en fout d'avoir des châssis qui sont hyper renforcés et qui ont coûté blindé. Cela prouve bien que quand ils ont pensé la prison ils n'ont pas imaginé une prison avec un régime plus ouvert. Ça c'est parce que on a vu la prison sur les plans avant de savoir ce qu'on voulait en faire, c'est un travail à l'envers. C'est là que nous on a dû s'adapter aux limites aussi. Moi, si c'était à refaire, pour les femmes, parce que là-bas aussi ça n'était pas prévu les femmes, on ne savait même pas si on était une maison d'arrêt ou une maison de peine, moi ma prison, si je pouvais, je remettrais les femmes avec les hommes et pour les prévenus je ferais une aile à part où il n'y a pas de contact avec les condamnés. Si on avait été à la toute base du projet, moi je n'aurais pas fait ça, je suis plutôt autour du

pavillonnaire mais en même temps la prison ouverte comme elle est je l'adore. Je la trouve ouverte et aérée, lumineuse et calme.

Tout en ayant un dispositif de sécurité super développé...Et par rapport à ça et au personnel, est-ce qu'il est conscient de cette récence, que c'est une nouvelle prison, du projet ?

Moi, je pense, et ça vient du régime, c'est le régime qui veut ça, le personnel ici -parce que à l'ère c'est vraiment du garde mouton leur job, c'est : je t'ouvre une porte tu vas au téléphone et j'accompagne tout un mouvement travailleur. C'est la gestion de bétail entre guillemets, ici c'est beaucoup plus accompagnateur. Comme il y a la douche en cellule, ils n'ont plus à ouvrir et fermer des portes toute la journée. Mais par contre ils ont à dialoguer tout le temps avec les détenus et ils sont obligés de le faire s'ils veulent que la prison reste calme. Parce que le dialogue et le fait de pouvoir aider les détenus pour tel ou tel type de démarche change tout. Mais alors, du coup, ils trouvent aussi un sens à leur job et on voit que ceux qui s'y adaptent le moins ce sont ceux qui ont encore dans leur tête une vision très sécuritaire d'une prison avec le détenu enfermé et donc : « je peux être rude dans mon approche avec lui ». Ces quelques agents-là ont bien du mal à s'y adapter. Mais cela reste une minorité. Il existe aussi tout un tas d'agents qui sont arrivés avec cette vision qui venaient de leur expérience du cellulaire et qui ont fait changer de façon de voir les choses. Même s'ils n'y croyaient pas du tout, ils ont réussi à s'adapter. On voit bien que la prison est calme.

Et toi qui as travaillé dans les formations, est-ce que tu penses qu'une formation nécessaire serait indispensable pour travailler ici ?

Je ne sais pas parce que moi l'un de mes grands principes, lorsque j'étais au centre de formation, c'est qu'on est agent pénitentiaire avant tout et pas agent pénitentiaire de telle ou telle prison. C'est surtout parce qu'ils ont l'opportunité d'être mutés souvent dans leur carrière. C'est pour ça que c'était important d'avoir une formation qui est généraliste dans le sens où on peut atteindre une uniformité. Mais ce que l'on leur donnait c'était les lois de base, le pourquoi la prison est là et tous les cours insistent sur la réinsertion plus que sur le volet sécuritaire. Le premier cours qu'ils reçoivent c'est « mission des établissements pénitentiaires » qui appuie sur les deux grands volets qui sont : garder la sécurité pour les citoyens en gardant les gens en prison et donc en empêchant l'évasion des détenus, mais aussi la réinsertion et que les deux ne sont pas opposés et que les deux doivent coexister. Et tous les cours sont dirigés comme ça. Ils ont 28 heures de cours en communication, des cours de droit, en justice réparatrice, des cours de portier, etc. C'est très diversifié.

Et tu penses que ce contact, les détenus l'apprécient ? Que ça s'instaure naturellement ?

Moi je suis sûre que les détenus le voient et c'est une énorme plus-value pour l'établissement. Mais attention il ne faut pas confondre dialogue et laxisme, parce que c'est le raccourci que beaucoup de gens font. Souvent parce que tu es à l'écoute et que tu es bienveillant envers un détenu, tu vas avoir tendance à toujours lui dire oui. Tu dois savoir dialoguer mais aussi remettre les limites par le dialogue justement. Il faut expliquer les sanctions et le refus. Il faut apprendre à dire non mais en mettant du dialogue et ça, pour moi, c'est de l'éducation. Je vois souvent les agents comme des éducateurs. Et moi je suis sûre que le dialogue c'est un exemple qu'on leur montre. Il y a des prisons où les agents frappent sur les détenus, et bien les détenus ils sont révoltés et ils vont repartir avec encore plus de haine. Le gardien, il représente pour le détenu la société quoi. Pour moi, c'est le maillon de la société et fait le lien entre l'intérieur et

l'extérieur. Il représente la société et donc s'ils ne sont pas juste avec, ça augmente leur haine du système.

Ah mais justement, l'une des spécificités de cette prison c'est la partenariat avec des acteurs privés. Est-ce que tu penses que c'est aussi une plus-value parce que c'est aussi un contact avec l'extérieur et pas forcément des gens de la justice ?

Oui, tout à fait. La plus grosse plus-value c'est que ceux des détenus qui travaillent chez Sodexo ou chez Fexim me disent : « Oh c'est génial on n'a plus l'impression de travailler en prison, d'être dans la prison mais pour une boîte ». Et d'ailleurs ces entreprises sont vraiment : « Ici t'es plus en prison, t'es mon travailleur », et donc le statut de détenu est enlevé pour la journée. Et ils se sentent travailleurs mais ils voient aussi le bénéfice. Quand ils font à manger c'est aussi plaisant de voir qu'il y a leur plat qui ressort. Il n'y a rien à faire mais Sodexo ce n'est pas de la tambouille de prison classique servie à la grosse louche, même s'ils ont tendance à vite oublier. Mais la cuisine dans d'autres prisons est assez dégueu parce qu'elle est faite par un agent qui n'est pas forcément cuistot et qui font de la grosse cuisine de collectivité. Ici, c'est bien organisé. Et donc, l'avantage c'est autant que leur travail est gratifié mais en plus que, comme ils travaillent pour une firme extérieure, ils ont des uniformes de travail et ils sont dans une équipe de travail avec d'autres personnes et donc ça fait vraiment le lien avec l'extérieur.

Et donc pareil pour les formations et les activités données par des gens extérieurs ?

Oui et ça se passe toujours bien à ce niveau. Je ne connais pas un seul formateur qui a été malmené. J'étais déjà responsable des formations à Ittre et les personnes qui viennent de l'extérieur sont perçues comme positives parce qu'elles ont envie de venir en prison. Et les détenus qui vont en formation, surtout au vu de la quantité d'activités proposées, ils ne sont pas obligés d'y aller. Ils y vont parce qu'ils ont envie et qu'ils s'y accrochent. Ils sont souvent très motivés et les profs sont contents parce qu'ils retrouvent cette motivation chez peu d'élèves à l'extérieur. Donc c'est vraiment du gagnant-gagnant et du coup il en sort un climat tout à fait positif qui fait oublier la prison. J'ai été mangé la semaine passée à une table d'hôte parce que ça c'est un projet, oui, qui me tenait à cœur dans la formation, je ne sais pas si je t'en avais parlé, mais deux fois par an c'est-à-dire au mois de juin et octobre ou novembre, il y a ce qu'on appelle les tables d'hôtes. Donc c'est la formation cuisine qui fait un menu de plusieurs services pour une somme très modique qui est reversée au service d'aide aux détenus. Ils invitent tout membre du personnel à aller manger. Et j'en suis super contente, ça marche super bien, c'était super bon, le personnel est ravi. Les détenus ont l'impression que leur formation sert à quelque chose.

Mais, même s'ils travaillent pour une entreprise privée il y a quand même toujours des règles et des sanctions propres à la prison. Est-ce qu'ils ne sont pas perdus un peu parfois entre ces deux mondes, vu qu'ils appartiennent à l'un et à l'autre ?

Je ne sais pas et ça c'est une bonne question que tu peux leur poser à eux. Moi j'ai l'impression que c'est quand même assez clair et d'ailleurs la loi principes ne permet pas de démissionner quelqu'un. Ce sont donc deux sanctions bien différentes et généralement si on le fait c'est que la firme nous dit que si ça avait été son employé, il aurait viré. Du coup, nous on essaie de lui dire : « Tu sais que, à l'extérieur, ça ne se passe pas comme ça. »

Ah oui et d'ailleurs je me demandais, ce lien avec l'extérieur c'est quelque chose qui te reste en tête régulièrement, c'est un truc qui revient souvent dans la prison ?

Moi en tout cas je le sors très, très souvent. Ca m'arrive souvent de donner des exemples par rapport à la vie à l'extérieur. L'autre fois, par exemple, il y avait non réintégration d'une section parce que c'est un jour férié et donc ils n'avaient pas lu le panneau comme quoi ils devaient rendre leurs cantines un jour plutôt. Et ils râlaient super fort et je leur ai dit : « Mais vous devez vous tenir au courant ! » Et les détenus ont répliqué que personne n'était passé leur dire alors que sur la F2 les agents étaient passés leur dire. Non, mais moi quand la poste est fermée je me tiens moi-même au courant et je vérifie si je vais devoir m'y prendre plus tôt ou pas. C'est comme ça à l'extérieur aussi et les gens vont pas venir sonner à ma porte et dire : « Ah en fait Madame demain c'est jour férié et si vous voulez que votre lettre arrive mardi il faudra la poster le vendredi ! ». Alors je leur explique ça et ils répliquent qu'ici on est en prison. Mais justement, « si vous attendez que les chefs viennent vous dire de faire pipi, caca vous allez faire dans votre linge ».

Ça c'est marrant, donc ils utilisent un peu l'argument d'être encadré jusqu'au bout ?

Oui c'est tout à fait ça. Mais c'est vrai que la prison est hyper déresponsabilisant. Il y a plein de choses qu'ils ne choisissent pas. On les prive de liberté et même dans des prisons comme Forest, on décide d'absolument tout, tout, tout pour eux. Ça va du moment où ils vont pouvoir aller téléphoner au moment où ils vont pouvoir aller se doucher. Ici, ça reste quand même une prison : ils reçoivent le repas à une certaine heure et il y a quand même des choses qui leur sont imposées. Mais on essaye quand même de leur laisser des choix.

Et ses choix, par exemple, tu les vois où ? Par exemple, dans la gestion du matériel, tu as l'impression que c'est un peu un *leitmotiv* de cette prison : « tu gères tes affaires » ?

C'est clair. Leurs téléphones, le fait qu'ils puissent téléphoner quand ils le veulent, ils doivent regarder au niveau de leur argent, ils doivent gérer au niveau de leur matériel. Comme tu l'as très bien dit, c'est leur truc à eux et doivent gérer individuellement. Je pense aussi que comme il y a une certaine facilité de mouvement, ils vont aux activités par eux-mêmes, et bien voilà s'ils ne vont pas une activité et qu'ils n'y vont pas deux fois c'est basta et on laisse de la place à quelqu'un d'autre. Ils ont un rendez-vous chez le psychologue, mais s'ils n'y vont pas par eux-mêmes et bien c'est tant pis. Du fait qu'il y a plus de facilité pour tout ça, à Marche-en-Famenne, on est peut-être plus durs à d'autres moments parce que c'est eux qui sont grands et qui doivent se bouger.

Et cet encadrement au niveau psychosocial, tu penses que ça les aide à se responsabiliser, ça les déresponsabilise ? Est-ce que l'endrement est adapté ou inutile ?

Je vais te dire, ça dépend super fort du psy, de l'assistant social sur lequel ils tombent. Il y a des psys et des A.S. qui sont très responsabilisant, qui font déjà quasi un travail de pré thérapie. Ils préparent un terrain fertile pour pouvoir se remettre en question et donc la responsabilisation surtout par rapport à son parcours, par rapport aux actes, par rapport aux victimes, ça commence dans travail SPS avec : « comment ça se fait que vous êtes déjà pour la troisième fois en prison ? », « Comment ça se fait que vous repassez toujours par la case prison ? », « Qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour vous, pour un projet de vie qui ira pour les autorités mais surtout pour vous même et qui tient compte de vos ressources et de vos limites et qu'est-ce que vous pouvez faire pour réparer, pour restaurer des liens avec la société ? » Pour moi, un bon travail psychosocial doit amener cela. Et moi qui juge in fine, en bout de course, même s'il y a toujours quelqu'un au-dessus de moi, moi j'ai beaucoup plus de facilité à juger la personne si je vois qu'elle a réfléchi sur son parcours et si elle a, encore une fois, un projet qui tient la route et pas

un truc il nous présente un peu en vitrine comme ça mais qui n'a pas de fond pour lui. Donc pour moi le SPS a une énorme responsabilité. Maintenant, il y a des gens qui ne sont pas prêts et qui ne seront jamais prêts, ça dépend évidemment de l'individu. Maintenant, il y a aussi des assistants sociaux et des psychologues du SPS qui voit leurs missions comme de la pure expertise et qui font juste un état des lieux de la personne. Et nous alors on analyse ça en se disant que c'est un personnage problématique qui n'a aucune chance de réinsertion, *punt aan de lijn*. Et là je suis très frustrée car ce n'est pas ma conception de voir. Pour moi, la détention doit être aussi un moment de pause pour se pencher et réfléchir sur son parcours. Mais les A.S. et les psys, on les pousse à ça, ce n'est pas que de leur faute. C'est d'abord au niveau de l'administration. Le SPS qui s'appelait avant unité de traitement et d'observation quand ça été créé dans les années 1970 était d'abord tourné vers des missions de réinsertion mais maintenant, petit à petit, on arrive de l'expertise. Il y a beaucoup de membres du SPS qui renvoient les détenus vers le S.A.D. en disant que tout ce qui est thérapeutique ça ne les regarde pas. Mais moi, je ne conçois pas leur métier comme ça. Mais c'est ma vision personnelle. Et il y en a bien sûr qui partagent la même vision que moi.

Et alors, je ne sais pas si j'ai bien compris, si je t'ai bien compris, mais est l'impression que tu as dit ça entres les lignes mais pour toi la responsabilisation passe aussi par la réparation des victimes ?

En tant que bonne attachée en justice réparatrice pour moi c'est vraiment ça. La responsabilisation c'est savoir reconnaître que l'on a merdé et faire des choses pour réparer, et ce de tous côtés. Je ne parle pas que des victimes mais aussi de la société avant tout. Quand quelqu'un commet une infraction, la société a une grande part là-dedans. Il y a quand même des lieux criminogènes et au lieu de foutre plein d'éducateurs de rue dans ce milieu-là on les met face au CPAS pour les assister un maximum. Et ça je l'ai connu à Nivelles. J'ai vu des familles où, de père en fils, on se dit : « Tu n'as qu'à traverser la rue et aller au CPAS. » Et il n'y a aucune motivation à sortir ces gens de ce cercle vicieux. Et ici la prison c'est pareil. 96 % des détenus se sont des cas sociaux ; ce sont des cas dont la société ne veut pas. Donc oui, pour moi aussi, il y a quelque chose à réparer, à restaurer du côté de la société.

Ça sort un peu du cadre de l'entretien mais je suis un peu curieuse et je me demandais si tu rêvais parfois à une prison qui fonctionnerait en totale autarcie ?

Oui bien entendu. Et là je prends comme exemple la prison de Saint-Hubert qui est à fond tournée sur ce genre de choses. Et d'ailleurs la loi de principes, quand Monsieur Dupont l'a rêvée au tout départ, il était à fond là-dessus. Il disait même que les détenus devaient redevenir des citoyens normaux et payer leurs impôts, etc. Mais les limites c'est comme toujours, c'est les limites de la société, c'est qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde, pas assez de matières premières. Matériellement, ce n'est pas possible.

Je te parle de ça parce que c'est quelque chose qui me travaille depuis un petit temps mais je me dis que considérer le détenu comme un réel citoyen qui subvient à ses besoins ça serait super.

Ah oui, c'est certain ! Mais on n'en est encore à mille lieues. Même ici, on n'en est encore loin. Marche, ça va en avant par la philosophie et le côté humain qu'on met dans la prison mais on est à mille lieues de les réinsérer. Il manque beaucoup de choses et pour moi c'est le travail, le travail, le travail. Je trouve ça hyper important parce que le travail ça donne un sens à tes journées, ça te ramène de l'argent, tu ne te lèves pas pour rien. Et... je m'éloigne un peu du truc

mais si tu travailles, voir ensuite cette bouffe mangée à midi ou si tu vois l'électricité que tu vas produire, tu te sens beaucoup plus impliqué encore et sans compter le rendement que ça donne. Mais je sais qu'il y a des prisons comme Saint-Hubert qui essaient de s'en rapprocher un maximum. Mais on est loin, il y a encore des mentalités à changer.

Et justement, par rapport à cette opinion publique, tu as quoi comme écho au sujet de Marche ?

L'opinion publique elle est encore au Moyen Âge. Ça je l'ai directement ressenti lorsque j'étais au centre de formation. Là, ils sont tout fraîchement sortis de la société et ils arrivaient des stéréotypes sur les détenus et les prisons. Ce sont des stéréotypes gros comme je ne sais pas quoi genre « il faut tous les prendre ». Au début, j'allais au clash avec eux à tous les cours et un moment j'ai compris que ce n'était absolument pas une bonne approche et il valait mieux dire que l'on comprenait leurs opinions et qu'on les respecte car en tant que citoyens, ils peuvent penser ça s'ils veulent, mais si en tant que professionnel de la prison voilà ce qu'on vous demande et pourquoi on vous le demande. C'est une approche qui passait vraiment, vraiment mieux. J'ai beaucoup discuté avec eux sur les valeurs, quelles sont les valeurs propres. Je leur donnais un papier et je leur disais : « Allez, maintenant cracher votre venin ! » Et après je disais : « Voilà, ça c'est Monsieur Dupont qui pense, mais maintenant voilà ce que l'agent Dupont doit penser. » Là, j'ai été tout le temps confrontée à ça, mais dans mon entourage proche je n'ai pas trop de problème. Mes amis proches sont plus intéressés par mon travail et la philosophie. Mais c'est vrai que dans la société je suis confrontée à des gens plus à droite, surtout concernant les étrangers. Et surtout, dans la société en général, j'ai vraiment l'impression qu'on est encore très loin quand je vois qu'on jette des tomates sur Michel Martin. Je vois des gens du Moyen Âge là. S'il y avait moyen de remettre la peine de mort, il y a un Belge sur deux qui serait pour alors que si la peine de mort ça fonctionnait et avait un effet dissuasif, ça se saurait.

Donc si je te comprends bien tu vois quand même dans l'opinion publique un frein là ?

Oui bien entendu. Et il n'y a rien à faire mais les détenus ne votent pas. Certains peuvent voter mais les démarches sont tellement compliquées qu'il y a peut-être un détenu pour cent qui vote. Donc les détenus ce ne sont pas des électeurs. Et puis en quatre ans c'est pas facile de réunir tous les acteurs autour d'une table et de faire le point, un bilan du pénitencier. Même si j'ai l'impression que là pour la première fois il y a quelque chose qui en train de se faire. C'est beaucoup plus facile de dire : « Regardez on a 12.000 détenus, c'est 6000 de trop mais regardez on a construit de nouvelles prisons, regardez comme elles sont belles ! ». C'est un non-sens.

Et justement par rapport à ce discours politique, dans mes recherches j'ai été confrontée un constat très compliqué à dénouer à savoir que, oui au niveau du discours politiques on entend beaucoup parler la responsabilisation, dans les lois un peu moins et puis ensuite on voit sur le terrain qu'il y a peu de choses qui sont faites. Tu as l'idée d'une explication à cela, même intuitive ?

C'est vrai que la responsabilisation c'est un concept très beau. Soyons le moins critique possible, si je sais de rester objective je pense c'est que la mentalité du Parlement belge, et non pas la population qui - pour moi- encore une fois est assez moyenâgeuse, la Belgique va vraiment vers ce qui est humain et vraiment une détention responsabilisatrice. Je crois que ce sont vraiment des valeurs importantes que notre société a envie de véhiculer. Après, il y a un décalage gigantesque entre cette envie d'aller vers là, les moyens qu'on nous donne et les infrastructures. Comment veux-tu, avec des prisons comme Forêt qui sont vieilles et vétustes,

faire quelque chose de bien pour les détenus ? Encore une fois c'est une question de moyens, les moyens au sens large pour aller vers ça. Il faut dire qu'on ne se donne pas les moyens de nos idées.

Et Marche, pour toi, ça se situe où alors ?

Marche, on a de la chance d'avoir une prison nouvelle. Ça, je trouve que c'est notre chance. C'est aussi qu'elle soit propre car cela renvoie aux détenus une image « vous n'êtes pas de la merde ». Cela les invite à respecter le bâtiment et on voit d'ailleurs très peu de cellules qui sont souillées. Ça fait deux ans que la prison est ouverte et quelqu'un est venu la visiter, je ne sais plus qui, et a dit : « Mais comment ça se fait que ce soit encore aussi propre ? » Evidemment, il y a le fait que le privé l'entretienne mais il y a aussi le fait que les détenus ne respectent plus. Au niveau des infrastructures, on est vraiment très, très chanceux. Une de ses nouvelles prisons et qu'on nous a donné le personnel en pseudo suffisance, et qu'en plus le personnel est arrivé pour une grande partie au moment de la naissance de la prison et sont des gens qu'on a côtoyés au centre de formation. Et donc on a clairement par rapport à d'autres prisons beaucoup plus de moyens pour le faire. Et je discutais avec des détenus et ils me disaient que ce qu'ils préféreraient à Marche, c'était vraiment le climat humain et ils disaient : « Oui peut-être qu'on manque de travail et de formation pour se réinsérer et les journées restent longues, ça reste une prison ce qui est positif c'est que, par rapport aux autres prisons, ici on est considérés, on est respectés, on sert la main comme des êtres humains, du coup notre sentiment d'injustice par rapport au système est apaisé. On a plus la haine comme dans d'autres prisons ». Et donc voilà, ici je pense qu'on a la chance d'avoir une base vierge... Dis-moi si je sors trop du carcan des questions !

Non justement c'est très intéressant de voir ça parce que je remarque que ta formation initiale influence ta manière de voir les choses. Mais j'ai juste une petite question plus précise car je sais que tu pourras m'aider vu que c'était ton « dada », c'est au sujet des journées types des détenus. Il y a donc un cadre réglementaire mais comment...

Oui, il y a le règlement d'ordre intérieur de la prison. Beaucoup de choses sont formatées. Il faut que tout ce qui est changement de pause soit respecté et pendant le temps de midi des agents, par exemple, il ne peut rien se passer dans la prison. Donc ça, c'est comme ça. Et au final je pense que c'est mieux comme ça. Parce que ouvert toute la journée pour le détenu... On avait envie de structures quand même. Il fallait que ce soit ouvert mais structuré. Et donc on a pensé que le moment où les détenus mangeaient et que ça se passait en cellule c'était plutôt bien, ça structurait la journée. On trouvait ça important. Et franchement, personne ne s'en plaint au niveau des détenus. Une petite sieste avant de retourner bosser. Ça nous a donc été imposé mais finalement on a trouvé notre intérêt. En plus, il n'y a rien à faire mais à un moment la sécurité reprend ses droits et il faut que l'appel soit fait. Même chose au niveau du soir. Mais moi, parce que tu m'as demandé, si je changeais des choses, je pense que 20 heures pour la rentrée préau, ce n'est quand même pas très tard. Même chose pour les visites en soirée. Pourtant, on vient de loin, il y a des prisons où ils ont droit d'avoir deux visites par semaine et nous c'est tous les jours de 8h30 à 7h30 le soir. On est déjà très au-dessus de la moyenne. Ce n'est pas très réaliste avec la vie à l'extérieur. Mais par contre moi j'aime bien l'idée que toutes les soirées ne soient pas ouvertes. C'était aussi une envie et au début certains se sont plaints, on a vite compris que c'était plutôt un problème d'accès à la cuisinette parce qu'ils n'avaient pas tous le temps d'y aller. À partir du moment qu'on a dédoublé les cuisinettes, on a plus jamais eu aucune plainte. Et c'est bien parce que eux aussi comme ça ils s'y retrouvent et ils savent que samedi et dimanche il y a plus ouverture, et je trouvais cela intéressant. Cela permet un rythme différent.

Il y a un autre truc à dire important par rapport aux limites par rapport aux détenus hyper dangereux que l'on reçoit de Bruxelles, là on ne fait pas du tout ce qu'on veut. Même si on n'est pas en accord avec la décision de notre administration et donc parfois c'est très, très dur parce qu'on a des personnes qui dépérissent et qui sont en train de mal tourner. Et là, c'est très dérangeant parce que la décision ne vient pas de chez nous.

Et vous n'influencez jamais ces décisions ?

Si, on renvoie des avis tout le temps à notre administration. C'est surtout Valérie qui s'en occupe. Et la dernière fois, elle avait renvoyé un avis avec l'avis d'un psychiatre comme quoi un détenu ne devait pas rester en régime fermé et ce n'est pas suivi. Par contre, il y a des enjeux surtout des enjeux terroristes, et là la sécurité, pardon la sûreté de l'État, nous dit que c'est comme ça. Et là, on voit qu'on n'a pas la même réalité de travail. Donc, dans cette limite là c'est difficile évidemment. Dans notre prison idéale il n'y aurait pas ce type de régime ici. C'est fort difficile pour eux d'être enfermés non-stop alors qu'ils voient des gens tout le temps dehors. C'est de la provocation. Et quand on explique cela on nous dit qu'on est une prison haute sécurité. Il y a de quoi être un peu schizophrène.

Est-ce que tu penses qu'il y a vraiment une communauté de vie entre les détenus, dans les ailes, par niveau ?

Je ne dirais pas pour tout mais il y a quand même une communauté qui reste un peu et exclut genre les "pédo". Par contre, contrairement à d'autres prisons, ils se sont quand même fait une communauté entre eux car souvent les autres prisons ils sont juste tout seuls sur leur aile. Il y a quand même des communautés culturelles qui restent quand même pas mal entre elles.

Est-ce que le régime particulier de Marche il a un rôle dans la communauté de vie ?

Ce régime entretient beaucoup plus les contacts donc les gens sont plus à même de se regrouper. Maintenant, moi je croyais que ça allait le gros point noir mais en fait pas plus et pas moins que dans les autres prisons. Ça pose pas plus ou pas moins de problèmes que dans les autres prisons.

Et les cellules individuelles ont une influence sur le régime ?

Oui énorme et c'est vraiment bien. Alors ça ne convient pas à tout le monde mais on a quand même la possibilité de faire des duos ici. Il n'y a rien à faire mais certains ont besoin d'entraide financière ou autre. Certains aussi ne supportent pas de vivre seuls car sinon ils broient des idées noires et être à deux c'est quand même une sorte de contrôle social. Mais bon, pour la majorité, ils sont tranquilles et ils ont leur intimité et ça c'est super important. Par contre, un truc que j'ai dit tout de suite à Frédéric c'est que la taille, je trouvais ça minuscule. Je les trouve assez froide aussi les cellules. Mais franchement, même avec la douche et le téléphone, ces cellules, si tu es enfermé dedans toute la journée tu tournes comme un animal en cage. Un avantage que je vois à ces cellules c'est aussi que le détenu ne soit pas obligé de rester enfermé comme ça. Enfin obligé... Ils ont quand même la possibilité de rester à l'intérieur s'ils le veulent, et certains le font.

Et tu disais que l'individuel ne correspond pas à tout le monde. Sur la même lignée, est-ce que le régime de Marche ne convient pas non plus à tout le monde ?

Oui, oui bien sûr. Il y en a qui se retrouvent beaucoup mieux dans un régime cadré. Ce sont souvent des personnes qui sont plus faibles et qui seront beaucoup plus vite rackettées, à qui on

mettra plus vite la pression parce qu'ils n'osent pas dire non et ça reste une prison. Il y a aussi ceux qui se sentent vite opprimés de voir autant de monde. Cela dépend quand même au fond du type de personnalité.

Et suivant cette réflexion, qu'est-ce que tu penserais d'un tri, d'une sorte de classification ou on dirait aux détenus qu'il n'est peut-être pas apte ou fait pour le régime de Marche ?

Oui pourquoi pas. Je suis en tout cas pour une individualisation à un niveau beaucoup plus global et donc pour toute prison. Je ne pense pas qu'il faudrait faire un truc spécial pour Marche car, ce qui est intéressant, c'est de voir qu'il y a certaines personnes qui pour nous, membres de la direction, ne nous ont pas semblé a priori apte au régime ici mais qu'au final ils se sont adaptés et cela s'est très bien passé. Il y a parfois de bonnes surprises. Il y a parfois des gros bras qu'on nous a présentés comme très dangereux qui se sont très bien adaptés. Maintenant le problème ce sont les gens qui mettent la pression sur d'autres et ça c'est vraiment problématique. Et donc il faudrait penser la chose de manière plus globale, c'est évident. Ils devraient faire des prisons, des vraies de haute-sécurité avec les quelques vrais méchants qui existent sur les 12.000 détenus et dont on ne fera plus rien. On les met dans ce type de prison et puis après on fait des milieux sans drogue pour les "tox" et des milieux plus ouverts. Il n'y a que Marneffe et Saint-Hubert où on opère une classification mais sinon on nous envoie de tout, de tout.

Et je me demandais aussi, lorsque tu rencontres d'autres directeurs de prison, est-ce que vous êtes vus comme un établissement vraiment à part ? Est-ce que vous êtes des réputés comme différents ?

On est réputés comme différents. Je crois que, par rapport à ce que j'ai vu entre autre à Ittre, on est différents. Mais j'ai l'impression que chaque prison est différente. Quand je vois mes collègues, on est très dans le local. J'ai pas l'impression qu'on est plus originaux que dans d'autres prisons. On a une image de prison progressiste dans la presse parce que c'est l'image qu'on a voulu donner aussi. On veut donner cette image-là. Et comme on veut donner cette image-là, ça se relaie aux collègues, forcément. Maintenant, je les ai vus il n'y a pas longtemps, j'ai une formation avec eux, et ils disaient que c'était bien qu'on n'ait pas eu de gros incidents ou d'émeutes, et c'est rare pour une prison qui ouvre. Et là, les collègues font quand même la différence car on n'entend jamais parler de Marche en termes négatifs. Ça a donc la réputation de bien marcher et c'est chouette. Mais pas plus...

Et au niveau politique ?

Le ministre, on ne l'a jamais vu, le nouveau.... Le politique ne sait pas ce qui se passe ici maintenant, le président -qui est le chef du cabinet du ministre au niveau de la Justice-, est passé quand il a pris son mandat car il voulait passer dans chaque prison et là je me suis dit qu'il y avait enfin un changement. Il est venu avec le procureur du Roi de la région et les juges d'instruction et il a dit qu'il fallait vraiment dialoguer. Maintenant, je pense que cet homme est surchargé de partout et ne peut pas faire de miracle non plus. Mais j'ai vu chez lui une volonté de parler de cette prison en disant : « Il faut vraiment aller vers du ça. » Et d'autres prisons ont ouvert et vont ouvrir et personne n'est jamais venu chez nous en disant : « Tiens, comment ça se fait que cela marche aussi bien ?! » On a vraiment l'impression d'être en local et pas d'appartenir à un groupe.

On a déjà pris beaucoup de temps je ne vais plus beaucoup d'embêter du coup. Mais juste pour conclure au niveau des projets qu'ils soient concrets ou abstraits, j'ai une idée de ce qui peut se profiler ?

Les soirées plus tard en tout cas cela ne se fera pas parce que c'était au niveau de l'administration qu'il est dit qu'après 20 heures, tout était bouclé. Et en plus, encore une fois, il y a le changement de pause à 22 heures et donc les agents, tout doit être clean donc ça il n'y aura pas plus tard. Dans les projets, on a plein de projets... Le prochain en date c'est qu'on voudrait organiser un barbecue avec les détenus et les membres du personnel. On pense aussi à faire des petit-déjeuners Oxfam. Ce sont des projets ponctuels mais pas de grands changements. On vient d'ouvrir la prison, donc c'est déjà un énorme changement.

Et donc enfin la notion de responsabilisation, quand vous avez ouvert la prison, c'est quelque chose que vous aviez en tête ?

Oui ! Pour moi la responsabilisation, c'est quelque chose de primordial. C'est l'envie de prendre sa vie en main, et c'est ça qu'il faut leur donner. Il faut leur dire qu'ils sont de grands garçons maintenant. Et c'est pour ça que le régime dégressif m'a beaucoup plus car cela signifie qu'ils sont tous des adultes mêmes si ils sont privés de liberté. Maintenant, s'ils déconnet, ils en subissent les conséquences. C'était déjà un truc qui était très clair dans ma tête. D'ailleurs s'ils déconnet, s'ils ne suivent pas les règles qui sont d'ailleurs plutôt souples, c'est qu'ils ne sont pas capables de vivre en communauté ici. Ici, c'est la base des responsabilités. Mais même dans la gestion de mes dossiers, quelqu'un qui se positionne tout le temps comme une victime c'est important de dire à cette personne, de lui renvoyer que même s'il n'a pas eu toujours de bonnes cartes en main, ce qui est important maintenant c'est de sortir de cette spirale et de prendre sa vie en main. Il faut se bouger et il n'y a que lui qui peut le faire. Il y en a qui l'entende, il y en a qui ne l'entende absolument pas. Mais certains qui n'étaient pas prêts au début finissent par l'entendre. Et c'est pour ça que l'encadrement psychosocial me semble très important car cela permet à la personne d'être prête à entendre ce genre de choses. Il y a de donc des facilités à Marche, mais il faut vraiment se bouger. Ce sont des choses qui se travaillent au quotidien à tous les niveaux. Et je pense que certains membres du personnel ont très bien compris ça et il en a même qui le font sans même s'en rendre compte. Pour moi c'est encore une fois du bon sens et de l'éducation. C'est savoir tenir une règle tout en expliquant son sens. Pour moi, c'est ça responsabiliser les gens. C'est aussi savoir dire non mais pas aveuglément.

Est-ce que u as d'autres choses à ajouter ?

Oh que non ! (*rires*)

Est-ce que vous pourriez, avant de rentrer dans le vif du sujet, me dire un peu ce que vous faites au sein de la prison de Marche ? Et puis peut-être aussi vos fonctions passées dans d'autres établissements.

J'ai commencé en 97 à la prison d'Andenne, je suis parti en 2001 à la prison de Forest, j'y suis resté neuf mois et puis je suis parti pour ma nomination parce qu'avant j'étais contractuel, je

suis alors retourné à Andenne. J'y suis devenu chef de quartier en 2008 et je suis resté là jusqu'en 2013 où je suis arrivé à Marche avec les fonctions d'AP. Voilà...

Et vous êtes arrivé à quel stade de la construction de la prison de Marche ?

Avant l'ouverture. Donc moi je suis arrivé à Marche en septembre 2013 donc il y avait encore des ouvriers sur le chantier, etc.

Ah oui donc deux mois avant l'ouverture ?

C'est bien ça...

Et, avec votre expérience passée, comment distingueriez-vous ou pas le fonctionnement de Marche ?

Ce qui est vraiment différent c'est, selon moi, surtout au niveau des infrastructures et du matériel, la présence de la douche et du téléphone en cellule. Sinon, ce qu'il y a de nouveau c'est aussi l'accord passé avec Sodexo. Alors il y a aussi les activités, enfin ce qu'on appelle ici les facilités de mouvements. Enfin, cela reste des groupes de détenus qui se déplacent pour des activités, sauf qu'ici ils le font verticalement. Voilà, pour eux c'est la grosse différence. Il y a aussi la fluidité vers le préau, qui existe à Ittre. Enfin, ça existait mais je ne suis pas sûre que ça existe encore mais, à ma connaissance, c'était en tout cas les seuls à le faire. Comme autre grande différence, je ne vois pas...

Donc pour vous les facilités de mouvement, ce n'est pas un si gros changement ?

Non parce que dans tout établissement il y a des activités avec portes ouvertes. Il y a toujours une salle d'activité avec un ping-pong ou autres. Donc non cette innovation dans les mouvements, ça n'est pas une innovation de Marche. Mais Marche c'est le seul établissement qui fonctionne sans grille en début d'aile. Partout ailleurs, c'est fermé. Ça oui, c'est vraiment nouveau.

Et alors au niveau sécurité, on dit que Marche est une prison de haute-sécurité, mais comment vous le ressentez, vous, au quotidien dans votre travail ?

On taxe Ittre et Andenne également de prisons haute-sécurité. Alors pour le cas de Marche, cela peut sembler étrange parce que c'est ouvert en début d'aile déjà. Je pense que Marche a ce statut pour le nombre de caméras. Maintenant, personnellement, mon avis c'est que ce ne sont pas les caméras qui font la sécurité, c'est le travail des agents. C'est tant leur manière d'agir, de se comporter. En fait, c'est la sécurité active.

Dans votre travail personnel en tant qu'AP, vous voyez des différences, vous avez d'autres problèmes qui vous reviennent, d'autres exigences ?

Non, non je ne pense pas.

Vous n'avez pas l'impression de devoir gérer les agents différemment ?

Non, le travail d'AP est le même quel que soit le régime.

Et avez-vous le sentiment qu'ici les détenus ont davantage de choix à poser, d'autogestion ?

Oui dans le sens où ils ont beaucoup d'activités et donc ils doivent gérer cela. C'est une offre fournie et c'est à eux de sélectionner ensuite dans ce panel. Autre chose que j'ai oublié de mentionner avant, c'est qu'ils ne peuvent pas chauffer en cellule ici. Ils n'ont pas le matériel pour cela à disposition en cellule. Donc ici c'est le système de cuisinette où on en arrive à certains qui se voient interdits de cuisinette par d'autres détenus. Il y a ici une cohabitation qui se crée, avec ses aléas. Et d'autres à côté de ça estiment qu'il y a trop d'activités, trop de temps de portes ouvertes. Mais aussi pour les travailleurs il y a moins de plages qu'à Andenne, par exemple, où c'est ouvert tous les soirs. Les travailleurs ici, s'ils partent le matin et reviennent à 15h30, et bien donc ils n'ont que trois soirs d'activités par semaine. Donc ceux-là se plaignent quand même. Parce que le détenu qui vient de Verviers, par exemple, il avait alors activités tous les soirs. Ici, non. Et en plus, il n'a plus la possibilité de se faire à manger en cellule puisque pas de quoi chauffer. Alors là, on a des plaintes.

Et c'est dû à quoi ce fait de ne pas avoir de quoi chauffer en cellule ?

Je pense que c'est technique. Ce n'est pas un choix particulier de la direction ou autre, c'est un aspect technique. Au niveau des installations techniques en fait je crois. Vous voyez, le régime n'est pas avantageux pour tous.

Et donc au niveau de la gestion personnelle du détenu, vous n'avez pas l'impression de voir grand-chose de différent ?

Ben au niveau des activités, pas facilités de mouvements mais activités-activités, il y a tout un système où ils doivent s'inscrire chaque weekend pour les activités de la semaine. Et ça, c'est à eux de gérer. Ils doivent goupiller leurs agendas, analyser le courrier qu'ils reçoivent à cet effet et choisir ensuite selon leur travail, les soirées, les visites. Ils doivent choisir pour le sport, le body, *etcetera*. Donc ça c'est vrai que c'est eux qui mènent un peu leurs horaires à ce niveau-là.

Et alors au niveau d'une journée-type, on va dire, est-ce que c'est bien orchestré, est-ce que les choses sont organisées pour les détenus ?

Nous on ne vérifie en tout cas pas s'ils se lèvent, quand et comment. Mais là les plages de mouvements font que, *de facto*, les détenus sont réveillés par le mouvement très proche d'eux. Cela rythme alors leur journée de soi. Il y aura toujours bien un codétenu qui va passer pas la cellule, il y a le bruit. Et donc il va avoir plus envie de se lever par la vie autour de lui. Alors que, dans les autres établissements, on apporte le pain à midi, mais à part ça, pas grand-chose qui puisse te donner envie de te lever si tu ne travailles pas. Dans ces établissements, on à 30 à 40% des détenus qui n'ont pas encore ouvert un œil à midi. Ici, voilà, il y a de la vie, du mouvement dans l'aile et donc on a plus envie de se lever. L'équipe de nuit nous rapporte souvent que c'est très calme, que les nuits sont très calmes. Et alors aussi là intervient le fait qu'on ne sait plus ouvrir les fenêtres, on ne sait pas ouvrir les fenêtres donc on ne sait pas se parler d'une cellule à l'autre la nuit. Et pour en revenir à ces fenêtres d'ailleurs, pour la sécurité c'est très bien. C'est très bien pour la sécurité du personnel. Parce que dans les autres établissements, et je vais parler d'Andenne ici, on faisait une fouille du détenu qui allait au préau tout en sachant qu'une fois dans le préau tout le monde pouvait balancer des trucs par la fenêtre. C'était alors ridicule cette fouille des vêtements, franchement, puisqu'il pouvait ramasser n'importe quoi dans le préau. Alors qu'ici, le passage au PDM prend tout son sens puisque le détenu ne pourra rien recevoir par la suite. Mais même au niveau du trafic. Avec les fenêtres ouvertes, combien de cordes on ne trouvait pas, de cordes pour balancer de tout : des conserves mais aussi des stup.

Et alors, en parlant des « aides entre détenus » (rires), vous estimez qu'il existe une vie différente, un esprit différent ici pour les détenus ?

Pour les détenus ?

Oui, oui. Comme une communauté de vie de fait parce qu'ils se croisent ou...

Non je ne pense pas. Les choses au sein des détenus même sont toujours les mêmes, peu importe le contexte. Les travers sont les mêmes... En tout cas je ne vois pas de communauté dans le sens positif alors. Maintenant, on pourrait parler de microsociété tout de même... Ils ont plus de choses à partager ensemble de par les activités ou même les cuisinettes. Ils se croisent en effet davantage.

(Pause)

Et sinon, quelle est, selon vous, l'image que donne Marche aux gens extérieurs ?

Ce qui est clair, c'est qu'elle est faussée. Pour eux, les douches et le téléphone en cellule, c'est le grand luxe. Mais quand on y pense, quelle est vraiment l'idée de l'administration pénitentiaire derrière cela ? Créer un hôtel de luxe pour les détenus ou réduire le personnel ? Je pense que l'objectif c'est la réduction de personnel. Ce sont de toute façon avant toute chose des décisions de gestion, de management.

Et, je ne veux pas vous prendre encore trop de temps mais ..., le concept de la responsabilisation, est-ce que c'est quelque chose que vous connaissez ?

Oui, comme tout le monde ...

Mais est-ce que vous avez le sentiment d'utiliser cela au quotidien, dans votre travail, dans vos décisions ?

C'est quelque chose en tout cas qui revient beaucoup au sein de la direction. On entend souvent, pendant le disciplinaire des choses comme « C'est de ta responsabilité, c'est sous ta responsabilité ! ». Donc, oui, ce sont des choses avec lesquelles nous sommes familiarisés. Les sanctions sont souvent assorties de ce genre de discours. En d'autres termes, que l'on utilise de notre côté plus souvent, ça sera « Ben voilà, on n'est pas là pour vous assister », ou « On ne va pas vous tenir la main », « Vous savez comment les choses fonctionnent, faites le vous-mêmes ! ». On leur dit souvent de se débrouiller ou alors tant pis pour eux. Et la direction, oui, la direction met l'accent là-dessus bien souvent. C'est une volonté de Monsieur de Thier de motiver cette envie de se responsabiliser, de s'auto-responsabiliser.

Donc vous voyez cela comme le fait d'assumer ses actes ? D'assumer les conséquences ?

Un exemple, dans les autres établissements comme Andenne, on était arrivés à une liste de détenus à séparer pour des raisons sécuritaires, parfois pour des évasions, parfois pas, mais aussi des listes de gens à séparer parce qu'ils s'étaient foutu des gifles dans le passé. La politique de la direction ici c'est de faire se rencontrer le deux gars, de leur demander ce qu'il se passe. Et monsieur de Thier est contre les détenus à séparer. On sera sans doute un jour amené à quand même devoir les séparer mais, jusqu'ici, tous les détenus qu'on a fait se rencontrer, et bien ça n'est plus arrivé jamais après. Maintenant, ça peut marcher quinze fois et pas la seizième, c'est évident. Mais ici on choisit de les mettre devant leurs responsabilités, de discuter, de régler les problèmes en parlant, sans s'interposer directement de manière sécuritaire. On choisit de ne pas

protéger les détenus en les séparant, parce que dehors cela ne marche pas comme ça. Et là, c'est un exemple de travail concret, c'action concrète pour responsabiliser.

Et par rapport à un éventuel bilan –même s'il est dur de faire un bilan aujourd'hui- mai si vous deviez évoquer des éventuels projets qui seraient les vôtres pour cette prison ?

Je pense que le régime qui avait été pensé au départ et celui qui est en cours actuellement n'a pas tellement changé. Je pense de plus que cela se passe pas mal.

En termes d'incidents et... ?

Oui. Avec tout de même la petite remarque que l'on bénéficie encore aujourd'hui de la nouveauté de cette prison. Et donc, même si on commence à avoir quelques pointures dans le domaine, on a encore la chance de bénéficier d'un certain tri de l'administration pour que la prison puisse se lancer. Il faut voir maintenant quelle population on va avoir et comment cela va se passer, parce que l'on ne peut pas tout faire avec tout le monde.

Quand vous dites cela, vous pensez à quoi ?

Et bien je pense que la responsabilisation, ça ne marche pas avec tout le monde... Il y en a beaucoup, ça n'ira jamais.

Quand vous dites beaucoup, vous parlez de combien ? 70% ?

Non, peut-être pas quand même... Plutôt 40.

Et pourquoi ?

Oh, pour un trop gros passif mais surtout des gens pas stabilisés avec leur toxicomanie. Entre autres...

Et alors que pensez-vous qu'il faudrait faire ?

Dans ce régime, les détenus ont un grand rôle à jouer dans leur détention. S'ils ne veulent pas ou n'en sont pas capables, c'est vain. Mais cela serait pareil dans un autre établissement. Il y en a certains... Il y a les contacts avec l'extérieur aussi. Parce qu'il y a le contact avec l'extérieur aussi ! On en voit souvent qui téléphonent, ou voient leur mère en visite qui vit avec 600 euros à l'extérieur et eux leur demandent de l'argent pour le téléphone ou manger, et en réalité c'est pour leur consommation. Que faire alors ? C'est la réalité. Il y en a beaucoup aussi qui, avant leur incarcération, ne manifestent pas beaucoup d'intérêt pour leur famille et, une fois ici, lorsqu'il s'agit de justifier leur crédit de téléphone, subitement les enfants prennent beaucoup d'importance. L'alibi du rôle du père on l'utilise comme élément pour avoir des avantages une fois incarcéré, mais dehors on ne se sent pas père.

(Pause)

Ne rien faire dès le départ, abandonner et ne rien mettre en place pour responsabiliser, ça on ne peut pas faire ! Mais maintenant on ne peut pas nous demander de responsabiliser quelqu'un qui ne l'a jamais été avant. Nous on a une obligation de moyen, de mettre en branle les moyens nécessaires pour favoriser la responsabilisation du détenu, mais on n'a sûrement pas une obligation de résultat. On peut tout tenter mais au final... Je prends ici l'exemple des enfants, mais c'est juste un exemple qui vaut pour certains.

Mais en terme d'évaluation, on ne vous demande jamais à vous de donner des résultats en termes de réinsertion dans la société ?

Ça, c'est le SPS qui s'en charge ?

Mais vous, en tant que surveillant pénitentiaire, on ne vous évalue pas sur votre capacité à gérer les détenus de telle sorte qu'ils soient prêts à réintégrer la société ?

Ah non, jamais ! Nous, ce qu'on nous demande c'est qu'il y ait peu d'incidents en interne, pas d'évasions surtout, pour un minimum d'argent, donc d'effectif entre autres. D'ailleurs, je pense à un truc au sujet du système ici, au sujet des différences. Ici, c'est l'approche opposée d'ailleurs où c'est le progressif qui prime. Dans le progressif, tu arrives et tu n'as rien comme avantage. Si tu fais tes preuves, tu en auras de plus en plus. Ici, c'est un système dégressif, c'est-à-dire que tu as tout, tu as 10/10 car on part du principe que tu n'as rien fait de répréhensible et donc droit à tout. Ensuite, tu perds des choses si tu fais des erreurs. Et c'est un bon système, ça marche.

Vous ne voyez pas de points négatifs alors au niveau de la gestion de la détention jusqu'ici ?

Ce qui est décevant c'est que, ce que je vois de mon poste, c'est que la vie en détention, entre eux, c'est la même. Même s'ils se croisent, on ne voit pas de différence dans leur vie. Ils finissent par faire des clans par origines, par cultures, par connaissances de l'extérieur. Mais ce qui change vraiment ici pour eux c'est au niveau des activités. C'est le journal, entre autres, les abeilles, *etceteri, etcetera*. Ce qu'on voit c'est une offre plus grande, comme vous le voyez. Mais aussi, ils sont plus impliqués dans la vie de l'établissement. Ce qui manque, c'est le travail. L'établissement de Marche, la seule chose qui lui manque, c'est 100 détenus au travail. Le travail, ça donne un rythme de vie, ça permet aussi de subvenir à ses propres besoins mais surtout de sentir qu'on est capable de le faire. Mais cela permet aussi de se faire des petits plaisirs, voire aider sa famille à l'extérieur. Et les petits plaisirs c'est autant ce qui est légal que ce qui ne l'est pas. Je ne vais pas cautionner ça mais au moins ça évite des scènes de violence, de racket, et ça permet de baisser la pression. Le travail permet en fait au détenu d'être acteur de sa détention.

Et vous pensez que ça l'aide à la réinsertion alors ?

Là encore c'est un point un peu sombre dans les deux sens du terme. On peut faire en sorte qu'il soit acteur de sa détention en le responsabilisant, mais on ne peut pas le suivre. Il n'y a pas de suivi. Nous on sait juste ce qui lui arrive si on le revoit après à la prison. Et alors on sait que ça n'a pas été. Nous on doit lancer des projets mais on ne peut pas forcer les gens à être responsables, c'est impossible. On nous demande en fait -et encore on nous le demande ici au sein de la direction mais pas plus haut- de faire un maximum pendant le temps de la détention pour favoriser leur responsabilisation, mais sans jamais savoir sur quoi cela va déboucher. Ça peut être décourageant car on ne voit plus que le négatif au final. On voit le travail, les échecs et pas les plus beaux lendemains (*rires*). Pour ceux, du personnel j'entends, qui veulent vraiment agir sur le parcours du détenu, il y a de quoi se décourager à tous les coins de rue. Je pense que c'est un métier frustrant, et je parle ici de tout le personnel pénitentiaire, parce que le suivi est vraiment proche de zéro. On est dans l'immédiateté, dans le contrôle au jour le jour. Mais qui pense à l'avenir du détenu ? Encore d'autres gens, eux aussi dans l'immédiateté. Et là, c'est quand il y a vraiment quelqu'un pour les aider, c'est dans le meilleur des cas en somme !

Donc cela manque de suivi continu avant et après la prison en fait ? Enfin, avant, c'est bizarre à dire...

Oui, je pense. Et cela manque de cohérence aussi. Il faut savoir ce qu'on attend de la prison, de nous, des détenus, avant toute chose. Parce que le personnel est perdu parfois. Et encore ici, il y a un chef d'établissement avec une ligne de conduite claire. Mais imaginez ailleurs ! Il faudrait savoir si on veut écarter les détenus, les intégrer à la société,... Ça serait un début parce qu'on saute d'un pied à l'autre parfois. Et je sais que la direction devient chèvre parfois (*rires*). On ne peut pas tout avoir. Ou peut-être si, mais alors il faut essayer clairement.

Je pense que vous devez y aller (*rires*). Merci encore, et si quelque chose vous revient, n'hésitez pas.

Alors, avant toute chose, pourriez-vous me dire un peu votre fonction précise au sein de la prison de Marche ?

Moi j'ai commencé à Verviers. Je suis passé par Lantin, Forest, Verviers, Forest à nouveau, Verviers, puis Marche.

Et vous avez commencé cet emploi quand ?

J'ai commencé plus ou moins en 98.

Vous êtes arrivés à quel moment à Marche alors ?

Au début.

Alors comment, et peut-être en comparaison avec d'autres établissements, vous décrieriez le fonctionnement de Marche ?

Pour moi, la grande première c'est le partenariat avec le privé. Fexim qui emploie des détenus, ça c'est une grande première ! Maintenant, au niveau des facilités de mouvements, des portes ouvertes, je ne pense pas que cela soit si nouveau. Je vais vous étonner mais à Verviers, le panel était encore plus large. Le matin, à Verviers, au troisième niveau, on ouvrait de 6h30 à 12h30 où on refermait pour l'appel. Et l'après-midi on ouvrait de 14h30 à 20h30. Donc, faites le compte. Il n'y avait pas beaucoup de portes fermées en temps. Il n'y avait pas grand-chose.

Et alors au niveau de l'infrastructure, cela vous semble différent de ce que vous avez vu ?

Verviers, c'était fermé. Ce n'était pas la même chose. Ici, les portes *speedgates* cela change beaucoup. Ces grilles elles ne ferment qu'en cas de problème et je ne pense pas avoir jamais entendu ça des collègues d'autres prisons.

Et comment voyez-vous la sécurité ici ? Principalement le fait de travailler dans un établissement haute-sécurité en fait...

La sécurité ?...Je pense que ce qui est vraiment haute-sécurité c'est par rapport à l'extérieur. C'est vraiment par rapport au monde extérieur. Il est sans doute plus simple de s'évader d'une

autre prison que de s'évader de cette prison-ci avec le système que l'on a. Mais je pense qu'on nomme la prison de Marche comme sécuritaire par rapport au monde extérieur.

Et par rapport au personnel alors ?

Evidemment, en interne, c'est le personnel qui joue au quotidien. C'est leur travail qui fait la sécurité de ce point de vue-là. Voilà, moi c'est quelque chose qui ne m'a jamais effrayé parce que j'ai appris à Verviers au troisième niveau, où tout est ouvert. J'ai été habitué à cela. Moi je suis venu en terrain connu. Par contre, ceux qui viennent de Forest où c'est beaucoup plus disciplinaire, il est certain que ça peut amener certaines craintes.

Et donc pour vous le travail du personnel au quotidien est différente ?

L'approche est différente.

L'approche est différente. Dans quel sens ?

Ben quand tout ce petit monde est en activité, il faut savoir doser. Il faut agir différemment. Il faut savoir agir au cas par cas. Quand ils sont enfermés, c'est facile. Si quelqu'un doit, il ira au cachot et on ira en force, *etc.* Ici, c'est différent, il faut agir intelligemment.

Et vous voyez des gens ici, des membres du personnel qui ne sont pas adaptés ici et qui le seraient ailleurs ?

Y en a qui ont difficile. Mais il y en a qui auront toujours difficile.

Et alors on fait quoi ? On les envoie ailleurs ?

C'est eux qui demandent de changer alors. Si ça ne va pas, s'ils ne sont pas à l'aise avec ce système, ils vont juste partir ailleurs, on ne va pas les suspendre ou les virer pour autant.

Et vous avez déjà, d'autre part, vu des détenus pour lesquels le système ne convenait pas et qui ont voulu partir ?

Oui, c'est sûr. Mais il y a des plaintes de toutes sortes de toute façon. Pour certains qui viennent d'ailleurs principalement, le fait que les fenêtres n'ouvrent pas c'est un gros problème. Le temps limité au niveau des douches aussi... Parce qu'à Verviers il y en a qui prenaient trois, quatre douches par jour. Ici, il y a un temps limité par jour. Ce sont des petits inconvénients tout ça. Pas de plaques chauffantes, et tout ça, c'est le même souci. Alors oui c'est un nouveau bâtiment tout beau, tout propre, avec des nouvelles infrastructures mais certains n'apprécient pas spécialement cela. Il y a tout un tas de petites contraintes qui dérangent parfois plus qu'on peut le croire. Et là, certains ne sont pas satisfaits d'être ici.

Le régime ne convient pas à tout le monde alors ?

C'est-à-dire que je peux comprendre le monde extérieur qui pense que tout est bien et beau et donc que tous les détenus veulent venir ici, dans « la » nouvelle prison. Mais certains détenus veulent repartir parce que le régime ne leur convient pas.

Et alors, dans le subjectif sans doute mais..., vous avez l'impression que la vie entre les détenus est différente ici par rapport aux autres prisons ?

Non, pas spécialement. C'est-à-dire que les rapports hiérarchiques que l'on trouve en prison, partout et tout le temps, ils sont là aussi. On va retrouver les dominants et les dominés. On peut les mettre dans n'importe quel contexte, tout établissement pénitentiaire, vous aurez toujours l'homme fort de l'aile, ses hommes de mains, les gens écrasés. C'est leur hiérarchie. On peut leur mettre tout ce qu'on veut, il y aura toujours cette hiérarchie.

Et quelle est l'influence des facilités de mouvements sur cette hiérarchie ? Le fait qu'ils se voient plus souvent, se croisent plus ?

Attention, ils ne se voient pas plus qu'ailleurs. On compare souvent à Forest, mais il faut comparer à ce qui est comparable, Forest c'est une maison d'arrêt. Si on veut comparer, il vaut mieux prendre une maison de peine. Et même là, il y a les aides travailleurs, et eux mangent ensemble tous les jours. Et c'est une maison d'arrêt.

Et comment expliquer alors cette image que peut véhiculer Marche de prison plus ouverte ?

C'est parce qu'ils ne connaissent pas ailleurs, ils ne connaissent pas les autres prisons. L'opinion publique, vous savez, va se former sur ce que les médias, les journalistes vont dire. Les médias ont reflété cette nouveauté, ce beau bâtiment. C'est vrai c'est un super outil de travail. Mais les gens en retiennent ce qu'ils veulent. Si les journalistes appuient sur le luxe, ils vont retenir le luxe. Ils vont retenir les douches en cellules comme si c'était ça le luxe. Ce qu'on aurait dû dire c'est qu'ici la consommation sera beaucoup moins importante parce que, de nouveau, à Verviers c'est quatre ou cinq douches possibles par jour. Mais on en retient ce que l'on veut quelque part.

Oui c'est vrai que cette image est fortement ancrée on dirait au sein du grand public...

Mais c'est pareil, demandez un peu autour de vous ce que c'est un surveillant de prison. La première réaction ça sera toujours : « Ah le maton, c'est un alcoolo super violent ! ». Mais vous verrez, c'est toujours ça qui se véhicule au sein de la population. C'est en tout cas l'image qu'à un grand pourcentage des gens de ce que c'est un surveillant d'établissement pénitentiaire. Donc voilà, on en retient ce qu'on veut bien en retenir. Au final, ils payent leur téléphone comme ailleurs, ils ont un accès aux douches limité parfois même plus qu'ailleurs. Enfin, voilà... Ce n'est pas un luxe.

(Pause)

Et alors si vous deviez faire un bilan à ce jour du fonctionnement de Marche ?

Et bien je pense qu'il est vraiment tôt pour faire un bilan en profondeur du moins. Cela marche en ce moment parce qu'il y a peu d'incidents, peu de disciplinaires,... Mais cela reste, d'après moi, un bilan de surface. Maintenant, pour la suite, je pense que si on veut que cela perdure il faut avant tout un cadre stricte et fermé. Si le cadre est clair, alors le système peut fonctionner sur le long-terme. Mais cela doit être clair pour tous. L'ouverture nécessite un cadre en réalité. Même les cas difficiles s'adaptent. Même les gros cas se sont adaptés. Ceux qui sont encore là, et bien ça se passe sans souci, donc... Soit ils s'adaptent, soit ils partent. Et ils sont encore là, donc...

Est-ce que vous avez encore quelque chose à ajouter ?

On parlait des autres prisons, comme Verviers. Moi, ce que j'ai bien aimé comme système à Verviers c'est qu'on arrive et ensuite, après un temps où le détenu est évalué, il va pouvoir monter et bénéficier alors de plus en plus de liberté. Les évaluations elles sont alors faites par le personnel de terrain, de préférence les deux équipes pour avoir un avis le plus complet possible. Là, j'aimais bien cette idée que les agents avaient vraiment un rôle à jouer à ce niveau. Ils se sentaient impliqués. Maintenant, il ne faut pas se leurrer, Le détenu aura un discours différent selon la personne qui est devant lui. Il ne parlera pas de la même façon à un simple surveillant, un chef de quartier ou un AP. Quand il va parler au psychologue, cela sera encore différent. Il va s'adapter à la personne, c'est clair. Et ça sera encore différent quand il parlera à la direction. Mais c'est le jeu. Il parle aux gens selon ce qu'il peut en retirer, il suit ses intérêts. Et donc, celui dont il a le moins besoin, c'est l'agent de section. Il n'en a pas besoin, clairement. Donc c'est un peu le défouloir. Il ne va pas aller se défouler devant une assistante sociale ou un directeur. Ils savent retirer leur épingle du jeu, ils connaissent le système mieux que personne.

Mais donc vous préférez un système du type progressif au système ici ?

Mais c'est-à-dire que pas spécialement. C'est vrai qu'ici cela se passe bien. En fait, au final, eux ils connaissent le système et nous, on connaît notre job en fonction de ce qui est attendu de nous, à savoir la sécurité en interne et par rapport à l'extérieur. Mais ensuite, c'est les détenus qui ont les cartes en mains de leur détention. Nous on connaît vite ceux qu'on reverra encore et encore. Il y en a qui sortent et on sait qu'on les verra dans trois mois. Et en effet ils reviennent avec un grand sourire. Nous on leur donne les moyens, après ils doivent bien les utiliser. Certains ne connaissent pas le terme « responsabilité », tout simplement parce qu'ils n'en veulent pas. Ou alors ils utilisent ce terme à leur guise et pour eux, être responsable, c'est alors voler pour nourrir sa famille, et peu importe la case prison. En fait, tout acte implique une responsabilité puisque ça demande d'en assumer les conséquences. On doit assumer même la responsabilité des infractions commises, et là c'est être en prison. C'est-à-dire que la responsabilité familiale, ils connaissent, mais la responsabilité civile ou citoyenne, ils ne connaissent pas, ils ne veulent pas connaître. Ils s'en foutent ! Ce sont des marginaux, ils n'admettent pas la quelconque autorité. Ils ne veulent pas évoluer, ils ne veulent pas tirer les leçons de leurs propres erreurs. Pour eux c'est un parcours logique, c'est tout à fait logique. Ils reviennent ici sans se plaindre, revoient leurs potes, font leur temps, et puis voilà ! Ils n'imaginent pas la vie différemment. Pour eux c'est comme ça que cela se passe. La vie est faite comme ça ; c'est un passage initiatique de passer par la prison.

Donc, si je comprends bien, pour certains c'est un peu « peine perdue » et Marche ou autre chose, le résultat serait le même ?

Oui, pour certains, ça n'ira jamais parce qu'ils ne veulent pas que ça aille. C'est ce que je disais tout à l'heure, il y a « responsabiliser pendant la détention » et puis la suite à l'extérieur, c'est-à-dire responsabiliser en vue de la réinsertion. Mais ce n'est pas pour tout le monde, on doit quand même essayer. Ensuite, on voit... Ce qui est certain en tout cas c'est que le système répressif, c'est quelque chose qui n'existera plus. On a essayé, ça n'a pas marché. Ça ne peut plus exister. Maintenant, c'est clair qu'on évoluera avec le temps, avec d'autres objectifs, d'autres moyens. Mais je pense que ça ne dépend plus de l'établissement de Marche, mais de bien plus haut. A ce niveau-là, c'est quand tout ce petit monde-là décidera de bouger et se rendra compte que cela ne marche plus. Je vous conseille à cet égard un reportage très intéressant sur la prison de Bourg-en-Bresse, ça c'est innovant. Il y a là des VHS de 72h. Et là le détenu est responsable

d'accueillir sa famille, de cantiner ce qu'il faut. Cela permet de les réhabituer à la vie de famille, parce que ça ne va pas de soi toujours.

Mais en fait, vous iriez plus loin vous ? Vous pousseriez les idées plus loin ?

Ah oui, j'irais beaucoup plus loin ! Je suis un grand créatif (*rires*). Ici, ils mettent en place des tables d'hôtes avec le personnel. C'est pas mal mais ça reste dans le cadre de l'établissement. A Bourg-en-Bresse, c'est le même principe mais avec l'extérieur et ça les décroche de leur milieu d'enfermement. Et on les fait travailler dans les bois, dans l'hôtellerie. C'est un peu le système de Marneffe, mais voilà. Mais de nouveau, évoluera qui veut évoluer. Je pense qu'ici, ce qui est fait en Belgique, ce n'est pas assez, c'est tout juste ce qu'il faut pour se donner bonne conscience. Ça manque de concret et d'audace. J'irais jusqu'à dire que c'est de la fausse responsabilisation, c'est factice. C'est un alibi qui permet à la prison de subsister parce que cela fait joli. Et ça permet à certains de dormir sur leurs deux oreilles. Et puis ceux qui veulent que les détenus croupissent dans des conditions atroces, de toute façon ils ne le voient pas ça puisque, comme je l'ai dit, ils retiennent ce que les médias veulent.

Vous pensez que le personnel en général serait d'accord pour aller plus loin justement ?

Je pense que le personnel s'adapte bien à ce qu'on lui propose. Ici, certains ont eu du recul, surtout les anciens qui connaissaient des prisons fermées de chez fermées. Mais les nouveaux... Vous savez, quand on ne connaît que ça, on s'adapte. Il faut proposer au personnel quelque chose qui lui plait, c'est tout. Il faut un environnement de travail qui lui convient. C'est basique hein, mais si ça lui plait, s'il a envie de venir travailler pour tel salaire dans telles conditions, il viendra et même, je vais vous dire, il se battra pour que ça reste comme ça. Ici, le personnel il ne se sent pas menacé, le cadre est propre et agréable. Voilà, CQFD. Maintenant, parfois ils se plaignent car se comparent aux détenus. Mais ils restent et les grèves sont mineures. On se plaint toujours de son job, c'est humain. Je pense juste que, comme pour les autres prisons en fait, on devrait mieux leur expliquer avant de venir. Je pense que comprendre c'est déjà beaucoup. Par contre, je suis vraiment navré mais je vais devoir y aller parce que...

Oui, oui je comprends, pas de soucis. Merci encore !

Pour commencer, est-ce que vous pouvez me décrire votre rôle concret au sein de la prison ?

Concrètement, je suis attachée-directrice et donc responsable de la logistique, de la comptabilité, de la ventilation du budget alloué par le SPF Justice, et vu que la prison de Marche est une prison exploitée en PPP je suis aussi la personne contact entre le local, l'organisation locale, et les intervenants de sociétés privées.

Et est-ce que vous pourriez me parler de ce que vous avez fait avant ? En fait, c'est comme vous le sentez mais vous n'êtes pas obligée de tout raconter, mais ce que vous avez fait avant Marche...

J'ai travaillé, à partir du moment où j'ai travaillé pour le SPF Justice, j'ai travaillé pour le service psychosocial pendant 17 ans. J'ai travaillé d'abord pendant un an à Saint-Gilles, puis de nombreuses années à Lantin, ensuite au sein de l'établissement de défense sociale de Paifve.

(Pause)

J'ai travaillé aussi donc à Paifve, puis j'ai rejoint l'équipe de direction de Paifve et ce durant deux, trois ans et ensuite j'ai demandé d'être mutée sur Marche dans le cadre de l'ouverture et la mise en place du projet de cette prison.

Et donc vous êtes là depuis le début du projet ? Et même avant l'ouverture ?

Oui, j'étais là avant que ça ouvre, quelque chose comme neuf mois avant que ça ouvre.

Et vous étiez vraiment intéressée par le projet Marche ?

Oui. J'avais envie de participer à l'ouverture d'une nouvelle prison et en particulier, plus encore parce que cette prison faisait partie des trois prisons en PPP.

Et justement par rapport au projet et à sa mise en place, à quel point avez-vous participé à cela ?

J'ai participé en amont. J'ai participé à quelques points d'organisation concrets du régime dégressif mais avant ma mission principale consistait en la gestion logistique et l'achat du matériel, le mobilier et le matériel nécessaire à l'ouverture tant pour les détenus que le personnel. J'ai aussi l'équipe de la compta qui est arrivée, avec un peu de retard malheureusement...

Et comment vous évalueriez la marge de manœuvre que vous aviez dans le choix de ce matériel, etc. ?

La marge de manœuvre était limitée à un budget. Donc pour ce qui est des biens meubles et quand même durable, il y avait un budget que je connaissais et que j'ai dû suivre mais sinon j'ai eu toute la marge de manœuvre de l'administration centrale, la liberté dans le respect de la législation des marchés publics.

Et donc dans le choix des cellules, par exemple, tout était libre de choix, vous pouviez tout choisir ?

Non, tout cela est fixé dans ce qu'on appelle des spécifications fonctionnelles dans le cahier de charges. Là c'est le consortium qui était en charge de tout ce qui est fixe, fixé aux murs et au reste. Après, il y a la charge de ce qui est détachable, style matelas.

Et vous avez l'impression que ce qui meuble la prison, lorsque et ce que vous avez choisi en tout cas, a une influence réelle sur la vie en détention des détenus ? Vous avez l'impression que vos choix ont pesé là-dessus au final ?

Ben les choix étaient mesurés, pris en tenant compte au minimum d'une solidité du matériel rentrant en considération par rapport à des mesures de sécurité tant pour le détenu que pour le personnel surtout, ces caractéristiques étant rencontrées, ma couleur ou l'aspect pratique ou confortable étaient totalement libres.

Et vous avez le sentiment que, par rapport à d'autres prisons dans lesquelles vous avez travaillé ou visité, Marche est très différent à ce point de vue-là ?

Sur le plan du matériel, il est différent du point de vue qu'on bénéficie du neuf et de ses avantages mais aussi parce que l'infrastructure a été pensée en tenant compte de locaux de formation de détente, mais aussi de logistique type buanderies, qui apportent un confort et une

facilité pour la vie quotidienne du détenu, mais aussi pour l'organisation du régime, mais aussi des agents. Comparé à des vieilles prisons, c'est top. Par rapport à d'autres plus neuves comme Ittre, on a pris en compte là aussi ces nécessités par rapport aux loisirs, au sport...

Et en ce qui concerne la sécurité, tout ce qui est caméras, speedgates, c'est aussi de votre budget ?

Non, non. Tout cela c'était inscrit dans le cahier des charges et donc cela ne relevait pas de mon choix du tout. C'est imposé par le contrat et le cahier des charges. Ensuite, pour ce qui est de la question des dispositifs et de leur technicité, tout cela a été pensé par le service appui technique de la DGEPI. Je n'ai pas les compétences techniques pour cela.

Et pour revenir sur le PPP, comment vous évaluez maintenant l'apport ou non justement d'un tel partenariat ?

Jusqu'à présent, je dirais en tout cas que les détenus le vivent de manière positive. Pour la buanderie, par exemple, on dépose le linge et on le récupère le jour même. Le service est donc rapide, le service est efficace. Le linge est tracé et vérifié. Le client détenu peut alors faire valoir un problème qui ne lui incombe pas et nous on a alors les moyens de valider une plainte d'un détenu, ou de ne pas la valider. C'est un confort appréciable. Pour la nourriture, bien que certains se plaignent parfois par vagues de la quantité, le grammage a été fixé dans le cahier des charges, la qualité et la diversité sont appréciables par rapport aux autres prisons. Le service rendu par la société facilitaire, c'est Sodexo, le service rendu est professionnel pour des clients. C'est un service aux clients expérimenté. Avec cela nous, la direction, on peut porter des desiderata des détenus et apporter des améliorations. En plus, ils sont présents pour les détenus et le personnel. Et aussi, ils ont pour obligation d'employer 24 détenus et avec l'expérience, le mainteneur lui-même a demandé de pouvoir mettre au travail des détenus au jardinage et à la peinture. Donc, ça apporte pas mal de travail aux détenus.

Et vous estimez qu'il y a beaucoup de contacts entre la société civile via le personnel de ces sociétés et les détenus ?

Il y en a dans la mesure où un certain nombre de détenus travaille avec eux au quotidien. Donc ils travaillent vraiment avec le consortium. En-dehors de cette quarantaine de personnes concernées, non il n'y a pas beaucoup de contacts contractuellement. Il ne doit pas en avoir en fait. Maintenant, vu l'architecture, on se croise, on a des contacts purement informels mais réguliers.

Mais donc pour le détenu qui ne travaille pas, cela n'a pas beaucoup d'influence sur lui ?

Non, relationnellement, non.

Par rapport à la gestion du matériel, vu que vous êtes bien placée pour le savoir, existe-t-il une différence entre cet établissement et les autres établissements belges ?

On constate, après un an et demi et plus d'ouverture de la prison, que les détenus occasionnent moins de dégâts et de dégradations au matériel. On a moins de dégradation. L'explication serait, selon le personnel justice mais aussi le consortium, que le neuf et le propre incitent le respect du matériel de la part du détenu.

Et alors, en cas de dégâts donc, les sanctions sont –elles en lien avec les dégâts genre « tu as cassé, tu ré pares ou tu payes » ou alors on applique les sanctions classiques de l’isolement, par exemple ?

Suivant la loi de principes et sa philosophie qui tend le plus possible vers la sanction par effet miroir, ben alors la sanction c’est ici le paiement. Mais maintenant, le matériel étant souvent cher et puis il y a une valeur-ajoutée pour la matériel acheté par le consortium, ce qu’on attend c’est surtout un engagement ; un engagement effectif, mais avant tout un engagement. S’il sait tout payer, tant mieux, mais on n’attend pas du détenu qu’il se saigne pour payer non plus. On attend plus la responsabilisation de celui-ci par rapport à ce qu’il a causé comme dommage que le remboursement en tant que tel. La situation financière d’un tiers des détenus étant ce qu’elle est, on va être contents s’ils payent la moitié, voire un quart des dégâts. Mais c’est comme dans beaucoup de prisons.

Ah oui, c’est souvent comme cela ?

Oui, c’est sûr. On ne va en tout cas jamais mettre à mal le quotidien d’un détenu pour ça.

Et si les dégâts sont non remboursables ? Comme salir quelque chose ?

Alors on lui demande qu’il nettoie.

Et par exemple, pour le contrôle de la propreté, est-ce qu’il y a des contrôles réguliers ou aléatoires des cellules ?

C’est aléatoire mais c’est régulier dans le sens aussi que le chef de quartier ou un surveillant pénitentiaire va passer régulièrement dans la cellule du détenu et que si, à cette occasion, il constate que la cellule est sale, il va enjoindre le détenu de la nettoyer. Et c’est également régulier dans le sens que, lorsqu’un détenu quitte sa cellule, et bien il va y avoir un état des lieux et s’il y a dégradation, il sera là aussi tenu de réparer.

Mais alors, si un détenu quitte la prison, sort définitivement, vous le suivez dans les faits pour qu’il paye ?

Non, ça on ne sait pas faire. S’il quitte la prison avec un solde insuffisant par rapport à ce qui a été notifié à sa sortie, ça c’est perdu. Mais on peut toujours essayer de lui demander un remboursement à l’amiable (*rires*). Oui, voilà, tu as compris. Mais rien ne nous empêche en outre de prévenir le Parquet. On a eu, pour exemple, un détenu qui a cassé sa fenêtre. Ça, c’est un dommage qui se chiffre à quelques milliers d’euros. Donc ça peut être judiciairisé, mais ça sera poursuivi pas des tribunaux *ad hoc*. C’est un cas un peu extrême, mais même d’une prison à une autre, si le détenu est transféré, son compte l’est aussi et on perd le suivi. Le programme *Justix* ne permet pas ce suivi en fait. Mais là où on tente de re-civiliser le détenu c’est en lui faisant signer un papier, une sorte de reconnaissance de dettes. Dans certains cas, le remboursement est effectif avant le transfert, dans d’autres pas. Alors, oui, on pourrait revenir vers le détenu en lui demandant d’honorer son engagement, mais bonjour ! (*rires*)

Et au niveau de la gestion des comptes bancaires, enfin je ne sais pas comment on dit...

Les comptes individuels.

Ah ok, les comptes individuels donc. C’est un mode de fonctionnement propre à Marche ?

Non, c'est commun. C'est en fait issu d'un règlement comptable, lettre collective qui explicite les procédures, les obligations. Chaque prison a un compte chèques-postaux. Et dès l'entrée d'une personne en prison, son numéro d'écrou lui ouvre automatiquement un compte individuel. Et donc tout versement, tout... mandat venant de l'extérieur est versé sur le compte. Et bien pour cela on a un logiciel comptable, *Justix*.

Il y a un montant maximum ?

Non, non...

Et pour les indigents, il y a, je sais, une aide de la prison. Mais peuvent-ils aussi recevoir une aide de l'extérieur ?

Il y a, pour les indigents, une situation qui est cadrée dans un règlement d'ordre intérieur. Le détenu indigent est celui qui ne reçoit pas de versements de l'extérieur. Cela varie selon les prisons mais, à Marche, il reçoit alors 40 euros par mois.

Et donc ce n'est en rien calqué sur sa situation avant d'entrer en prison ?

Non. Mais....

Donc vous ne regardez pas s'il bénéficiait d'aides avant ?

C'est-à-dire que...S'il avait un revenu d'intégration du CPAS avant d'entrer en prison, oui cela va au final influencer le fait qu'il sera considéré comme indigent car in n'aura plus ce revenu une fois en prison, et donc pas de versements sur son compte individuel. Mais il n'y a aucun automatisme. Il pourrait y avoir un donateur généreux qui se manifeste et met quelque chose alors sur le compte du détenu (*rires*).

Et...oui et, pour changer radicalement de sujet, concernant le suivi psychosocial –puisque vous avez travaillé longtemps dans ce domaine, pensez-vous que cet encadrement diffère à Marche par rapport aux autres prisons ?

Non, je ne pense pas.

Et vous pensez alors que le détenu est très encadré, que le cadre est proche de lui ou au contraire assez large ?

Je ne sais pas, je ne vois rien de très particulier à ce sujet, d'autant plus que je ne suis pas en charge de ce domaine, de ce pan de la détention.

Ok, pas de souci je vois... Pensez-vous alors qu'il existe une communauté de vie à Marche ?

Je dirais, à première vue, que le mot communauté est un peu trop fort. Je vois dans la communauté l'idée d'une charte, même tacite, que tout le monde suivrait, avec derrière des éléments moraux communs. Et ici, en termes de solidarité, je ne vois rien de particularités. La seule chose c'est que je vois ici c'est que les détenus tiennent à ce régime de détention. Et donc, si un événement met en péril cette détention, ils vont veiller en groupe, si je puis dire, à le maintenir et, en cas de crise, ils vont regarder leurs codétenus. On a eu le cas avec une agression totalement impromptue et imprévisible d'un agent. Il s'est fait agressé par un détenu sans raison

apparente, et ce même détenu s'est ensuite fait menacé de représailles par les autres. C'était la première attaque vers un agent et ils ont eu peur de ne perdre certains avantages de la détention.

Et alors, si je comprends bien, il y aurait une sorte de ...

Régulation, oui. On a dans cette prison des cuisinettes de section qui sont en libre disposition suivant les horaires des périodes de facilité de mouvements où tous les détenus peuvent aller préparer ou réchauffer un plat. Récemment, on trouvait les kitchenettes parfois dans un état déplorables. Et on a tout refait dans ces cuisines, pour avoir un matériel quasi pro et permettre ainsi une utilisation à grande échelle. Et on a alors fait passer le message que les cuisinettes devaient maintenant rester dans un état impeccable pour qu'ils puissent encore y avoir accès de la sorte. Et, mais c'est très récent, c'est chose faite. Là où il y a un partage commun, et surtout un partage commun de privilèges, et bien il y a cette sorte d'autorégulation pour conserver ces privilèges. Mais une communauté de vie... Je ne sais pas, j'ai un doute quand même. Les travers connus depuis des années (trafics de drogues, rackets) restent les mêmes.

D'après vous, au quotidien, chaque jour, vous pensez que le détenu plus de choix à effectuer qu'ailleurs ? Que ce soit pour lui ou pour les autres.

Des choix de quel style ?

De tout ordre... Mêmes qui vous sembleraient minimes...

Cette prison le permet, assurément elle le permet, sur ce qui est activités sportives et de loisirs. Elle le permet. Maintenant pour ce qui est du quotidien, et bien déjà il s'agit de se lever ou pas. Mais bon ça c'est un peu partout... Je crois que l'offre de cours et d'activités socioculturelles, et puis la possibilité de sortir de sa cellule- quitte à être oisif- suscite en soi plus de choix. Comme celui de choisir de garder sa porte fermée au moment où les autres sont ouvertes. Ça, c'est un vrai choix !

Et la notion de responsabilisation en tant que telle, c'est quelque chose que vous connaissiez, que vous aviez en tête au moment de la conception de la prison ?

Oui, oui. Pour moi c'est très important depuis le début car c'est en lien avec la réinsertion et la restauration –si je puis dire- la restauration de soi-même, l'amendement. C'est aussi le dédommagement des victimes. Et oui, ce concept était d'emblée dans notre réflexion, cela recouvrait les buts de la détention. On a alors pensé à responsabiliser les détenus ne fut-ce qu'à choisir, je le disais, à choisir de sortir ou non de sa cellule, par ce genre de choix du quotidien. C'est aussi par le fait de lui permettre d'avoir devant lui un panel parfois « *out of the box* » de choses à faire, d'opportunités. C'est lui permettre de remplir sa détention. On a même pensé, on a pensé « *Oups, attention là on en fait trop !* ». On a pensé en fait que parfois, dans la grille horaire, il fallait des moments où il n'y avait rien de prévu. Parce que, et ça part d'expériences personnelles, on a tous besoin parfois de moments à nous, de moments où l'on se pose et on est seuls face à nous-mêmes. Ce sont des moments qui permettent de faire d'autres choses, des choses individuelles, comme, par exemple, confectionner son plan de réinsertion, le courrier, tout ce qu'on veut. Un moment où, c'est comme ça, la possibilité de sortir, de bouger n'est pas offerte.

Et d'ailleurs, est-ce que vous avez des projets pour la suite ? Des projets concrets ou même plus abstraits ?

...

Rien de spécial ?

(rires)

Ce qu'on va faire de la prison. Eh bien, je pense que l'on n'a en tout cas pas de nouvelles grandes idées pour le moment. Ce qu'il y a surtout c'est que l'on est bloqués en termes d'effectif, en termes de budget. On tourne déjà à bas régime, on doit surtout continuer comme ça, avec les mêmes conditions, et se réinventer. Mais un projet particulier, je ne pense pas.

Et si ça ne tenait qu'à vous, qu'est-ce que vous feriez de Marche ?

Je n'en ferais pas une prison (rires). Je n'en ferais sûrement pas une prison... J'en ferais un centre de réinsertion dans la vie civile. Ça pourrait prendre plusieurs formes mais je ferais un centre de jour où l'hébergement n'est pas compris. C'est peut-être aller un peu trop en-dehors mais si c'est vraiment la question... Je ne sais pas trop parce que maintenant on a vraiment une phase de vie de prison où on se rend compte, les premiers mois d'euphorie sont passés, et la population détenue, et bien on voit que les travers de la vie carcérale sont de retour. On constate alors qu'il y a plus de trafics, de pressions, de rackets même mentaux. On n'est pas dans un monde de bisounours, et on se rend compte que nos idéaux ne collent pas toujours à la réalité de la détention.

C'est un peu un retour à la réalité ?

Oui, oui.

C'est quelque chose que j'entends beaucoup autour de moi et j'ai l'impression que ça a été vite parce que, quand j'étais en stage il y a six mois, il n'y avait pas ce désenchantement.

Oui, mais il faudrait voir aussi les avis des détenus. Il faudrait voir ce que ceux qui sont arrivés au début, et voir ce que cela leur a apporté. Parce qu'il y a les anciens, qui ont connu les débuts un peu avec nous en fait, et c'est ceux-là qui ont donné le ton. Mais maintenant, il y a quand même pas mal de *in and out*. Et les choses se renouvellent sans cesse. Et au final, on tombe dans les habitudes et on oublie les débuts du projet, parce que ceux qui en ont la mémoire ne sont pas forcément encore là, ou alors ils sont... ils sont un peu noyés dans la foule. Ça ne serait pas forcément inintéressant de voir les détenus à ce niveau-là. Ceux qui ont fait le démarrage de la prison ça n'est pas le même ressenti que les autres.

Oui, oui j'y ai pensé, je vais voir par la suite.

Je pense aussi que, nouvelle prison ou pas, la question de la responsabilisation du détenu dans le cadre de sa détention est trop, en tout cas risque d'être coincé quelque part tant que la société civile n'emboîte pas le pas. Déjà simplement en termes d'emploi et d'expérience professionnelle, tu vois un détenu qui a une expérience d'avant la prison ou qui en a acquise une en prison, sur le CV cela fait cinq années de vie, ou dix années de vie où il y a un vide. Et si la personne sait expliquer ce vide, et bien l'employeur lui doit le croire sur parole qu'il a travaillé pendant sa détention X temps en cuisine. La société civile, sur le plan de la mise à l'emploi, rien n'est fait pour eux !

Il n'y a pas de suivi en fait ?

Responsabiliser, préparer à la réinsertion, pas de problème, mais pour autant que quand il saute le pas de la libération et de la vie à l'extérieur, il y ait des accroches. C'est vain si il n'y a pas de suivi ensuite. C'est pareil pour tout le monde, ça devrait. Sa situation ne devrait pas être la même qu'un chômeur de longue durée s'il a travaillé en détention. Mais les acteurs doivent travailler en synergie pour que cela fonctionne, sinon le travail en détention tombe aux oubliettes.

Ok super, moi je n'ai plus de questions je pense.

Oui, moi je pense avoir dit tout ce que je pouvais...

Merci...

...donc votre rôle concret au sein de la prison de Marche.

Donc je suis assistant pénitentiaire en chef. Donc, comme tout assistant pénitentiaire en chef que ce soit à Marche ou ailleurs, c'est le plus haut gradé dans les surveillants donc les tâches qui lui incombent à l'assistant pénitentiaire en chef sont principalement des questions d'organisation ou de procédure, de mise en place de procédure, du contrôle des mises en place de ces procédures. C'est principalement axé vis-à-vis du personnel de surveillance.

Vous avez plus de contact avec le personnel qu'avec les détenus ?

Exactement.

Et avec la direction ?

Et surtout avec la direction. On est le premier intermédiaire entre la direction et le personnel de surveillance. Aussi bien au niveau des problématiques que peut rencontrer le personnel de surveillance et des directives que l'administration nous donne, que nos chefs d'établissement nous donnent pour les faire passer sur le terrain.

Et vous étiez où avant ? Dans quel autre établissement ?

Lantin

Vous étiez déjà AP chef à ce moment-là ?

Ma carrière est longue... (*Rires*)

Oui, oui. Vous pouvez dire le principal, si vous voulez. Comme ça. Ce qui vous a le plus marqué.

J'ai été assistant pénitentiaire en 97 à Lantin, je suis devenu assistant pénitentiaire en chef en 2008 à Lantin. Et puis je suis venu ici il y a deux ans donc.

Et approximativement, vous avez vu combien d'établissements déjà dans votre carrière ?

Heu donc Lantin, Forest, Verviers, Paifve et Marche.

Vous êtes à Marche depuis son ouverture et même un peu avant ? Vous étiez un peu dans le projet depuis le début ?

Oui, tout à fait.

Vous avez voulu être à Marche ? C'était une volonté ?

Tout à fait, tout à fait. Donc j'ai 52 ans, après 28 de service, je me suis dit voilà heu... je ne vais pas rester là à attendre que les choses se passent. J'ai de l'expérience, j'ai un savoir, sans prétention mais c'est comme ça. Et je me suis dit que je pouvais amener ma pierre à l'édifice dans l'ouverture d'un établissement avec une grande majorité de nouveaux surveillants peu expérimentés.

Et par rapport à ce que vous avez vu donc dans vos anciens emplois, en quoi est ce que la prison de Marche diffère des autres établissements?

C'est-à-dire que la prison de Marche est un défi qui a été lancé par le chef d'établissement et que l'administration a rencontré, c'est-à-dire que c'est une autre gestion des détenus. Marche est composé principalement de détenus condamnés. Donc c'est une autre approche parce que tous les détenus arrivant à Marche, peu importe leur étiquette, sont mis tous sur le même pied. Ce qui se passe dans les autres prisons c'est qu'un détenu vit l'enfermement pur et dur et puis petit à petit il va gagner de l'autonomie dans sa détention. Marche est un aspect différent. Le détenu arriva à Marche, même si il a un disciplinaire un peu plus fourni, même si il est reconnu comme étant un détenu difficile, d'emblée il bénéficie de la même chose que les autres détenus. C'est tant au niveau des accès, les capacités de déplacement, le même régime de détention. Mais c'est un régime qu'il peut perdre si son comportement n'est pas en adéquation.

Et du point de vue des libertés de mouvement qui sont d'application ici, vous aviez déjà vu ça quelque part ailleurs?

C'est-à-dire que moi j'ai connu à Lantin, il y avait un bloc qui est aujourd'hui la polyclinique mais qui était en son temps le bloc dit SD qui était le bloc des semi-détentionnaires qui était le bloc où étaient regroupés à peu près 80 détenus. Et on y retrouvait quand ça existait encore les semi-libertés, les semi-détentions, les témoins de Jehovahs enfin toute une catégorie de gens qui arrivaient en bout de course, en fin de peine, et qui avaient des détentions déjà fort longues derrière eux.

Mais ça c'était donc réservé à une certaine classification de détenus ?

Voilà, donc il faut se dire qu'à Lantin à l'époque on comptait à peu près 1000 détenus. Ben il y avait 80 détenus qui bénéficiaient de ce régime-là.

D'accord, ...Vous aviez conscience quand vous aviez signé pour Marche que c'était un projet comme ça qui allait être fait ici ?

Oui, tout à fait.

Et vous vouliez faire partie de ce projet particulier ?

Ayant vécu le cellulaire pur et dur comme on dit -donc l'enfermement total ou en grande partie sur une journée des détenues *etc.*- je me suis dit « qui ne risque rien n'a rien ». Il faut être un peu novateur, parce que sinon on ne crée rien, la prison reste la prison et si ça peut être bénéfique pour le détenu, donc pour la société puisque le détenu sortira un moment ou à un autre, si on peut réduire l'agressivité des personnes, tenter tant que faire se peut à travers un

régime de détention de faire qu'il sorte avec moins de rancune et rancœur, pourquoi pas ? Il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis. Et que voilà, on apprend des situations que l'on vit...

Et par rapport au personnel donc, est-ce que le personnel vient ici pour cette raison là aussi ?

C'est-à-dire que Marche, on a quand même une très grande partie de notre personnel qui est venu ici à l'ouverture, qui était du personnel qui n'avait que trois mois d'ancienneté de service, qui était, je vais dire, vierge au niveau pénitencier, qui ont vécu très peu de gros incidents. Ils n'ont pas une grande carrière derrière eux. Donc ceux-là, c'est la grande majorité de notre personnel. On a des personnes plus anciennes avec moyenne de 10, 12, 15 ans de services. Ces gens-là venaient en connaissance de cause. Il faut quand même savoir que l'administration nous laisse des possibilités, c'est qu'à partir du moment où l'on ne sent pas apte à fonctionner dans un régime particulier, l'agent peut demander une mutation et retourner soit vers l'établissement d'où il vient, soit demander une mutation vers un autre établissement.

Et cela arrive beaucoup ici ?

Il faut dire qu'à Marche on a peu de gens qui demandent à quitter, mais on en a eu. C'est très honnête de leur part, en disant : « Voilà ce régime-là n'est pas fait pour moi ». C'est honnête et on a eu très peu de cas qui ont souhaité quitter Marche. Par contre, on a inversement pas mal d'agents d'autres établissements comme Arlon, Saint Hubert, Lantin *etc.* qui demandent à venir à Marche.

Et si vous pouviez évaluer comme ça, est-ce que vous avez l'impression que cela convient mieux aux gens comme vous qui ont de l'expérience et qui en avaient peut-être marre ou qui avaient envie de voir autre chose ou cela plait plus aux gens qui commencent et qui ne connaissent que ça ?

Beh je crois que celui qui ne connaît que ça, il peut s'imaginer que toutes les prisons fonctionnent de la même manière parce qu'il n'a pas une autre vision des choses. L'avantage des anciens c'est qu'eux, justement, connaissent autre chose et peuvent comparer avec le cellulaire pur et dur où l'agressivité des détenus, on a fait les premiers statiques, l'agressivité des détenus est plus importante, la tension au sein du personnel est plus importante, donc ils peuvent aussi expliquer aux autres agents, voilà à un moment ou un autre, on a quand même des gens qui demandent de la sévérité, qui demandent..., parce que pour eux la sévérité passe obligatoirement par des sanctions disciplinaires lourdes. Les anciens peuvent aussi expliquer des sanctions disciplinaire lourdes ne vont pas forcément entraîner une remise en question de la part du détenu. Et en règle générale, les chiffres le prouvent. Comparativement à d'autres maisons de peines comme Lantin qui tourne avec le même nombre de détenus, le même type de détenus, au niveau des peines *etc.* la tension est quand même beaucoup, beaucoup plus importante qu'ici, à Marche

Donc il y a un plus grand bien-être au travail ici qu'ailleurs ?

Tout à fait

Et le fait que la prison est assez récente fait donc il y a des systèmes de sécurité qui sont plutôt passifs mais qui sont bien présents. Est-ce que vous le ressentez au quotidien ? Vous vous sentez plus en sécurité pour ça ou au contraire on voit moins les dispositifs donc peut être...

On se sent en sécurité ...Quoique... Un vieux comme moi, je vais vous dire que et comme je le dis souvent à mes jeunes surveillants, c'est le surveillant qui fait sa sécurité. Si on a des caméras, si on a des moyens de communications performantes *etc.* c'est un plus qui n'existe pas dans beaucoup d'autres prisons, les systèmes n'existent pas ou sont carrément défectueux, pas réparés ou des choses comme ça. Il ne faut pas que l'on se repose totalement sur les infrastructures et sur les moyens techniques, informatiques,...C'est l'humain qui fait la surveillance. On peut mettre 36 000 écrans dans une prison, si les personnes qui sont de l'autre côté des écrans sont inattentives ou peu performantes ou peu impliquées, ça ne changera rien.

Et le sentiment, et c'est de nouveau ce que vous pensez, pas de problème si ce n'est pas basé sur des études concrètes, vous avez l'impression que le personnel en général surveillant à des contacts qui sont riches avec les détenus ? Est-ce que vous voyez une différence de ce point de vue-là ?

Oui. C'est-à-dire que le fait d'avoir un système ouvert où les détenus circulent beaucoup plus, ils sont d'office beaucoup plus en contact avec le personnel de surveillance. C'est une arme à double tranchant. Parce qu'il faut toujours maintenir poliment, correctement une barrière, fictive, mais une barrière. Chacun a sa place, chacun a son rôle. Et l'agent n'est pas le copain ou l'ami du détenu, il n'est pas non plus son frère, sa sœur, l'aumônier, le psychologue, le thérapeute, le conseiller juridique. Non. Il est vrai que du fait du système de Marche avec une plus grande liberté de mouvement pour les détenus, certains agents, jeunes en particulier, ont du mal à mettre certaines barrières. Ils ont du mal de mettre certaines barrières. Le tutoiement s'installe, une certaine convivialité. Non, on n'est pas des potes. On n'est pas copains. Si on peut fonctionner sans qu'il y ait une tension extrême, on peut blaguer l'un l'autre et se sourire les uns les autres, se serrer la main, point, cela s'arrête à ça. On ne va pas boire le café dans la cellule d'un détenu. Et ça, certains jeunes agents ont des difficultés par rapport à ça.

Et vous avez, j'imagine, aussi le point de vue inverse : certains qui ne parviennent pas à vivre au milieu du passage des détenus ? Ou ça c'est assez rare ? À se balader dans les ailes, cela ne pose de problèmes à personne ?

C'est-à-dire que, on est dans un univers macho. Donc il est très, très difficile pour certains d'avouer ses faiblesses et de dire tout simplement « j'ai peur ». Alors que la peur est un sentiment humain et naturel, et que celui qui n'a pas peur est quelqu'un qui -pour moi- est dangereux. Maintenant, il y en a qui, à travers une image qu'ils donnent, disent qu'ils se sentent bien alors qu'ils ne sont pas bien. J'ai le cas avec certaines personnes où l'on sent, avec l'expérience, que ce sont des personnes qui ne sont pas à l'aise mais qui ne seront pas à l'aise ni à Marche, ni à Lantin, ni ailleurs. Ce sont des gens qui ne sont pas faits pour ce métier. Ce n'est pas un métier qui est fait pour tout le monde. Euh voilà ce n'est pas par ce que l'on donne un uniforme que du jour au lendemain on a du tempérament et que l'on a du caractère.

Et je me demandais par rapport aux femmes qui travaillaient dans le personnel, est-ce qu'il y a une différence avec ces libertés de mouvement ?

Moi j'ai connu, durant une grande partie de ma carrière, la mixité n'existait pas. Je pense que ça apporte un plus. Ça apporte un plus parce que le personnel féminin est plus tourné vers le dialogue et évite de régler les conflits de manière physique. Maintenant on a d'autres problèmes par rapport au personnel féminin-mais ça a existé de tout temps parce qu'il y a toujours eu des psychologues, des assistantes sociales- comme la séduction. C'est vrai qu'on a beaucoup de

personnel féminin assez jeune, quoi qu'on ait certaines dames de quarante ans, et on est dans la séduction, dans l'attendrissement plus facilement.

Et pour rester dans cette question de la mixité, comment ça se passe au niveau des détenus ?

Au niveau de détenus ? Et bien pour certains très bien, et d'autres moins car la présence des femmes les indisposent. Il y a des détenus, quand ils sont privés de la détention ça les réfrène, d'autres vont plutôt poser problème parce qu'ils supportent mal la privation. C'est un parallèle avec les personnes alcooliques qui arrivent à l'établissement. Et donc les activités mixtes ça pose problème parfois aux détenus, mais parfois aux femmes de détenus parce que, combien de fois on n'assiste pas à des scènes de jalousie en visite. Elles aussi subissent l'enfermement et pour elles ça peut être dur de savoir que leur homme fréquente d'autres femmes dans un tel contexte.

Et alors, par rapport aux disciplinares, j'en ai déjà parlé un peu avec les membres de la direction, mais je me demandais si vous aviez l'impression que beaucoup de choses se jouaient sans passer par le rapport au directeur ?

Mais ça c'est comme partout. Et nous, avec notre lot de jeunes, on leur a inculqué et répété sans cesse en formation peut-être fait se traduisait par un rapport au directeur de façon automatique. Mais non. Il y a des choses qui doivent être cadrées comme avec le personnel. Tu arrives une fois en retard, au pied. Si tu arrives plusieurs fois en retard, tu seras sanctionné. C'est la même chose avec les détenus. Il faut d'abord passer par une période explicative, et ensuite voir si cela persiste. Si c'est le cas, alors on va passer à la procédure papier. Pour moi, faire les papiers directement c'est aussi faire aveu d'incompétence. C'est faire aveu d'impuissance car on délègue directement. On se dit peut-être qu'on est le roi du rapport mais au final c'est au directeur ensuite de se débrouiller. Il vaut mieux prouver que l'on sait gérer les choses soi-même, qui plus est avec les condamnés avec lesquels on va avoir à faire pendant son doute plusieurs années. C'est une question de crédibilité auprès des détenus. Et si le détenu sent que ça ne passera pas directement par le disciplinaire, il sera plus facilement enclin à revenir ensuite vers toi et te dire « merci chef ! J'ai déconné tout à l'heure mais c'est sympa d'être venu me parler ». C'est une manière aussi d'asseoir son autorité que de ne pas faire de rapports.

Et ça c'est différent dans cette prison où c'est partout pareil ?

Ça, je vais te dire, c'est un peu le rôle de gradé de donner l'esprit au reste du personnel. C'est là que les gradés ont de l'influence. Ce qui est important alors c'est de prendre le temps d'expliquer à l'agent en question pourquoi il n'est pas forcément nécessaire de faire un rapport. Si tu confisques tel ou tel objet, c'est bien, et tu le mets aux prohibés. Ensuite, tu discutes avec le détenu. Mais ce n'est pas forcément nécessaire de faire un rapport pour chaque objet confisqué. Tu vas perdre la crédibilité en faisant des papiers, des papiers, des papiers. Tu vas même perdre de la crédibilité auprès de tes supérieurs et de la direction. On va se dire que la seule manière pour lui de gérer les conflits c'est en faisant de la paperasse. Ce n'est quand même pas génial.

Et à propos de l'influence de l'ouverture des ailes sur ce climat, est-ce que vous avez l'impression, et c'est purement subjectif, que règne dans cet établissement un esprit différent ?

Oui, je pense.

Et c'est plutôt au niveau des détenus, du personnel ?

Je dirais des deux. Moi j'ai connu dans les années 80 les prisons à passerelles à Forest. Si je compare à Lantin qui est une prison à étage, les gens se voient à l'appel et à la fin. Ici, par le fait que le bâtiment est ouvert de manière architecturale déjà, le personnel se voit et peut même se parler. Ils se parlent, ils se connaissent beaucoup mieux, c'est moins impersonnel. Donc, on est plus vite informé si quelqu'un va mal. Si quelqu'un a une situation compliquée même au niveau personnel, on va plus facilement le savoir et pouvoir aller lui en parler. Donc, on est plus facilement en contact. Mais c'est pareil avec les détenus. Ça n'amène que du positif.

Et au niveau des détenus, vous voyez aussi une différence ?

Oui. C'est le même phénomène.

C'est marrant... Et est-ce que, comment dire, vous avez l'impression de voir une communauté de vie qui s'installe plus facilement ? Une manière de vivre ensemble ? Un rythme commun ?

C'est-à-dire qu'il y aura toujours et partout des groupes qui se formeront. Les groupes vont souvent se former autour des ethnies. Donc on aura une tendance à voir les nord africains ensemble et les Belges ensemble, par exemple. C'est toujours comme ça, dans chaque prison les gens se regroupent par leurs affinités religieuses, culturelles. Mais c'est pareil avec l'âge. Les détenus qui ont 40,50 ans auront tendance à se regrouper pour partager leurs goûts communs comme la musique. Ils vont s'éloigner des jeunes de 19 ans qui vont les saouler avec le rap. Donc, des groupes se font. On peut dire que c'est dommage. Mais, l'avantage, c'est qu'à l'intérieur de ces groupes, si l'un a tendance à déconner et bien les autres vont le gérer bien souvent avant que le personnel ne s'en mêle. Ils vont le calmer de manière efficace parce qu'ils le connaissent et qu'il y a un respect mutuel. Ils ont leurs codes. Bien souvent, cela désamorce des situations. Quand les cellules sont fermées, le surveillant c'est le méchant. C'est celui qui ouvre et qui ferme les portes, qui est du côté de l'autorité. Ici, le surveillant c'est celui qui peut aider à remplir une fiche message ou à t'indiquer où aller si tu as besoin d'un DVD, par exemple.

Donc, les détenus se gèrent de façon collective ?

Oui, il y a une sorte d'autorégulation. Et puis, un autre élément que j'allais oublier, c'est qu'ils sont bien conscients qu'ici ils ont certains avantages qu'ils n'ont pas ailleurs. Comme il y a beaucoup de condamnés, cela ils ont transité par Lantin, Andenne, Ittre, tous ces établissements qui sont de gros établissements fermés. Avoir le téléphone en cellule, la douche en cellule, pour un condamné ce n'est pas comme ça que cela se passe ailleurs. Normalement, s'ils veulent quelque chose, ils doivent appuyer sur le bouton, attendre que le surveillant vienne. S'il veut aller à la douche, il doit encore attendre qu'on s'occupe de lui. C'est le surveillant qui décide pour lui quand il va à la douche et cela peut-être à 10 heures du matin ou à 18 heures. En fait, on décide de tout pour lui. Ici, ils se gèrent à ce niveau-là. En plus, ils sont dans un établissement propre. Parfois on a des détenus qui manquent d'hygiène mais comme ici c'est propre, on va pouvoir prendre ça en main plus facilement. Et puis les autres ils apprécient beaucoup être dans un environnement propre et sain.

Et vous avez l'impression que leurs journées sont très cadrées ? Au niveau du rythme, vous avez l'impression que beaucoup de choses leur sont imposées ? Et est-ce que c'est important selon vous ?

J'ai connu une époque où à 8h30 tout le monde devait être levé et le lit devait être fait. Je pense qu'il faut une base. Il faut en tout cas des règles de base. Et dans ces règles je pense qu'il y a avant tout le respect. Je parle ici du respect pour le personnel, les autres détenus, mais aussi par rapport à soi-même, à sa cellule, qu'elle soit bien propre... pour moi le respect minimum c'est très important. Si je dis bonjour un détenu, j'attends qu'il me salue en retour. Si ce n'est pas le cas je lui demande s'il a besoin d'un coton-tige. C'est du basique, mais je pense qu'il faut se minimum de structure sinon avec certains il n'y a plus de limites.

OK. Et vous pensez qu'ici ça fonctionne ce minimum de règles ?

Oui, à ce niveau-là il suffit de regarder les activités. Il y a 300 détenus au total et bien quand on signale la faim des activités il suffit d'attendre cinq minutes et tout le monde est en cellule. Vous pouvez regarder à Lantin, là il n'y a d'activités qu'en maison de peine et pas en maison d'arrêt, ça fait 2×1 aile de 25 détenus. Et bien vous pouvez regarder à Lantin, il leur faut à chaque fois 10 à 15 minutes pour faire rentrer leurs 25 gars. Et pourquoi ? Et bien parce que là-bas ils sont tout le temps enfermés. Et quand c'est l'heure de rentrer, il faut encore faire des échanges. Certains de leurs magazines, d'autres des pâtes,... Ici, bien ils ont tout le temps de faire leurs échanges, de parler. Et il ne serait pas tant que quelqu'un essaie de traîner.

Et donc, si on peut résumer peut-être de façon un peu caricaturale, ces facilités de mouvement c'est pour les détenus mais c'est aussi pour le personnel ?

Ah mais bien sûr ! À ceux qui se plaignent, et il en a dans la nature humaine de se plaindre, je leur dis de faire la comparaison avec d'autres établissements. Ici, il y a 75 détenus sur une aile pour un minimum de quatre surveillants. Dans d'autres établissements on a une centaine pour un seul gars. Et ce surveillant il doit s'occuper des douches, du téléphone et de tout le reste. Alors, c'est évident qu'on a un certain confort de travail ici. Mais bien sûr, il faut aussi occuper les détenus. Alors on instaure des activités. En fait, il n'y a rien de pire qu'un détenu oisif ! Il n'y a rien de pire. Avant, on faisait lever les détenus à 8h30, mais pour celui qui travaille il n'y a pas de souci, mais celui qui ne fait rien ? On le fait alors lever tôt pour ne rien faire. Ça ne va pas !

Bien sûr. Donc on arrive ici au fait que le travail c'est quand même primordial ?

C'est le nerf de la guerre. Il y a ceux qui ont de l'aide de l'extérieur, mais pour les autres... parce que beaucoup de choses sont données aux détenus mais ils doivent quand même se financer. Il y a le tabac, la télévision, le frigo même si c'est gratuit dans cette prison ce n'est pas toujours le cas. Et on arrive facilement un petit budget. Alors ceux qui n'ont aucune aide de l'extérieur, cela devient problématique. Ils doivent aller mendier auprès de leurs codétenus. Ils doivent chiner, troquer. Alors, ensuite, ils sont grillés auprès des autres. Cela fait des tensions et c'est très embêtant.

J'ai cru comprendre que, depuis mon stage, la situation s'était un peu améliorée. Il y a plus de travail maintenant, non ?

Oui, il y a une entreprise privée qui emploie des détenus en plus. Mais bon, quand on regarde puis disant... aujourd'hui, en prison il n'y a plus de travail. Mais il faut regarder ce qui se passe

à l'extérieur aussi. S'il n'y a pas de travail à l'extérieur, il ne faut pas attendre à ce qu'il y en est en prison. En plus, il y a les ateliers protégés qui sont sur le même créneau et qui ont pris un peu par concurrence les ouvertures qui existaient pour les prisons. Et c'est pareil pour les formations. Pour avoir une formation, il faut informateur. Et ça dépend souvent de la communauté française. Et la communauté française, elle est souvent à court de budget. Alors on manque de formation qualifiante. Mais je ne parle même pas que de ces formations-là, pour moi passer un brevet de secouriste c'est quand même quelque chose d'utile pendant une détention. Mais c'est le même problème du budget.

Et alors, pour faire une sorte de bilan provisoire, est-ce que vous avez l'impression que depuis l'ouverture de la prison on est toujours sur la même ligne de conduite ?

On est toujours sur la même ligne de conduite. On essaye que les choses se maintiennent. Maintenant, il faut savoir que l'on est tributaire des décisions qui viennent du haut, du politique, de l'administration centrale. Depuis le début on nous a rabaissé notre personnel de 20 unités. On doit faire ce qu'on devait faire à 220, à 200. Et donc le problème c'est qu'on en arrive à devoir faire des choix. Il faut savoir que notre mission première c'est de protéger la société des détenus. Et jamais on ne mettra en péril cette fonction pour d'autres fonctions secondaires. La deuxième c'est le soin et les autres c'est la reclassification des détenus, *etc.* On va donc devoir faire des choix à cause de décisions budgétaires qui vont forcément privilégier la fonction première sur les autres. Et alors on n'en arrive à devoir supprimer des formations, des activités par manque de personnel et de moyens. Ce sont des décisions de technocrates pénitentiaires, comme j'aime dire, qui ne prennent pas conscience qu'ici à Marche, par opposition principalement à Leuze ou Beveren, on est dans un établissement qui fonctionne à pleine charge quasi depuis le début où il y a très peu d'incidents. Mais on a des politiques qui sont en train de foutre tout par terre.

Et donc vous n'avez aucun retour du politique qui vous dit que c'est bien, que le nombre faible d'incidents est remarquable ?

Rien. Ce qu'on apprend dans le pénitencier, et je pense que c'est la même chose dans la police fédérale ou chez les pompiers par exemple, c'est qu'il ne faut attendre aucune reconnaissance. Il ne faut rien attendre. C'est ce que je dis souvent à mon personnel : « vous ne devez pas travailler pour eux, mais pour vous ». Je leur dis que si après huit heures de travail ils ont réussi à faire ce qu'on leur demandait avec les moyens qu'on leur a donnés, la mission est remplie. Mais attendre la de la reconnaissance, non. On n'a jamais reçu une lettre d'un ministre nous disant quoi que ce soit. Peut-être que la direction a un retour, mais nous, on a aucun retour. Mais je pense que tout le monde est mangé à la même sauce et que les directeurs ne sont pas forcément plus reconnus. Et pourtant, ici, on a des directeurs qui sont beaucoup sur le terrain. À Lantin, c'est beaucoup plus grand comme établissement, on ne verra jamais un directeur sur le terrain comme ici. À Marche, on voit souvent les directeurs se balader sur les ailes et parler avec les détenus. Mais maintenant, si pour n'importe quelle raison l'administration décide que Madame Havart doit aller dans un autre établissement, elle partira. Ça s'est passé l'année passée. Une directrice d'Arlon ne pouvait pas travailler, il fallait donc le suppléer. Et bien aux directeurs ont dû partager leur planning entre Marche et Arlon. C'est pareil, ils sont mangés à la même sauce que nous.

Et vous avez l'impression que l'opinion publique, les gens à qui vous parlez, connaissent bien le monde des prisons en général ?

Non, non. Pour Marche, les gens ont tout de même été privilégiés et ils ont eu la chance de pouvoir visiter la prison juste avant son ouverture. Et qu'est-ce qu'on entend alors : « Mais tu as vu tout le confort ?! ». Et je comprends, je comprends quand je vois le prix du mazout de chauffage, de l'eau, de l'électricité, que c'est difficile pour tout le monde et qu'on peut avoir l'impression que les détenus sont dans une meilleure situation. Même moi, en tant que chemise bleue, il m'a fallu un certain temps pour comprendre que la prison c'était simplement et uniquement la privation de liberté. La prison ce n'est en aucun cas mettre tout le monde dans un trou et les laisser pourrir et moisir. Mais qui va se préoccuper de ses conditions de détention ? Et bien ce sont les 6500 surveillants pénitentiaires, les détenus, et puis aussi leurs proches qui sont touchés indirectement par la détention parce que leur père, leur mère, leur fils est incarcéré.

Et donc, par rapport à ce que vous disiez juste avant, la fonction première qu'on vous apprend c'est la sécurité de l'extérieur ?

Si on prend les missions d'un agent pénitentiaire, elles sont claires. C'est d'abord en priorité une mission de sécurité. Cela consiste à garder dans nos murs les gens qu'on nous confie. La deuxième mission, c'est la mission de soins. Là, c'est de leur donner à manger, de leur donner leurs médicaments, de veiller à ce qu'ils ne mettent pas fin à leurs jours. Puis on a en trois émissions le reclassement, *etc. etc.* Mais, quand on arrive déjà à assumer la première mission est la seconde, on est déjà super contents. On est déjà super contents !

Mais donc vous pensez que c'est quoi qui coince alors à ce moment-là ? Un manque de moyens ?

Oui, oui.

Et donc ce qui est réinsertion est obligatoirement refourgué au second plan ?

Moi ce que je vois c'est que je vieillis avec les détenus. Je les vois vieillir, je vois leur famille vieillir, je vois leur situation évoluer ou pas. Et ce que je constate c'est que, hormis les crimes passionnels où les gens ont agi comme ça sur un coup de tête, et bien ce sont des gens qui avaient déjà des problèmes bien avant l'infraction et la détention. Ce sont des gens qui déjà à 9,10 ans, on voit bien ils ont eu des parcours scolaires particuliers, ce sont des gens qui viennent d'institutions particulières, de familles d'accueil. Donc, moi je pense que la meilleure manière d'agir c'est de donner des moyens aux enseignants, de donner des moyens aux assistants sociaux parce que c'est eux qui sont la meilleure prévention de la prison. En prison, je vais dire qu'on les gère. On les gère. Il y a encore quelques jours un type apprend que sa mère est morte en décembre 2012 par un courrier des contributions. Il était en rupture avec sa famille et il apprend que sa mère est morte il y a deux ans. Et encore il apprend par un courrier qui lui demande de gérer la succession. Eh bien, forcément, le mec il pète un câble. Et qui doit le gérer ? Et bien ce sont les surveillants qui sont présents. Et ce sont des surveillants qui ne sont pas psychologues, qui ne sont pas assistants sociaux mais qui sont juste là quand il faut où il faut. Mais pour ça il faut avoir le temps. Et ici, on a du temps pour cela. Parce que dans les autres établissements, le détenu, face à cette nouvelle, et bien il sera seul. Et personne n'aura le temps de s'occuper de lui.

Et donc vous parliez troisième point qui est votre troisième mission à savoir le reclassement, vous pensez donc que Marche permet quand même un petit peu de s'impliquer dans ce domaine ?

Oui, justement. Je le rappelle souvent aux agents. Ici on ne doit pas gérer tout ce qui est du domaine de la logistique à savoir les douches, le téléphone. Du coup, logiquement, on a plus de temps pour d'autres choses. Ce n'est pas parce qu'il y a moins de choses à faire au niveau logistique que les membres du personnel doivent être en train de jours car dans un bureau. Justement, ils doivent alors profiter de ce temps pour être plus présents pour les détenus. La meilleure prévention au niveau de la sécurité c'est d'être présent. Il faut être là, il faut observer. Quand on travaille avec des détenus que l'on connaît quand même depuis de nombreuses années, on voit quand le comportement change. On voit alors, par exemple, que quelqu'un qui allait tout le temps auprès au Nil à plus. Alors on va se demander pourquoi il n'est pas bien, s'il est victime de pressions, ou si quelque chose se prépare auquel il ne veut pas prendre part. C'est ça la présence sur le terrain. C'est un peu comme les policiers fédéraux avec les agents quartiers. Quand les agents de quartier passent régulièrement dans une cité même difficile, et bien il y a un contact qui se crée parce qu'ils ont l'habitude de se fréquenter, on voit toujours les mêmes personnes. Le premier jour ça sera peut-être simplement se dire bonjour. Ensuite, on arrivera un bonjour et quelques minutes de discussion. Et puis deux ans plus tard on proposera de venir prendre le café. C'est un peu comme, pour les gens de ma génération, quand le facteur passé chez le petit pensionné lui apportait sa pension et que le facteur décidait de rester pour prendre le café. Si un jour le volet était baissé, il savait que quelque chose n'allait pas pour cette personne. Donc ici c'est un peu la même chose. Ce n'est pas en personnel. Je ne dis pas qu'il faut les prendre sur l'épaule et les biberonner, on n'est pas là pour ça. On n'est pas là pour les réinsérer, il ne faut quand même pas rêver. Nous on est là pour que la détention se passe le mieux possible et que pendant celle-ci il ne soit pas sous un nouveau mandat d'arrêt pour stupéfiants, par exemple.

Et, de manière très cash, vous pensez que quelqu'un qui sort de Marche après 10 ans et plus près à se réinsérer dans la société qu'elle quelqu'un qui sort de Lantin après 10 ans ?

On ne peut pas encore savoir ce genre de chose vu que la prison est encore toute jeune. On n'a pas ce recul-là. Mais ce que je ressens c'est qu'il y a moins de pression, il y a moins de poids sur les épaules des détenus. Ils sont déjà habitués ici à se supporter les uns les autres. C'est déjà beaucoup. Quand ils sont dans une aile ouverte, et même s'ils se regroupent logiquement les uns les autres, ils sont obligés d'établir des règles entre eux. Il y a déjà l'idée que la cellule est leur territoire et que l'autre ne rentre pas dans sa cellule s'il ne veut pas. C'est comme un voisinage. À l'extérieur, c'est pareil. On doit supporter ses voisins mais cela ne veut pas dire que l'on va décider d'aller tous les week-ends à la pêche avec lui. Mais ça veut dire aussi « Bonjour Monsieur ! ». Et ce n'est pas la même chose que de sortir de Lantin ou d'Andenne en ayant vécu des années où on a été maltraité par les autres détenus où les surveillants, parfois même abusé. Ça, ça détruit mais ça ne construit rien.

C'est une question un peu *ex cursus* mais qui m'intéresse : si vous aviez aucune limite, aucun frein, qu'est-ce que vous feriez de cette prison ?

Je pense déjà qu'au niveau des infrastructures, et en fait peu importe les infrastructures, quand on a une idée ou un projet dans lequel on veut s'impliquer, il faut s'y impliquer à fond. Ce que je mettrai en place, et je pense que c'est essentiel, c'est les formations. Il faut apprendre le b.a.-ba aux gens qui, aujourd'hui en 2015, ne connaissent pas les quatre opérations arithmétiques de base et ne savent pas écrire correctement sans faute. Même si cela ne permettra pas de leur trouver un emploi, au moins sortir de prison moins qu'on entre guillemets. Il y en a ici qui a 47 ans, il conduit sûrement mieux que moi mais il n'a jamais eu son permis de conduire.

Maintenant il a des permissions de sortie pour passer son permis de conduire, il est sur le cul. Il faut lutter contre l'oisiveté. Lutter contre l'oisiveté ! Et ceux qui ne veulent pas rentrer dans ce système-là, et bien tant pis pour eux. C'est triste à dire parce qu'on parle d'humains, parce que ce sont des frères, des pères, des grands-pères, mais aujourd'hui on fait beaucoup de choses pour maintenir le lien avec la famille. Mais là ce qu'il faut ce sont des assistants sociaux, parce que le personnel de surveillance et bien déjà il n'a pas le temps et puis il n'est pas formé pour ça. Ou alors les choses doivent être claires et on doit dire dès le départ au surveillant qu'ils sont engagés pour ce genre de choses. On doit leur dire alors qu'ils ne sont plus simplement des gardes de chiots. C'est l'image en bref du maton à l'extérieur : celui qui mate, celui qui cogne. Parfois, cela fait partie du travail d'user la force car certains ne veulent pas comprendre autre chose mais bon l'image est à revoir complètement.

Parfait. Et est-ce que vous avez quelque chose que vous voudriez ajouter ?

Qu'ils me restent encore quelques années à faire (*rires*).

Vous pensez rester à Marche dans un avenir proche ?

Oui, je ne vais plus changer, moi. J'ai un peu fait le tour des prisons parce que souvent pour prendre un grade, une promotion, il faut changer. Mais cela demande beaucoup d'énergie. J'aurais pu rester à Lantin sur ma voie de garage entre guillemets, là on me connaissait et on me laissait bien tranquille. Mais ici, j'ai l'impression de faire quelque chose d'un peu plus important. Et sans prétention, sur 10 conseils que je donne si le personnel en retient un, alors je suis content et c'est déjà ça. J'espère que dans 20 ans, quand je ne serai plus là ça c'est sûr, il repense rond un peu à ce que je disais, qu'il faut aider les détenus mais qu'il faut mettre aussi des limites. Il faut rester conscient qu'on est dans un milieu à risque sans devenir parano et aller voir sur Internet quand une grosse pointure débarque à la prison. Il faut garder en tête que l'on s'expose physiquement. Mais la meilleure technique pour cela c'est la présence, la crédibilité. On les observe mais il nous observe aussi. C'est le jeu.

Tout à fait...

Ce qu'il faut aussi garder en tête c'est qu'il ne faut pas faire les choses à moitié. Si on décide de se lancer dans un projet, il faut le faire à fond. Si un surveillant délaisse la sécurité pour quelque chose d'autre qu'il fera moitié, cela devient dangereux. Les erreurs ici coûtent cher. Ici, on joue avec l'intégrité physique des personnes. Si on sent qu'on a une déficience mentale, par exemple, on doit s'arrêter. Si en tant que chef je commence à donner des ordres absurdes, à oublier certaines choses, ce serait de mon devoir d'arrêter. J'ai un devoir moral vis-à-vis des autres. Il faut rester cohérent. Parce que cela demande de l'énergie, car ça demande de l'énergie un nouvel établissement, et alors on se retrouve avec des surveillants qui viennent de toutes sortes d'établissements, c'est compliqué. Et on n'a pas une formation vraiment conséquente quand on n'y pense, si on compare avec la France, par exemple. Il faut aussi savoir que rien n'est pardonné un gradé. Quand on a des responsabilités, les sanctions sont vraiment lourdes. Le haut gradé, il est vraiment en situation de solitude. Le chef-surveillant, à qui va-t-il se confier ? C'est faire aveu de faiblesse, c'est baisser la garde... on doit toujours être fort, on doit tout être de bons conseils. Il faut être cohérent dans ce qu'on fait, dans ce qu'on dit.

Ah oui, c'est intéressant comme point de vue... merci, je vous aurai quand même pris du

Pour commencer, pourrais-tu me décrire ta fonction au sein de la prison ?

Tout d'abord, je suis en charge d'une septantaine de détenus. A cet effet, je suis en charge de tout leur dossier donc autant les permissions de sortie, les demandes de surveillance électronique ou autres, que tout problème au quotidien qui demande mon attention. Je suis vraiment le dossier. Ensuite, je suis en charge des formations et activités, bien que ma collègue se charge davantage des formations. Donc, au final, je m'occupe surtout de l'organisation d'activités qui vont dans les domaines de l'art, l'apiculture, le sport...je suis aussi en charge du SPS, je suis directeur SPS comme on dit. Je suis leur référent pour pas mal de choses, cadrer leur travail, rappeler les règles mais aussi les aider. Je m'occupe aussi ce qui est de la sécurité, appelé Processus de Sécurité *Flow*. En gros c'est pour voir si ce qu'on a mis en place correspond avec les consignes de Bruxelles. Si ce n'est pas le cas, on devra demander des dérogations. Et, voilà ! Pour le principal du moins.

Et, tu n'es pas obligé de tout dire, mais quel est ton parcours avant Marche ?

Je suis donc économiste de formation. J'ai d'abord travaillé pour l'ONEM puis je suis arrivé dans les prisons en 97, 98. Je suis rentré par la gestion, tout ce qui est comptabilité, mise au travail, catering... Je suis rentré à Andenne, puis j'ai été à Lantin, à Mons, à Verviers, un petit tour à Marneffe et un passage à Bruxelles dans le cadre d'un projet de rationalisation des budgets. J'ai aussi travaillé à Marneffe où j'ai découvert le boulot de gestion plus en profondeur. Puis en 2007 je pense, je vieillis, il y a eu une possibilité de devenir directeur junior. J'ai eu une formation d'une quinzaine de jours. Je suis resté alors à Marneffe côté prison et au centre de formation. Et puis, quand la prison ici a ouvert, le chef d'établissement m'a proposé de venir puisqu'on travaillait ensemble depuis 2007, et donc on se connaissait.

Et donc tu as intégré le projet quand ?

C'est dur à dire parce qu'il y a une différence entre l'officiel et l'officieux. Connaissant Frédéric de Thier, je voyais les plans, je discutais avec lui souvent et je connaissais tout avant. Maintenant, officiellement, c'est arrivé plus tard.

Et tu as l'impression que le projet était clair depuis le début ?

Le chef d'établissement a ce projet depuis longtemps. On parlait souvent de ce qu'on imaginait comme vie en détention et on savait ce qu'on voulait. Quand on a eu la chance d'ouvrir cette prison, on s'est dit que ça n'arriverait pas deux fois et qu'il fallait saisir cette chance.

Et comment tu évalues la liberté que vous avez eu pour mettre le projet en place ?

Très grande. Quand les premiers directeurs ont pensé et mis sur papier le plan du régime de détention, ils ont eu toute liberté. Ils avaient des plans, et autour de ça ils ont pu créer. A trois, ils ont mis sur papier leurs idées et transmis à l'administration tout le bazar. Et c'est passé. Ensuite, quand le reste de l'équipe s'est greffé en juillet 2013, on a pu mettre en place les détails pratiques du ROI et autres. On a alors vraiment bossé sur les détails concrets, mais les idées étaient là, et les plans et bien aussi...

Tu pourrais un peu me parler du ROI justement ?

Le ROI c'est le règlement d'ordre intérieur. Il est composé d'un texte obligatoire, comme un squelette, mais comporte des rubriques, des précisions permettant de l'individualiser avant qu'il

soit accepté par le Ministre du SPF Justice. Concrètement, nous respectons donc les parties obligatoires du ROI comme la législation. C'est plus dans l'organisation de la vie quotidienne, dans le contact interpersonnel et dans l'ouverture vers l'extérieure que nous prenons une autre vision, une autre philosophie.

Et donc vous n'aviez aucune ligne directrice ?

Aucune. Notre administration central (DG EPI) nous a laissé proposer ce système et le mettre en place. Politiquement, la ville de Marche a accueilli de façon très positive la prison et encourage et nous permet de très bons contacts avec le milieu associatif local comme la bibliothèque, la zone de police, l'hôpital, ...

Comment tu estimerais aujourd'hui l'avis de l'opinion publique par rapport à votre établissement pénitentiaire ?

Nous avons eu plusieurs milliers de visiteurs avant l'arrivée des détenus avec là du personnel présent les accompagnant et répondant aux questions. La majorité comprenait l'intérêt d'offrir un cadre de vie satisfaisant aux détenus et aussi un cadre de travail sécurisant, moderne et « confortable » pour le personnel. Si quelques personnes trouvaient cela « trop luxueux », on a vu que le fait de leur expliquer la vie quotidienne et de les laisser quelques minutes en cellule porte fermée suffisaient à leur faire comprendre ce que peut-être la détention et l'enfermement en cellule. C'est un test assez intéressant d'ailleurs ! Puis, lorsque nous présentons les activités proposées et en expliquant le principe de fonctionnement, là les gens sont intéressés et approuvent le projet. Mais il faut expliquer cela dans son ensemble en partant de ce qu'est la peine, le retour à la société, la plus-value pour le personnel , ... Le fait d'avoir aussi organisé des activités avec du public extérieur -ainsi l'ouverture d'un festival d'art et une conférence d'un philosophe- a permis de démythifier la prison et les détenus, de montrer que les détenus sont pour la plupart des personnes comme vous et moi.

Mais donc, potentiellement, vous auriez pu ouvrir la prison alors que, par exemple, le disciplinaire se faisait à main levée dans l'aile ?

Ah...euh... oui. On aurait pu ouvrir comme ça mais après ça n'aurait pas duré. La seule chose qu'ils ont souhaité revoir c'est l'horaire préau. Mais ça c'est un aspect purement sécuritaire. Et c'est arrivé même as au début, début de la prison mais quelques semaines plus tard. Donc, en aval, pas de contrôle. Mais, en même temps, il n'y a pas eu de défaut de communication de notre part. On a tout transmis au jour le jour et on n'a juste pas eu de retour particulier. Maintenant, au sein de l'administration, il y a une grande méconnaissance de ce que l'on fait ici. Beaucoup n'ont aucune idée de ce qu'il se passe ici.

Et tu as l'impression que Marche est à part ?

Oui, je le vois souvent que l'on est reconnus comme différents. Je peux te parler du DBFM aussi avant que j'oublie: une prison de 300 détenus + 12 détentions limitées. Une partie de ce DBFM prévoit les flux dans la prison. Une autre les performances techniques et une dernière les performances des services de maintenance et facilitaires (restauration, nettoyage, buanderie, mess). Puis, il y a le financement aussi qui est intéressant à connaître. Il s'agit d'un partenariat public-privé , donc c'est financement privé et « leasing » sur 25 ans, et le leasing inclut aussi l'entretien du bâtiment, la restauration pour les détenus, le service buanderie pour le linge des détenus, le nettoyage des locaux administratifs, les transformations et adaptations pour

maintenir un niveau de performances techniques aux normes du moment,...Ca, c'était assez nouveau quand même. Pour moi, mais pour tout le monde. Pour le pays, en somme.

Comment décrirais-tu alors l'établissement de Marche-en-Famenne alors ?

Extérieurement c'est un bâtiment moderne et très sécuritaire. Une enveloppe sécuritaire (mur d'enceinte et clôtures de sécurité). Intérieurement c'est un peu une vie de quartier, les contacts entre détenus eux-mêmes, entre personnel et détenus, entre intervenants extérieurs, personnel et détenu sont conviviaux ; les déplacements se font d'une façon fluide...Nous accueillons à la fois des prévenus et des condamnés masculins et féminins.

Le bâtiment, tu penses que ça influence la détention d'une manière ou d'une autre ?

Bien sûr, un bâtiment moderne, propre et lumineux amène un mieux-être. Une salle de visite claire et accueillante aide à avoir de meilleurs contacts avec ses visiteurs. Pour exemple, certains détenus n'ont accepté d'avoir visite avec leurs enfants qu'en arrivant à Marche. Le peu de portes et de grilles donne moins un sentiment d'enfermement et diminue grandement le bruit. Par rapport à ce que j'ai vu, il règne une ambiance calme. Le personnel aussi dans son ensemble bénéficie d'un cadre de travail agréable ce qui peut aussi rendre le contact plus serein avec les détenus.

Pourrais-tu aussi vite fait expliquer le fonctionnement de la prison ?

Il s'agit d'un régime à facilités de mouvement, ça signifie que durant la matinée et l'après-midi et donc 7 jours sur 7 et 3 soirées par semaine, les détenus peuvent librement sortir de cellule, se rendre au préau, à la salle de body, à la cuisinette, dans des salles d'activité(ping-pong, kicker, tv) ou dans la cellule d'autres détenus. Ils peuvent aussi sur inscription participer à des activités(foot,basket,volley,badmington,bibliothèque,ludothèque,journal,scrabble,échec,apiculture,jardin,cinéma,rap,musique,table de conversation anglais,...)en tout près de 25 activités différentes par mois. Pour les rendez-vous médicaux et psychosociaux, la visite, le travail, les formations,les déplacements sont également facilités et rendus le plus fluide possible. Dans toute la partie cellulaire, les détenus sont en habit civil. Mais, puis..., cela implique une organisation et des règles ; des règles intégrées et comprises par les détenus et pas des règles subies et sans explications.

Et si tu devais parler en comparaison avec les autres prisons ?

La fluidité est plus importante, les déplacements moins contraignants, l'ambiance plus sereine je pense, plus d'activités possibles, les contacts plus aisés.

A quel niveau ?

Les contacts, c'est à tous les niveaux. Je pense qu'entre détenus c'est déjà le cas. Mais il y a aussi avec le personnel. Ici, ils ne sont pas dans l'ouverture et la fermeture de portes dans l'urgence. Non, nous ici on voit des contacts. Les surveillants discutent, ils aident si besoin. Ils ont plus de temps en fait pour faire tout cela. Et puis enfin au niveau de la direction, c'est évident que les liens sont différents car on va sur section, on se promène sur l'aile, on va parler aux détenus dans leur cellule. Cela permet d'avoir une meilleure connaissance du détenu et de ne pas se limiter à un dossier papier.

Et, pour revenir au projet de base et vos idées communes au départ, pourrais-tu me décrire en quelques mots l'esprit que vous essayez de faire vivre avec votre équipe au sein de la prison ?

Nous voulions en fait apporter aux détenus une vie en communauté favorisant les contacts, les choix d'activités, le respect des règles et des autres. Ça, c'est clair. Nous avons vite choisi de partir d'un a priori positif avec l'idée de régime dégressif plutôt que progressif. La très, très grande majorité des détenus que nous accueillons sont capables (parfois après quelques temps et des difficultés) de vivre une détention de cette façon, d'apprendre un autre contact avec le personnel et leurs codétenus, de comprendre l'intérêt de respecter le régime mis en place, de poser des choix de formations et d'activités différentes, de voir l'intérêt de s'investir avec le service psychosocial,....

Et quel est le but final poursuivi ?

Clairement, nous voulons par-là favoriser la réinsertion des détenus dans la société ; cela provoque une grande attente, nous insistons dès leur arrivée à Marche sur la réinsertion et nous sommes étiquetés « prison de réinsertion », les détenus sont donc en demande et ont parfois difficile à accepter que cela prend du temps, cela nécessite un investissement de leur part, ou encore le passage par des refus,...Et donc, parfois, on voit de la déception et du découragement. La convivialité, la proximité sont aussi importantes. C'est pouvoir se rendre sur section et même au préau (ce qui devient exceptionnel dans les prisons) et parler avec les détenus et le personnel est important, cela apporte également plus de sécurité car nous connaissons les détenus.

Et alors, existe-t-il selon vous au sein de la prison une volonté de ressembler aux conditions de vie dans la société extérieure ?

Tout à fait. Chez moi, en effet, cela est très présent et excessivement important. Quasi tous les détenus retourneront à la vie civile, il ne faut pas qu'ils soient déconnectés, qu'ils vivent reclus, il faut aussi qu'ils apprennent ou réapprennent les habilités sociales nécessaires et le respect de soi et des autres ainsi que des règles (à intégrer et pas à subir), qu'ils puissent tester d'autres façons de s'occuper (nous essayons donc de proposer des activités identiques à celles proposées « à l'extérieur »), qu'ils se forment et travaillent. Il faut aussi remarquer que nous ne fonctionnons pas avec des sections particulières ou des « détenus à séparer de » ; cela oblige les détenus à apprendre à vivre en communauté avec des personnes qu'ils n'apprécient pas mais qu'ils doivent côtoyer sans violence. C'est un apprentissage parfois difficile ; La mixité (femme-homme) est aussi de rigueur dans le cadre des activités, des formations et du travail, comme dans la société « normale ». Cela est exceptionnel en Belgique.

Du point de vue du régime de la détention, existe-t-il un projet au niveau du parcours des détenus ?

Même si formellement cela n'est pas établi, le plan de détention comme prévu dans la loi de principes n'étant pas d'application. Le but de toute détention, normalement en tout cas, est de permettre à chaque détenu de réintégrer la vie civile avec les moyens pour ne pas récidiver. Si nous n'établissons pas par un écrit un parcours, pour chaque détenu nous prévoyons en fonction de l'analyse du SPS, de notre lecture du dossier et des projets personnels du détenu, une gestion de sa détention. Le détenu est aussi tenu par la réglementation de rédiger un plan de réinsertion, de reclassement... En fait, je pense, le début de détention devrait ne pas être un encellulement quasi complet comme c'est le cas dans les maisons d'arrêt traditionnelles. Le mieux serait

d'offrir ce que nous offrons en terme de vie en communauté pour tous les détenus (prévenus ou condamnés) dès leur arrivée et de pouvoir directement mettre en place un suivi psy, une formation, un travail....

Ok, je vois. Et, rien à voir, mais quel est le régime sécuritaire de la prison ?

D'un point de vue de la sécurité, nous sommes une prison très moderne, je dirais la plus moderne en Belgique et en Europe peut-être au jour d'aujourd'hui. Les caméras, le système de radar infra rouge, le détecteur en cas de contact avec les clôtures, les bas-volets (fils à décharge électrique), les fenêtres de cellule ultra sécurisées, les protections anti-hélicoptère, brouilleur GSM... permettent une sécurité maximale. Il est quasi impossible de s'évader, hormis par prise d'otage, malheureusement. Cela aurait pu nous amener à fonctionner d'une façon très fermée... Mais le choix fut autre et donc on a décidé, sous l'impulsion de Frédéric, de profiter de cette sécurité pour permettre une plus grande liberté de déplacement à l'intérieur, de permettre des déplacements non-accompagnés aux détenus,... Ça c'est le régime standard de Marche mais vu les aspects techniques de sécurité dont je viens de parler, nous devons aussi héberger des détenus sous régime de sécurité particulière qui nous sont envoyés sur décision de l'administration centrale ou de juges d'instruction.

Et ça se passe bien ce genre de régimes ici ?

Nous savons bien entendu assumer cela mais un nombre trop important de ce type de détenu pourrait mettre en péril la pérennité du régime à facilités de mouvement.

Et, peut-on dire qu'il est particulièrement moderne ? Ou du moins différent de ce qui est appliqué dans les autres établissements ?

Oui, comme je le disais, nous sommes au top de la modernité. Les nouveaux établissements comme Leuze et Beveren sont identiques à nous mais nous sommes loin devant les autres. Même les prisons de Andenne, Ittre et Hasselt – ouvertes respectivement entre 1998 et 2002-3- ne peuvent compter sur la modernité de nos installations. Dans ce domaine 10 ans c'est énorme. Des transformations sont en cours dans beaucoup de prisons actuellement au niveau technique mais vu le retard accumulé et l'état des installations, les chantiers sont de longue durée et très complexes.

Vois-tu alors une forte influence de la modernité de cet établissement et de sa technologie sur les conditions de vie du quotidien, sur son fonctionnement, sur la détention des détenus ?

Cette modernité et cette sécurité technologique auraient pu mener à une fermeture, à un régime très sécuritaire. Mais nous avons choisi l'ouverture en interne. Les caméras par exemple permettent un suivi complet des déplacements par le centre de contrôle, et aussi un enregistrement permet aussi de revoir les images et de vérifier ce qui s'est passé en cas de problème relaté. Cela est sécurisant pour le personnel et les détenus. Les détenus se savent filmés et donc que nous pouvons voir beaucoup de leurs actes bons comme mauvais mais ils ne manifestent pas le sentiment d'être épiés, je pense que cela donne de la sécurité à tous. Le cellulaire est très ouvert : la rotonde centrale n'est pas « bunkérisée » et les ailes sont accessibles directement sans grilles ni portes à franchir. Au niveau des cellules, là la douche et le téléphone, c'est évident que ces dispositifs facilitent la vie des détenus et le travail des agents.

Comment tu évaluerais l'aspect relationnel au sein de la prison ?

Il est pour nous primordial. Comme je le disais, le contact entre détenus est fréquent durant les périodes de facilité de mouvement, le contact entre détenu et agents de surveillance est beaucoup plus fréquent et plus humain que dans d'autres prisons. Les services comptabilité et greffe se déplacent vers les détenus pour répondre aux questions et pour les aspects administratifs. La direction est présente sur les lieux de vie des détenus et est connue des détenus. La poignée de main est de rigueur. Le rapport avec les agents, et donc le travail de l'agent est différents. Etant débarrassés de la gestion des téléphones et des douches, de la gestion de déplacement en groupe,...les agents sont présent sur section même durant les activités portes ouvertes, connaissent les détenus dans leurs habitudes et parlent fréquemment avec eux ; quand il faut faire une remarque, annoncer une mauvaise nouvelle,... le lien existe déjà et permet une communication plus sereine d'emblée, Beaucoup de détenus nous disent être considérés comme des êtres humains ici, alors que dans d'autres prisons pas...

Est-ce que tu penses que les détenus sont fortement encadrés au sein de la prison ?

Ils sont encadrés oui, fortement... Plus que dans une autre prison, je ne pense pas. Je pense que le ressenti des détenus est qu'ils sont écoutés, que le personnel dans son entier est proche et accessible. Le contact avec les agents de surveillance est très souvent meilleur que dans d'autres établissements. La direction et les différents services administratifs aussi vont à la rencontre des détenus vers leur lieu de vie. Par contre, ils sont moins infantilisés. Enfin, je l'espère (*rires*). Ils peuvent, en tout cas, en matière d'activités et d'organisation de leur vie quotidienne, poser plus de choix que dans d'autres prisons.

Penses-tu, dans ce cadre-là, que l'association avec des sociétés privées ait une influence sur l'aspect relationnel de la détention ?

Oui, dans le cadre du travail en buanderie et en cuisine en particulier mais aussi pour l'entretien des espaces verts, les détenus sont en contact avec du personnel du privé de Sodexo et Fexim. Et là, ils sont considérés comme des ouvriers normaux, doivent respecter les mêmes consignes de travail que s'ils travaillaient pour ces sociétés à l'extérieur. En particulier en cuisine, les règles d'hygiène HACCP sont à respecter. Ce sont les règles classiques dans le domaine... A la buanderie, les exigences sont celles de Sodexo en général. Il est aussi à remarquer que les équipements utilisés sont modernes et aux normes. Pour l'aspect relationnel, le fait de travailler avec des privés entraine des relations différentes, moins hiérarchiques, moins tendues, plus professionnelles.

Et au sujet de ce travail justement, et des journées en fait, crois-tu qu'il serait possible de décrire le quotidien d'un détenu ?

En fonction du fait de travailler ou d'avoir une formation, la journée est très différente. L'horaire des travailleurs et des formations sont fixés. Mais d'une façon globale, après plus d'1 an et demi de fonctionnement et vu les postes de travail actuels qui est à 120 en moyenne, et les formations qui occupent 30 détenus... Sur section, le matin est calme. Peu de détenus sont hors de leur cellule, et on voit peu d'inscriptions au sport. La période de l'après-midi est plus animée. Là, on voit l'utilisation de la cuisinette, les préaux sont ensuite plus fréquentés, salle multisport et de body plus utilisées, plus de déplacement dans l'aile. Puis, les 3 soirées avec facilités de mouvement sont aussi plus animées. Les activités organisées le soir sont, elles, très prisées. Une chose aussi à remarquer est le calme qui règne après la fermeture ! Une fois dans leur cellule les détenus sont calmes, pas ou peu de musique tonitruante ou de cris par les fenêtres pour communiquer. A 22, 23 h quasi tout le monde dort. Dans les autres établissements les nuits sont

souvent très bruyantes. Beaucoup de détenus m'ont dit mieux dormir et avoir arrêté de prendre des somnifères. C'est très révélateur.

Comment estimes-tu le rythme quotidien d'un détenu ? Par là je veux dire tu penses qu'il soit calqué sur le rythme la prison ou est-ce plutôt une question de gestion personnelle ?

C'est évidemment que ce sont les possibilités offertes qui rythment ou pas la journée d'un détenu. Mais c'est lui qui, en fonction de ses choix (sortir ou pas de cellule, inscriptions à une activité ou à une formation, travail), organise sa journée, sa semaine, sa détention. Le détenu peut adopter un rythme qui lui convient et poser les choix pour cela. Je pense qu'il est moins infantilisé, qu'il subit moins le rythme imposé par une organisation rigide.

Comment se passe le système disciplinaire à Marche ? Il est différent de ce qui se passe dans les autres prisons belges dans l'esprit, dans l'application,... ?

Nous appliquons évidemment la même réglementation. C'est légal. Néanmoins, je pense que par rapport à certaines prisons, l'organisation du rapport disciplinaire est différente à Marche. Le détenu est assis en face du directeur, nous serrons la main au détenu avant et après l'audition. Puis aussi, je laisse la parole au détenu ainsi qu'au chef de quartier de l'aile. J'attache de l'importance à expliquer en quoi les faits qui sont relatés constituent une infraction disciplinaire mais aussi en quoi cela pose ou peut poser problème à la vie en commun. La sanction éventuelle est ainsi, je crois, plus compréhensible. Le constat est fait que le nombre de rapport disciplinaire est moins important à Marche que dans d'autres établissements accueillant le même type de détenu. Malheureusement, on constate que de plus en plus de faits de violence sont à déplorer... Triste constat !

Règne-t-il d'après vous un esprit de communauté au sein de la prison ? En gros, penses-tu qu'il y a vraiment une communauté qui se crée dans votre prison ?

Je pense que oui, les détenus forment une communauté, mais chaque aile a une ambiance propre. Il y a une entraide importante. Des groupes se rassemblent pour manger ensemble.

Et alors, comment se passe la période de facilités de mouvement ?

C'est le choix du détenu. Il peut se déplacer dans son aile, accéder à la cuisinette commune, à la salle de body de l'aile, à la salle d'activité avec tv, à la salle avec une table de ping-pong ou un kicker. Il peut aussi accéder au préau de ½ h en ½ h et le quitter de même. Il peut aussi se rendre chez un codétenu s'ils respectent la règle d'un maximum de 4 par cellule et porte laissée ouverte. Durant ces périodes, il peut aussi s'être inscrit à du sport ou à la bibli, à d'autres activités genre l'apiculture, le jardin, des activités d'art, de musique,... A lui d'être prêt lorsque l'appel par haut-parleurs est fait. Durant ces périodes de facilité de mouvement, les détenus peuvent aussi être appelés pour les consultations médicales, par le SPS et le SAD, pour le rapport directeur, par le greffe,... Il y a peu de bruit, si quelqu'un met sa musique trop fort, les agents ou les autres détenus en font la remarque et le calme revient.

Tu parles beaucoup de choix...Mais estimes-tu que les détenus gèrent eux-mêmes leurs besoins à tout point de vue ?

Ils sont en effet plus autonomes que dans d'autres prisons. Ils ne doivent pas demander pour pouvoir téléphoner ou aller à la douche. Les repas, y compris le petit-déjeuner, sont servis en cellule et portionnés. Ici, il y a moins de risque de ne pas avoir son repas. Puis aussi, fait

remarquable, le repas est calculé au niveau diététique et respecte en plus les normes d'hygiène. Et bien... Ensuite, la cantine leur permet d'agrémenter leur quotidien. Au niveau de ce que je vais appeler les loisirs, un vaste choix est à leur disposition. A eux maintenant de choisir de profiter de ces possibilités. Néanmoins, à eux de se responsabiliser et de respecter leurs engagements. Après 3 refus durant un mois de participer à une activité pour laquelle il s'était inscrit et c'est 15 jours sans pouvoir participer à une activité. Il faut des règles partout. Mais il y a un taux de participation toute activité confondue de +/-75%. Ça veut dire que les détenus posent des choix d'activités éclairés et respectent leurs engagements. D'expérience, je peux dire que ces chiffres sont exceptionnels en prison.

(Pause)

Pourrais-tu un peu maintenant me parler des formations et du travail en prison ? Comment ça se passe ? Quel est le bilan actuel ? Je ne sais pas...

Nous proposons plusieurs formations : commis de cuisine 1et 2, alphabétisation, anglais et gestion. Il y a 70 postes de formations, ça veut dire 70 places. Certains détenus suivent également des cours par correspondance. En matière de travail, il y a plus ou moins actuellement 110 détenus mis au travail parfois à temps partiel. On a là : servant pour nettoyage des ailes et locaux, bibliothécaires, cantine, salle de visite, cuisine, buanderie, ateliers pour sociétés extérieures,.. Si je n'oublie rien... Il faut remarquer qu'il est aussi possible de conjuguer emploi et formation.

Tu penses que cela apporte quoi aux détenus ?

Les formations permettent d'obtenir un diplôme reconnu ; ces formations sont dispensées par la Promotion Sociale de Marche et le programme est identique à celui donné hors prison. C'est vraiment super pour leur CV ça ! Dans le cadre d'un plan de reclassement cela peut déboucher sur un emploi directement ou sur la poursuite de la formation après libération sous surveillance électronique, libération conditionnelle, détention limitée ou libération en fin de peine. Bref,...Ainsi, pour la 1 ère formation cuisine, 8 détenus sur 11 ont terminés et 7 sur 11 ont réussi. Ces chiffres en prison, et je pense même à l'extérieur, sont remarquables. Le travail permet de gagner de l'argent surtout. Ils peuvent alors cantiner et subvenir à tous leurs besoins qui dépassent ce qu'on leur fournit. Puis, formations et travail sont aussi l'occasion de trouver un rythme de détention différent. L'important c'est de ne pas être désœuvré et inactif. Surtout pas ! Nous travaillons aussi actuellement avec le Forem à la reconnaissance des acquis et des compétences des détenus. Ça serait top parce que cela permettrait aux détenus de faire reconnaître les compétences acquises avant la détention mais aussi celles acquises en détention, par exemple durant le travail en atelier pour une société privée mais aussi durant une activité type jardinage. Le travail en ateliers, c'est aussi un contact avec des personnes de sociétés extérieures pouvant mener à un emploi et donc pour certains détenus la possibilité de montrer leurs compétences ou d'en acquérir.

(Pause)

Pour la prison de Marche, tu envisages de nouveaux projets ou tu aurais une vision de l'avenir de la prison ?

La volonté de la direction est de maintenir la fluidité des déplacements. Là, on constate que la tendance est de revenir à une fonction par mouvement qui paralyse la prison ou certaines

parties de la prison, c'est un travail de tous les jours. Nous pourrions envisager d'encore faciliter les déplacements en diminuant la tenue de liste d'appel « en temps réels » ; la rotonde ne devant plus tenir des listes mais n'effectuer un comptage qu'en cas de besoin ou seulement à certains moments. Le port de l'habit civil dans l'ensemble de la prison est aussi un objectif. Personnellement j'ai en tête d'organiser des activités et des formations communes détenus-personnel. J'aimerais aussi organiser des échanges de compétences entre détenu et personnel, un détenu pouvant apprendre à un membre du personnel un sport, une activité artistique, une compétence manuelle, une langue,.. Et, inversement, pour un membre du personnel vers un détenu. Je pense aussi à augmenter les activités avec du public extérieur,...Paradoxalement, il existe aussi chez les détenus une demande d'avoir de temps en temps des jours sans facilités de mouvement. Et cela chez toutes les catégories de détenus : du profil caïd au profil racketté Il semble difficile pour les détenus de fermer leur porte et de profiter du calme de leur cellule sans que cela n'éveille les questions, les interpellations, les intrusions dans la cellule,...On doit en tenir compte.

Enfin, est-ce que tu connais la notion de responsabilisation ? Cela te parle-t-il ? En avez-vous parlé lors de l'élaboration du projet de la prison de Marche-en-Famenne ? Est-ce un aspect de la détention qui est mis en avant selon toi, selon ce que tu en vois ?

Je ne connais pas le principe tel quel en criminologie. Mais dans sa définition courante, la responsabilisation des détenus est un concept essentiel à Marche. Chaque détenu est responsable de ce qu'il va faire de sa détention, de son passage en prison. Nous lui rappelons que c'est lui l'acteur central de sa réinsertion et donc des changements qu'il peut apporter à son fonctionnement personnel que ce soit dans son rapport aux autres, ses réactions face aux tensions et aux frustrations, face aux règles..., des choix qu'il pose pour découvrir ou continuer des activités, mais alors c'est aussi pour se former , pour reprendre un rythme de travail et accepter les instructions dans ce cadre , pour collaborer avec le SPS et la direction, pour déterminer son plan de reclassement... Nous insistons en interne sur le respect des engagements. Ainsi, en matière d'inscription aux activités, de formations et de travail) et sur les conséquences qu'un non-respect de ceux-ci, et le fait est que l'assiduité est au rendez-vous. Ce n'est qu'avec le temps que nous pourrions juger de la qualité de la réinsertion des détenus étant passé pendant une période assez longue à Marche.

Super, un grand merci. Sauf, si tu as quelque chose à rajouter...

Voilà donc, je vais enregistrer mais c'est vraiment pour ma propre utilisation, ce n'est pas pour le rendre public. Pour commencer, pourrais-tu me décrire ta fonction précise au sein de l'établissement ?

Pas de souci. Alors, ici, je remplis les fonctions d'assistant- pénitentiaire. Je suis donc AP faisant-fonction. C'est donc la gestion du personnel et des détenus. Nous sommes je vais dire une cheville ouvrière entre les membres du personnel, les détenus et la direction. On est juste en dessous de la direction.

Et est-ce que je pourrais avoir un aperçu de ce que tu as fait avant et ce qui t'a amené à Marche ?

Oui, bien sûr. Donc j'ai commencé en 93 à Saint-Gilles. J'ai fait ça pendant quinze, seize mois, moins de deux ans. Puis j'ai demandé ma mutation à Arlon. Et là, je suis resté dix-huit ans d'abord comme agent, puis j'ai pris les fonctions de chef de quartier. Puis j'ai été à Dinant, pendant deux ans. J'aimais bien, c'était « tranquillo », mais j'ai demandé de retourner à Arlon parce que j'aimais bien et j'y avais de bons souvenirs. Mes copains étaient là mais j'ai quand même beaucoup aimé mon expérience à Dinant, j'ai appris des choses. Ensuite, bien en 2013 j'ai appris que Marche allait ouvrir. Alors, j'ai bien réfléchi avec mon expérience et tout. Et j'en ai parlé avec ma compagne et j'ai décidé de venir. Déjà, c'était plus proche de chez moi, enfin à peine au final, puis c'était pour me lancer un nouveau défi. Certains m'ont pris pour un fou, ils m'ont dit que je pourrais être « peinarde » ailleurs pour le même salaire mais je suis content. J'ai besoin de ça moi en fait. Maintenant, j'ai 49 ans et je suis content. Ce ne sont pas du tout les mêmes fonctions, attention. Je n'avais jamais fait ça ailleurs. J'avais quelques appréhensions, pas de craintes mais des appréhensions, pas par rapport aux détenus –parce que ça on a l'habitude sans vouloir faire le malin- mais par rapport au personnel.

Parce que c'est différent ici ?

Non, parce que je n'avais jamais fait ça avant. C'est compliqué (*rires*).

Donc par rapport à Marche, tu es arrivé au début alors ?

Non, je suis arrivé un mois après les autres. Je suis arrivé en octobre 2013, donc il n'y avait quand même pas encore de détenus et tout ça, mais c'était quand même plus tard que les autres. Je ne sais pas pourquoi...

Et alors, ce projet de nouvelle prison, tu en connaissais quoi vraiment ?

Eh bien, ce qu'on en disait nous autres c'est que c'était révolutionnaire. J'ai déjà connu ça Arlon, sur section il y avait activités deux heures le matin et deux le soir. Donc c'était moins, mais au final ça n'est pas tellement différent. Puis il y avait aussi le système de badge qui pour nous était révolutionnaire...

Et dans tout ça, ça a joué ce côté révolutionnaire de la prison comme tu dis ?

Non, honnêtement non. C'était pour le défi de la nouveauté. Et puis je ne connaissais aucun membre de la direction et aucun collègue faisant-fonction avec moi.

Et est-ce que la direction a pris le temps, quand vous êtes arrivés de vous expliquer ce qui allait se passer, comment allait être le système ?

Bien oui. Mais en même temps ils n'ont pas pris une matinée pour nous expliquer. Ça n'a pas été du bourrage de crâne je veux dire, les explications se sont faites de manière progressive. Ça s'est fait naturellement, en plus il a dû falloir revenir en arrière pour certaines choses. Puis on a dû s'adapter les uns aux autres. On est tous arrivés avec nos habitudes. La direction a dû s'adapter à nous et à nos habitudes comme l'inverse. On est tous venus avec notre passif. Moi, pour ma part en tout cas, je suis arrivé avec un peu ma réputation d'être très carré. Ça vient du fait, entre autres, que j'étais dans le cellulaire fermé avant et donc pour moi, par exemple, quand un détenu refuse de muter de cellule, il va au frais, on le met au cachot. Moi en fait je suis pour qu'il y ait des balises. C'est le plus important.

Tant pour le personnel que les détenus ?

Ah oui c'est sûr !

Et tu as le sentiment que cela fonctionne à Marche ce mélange des balises avec le système de détention ici ?

Oui, je pense que ça marche en tout cas. Voilà, la balise, la règle principale ici c'est cette ligne imaginaire qu'il ne faut pas dépasser. Si le détenu le fait, c'est rapport au directeur et sanction. C'est plusieurs jours d'IES alors, une semaine je pense même. Et certains sont surpris et disent « Mais quelle ligne ? ». Mais voilà, c'est une ligne imaginaire. C'est pas une grille concrète fermée comme ailleurs, mais elle existe quand même.

Et vous pensez que cela a une influence sur le détenu, cette règle et donc le fait que l'espace est plus ouvert au final ?

Oui, c'est certain. C'est mon ressenti encore une fois. Je n'ai pas fait beaucoup de prison, j'en ai fait quatre. Mais ici c'est le calme. Il fait calme ici. C'est le calme relatif en tout cas. Dans les autres prisons, ça tape dans les portes à chaque pause, sans aucun doute.

Et vous pensez que c'est dû à quoi ceci ?

L'explication elle est très simple, c'est le téléphone et la douche en cellule. Dans les autres prisons, la plupart des rapports au directeur c'est à cause de cela. Il y a quelqu'un qui ouvre la porte et qui te dis d'aller à la douche à tel moment. Mais ça ne convient pas toujours au détenu. Et là, ça se passe parfois mal. Ça part en vrille. Ici, ils s'autogèrent. Ils choisissent quand ils veulent se laver, téléphoner. C'est vraiment ça, ils décident. Ils décident quand ils font quoi à ce niveau-là. C'est pareil pour le téléphone. Ailleurs, ils doivent attendre que les autres finissent, ils font la file, ils s'énervent. Tout le monde doit être géré par le personnel et tout... Et puis surtout, j'y pense, il y a l'intimité. Si tu veux parler à ton père ou à tes enfants au milieu de tout le monde et qu'il y a tout le brouhaha sur la section, c'est usant. Dans ta cellule, tu es tranquille. Tu peux gérer tes problèmes personnels tranquillement.

Et cette ouverture, tu penses que cela a aussi une influence sur le personnel, sur sa manière de travailler ?

Je pense que oui. Comme ils s'autogèrent beaucoup, et ben certains –attention je ne veux pas faire de généralités non plus– certains ne vont plus beaucoup travailler et attendre que cela se passe. Ils ont ce qu'il faut dans la cellule donc bon il suffit d'être là. Pourtant, c'est faux. Justement, cela nécessite de mettre davantage de balise et d'être plus, je dirais, plus présent.

Et donc vous pensez que le personnel a plus une tendance à les laisser vivre comme ça ?

Une partie du personnel hein, pas tous ! Oui et à côté de ça tu as aussi une partie qui est tout le temps sur leurs dos, et c'est pas bon non plus. Heureusement, tu as une troisième partie avec des gens qui ont compris le système.

Et vous avez l'impression de voir certains membres du personnel qui ne sont pas faits pour ce système justement ?

Ben il y en a qui ne se sont pas adaptés et qui se retrouvent à des postes froids comme je dis. Donc, ils se retrouvent au portier, à la visite, tout ça. Mais maintenant, est-ce que ça serait différent ailleurs ? Je ne pense pas. Ici, c'est Marche et chaque établissement doit avoir son identité. Et certains ont du mal à s'adapter à Marche, à son identité propre. Moi je dis que

j'aimais bien Arlon mais c'est pas pour cela que je veux que ça soit pareil ici. Et alors, j'ai remarqué ça souvent, j'ai beaucoup de mal avec ceux qui viennent de Lantin. C'est très fermé là-bas, très dur je pense, donc ici souvent ils posent problème. Dès que ça ne va pas, paf on met au frais. Mais c'est pas comme ça qu'on gère les problèmes ici. Ok il faut cadrer, recadrer mais bon...

Et au niveau de la sécurité, vous pensez que certains membres du personnel ne se sentent pas en insécurité ?

Non, je ne pense pas. En tout cas ça n'est jamais arrivé à mes oreilles. Mais moi je suis peut-être déformé parce que, que ce soit à Dinant, Arlon ou Marche, je ne me suis jamais senti en insécurité. Et pourtant à Arlon il y a des grilles tous les cinq mètres et aucune ici. Mais on a l'habitude, on vit dedans. Parfois, des gens me demandent comment je fais pour travailler dans un tel environnement. Je suis comme ça, j'ai pris l'habitude. Et puis je ne pense pas que ça soit pire qu'un asile ou un commissariat de police. C'est toujours des endroits avec des barreaux. Pour nous, c'est la routine.

Tiens et parlant de routine, penses-tu que Marche est rentré dans une routine après un an et demi ?

J'aime pas trop ce mot mais je dirais oui, oui...Oui, dans certains aspects. Je dirais en tout cas que certains membres du personnel sont rentrés dans un travail routinier. Pour certains c'est de manière volontaire, pour d'autres c'est inconscient. Par exemple, sans s'en rendre compte, on avait groupé les détenus par origines : les Albanais avec les Albanais, le Marocains avec les Marocains, ... Et certains ont fait se regroupements sans s'en rendre compte et d'autres pour être tranquilles, parce que c'est plus compliqué de dire non que oui. Et alors ça a fait des mini ghettos, comme des zones de non-droit, comme à l'extérieur en fait. Et ça on ne voulait pas arriver à ça, comme il y a dans d'autres prisons.

Et tu penses que ce phénomène de « ghettos » est amplifié par le régime de Marche ?

Oui, je pense. C'est une petite société qui peut plus facilement se construire. C'est amplifié ici. Ah oui, et autre chose que j'ai oublié de dire c'est le cadre de vie. A Arlon ça va parce que c'est encore récent, ça a été refait. Mais à Saint-Gilles, faut arrêter ! Ici, c'est super ce cadre de vie, de travail. Et je répète souvent au personnel d'en être conscient et reconnaissant. Mais ceux qui ont connu que ça ici, souvent ils ne se rendent pas compte de leur chance.

Et tu penses que les détenus sont conscients de ça ?

Oui, franchement il y a beaucoup de retours positifs. Ils sont souvent conscients qu'ils ont de la chance d'avoir de si belles, en tout cas neuves, cellules. Ils savent bien qu'ils sont privilégiés à ce niveau-là. C'est toujours mieux que de se faire mettre par un gros black dans à Saint-Gilles dans un trio délabré pendant la nuit. Non, mais c'est la réalité hein !

Et tu penses donc que les détenus sont plus en sécurité ici ?

Il y a moins de violence. Mais les violences entre détenus ça existe toujours. Parce qu'ici c'est une microsociété, il y aura toujours ceux qui ont des dettes, ceux qui ont besoin des autres. Nous on le sait par expérience, mais nous on a notre hiérarchie, mais eux aussi. C'est comme partout, les liens entre eux sont compliqués et ça engendre de la violence.

Et à Marche, c'est pire ou mieux qu'ailleurs alors ?

C'est difficile à dire... C'est difficile à dire mais j'aurais envie de dire pire quand même. Mais je sais aussi, par des contacts avec mes collègues, que c'est pareil partout. Depuis deux ans, c'est pire au niveau de la came partout. Et puis ça a changé aussi au niveau des fouilles à corps. Ils ont tous les tours, j'ai vu de tout en quelques années de service. Au niveau des lois, c'est plus permissif, mais donc c'est partout et même à l'extérieur si on veut... Les droits c'est bien mais les gens oublient leurs devoirs parfois. On est dans un état de droit mais bon on doit respecter certaines choses. Je peux rouler à gauche si je veux, je peux le faire, on peut tout faire si on veut, mais on doit assumer les conséquences, c'est tout. Et je le vois au niveau du personnel, les gens ont tendance à oublier leurs devoirs.

Et tu as le même sentiment au niveau des détenus pendant leur détention ?

Si, je pense. Et je reviens à ce petit détail qui paraît anodin mais qui est très important pour moi, c'est la ligne imaginaire. C'est un devoir. C'est comme se présenter à la rotonde quand ils se déplacent, c'est un devoir très important, mais symbolique.

Et c'est quand même propre à Marche ou pas ?

Ben propre à Marche, ne pas pouvoir quitter l'aile oui car ce n'est pas fermé. Maintenant, s'identifier c'est pareil partout. Ils doivent toujours aller se présenter au centre, comme on dit. Donc, là non c'est commun à toutes les prisons.

Et alors au niveau du disciplinaire, est-ce que Marche se distingue des autres prisons par les sanctions, ou le fonctionnement ou.... ?

Je vais te dire oui et non. Parce que les sanctions ne seront pas les mêmes à Arlon et à Andenne. Ça dépend d'un tas d'éléments, comme la personnalité du directeur déjà. Si je te demande ce qui est une insulte, tu ne répondras pas la même chose que moi. C'est le même truc. Quand arrive-t-on à l'insulte ? Je suis tellement blasé que moi, « Ta gueule ! », ça glisse sur moi. J'en ai déjà tellement entendu... Mais ici à Marche, il y a six directeurs donc six manières de faire. Mais encore c'est un avis perso. Les choses se gèrent toujours de manière différente.

Et tu penses que beaucoup de choses se règlent sur les ailes, en interne, sans passer par le rapport directeur ?

Ah oui, ça c'est clair ! Il y a beaucoup de petites choses qui se règlent comme ça. On a eu les statistiques du nombre de rapports au directeur de 2014, et moi je pense qu'on aurait pu diminuer encore de 30%. Tout ne doit pas passer au disciplinaire. Mais il y a toute une série de petits jeunes qui mettent des rapports pour un rien.

Mais ça ne doit pas être évident de doser.

Non, c'est difficile. C'est clair, c'est difficile. Mais le dialogue devrait primer. Ça dépend des sensibilités. Si je vais chez l'infirmière parce que je souffre et qu'ensuite elle minimise, je vais m'énerver. Alors, elle aura plein de réactions différentes possibles. Elle pourra s'énerver, ignorer, se venger... C'est pas facile ! Encore une fois c'est l'être humain. On ne se rend pas compte à l'extérieur, même en réunion familiale, les gens disent « Moi je les mettrais au pain sec et à l'eau », mais on n'est plus dans des western. Si je roule bourré demain à marche ou à Bruxelles, je n'aurai pas la même sanction du Parquet. Et bien c'est la même chose en prison.

Selon le directeur, les circonstances, les sanctions seront différentes. Mais ça les gens ne l'acceptent pas. Moi je pense qu'on ne doit pas forcément tenter de pardonner mais au moins comprendre la situation du gars. S'il est enfermé mais a des soucis à l'extérieur, il va exploser. Si sa femme se fait sauter dehors, il va s'énervier ici, et ça on doit le comprendre. Désolé, je suis cru (*rires*), je suis nature, je suis comme ça !

Non mais pas de soucis, c'est bien. Par contre il est déjà 35, donc...

T'inquiète je ne suis pas à quelques minutes près.

Ah chouette ! Mais alors, penses-tu voir ici une plus grande communauté de vie entre les détenus ?

Je pense qu'il y a une sorte de cohabitation comme... comme des voisins quoi. Je pense encore que ça dépend des détenus. Encore une fois, certains vont vraiment sincèrement passer du temps ensemble, aller l'un chez l'autre comme des voisins. Mais ça dépend des détenus. Ce sont surtout les plus vieux, les plus âgés, les mœurs en fait, qui passent du temps ensemble et s'invitent et tout ça. Certains vont aller aux activités juste pour être hors de la cellule. Mais c'est triste mais les groupements se font par cultures. C'est cliché mais pourtant ,dans la majorité des cas, les Belges vont aller avec les Belges, les Marocains ensemble.... Tu verras rarement un Belge chez un Marocain, et vice versa. Mais c'est comme dans la vie extérieure, les gens sont dans des quartiers entre eux et tu as beau ne pas être raciste, tu vas difficilement aller t'installer à Saint Jos au milieu de personnes en communauté étrangère, tu vas pas te sentir à l'aise. Ici, c'est juste pareil.

Donc la prison c'est comme à l'extérieur ?

La prison c'est le reflet de la société. Aujourd'hui, il y a plus de violence dehors que quand j'étais jeune. Et bien c'est pareil en prison. C'est juste le reflet de notre société ? J'ai vu des meurtres en prison, c'est pareil.

Et cette ressemblance avec l'extérieur, tu la conscientises ? Tu te dis « la vie en prison doit ressembler à celle dehors » ?

Ben la vie en prison pourrait ressembler à celle dehors, oui. Enfin pour moi encore une fois la prison c'est priver de liberté. On peut les mettre au pain sec et à l'eau, moi c'est contre mes convictions. Ce n'est pas ça notre travail, ça n'est pas torturer. Et l'opinion pense souvent ça, c'est effarant. Tu sais, tout le monde peut être touché par la détention, tous les niveaux sociaux. Demain, ton fils peut foirer, faire une petite erreur, et passer par la case prison. Il peut être sportif, tout beau, étudiant, ça arrive. Alors les gens peuvent dire ce qu'ils veulent, mais ils ne sont jamais loin de la prison. Moi, je vais te dire, j'ai géré Dutroux, on est jamais préparé à cela. On te l'apporte comme ça, tu as les instructions de Bruxelles et si tu foires « crac dedans ». Mais jamais on ne t'aide à savoir comment faire. Parce que moi je sais vraiment déconnecter, mais là tu ne sais plus parce qu'on en parle tout le temps. Et moi, je n'osais pas dire que je le nourrissais parce que les gens allaient me lyncher. Pour eux, je suis un traître de faire ça. Combien de fois on ne m'a pas dit de lui foutre un trempe de la part de telle ou telle personne. Mais c'est fou !

Ah oui quand même !...

Mais oui, les gens pensent ça. Et personne ne connaît vraiment les prisons en même temps. Electoralement, ça n'est pas porteur ! Il y a quelqu'un de ma famille qui fait de la politique, enfin quelqu'un d'éloigné, je peux te dire que le monde politique, c'est pas porteur électoralement les prisons. Dire qu'on va faire de belles prisons, les gens s'en fichent, ils ne vont pas voter pour lui. C'est terrible mais les gens pensent déjà d'abord à ce qui les touchent au plus proche, au quotidien, puis ensuite ils pensent que les détenus doivent crever. C'est ce qu'ils pensent. Mais moi je me suis demandé ce qui arriverait si mon fils avait un souci un jour. Par exemple, s'il revenait demain en disant avoir violé quelqu'un, je ferais quoi ? Certains ici disent qu'ils le renieraient. Mais c'est parce que c'est un monde macho. On me dit parfois « mais pourquoi tu viens tout apprêter avec ton gel ? », mais je ne vois pas pourquoi il faudrait être avec une grosse panse et faire le coq. Je suis ici comme je suis dehors, point. Et alors, quand j'étais à Saint-Gilles, je me suis beaucoup questionné. Je suis parfois rentré dans des trips comme ça. Je voyais des mecs comme ça, courir comme des veaux. Puis ils revenaient tout contents en disant qu'ils avaient réglé un souci en tapant sur le détenu. Mais tu te serais cru au Moyen-Age, tu vois. Ils avaient bastonné un type ou ils l'avaient mis au trou, et c'était comme un trophée. Mais moi, il faut quand même pas me faire chier et les détenus le savent. Mais ça, c'est pas possible. Il faut mettre des balises, il faut des cadres strictes, mais humains. Ils en sont demandeurs de ces balises en plus. Je me suis beaucoup questionné alors sur ce côté macho.

Ca ne doit pas être très épanouissant...

Non, c'est clair. On peut rigoler, je suis comme ça, on fait des blagues au ras des pâquerettes, faut pas se leurrer. Moi c'est ma soupape en fait. J'ai besoin de ça, et je pense que ça permet de déconnecter en étant corrects. Je voyais des flics à Arlon qui arrivaient comme ça, comme des cowboys. Mais ils se prenaient trop au sérieux, c'est pas possible ça. Encore il y a quelques jours, j'ai consigné un mec. Puis j'ai été me voir et je lui ai parlé. Ben voilà, ça allait mieux après mais je lui ai dit qu'il ne fallait pas que ça se reproduise. J'ai une petite incidence là, je lui dis que c'est fini maintenant et que si ça se reproduit je m'arrangerai pour qu'il ait le double de sa sanction. Le type il fait deux fois ma corpulence. S'il veut il me plaque au mur. Mais non, il y a du respect que s'installe par le fait que je vienne le voir pour lui parler face à face. C'est ça aussi le respect. Et ça, parfois les collègues l'oublient. Le stress sans doute. Moi j'ai vu des gens sortir du boulot et s'ouvrir une canette de bière sur le parking. C'est arrivé à trois reprises. Et pourquoi le faire ici devant les autres ?

C'est vrai que c'est étrange...

Le type il est mal ou il est con (*rires*). J'essaye vraiment de prendre, allez comment expliquer, pas du plaisir mais si quand même, de prendre les choses du bon côté. Il faut savoir en rire.

Et tu penses qu'à Marche, il y a plus de possibilités de rire ? Que c'est plus détendu ?

Non, je rigolais beaucoup à Arlon aussi. Ça dépend de tes collègues. Certains ils vont arriver comme des agents du FBI, ça ne va pas non plus. Il faut être capable de lâcher les soupapes, de prendre du recul. Il faut juste être toi bien dans ta peau. T'es bien dans ta peau, t'es bien quand tu sors.

Et tu as le sentiment ici que les détenus font plus de choix ici à Marche ? Ont plus de choix à faire ?

Oui, c'est clair. Ils ont déjà le choix de téléphoner quand ils veulent et de se doucher quand ils veulent. C'est déjà deux choix très importants. Sinon, oui. Ils ont le choix d'aller aux activités, au body, aux autres activités. C'est déjà plus que ce que j'ai connu moi ailleurs. Ils ont le choix d'aller ou de sortir du préau.

Et par rapport à la réinsertion après la détention, et je me doute que c'est plutôt subjectif comme réponse, tu penses que Marche fait un meilleur travail dans la préparation à la réinsertion ?

Là, je vais être très cartésien. Je ne suis pas très physionomiste et souvent il y a des détenus qui m'interpellent en me demandant si j'étais pas à Arlon avant. Ça, ce sont des mecs qui sont retombés. Le taux de récidive, je ne le connais pas, mais je dirais qu'il doit être à 60% en Belgique. Attention, je n'ai aucune information là-dessus. Mais moi je le vois, je le mesure au nombre de détenus qui m'interpellent en me disant « tiens vous n'étiez pas à Arlon vous ? ». Ils m'expliquent alors qu'ils sont sortis puis sont retombés sous conditionnelle.

(Pause)

Non, donc je ne pense pas que le régime ait avoir avec la réinsertion.

Ben, voilà. Le temps est passé vite mais il est déjà 50 donc je ne sais pas si tu as quelque chose à rajouter...

Oui, je sais je parle beaucoup. Je ne sais pas comment ça se fait, mais je parle beaucoup (rires). Mais je sais que je suis un peu négatif peut-être par rapport à la réinsertion. Ceux qui y croient ont raison d'y croire, mais moi j'ai du mal à me dire que ce ne sont pas des utopistes. Mais moi c'est mon passé, mon expérience qui parle. Mais moi j'ai déjà vu des directeurs avec qui j'ai eu des grandes discussions parfois animées parce que, par exemple, les formations, ça ne suffit pas. Ils viennent avec leurs patates, ils pèlent leurs patates et puis quoi ? J'ai connu mieux dans le passé en termes de cours, de formations. J'ai connu des cours de langue, d'alphabétisation. J'ai connu tout ça, deux heures par jour. Mais plus maintenant. Maintenant, on dit qu'on n'a pas les moyens. Et comme je disais, les gens ils ne veulent pas que l'argent public soit dédié à ça si la route devant chez eux n'est pas réparée. Ce ne sont pas les mêmes portefeuilles mais, que veux-tu, les gens sont « biesses », les gens sont « biesses ». Et puis, ça n'est pas porteur. Qui va vouloir se faire élire avec les prisons comme fer de lance ? Ça n'intéresse personnes de meilleures conditions de détention. C'est interpellant. Moi il me reste quinze ans, et je ne pense pas connaître de grands changements. Si je regarde quinze ans en arrière, je repense aux années 2000, je ne vois pas trop ce qui a changé. Un détenu reste un détenu.

Et alors, dans cette analyse-là, tu ne penses pas que Marche c'est un pas en avant ?

C'est vrai que je pensais à Marche comme la révolution. Ce qui est positif c'est l'autogestion et le détenu qui se gère lui-même. C'est ça la grande évolution.

Et ça c'est effectif ?

Ca, oui. Là je suis content, je ne suis pas déçu. Mais pour le reste je n'imaginai rien de révolutionnaire. Oui, on parlait de choix tout à l'heure, là je me dis qu'il a le choix de laver son linge, qu'il a les moyens de le faire et là c'est utile parce que ça favorise l'autogestion en quelque sorte. Mais à part ça... Dans l'autre cadre, je ne vois rien de différent. Je ne veux pas être obtus et carré mais la réinsertion, c'est utopique. Il faudrait me prouver le contraire. Si 2030

c'est là où tu es, et bien on avance comme ça : petit pas après petit pas. Je pense qu'il y aura du changement, mais quand ? Qu'on enlève déjà ces tenues pénales. Et qu'on nous enlève ça.

Tu enlèverais ton uniforme ?

Oui, je signe demain pour cela. Je suis un peu le marginal de la bande pour ça. Mais ça enlèverait de ce monde artificiel. Il faut un moyen d'identification, ok, mais qu'ils retirent au moins la tenue pénale. Et puis il faut se dire que la tenue, l'uniforme, ça change quelqu'un. En toute humilité, je pense pas changer parce que j'ai une tenue comme ci ou comme ça. Mais moi, je devrais avoir plus d'étoiles et mon chef me le rappelait encore... Mais j'oublie ça, parce que je m'en fiche dans le fond. Certains se prennent pour des « Rambo » parce qu'ils ont un uniforme. Qu'on l'enlève alors. Mais tout est ancré, sclérosé. Il faut savoir que les examens oraux sont faits par des gens qui ont trente ans de prison derrière eux. Ceux qui couraient comme des bœufs avant, c'est eux qui te font passer les tests.

Du coup, ça reste pareil encore et encore ?

Mais bien sûr, bien sûr. Je n'ai pas peur de le dire. Je ne dirais pas ça su la place publique mais bien sûr que le problème est là. On ne change pas les choses comme ça, du jour au lendemain. Il faut que ça évolue concrètement dans plein de domaines différents en fait. C'est une ramification complexe.

Mmmh, mmmh...

C'est un travail compliqué et on recrute toujours, toujours dans ce domaine. Mais personne ne se demande pourquoi. C'est étrange quand même...

Ah oui c'est clair que ça laisse songeur.

(Pause)

On m'appelle au devoir comme tu vois *(rires)*.

Oui, j'entends ça. Merci encore et...

Mais avec plaisir dis !

Comme entrée en matière, est-ce que vous pourriez me dire votre rôle officiel au sein de Marche et aussi m'expliquer par la même occasion en quoi consiste ce rôle dans les faits ?

Le titre est bien je ne m'en souviens jamais *(rires)* mais le rôle concret c'est une participation à la gestion globale de l'établissement et un appui au chef d'établissement. Mais c'est aussi la gestion de matières spécifiques. Pour moi, c'est le travail.

Et qu'est-ce que vous avez fait avant d'arriver à Marche ? Vous étiez déjà dans le domaine pénitentiaire ?

Oui, avant d'arriver à Marche, j'étais au centre de formation où je faisais de la comptabilité.

Et donc vous avez commencé en tant que directrice ici ?

Oui c'est bien cela.

Et vous avez choisi de venir à marche ?

Oui, oui.

Et vous êtes arrivée à quel moment dans le projet ?

Je suis arrivée avant l'ouverture. Je pense que je suis arrivée au mois de juin et l'ouverture c'était en octobre, donc je suis arrivée quatre mois avant.

Et vous avez choisi de venir à Marche en connaissance de ce qu'allait être le projet ?

Une connaissance suffisante du projet mais pas du tout de la fonction puisque je débute ici. C'est vrai que j'ai une explication par Monsieur de Thier du régime.

Et dont vous saviez que le régime de détention allait être particulier avant de venir ?

Oui je savais en tout cas que cela n'allait pas être comme dans les autres établissements.

Et ça vous parlait à ce moment, c'est quelque chose qui vous a parlé ?

Oui je trouve cela en tout cas plus intéressant que de travailler dans une structure totalement fermée comme cela peut être présenté dans les autres établissements.

Et donc, par rapport au projet, on vous l'a présenté mais est-ce que vous avez eu un rôle de décision ?

Non, mais j'ai pu donner mes idées. Avec l'équipe dans laquelle je travaille, ils sont à l'écoute et j'ai pu donner mes idées et mes commentaires, tout ce qu'on envie de dire. Mais le projet était déjà mis en place et puis je crois que la ligne de conduite était bien marquée et donc dans le décisionnel j'ai plutôt suivi et apporté un peu de main-d'œuvre. Mais ça se limite à ça.

Et vous avez toujours été d'accord avec ce qui se décidait ?

Non, il n'y a eu aucune opposition particulière. D'autant plus que n'ayant pas d'expérience, je me sentais incapable de juger ou même d'être en désaccord total avec le projet.

Et ça correspond, maintenant que vous êtes là depuis un an et demi, cela correspond à vos attentes ?

Je m'attendais à plus d'ouverture. Mais de nouveau c'est parce que moi je ne viens pas du carcéral.

C'est justement pour cela que je trouve aussi intéressant d'avoir votre avis (rires). Et à quel niveau vous imaginiez plus ouverture ?

J'imaginai plus de périodes, enfin de temps où les détenus sont dehors.

Et vous pensez que cela ne s'est pas passé à cause de quoi ?

Je pense que c'est surtout au niveau pratique. Je me rends compte maintenant en avançant que c'est très difficile à mettre en place. C'est très difficile par rapport aux appels, par rapport à l'organisation. C'est vraiment au niveau pratique.

Il y avait d'autres aspects qui, pour vous, pouvaient être plus ouverts ?

Comme ça, à brûle-pourpoint, non. Ce qui me vient peut-être à l'esprit c'est dans la circulation. J'imaginai plus de circulation. Mais à nouveau je n'avais pas des d'idées à ce moment des contraintes du cellulaire. Mais j'aurais imaginé plus de fluidité, oui. Moi je ne voyais pas des choses spécialement avec des appels pour aller au SPS, par exemple.

(Pause)

Donc vous auriez fait sans les appels à la rotonde ?

Ce n'est pas que « j'aurais fait », mais mon idée c'était vraiment comme, on ne va pas dire comme un hôtel mais, mais quand même comme un hébergement hôtel mais tout fermé à l'intérieur.

Mais justement on me parlait projet qui allait peut-être aboutir d'un système d'empreinte pour circuler. Vous pensez que ça pourrait aider dans cette fluidité ?

Si le contrôle est facilité, fatalement cela va engendrer plus de fluidité. Ce sera plus de fluidité dans le mouvement car y aura moins de rigidité dans la sécurité. Donc à mon avis, oui cela sera intéressant.

Et par rapport à la sécurité, c'est quand même l'une des prisons jugée la plus haute-sécurité, vous voyiez ça comme ça ?

C'est un point sur lequel je n'ai jamais vraiment réfléchi. Ce n'est pas quelque chose qui m'interpelle spécialement. Cela ne me tracasse pas.

Cela signifie que vous ne le ressentez pas tellement ?

Non, pas du tout. C'est assez discret dans cette prison, mais par ailleurs c'est quelque chose que je n'ai jamais ressenti. Moi, les bruits des grilles qui se ferment, l'enfermement, c'est quelque chose que je ne ressens pas du tout et quand les gens se demandent comment je fais pour travailler en prison, je ne comprends même pas de quoi ils parlent.

Ah c'est marrant parce que moi je n'avais pas non plus beaucoup d'idées sur la sécurité mais les caméras c'est quelque chose qui me perturbe. Et vous pas ?

Non absolument pas je n'y pense jamais même si je sais qu'il y en a beaucoup.

Et donc par rapport à la mise au travail, puisque c'est votre domaine, comment cela se passe-t-il ?

Et bien il se passe qu'il n'y en a pas beaucoup, pas assez. Il y en a plus qu'avant mais pas assez. On est à peu près, on tourne autour des 70 détenus maximum, pas beaucoup plus.

Et quelle est la proportion de détenus qui travaillent pour les partenaires privés là-dedans ?

On est à moins de 10 détenus pour Fexim.

Et Sodexo ?

Ah oui j'oubliais Sodexo. Donc là on est à une vingtaine, mais il y a des mi-temps. On est donc à une trentaine Sodexo. Ah non, je dis une bêtise parce que ça veut dire qu'on est plus haut. J'oubliais Sodexo au début de mon calcul en fit. On est plutôt autour de 90,95 détenus.

(Pause)

Et comment ça se passe en général les détenus au travail ?

En général, cela se passe bien. Quand ils ont un travail, ils sont contents (*rires*). En général, ça se passe bien. Il y a, je vais dire, même pas 10 % qui posent problème. Je pense que c'est relativement stable et il n'y a pas beaucoup de turnover au niveau des emplois. C'est un peu en problème d'ailleurs car les autres ne voient pas la liste d'attente avancer.

Il y a beaucoup de demandeurs imagine ?

Oui, oui, tout le monde. Ils sont tous demandeurs, à peu près. Comme il n'y a pas beaucoup de *turnover*, il ne voit pas les choses avancer. Il y a parfois quelques petits problèmes de comportement et parfois un peu de stupéfiants. Il y a aussi un tout petit peu de fautes professionnelles, on va dire. Aussi non, dans l'ensemble, ça se passe bien.

Au niveau des sanctions d'ailleurs, quand il y a une faute ça se passe comment ? C'est au niveau du disciplinaire ? C'est comme les autres faits comme de travail c'est différent ?

C'est différent. On ne peut pas lier le travail aux disciplinaires, sauf si cela se passe sur le lieu du travail. En général, la sanction qui va avec une faute professionnelle sur le travail c'est simplement le retrait du travail aussi il y a eu un acte qui est une autre faute qui peut être punie aux disciplinaires de la même façon que s'il avait été commises dans le cellulaire.

Donc si, par exemple, pendant travail il y a du trafic de stupéfiants cela sera puni au disciplinaire classique ?

Oui, tout à fait. Mais il perdra son travail en plus parce que cela a été fait sur le travail. Car donner un travail c'est une marque de confiance car il y a des choses qu'on ne sait pas vérifier de la même façon quand ils sont au travail que pour les autres. Il y a quand même une notion de confiance et de comportement adéquat qui va avec.

Est-ce que vous remarquez que les détenus qui vont travailler sont plus calmes dans le reste de leur détention ?

Je pense que oui. Je pense que c'est bénéfique par rapport au quotidien, c'est certain. Au quotidien, il y a beaucoup moins de tension. C'est dû au fait qu'ils sont moins enfermés, ils ne sont pas dans leur cellule et ils voient autre chose, ils font autre chose, l'esprit est ailleurs et dirigé vers autre chose donc, manifestement, après il y a moins de tension. Je pense qu'ils sont, pour la plupart, eux-mêmes conscients et c'est pour cela aussi qu'ils sont demandeurs de travail. Il n'y a pas que l'aspect financier, il y a des gens qui reçoivent de l'argent l'extérieur et qui sont demandeurs d'un poste de travail pour pouvoir s'évader par l'esprit. C'est pour faire autre chose que de penser à eux.

Et par rapport à ce partenariat public-privé, vous avez l'impression qu'il y a plus de contact entre la société civile extérieure et les détenus ?

Plus de contacts, je pense. Par le travail, ça c'est un fait puisqu'il y a des travailleurs de chez Sodexo, mais aussi par les quelques activités et formations supplémentaires dont Sodexo est partenaire et qu'il y a d'autres personnes sont invitées régulièrement à venir pour des activités particulières. Il y a 2,3 personnes qui sont autorisées à venir et tout cela engendre une plus grande proportion de personnes extérieures qui rentrent en contact avec les détenus.

Et vous voyez un effet à cela bénéfique pas ?

Je vois un effet dans le sens que... on va dire qu'ils se sentent moins parias. Ils se sentent moins bannis, je pense qu'ils se sentent fréquentables. La première idée qu'ils ont ce qu'ils ne le sont pas fréquentables. Il faut donc les réconcilier avec cette idée qu'ils ne sont pas comme les autres.

Et par rapport à vous-même, c'est vrai que c'est une prison où on salue facilement les détenus, vous imaginiez un tel fonctionnement ?

Je n'imaginai pas les choses autrement. Je ne me suis jamais posée la question. J'ai déjà entendu des gens qui trouvaient que c'était bizarre qu'on serre la main aux détenus mais pour moi c'est quelque chose d'évident. Je trouve que c'est cette réflexion qui est très bizarre. Pour moi, cela va de soi, je croise quelqu'un je lui dis bonjour, qui que ce soit.

Et justement par rapport à ses contacts, vous ne vous êtes jamais sentis en insécurité ?

Non jamais, c'est peut-être une pathologie chez moi (*rires*).

Et vous pensez qu'il y a un impact de ses contacts fréquents sur le personnel ?

D'abord, il y a un impact évident puisque une grande partie du personnel était réticente au départ. Mais je pense qu'au fil du temps, oui il y a une différence dans leur comportement, ils sont plus relax, malgré tout ce qu'on peut entendre de parfois contradictoires. Relax c'est peut-être pas le mot non plus idéal, mais ils sont plus dans un rapport qui se rapproche de la normale, ils ne sont pas toujours sur la défensive. Évidemment, moi je n'ai pas une énorme expérience mais l'idée que j'en ai et ce que j'ai entendu un peu à Andenne mais pas au niveau du cellulaire, c'est vrai qu'il y avait cette tension est être tout le temps dans la défensive. Ici, je ne le ressens pas. Ou en beaucoup plus petite proportion. Mais par contre, ils sont très, très, très sollicités. S'ils sont sur l'aile, ils ne savent pas rester un endroit sans qu'on vienne leur parler. C'est comme nous lorsqu'on se balade dans les ailes, on a plein de demandes qui arrivent. Peut-être qu'il y a une évolution d'ailleurs par rapport à ça parce que l'année passée, au début la prison, les détenus étaient plus sollicitant. Je trouve que, petit à petit, il y a quand même un équilibre qui s'installe. Mais bon, ils sont quand même demandeurs tout le temps.

Et vous pensez, mais c'est un peu un jugement de valeur, vous pensez que les détenus ont moins tendance à réfléchir par eux-mêmes et aller plus vers l'agent puisqu'ils en ont l'opportunité tout simplement ?

Non, je dirais non. Ou bien différemment. Peut-être que, parce que les questions pratiques se résolvent facilement, on arrive plus dans des questions je ne vais pas dire de fond mais plus profondes malgré tout par rapport à leurs histoires. Peut-être que l'agent n'est plus pris pour l'ouvreur et le fermeur de porte mais pris dans des rapports humains plus complexes. Maintenant, cela se passe peut-être ailleurs.

Est-ce que vous avez l'impression, en comparant avec d'autres prisons, ou même en partant de rien, qu'il y a ici une communauté de vie qui s'installe entre les détenus plus facilement qu'ailleurs ou, au contraire, plus difficilement ?

C'est difficile à dire. Peut-être pas au niveau de l'ensemble de l'établissement mais on a tout de même un équilibre qui s'installe dans certaines ailes, par moment. Les détenus parviennent à apprendre à se côtoyer, et un équilibre se crée. Parfois, on voit qu'il y a de l'entraide que tout se passe bien et ils nous le disent, mais parfois ça se passe beaucoup plus mal, par exemple quand des nouveaux arrivent, et on sent qu'un équilibre est rompu. Mais c'est aussi en fonction des agents qui parfois travaillent plus souvent sur une aile et qui font partie de cet équilibre, ou pas au final... Maintenant, au niveau de l'établissement, ce n'est pas quelque chose qui me frappe. Mais cela viendra peut-être. C'est encore un peu tôt... Il faudrait peut-être attendre, je ne sais pas moi, trois ans ou quatre. Il faut peut-être que des détenus restent plus longtemps. Je ne sais pas du tout comment cette dynamique peut s'installer.

Et donc, si j'ai bien compris ce que vous disiez, il existe une espèce d'équilibre dans lequel intervient également le personnel surveillant ?

Oui, tout à fait. Cela dépend de la personnalité de chacun et du fait que cela fonctionne entre l'un ou l'autre, ou que justement il n'y ait aucune alchimie.

Et maintenant si on vous donnait la possibilité de changer des choses dans la prison, qu'est-ce que vous changeriez ?

Dans le domaine des possibles ou... ? (*Rires*).

Ah oui, disons dans tout ce que vous voulez, sortons des carcans ! (*rires*)

Et bien d'abord, je fournirais plus de travail. Je ferais un travail plus dynamique au niveau des ateliers.

Ah oui et d'ailleurs j'ai oublié de demander mais ce qui manque pour qu'il y ait plus de travail ici davantage d'entreprises qui viennent s'implanter ?

Oui, il manque des entrepreneurs qui viendraient ici.

Mais pourtant c'est de la main-d'œuvre pas chère ?

Oui, oui, oui mais d'abord il y a des contraintes. Et puis il faut une volonté de production dans une période de crise qui sévit même à l'extérieur. En plus, ce n'est pas un système que tout le monde connaît. Il y a des entrepreneurs qui ont le réflexe d'aller vers des ateliers protégés, mais qui ne connaissent pas toujours la possibilité ou l'existence travail en prison. Et puis c'est assez restreint comme possibilité du travail en lui-même. Il y a beaucoup de contraintes qu'il faut prendre en compte. Et enfin, il y a peut-être beaucoup de gens qui seraient intéressés mais qui ne sont pas au courant et là il faudrait une plus grande dynamique dans la recherche des entrepreneurs. Il faudrait les mettre au courant, une proactivité il faudrait penser la représentation et aller chercher les gens comme une entreprise privée, ce qui est loin d'être le cas. Et là, il y a certainement des choses à faire.

Oui parce que je me demandais, même à titre personnel, pourquoi cela n'intéressait pas plus de gens puisque c'est de la main d'œuvre pas chère et qui ne nécessite pas d'importation longue distance...

Il faudrait du démarchage. C'est le « Méso » maintenant qui s'en charge. C'est personnel mais je pense qu'ils travaillent comme des fonctionnaires. Sans vouloir jeter la pierre. Mais il y a quand même une mentalité qui devrait être changée. Je pense qu'il n'y a pas cette... traditionnellement, l'État ne va pas les solliciter. Je pense qu'ils le font, qu'ils font un effort pour améliorer les choses mais ce n'est pas assez. Il faudrait beaucoup plus.

Je vous avais interrompu mais par rapport au projet, donc il y avait le travail, mais quoi d'autre ?

Moi je verrais plus de fluidité entre les détenus et le service psychosocial. Je verrais moins de barrières. Les détenus qui voudraient aller voir quelqu'un le pourraient plus facilement. Cette idée, c'est difficile à expliquer, mais il y a vraiment une barrière quand le détenu veut aller au SPS c'est : « Je fais un rapport, j'attends qu'on réponde, j'attends qu'on me reçoive, etc. ». Cela devrait être comme nous. Ça serait avoir cette façon de faire l'extérieur à ce niveau-là. Alors quelque chose que j'aimerais vraiment, vraiment beaucoup c'est pouvoir téléphoner aux détenus en cellule. Je pense que l'on gagnerait un temps dingue et que le rapport serait beaucoup plus humain et direct.

Et qu'est-ce qui bloque à ce niveau-là ?

J'ai posé la question et on m'a dit qu'on allait y réfléchir. Il doit avoir moyen, il faudrait que je remette la question sur le tapis. Parce que le rapport, lorsque l'on a verbalement, c'est quand même beaucoup plus facile. Pour résoudre plein de problèmes, ça irait beaucoup plus vite.

Et j'ai remarqué que plusieurs fois vous parliez en disant « comme à l'extérieur » ou en faisant référence à la normale. C'est quelque chose que vous conscientisez au quotidien, de rendre le rapport le plus normal possible ?

Oui, moi je trouve que c'est important. C'est important d'essayer que ce soit le plus la même chose possible puisque le but c'est quand même qu'il fonctionne de manière efficace une fois à l'extérieur. On les maintient quand même dans des conditions qui ne sont pas les mêmes qu'à l'extérieur donc pour moi l'idéal ce serait quand même de reproduire un maximum les conditions de leur vie d'après, c'est-à-dire une vie à l'extérieur. Il faut qu'il y ait des murs, fatalement puisqu'on ne peut pas faire autrement. Il faudrait cependant que dans ses murs et des conditions de vie qui soient comme celles dehors. Pour moi, la prison ce serait une enceinte avec des petits bâtiments par-ci, par-là, plutôt comme des petites villas autonomes. Ça serait un village, comme un village.

Il est déjà trente donc, si vous n'avez rien à ajouter...

Pas dans l'immédiat en tout cas (*rires*).

Alors, merci beaucoup !

Mais, pour commencer est-ce que vous pourriez m'expliquer votre rôle concret au sein de la prison de Marche et alors peut-être aussi ce que vous avez fait précédemment ?

J'ai toujours exercé la fonction de directrice. Ici de manière particulière à Marche je suis responsable du service greffe et du SAD. Sinon, comme dans les autres prisons, je gère des dossiers détenus et la vie quotidienne qui est rythmée par le disciplinaire, des pièces à signifier

aux détenus et ponctuellement devoir gérer l'une ou l'autre chose qui ne ressortent pas de mes domaines de prédilection mais bon voilà s'il y a quelque chose en urgence.

Et vous étiez dans quels établissements avant ?

J'ai travaillé à Mons, Namur, Andenne. A chaque fois j'ai eu cette fonction-là avec à chaque fois un volet gestion dossier détenus, la vie carcérale et une matière annexe. J'ai été amenée à gérer l'équipe SPS, le service d'aide aux détenus, les formations...

Et vous êtes arrivée à quel moment du projet à Marche ?

Je suis arrivée... ben sur la fin. Donc je suis arrivée en septembre et les premiers détenus arrivaient au mois de novembre.

Et pour quelles raisons avez-vous décidé d'intégrer ce projet alors ?

Parce que c'est un nouveau projet, pour des raisons d'ordre privé (c'est plus près de chez moi), que l'établissement d'Andenne ne me convenait plus et voilà donc c'était l'occasion de voir autre chose.

Et vous aviez des attentes par rapport à l'ouverture de cette prison, par rapport au fonctionnement de détention ou autre chose ?

C'est vrai que cela correspond à ce qu'on m'avait expliqué dans les grandes lignes au départ. C'est un système où le détenu est acteur de sa détention, concevoir les choses d'une autre manière que la manière traditionnelle où le détenu doit toujours montrer patte blanche pour arriver à quelque chose. Ici, c'est le concept inverse. Et remettre le détenu au centre de sa détention mais dans la mesure du possible. Voilà, ici on a beau mettre l'accent sur le détenu-acteur, il y a X choses qui font que c'est de l'assistanat. C'est lié au système carcéral.

Et donc dans le concret, cela diffère réellement de ce que vous avez vu dans d'autres établissements ?

Oui, oui.

Et par rapport à vos attributions (greffe et SAD) est-ce qu'il y a de grandes différences entre Marche et d'autres établissements ?

Non. Je dirais qu'ici les différents services- et donc je vais au-delà du greffe- sont plus réceptifs à ce qu'on leur renvoie et en tout cas ne sont pas réfractaires à la collaboration, à entendre les critiques venant du cellulaire. Alors est-ce que c'est parce que c'est une autre mentalité ? Parce que le système est nouveau ? Parce qu'en effet la moitié de l'équipe n'y connaissait rien avant, cette ouverture d'esprit quand on débarque. Je dirais que voilà ça c'est vraiment la différence. Même si ce n'est jamais agréable d'entendre une critique, et bien eux ils l'entendent. Il y a une volonté de fonctionner autrement. Bon, je pense que l'un des impacts c'est que nous, dans la mesure du possible, et bien on va dans le cellulaire et on va à la rencontre des détenus. Du coup si les différents services nous disent que ce n'est pas possible nous on leur dit « Ecoutez, nous on le fait bien ». Donc, voilà est-ce qu'il y a un terme d'exemple qu'on renvoie ?

Est-ce que vous avez l'impression de pouvoir faire davantage de projets ici, au niveau du SAD par exemple, ou du moins est-ce qu'il y a moins de barrières ?

Non, je n'ai pas l'impression. La difficulté du SAD c'est que c'est une nouveauté pour eux de travailler en détention. Et donc des fois il y a des freins parce qu'ils ne connaissent pas. Il faut le temps que les gens prennent leurs marques. Sinon, ils adhèrent à la manière de fonctionner. Et ils mettent en place des projets avec le détenu, pour le détenu. Et je dirais que pour le moment on n'est pas parasité avec le « détenu versus agent ». Il n'y a pas cette rivalité. Et même au niveau des intervenants, il n'y a pas ça. Bien entendu, il peut ponctuellement avoir l'effet pervers inverse que parfois les intervenants du SAD deviennent porte-paroles du détenu et se positionnent contre les membres du personnel. C'est très caricatural ici, ce n'est pas à ce point-là hein mais bon ça pose quand même problème parce que cela reste des collaborateurs même extérieurs. Ce sont des professionnels qui viennent travailler dans la prison dont les bureaux sont ici et cela ne sert à rien de cliver les choses. Là c'est difficile de mettre en place des projets parce que les agents n'ont plus envie d'être à l'écoute de l'autre et d'entendre ce que l'autre demande parce qu'il estime que l'autre les considère quand même comme une bande de fachos. Ici, on n'a pas ça. Maintenant, il faudrait refaire le point dans cinq ans. Dans quelques années on pourra dire « ça c'est la mentalité de Marche ». Je trouve que les choses sont toujours en construction.

Ah oui ? Et vous estimez qu'on n'est pas alors dans une routine ?

Non, voilà les choses se mettent encore en place pour le moment et on doit être vigilants encore aujourd'hui à la direction que l'on prend et aux choix que l'on fait parce que cela peut forger une mentalité qui peut ne pas correspondre au projet.

Et euh par rapport aux dossiers que vous gérez vous avez le sentiment que Marche leur convient ou vous voyez parfois des détenus qui se sentent mal ici ?

Oui certains sont demandeurs de quitter l'établissement, certains sont déjà partis et d'autres m'ont déjà demandé leur transfert parce que cela ne leur convient pas. Soit parce que ce sont des détenus, des vieux détenus et qui sont habitués au vieux canevas et donc c'est trop différent ici, ou alors eux sont passés à autre chose et côtoyer des jeunes détenus les renvoie au fait qu'ils n'ont pas évolué, en tout cas dans les faits ils sont toujours incarcérés mais mentalement cela les ramène en arrière. Puis il y en a qui ne sont pas faits pour autant d'autonomie. Soit c'est une question de maturité ou il y en a qui n'arrive pas à gérer ça soit parce que sont des oiseaux pour le chat et donc ça n'ira jamais pour eux, ou au contraire il y en a qui permet de développer toutes leurs magouilles et ça ne va pas.

Et vous parliez d'autonomie, mais vous avez l'impression que ça se ressent dans quoi ?

Je trouve qu'au début cela se ressent fort parce qu'au début ils vont écrire, s'inscrire à des activités, etc. Mais quand des choses ne se concrétisent pas soit au niveau du dossier, des investigations qui n'ont pas abouti, ou s'ils n'ont pas pu commencer à travailler, donc quelque chose qui fait que leurs journées ne sont pas remplies, je ne vais pas dire qu'ils se désinvestissent mais leurs journées deviennent routinières. Autant cela peut avoir du sens de se dire « ben voilà, j'ai l'opportunité d'organiser ma semaine autour de diverses activités qui peuvent être purement occupationnelles, comme purement intellectuelles », si à côté de ça ce n'est pas porter par un travail ou un projet de réinsertion qu'il porte, ces occupations et cette facilité de mouvements qu'on leur offre sonnent creux.

Et au niveau du travail et des activités le bilan de Marche ça serait quoi aujourd'hui ?

Le gros point noir c'est le travail. Il n'y a pas assez de travail. Parce que ceux qui demandent de venir à Marche, ils imaginent prison de réinsertion. Mais ça reste une prison du coup ça ne va pas aller comme ça, du jour au lendemain, cela va nécessiter un travail de leur part. S'ils contestent les faits ou les nient, ça n'avancera pas. Ici, ils se disent « prison de réinsertion », donc ils sont très déçus, mais ils le sont aussi par rapport au travail. Certains ont lâché un boulot dans une autre prison en se disant qu'à Marche ils trouveront et en plus qu'ils auront d'autres occupations qu'ils pourront combiner à autre chose.

Donc il y a certaines personnes qui arrivent et qui sont un peu déçus et frustrés ?

A la limite c'est comme si nous on était au chômage, sans possibilité de travail et sans argent, mais à côté de ça on peut aller courir tous les jours, aller à toutes les séances de cinéma gratuitement, mais à un moment ça sonne creux. On est peut-être contents, mais passé le stade occupationnel...

Et quand un détenu demande de venir à Marche vous avez l'impression qu'ils savent pourquoi ils viennent ou qu'ils demandent un établissement comme un autre ?

Certains savent, d'autres en ont marre et veulent changer. Certains réellement c'est pour commencer une formation.

C'est quand même connu donc que Marche c'est un peu différent ?

Oui, tout à fait. Maintenant ce qui n'est pas diffusé c'est qu'il n'y a pas de travail et que les formations pareil, enfin le système évolue et se met en place et il y a déjà pas mal de choses mais cela prend du temps. Et donc détenus l'entendent et disent que c'est bien, propre et que les agents sont polies et respectueux mais à un moment on tourne en rond.

Oui, je vois que l'heure tourne, une dernière question. Est-ce que vous avez l'impression, et ici c'est purement objectif car je sais que c'est impossible à quantifier, que le détenu est plus responsabilisé que dans les autres établissements ?

Plus responsabilisé je ne sais pas. J'ai l'impression que celui qui a envie de réfléchir sur sa détention, sur sa vie en a l'opportunité car certaines sources de stress de sont plus là. Par exemple, aller à sa douche ben les douches sont là. Il y a quelque chose d'apaisant dans l'établissement qui peut susciter chez le détenu à un moment d'arrêter d'être dans la victimisation. Chez certains ça peut susciter ça. Si cela aboutit à plus de responsabilisation, ça je ne sais pas. Je pense qu'il y en a, ils arrivent, ils savent ce qu'ils doivent faire et d'autres ne le sauront jamais. Et donc voilà celui qui en a envie sera peut-être aiguillé par des agents, par un intervenant du SAD, par un membre de la direction qui, d'une manière un peu comportementaliste, va lui dire « ben voilà ça sera comme ça », et certains vont mordre dedans et d'autres faudra tout leur dire. Mais j'ai l'impression que la détention avec certains aspects négatifs qui ne sont pas présents ici peut donner l'occasion à certains de ne plus être envahis par un sentiment de haine, de révolte et de se sentir exclusivement victime du système. Et ça certains détenus me l'ont déjà dit : « Il y a trois ans d'ici j'avais des raisons de faire ce que j'ai fait » et maintenant c'est davantage : « Oui, c'est peut-être normal que les choses en soient arrivées là et j'aurais dû ou pu gérer les choses différemment ». Cela permet d'aborder les choses différemment et de revenir sur son propre parcours, et ça ce n'est pas toujours le cas dans d'autres prisons. Maintenant, ce n'est pas forcément lié à la nouveauté de l'infrastructure. Prenez la prison de Namur qui est une petite structure et quand j'y étais il y avait une autre

dynamique, c'est lié aussi à la mentalité de la prison et à ce que les membres du personnel amènent. Certains ne voulaient d'ailleurs absolument pas quitter Namur alors que c'est plus qu'un taudis. Mais il y avait ce côté humain qui était présent.

Donc cela ne fait pas tout la modernité ?

Ah non, non. A Namur des détenus pleuraient parce qu'ils devaient aller à Andenne. Et quand je suis allée à Andenne, c'est des détenus étaient révoltés d'être là. Alors qu'à Andenne il y a un confort qui n'est pas présent à Namur, par exemple. Ici on a un outil qui permet ça parce que je pense qu'on le veut bien aussi. Mais on a pu commencer à zéro aussi ici. Mais nous on est là à prendre le détenu comme un interlocuteur, comme le personnel. Voilà, c'est parce que nous on est dans ce trip-là. Mais j'ai des collègues qui ne comprennent pas ça. Et on aurait pu arriver ici avec une autre philosophie de travail.

Et c'est fou de se dire que vous êtes tous sur la même longueur de d'ondes. Mais c'est peut-être aussi parce que les choses se sont faites petit à petit avec cette équipe...

Voilà, et cela conforte mon choix car quand je suis venue ici je n'étais pas sûre à 100%. J'avais envie parce que c'était nouveau et que j'avais déjà fait plusieurs établissements et que je voulais changer. C'est une nouvelle structure, une autre mentalité. Et puis on doit s'adapter, on ne peut pas demander aux autres de changer car on arrive. C'est à chaque fois un gros travail d'adaptation. Donc je n'étais pas dans un premier temps super emballée d'arriver dans un tout nouvel environnement. J'ai eu un contact avec le chef d'établissement que je ne connaissais pas du tout et d'emblée il m'a expliqué le projet, et ça a fait écho. Cela a confirmé mon choix et à ce moment-là, j'ai posé ma candidature. Maintenant je n'étais pas sûre à 100%.

Mais cela parlait à vos valeurs de base de ce que doit être la détention ?

Oui bien sûr, tout à fait.

Merci beaucoup, c'est génial.

Bon, tout d'abord pour resituer, est-ce que vous pourriez me dire quels emplois vous avez eu avant, dans quels établissements ?

Les emplois en général ou seulement dans les prisons ?

Oh, on va dire seulement dans les prisons parce que je me doute que votre palmarès est long (*rires*).

J'ai commencé à Lantin en 96 pendant quelques mois. Puis j'ai été à Saint-Gilles pendant six mois. Ensuite, je suis arrivé à Forest jusqu'en 2001. Fin 2001, je suis passé à Nivelles. J'ai beaucoup bougé parce qu'on essaie de se rapprocher de chez soi. Je suis resté jusqu'en fin 2003 puis j'ai pris mon grade de chef de quartier. Je suis retourné à Forest jusqu'en 2005 et puis Nivelles jusqu'en 2012.

Et par rapport à l'ouverture ici alors vous êtes arrivés à quel moment ?

Et bien à l'ouverture. Un mois avant l'ouverture.

Et donc vous êtes revenus par ici parce que c'était votre région ou par ce que... ?

Non, non. C'était pour le projet puisque je me suis même éloignée de chez moi. Je me suis éloigné alors qu'à Nivelles j'étais à plusieurs kilomètres de moins de chez moi.

Donc c'est plutôt un sacrifice à ce niveau-là alors ?

Non pas du tout. J'avais très envie d'ouvrir une prison. Je voulais voir ça au moins une fois dans ma carrière.

Et donc avant d'arriver si vous aviez une idée de comment allait être le régime de détention ?

J'avais eu des informations par Monsieur de Thier et donc je connaissais le régime.

Et dont vous saviez que ça allait être un peu différent d'ailleurs ?

Oui, bien sûr je n'avais quand même une vague idée. Je savais que le projet dans la tête de la direction était de faire quelque chose de différent.

Et ça vous plaisait cette idée ?

Oui, bien sûr. Et même beaucoup.

Et donc maintenant vous êtes là depuis un an et mis en va dire. Est-ce que on peut dire que cela correspond à vos attentes ?

Oui et je remarque même que je n'avais pas tort. C'est plutôt un bilan positif pour le moment.

Et, à votre niveau est dans votre boulot à voix quotidien, comment vous définiriez la spécificité de cette prison ? Question est vraiment spécifique à Marche-en-Famenne ?

Le fait qu'ils soient moins enfermés, et donc les contacts par définition sont plus courtois de par le régime qui a été mis en place.

Et donc vous avez beaucoup plus de contacts avec les détenus ?

Non moi je suis beaucoup dans mon bureau. Je n'ai pas beaucoup de contacts directs les détenus. Mais quand les contacts ils sont très corrects. On n'est pas du tout là ici pour sanctionner. Dans les autres prisons on est surtout là pour être répressif mais nous ici c'est moi répressif. On a un contact sur la durée, ce qui n'est pas plus mal.

Et votre gestion du personnel est différente dans cette prison si ?

Non, là je dirais qu'au niveau de la gestion du personnel c'est la même chose.

Et vous pensez que, de manière générale, le personnel de surveillance à l'air satisfait du système de détention ?

Les nouveaux agents, oui. Les anciens, je dirais un peu moins. Pas mal d'anciens se sont bien adaptés mais je dirais quand même que pour les anciens c'est plus difficile. Une fois qu'on a vu le système ailleurs salaires très difficile accepter le système ici. Ils critiquent surtout le fait que les détenus soient trop libres à leur goût parce que dans l'ancienne mentalité ce sont des saloperies qu'il faut isoler. Et ces gens-là dans la majorité se sont rendus compte qu'ils avaient tort et ce qui ne change pas d'avis repartent, c'est bien simple.

Il y en a beaucoup d'après vous qui reparte pour ces raisons ?

Assez peu, voire très peu.

Et ils ont un problème surtout par rapport à cette circulation fluide où c'est aussi par rapport aux activités, etc. ?

C'est d'abord au niveau de la liberté de mouvement. Ça les dépasse que des détenus puissent bouger autant. Mais ça c'est parce qu'ils ont des habitudes qui viennent d'ailleurs et quand on a fait 20 ans dans le même système il est difficile de voir les choses autrement.

Et comment ça se passe les contacts entre le personnel et les détenus ?

Ça se passe bien. Il y a très peu d'agressions, il y a très peu de violence et donc à ce niveau-là ça fonctionne. Oui certains campeurs mais il y en a qui auront toujours peur de toute façon. Il y en a qui, à partir du moment où ils sont en contact avec des détenus. Ils auront peur. Moi je trouve que les contacts sont nettement meilleurs qu'ailleurs.

Et vous avez le sentiment d'être dans un projet différent ? Vous le sentez ?

Oui il y a plein d'éléments au quotidien qui nous rappelle qu'on est dans quelque chose de différent. Et moi j'y crois fond, vraiment. Et il y a sans doute pas mal de personnes qui aimeraient le saccager mais moi je me battrais jusqu'au bout.

Ah oui donc pour vous c'est vraiment au niveau de l'idéologie ?

Avec le bilan qui est celui de la prison actuellement on ne peut qu'y voir du positif. On ne peut que croire à ce projet, même si tout n'est pas toujours parfait.

Et vous pensez qu'il y a beaucoup d'agents qui pensent comme vous, et qui voit cette prison comme un vrai cheval de bataille ?

Je t'avoue que je ne sais pas ce que les gens pensent. Mais s'il faut une preuve qu'ils y croient c'est que si les agents le voulaient, ils pourraient saboter ce projet. Il pourrait décider demain de tout saccager et de montrer à la face du monde que ça ne fonctionne pas. Mais ils ne le font pas... donc je prends ça pour une croyance quand même que ce système apporte quelque chose. Mais c'est autant pour eux, oui pour le projet en lui-même, mais aussi pour le personnel lui-même qui a quand même ici un certain confort de travail.

Et par rapport aux infrastructures, purement à l'architecture, c'est très différent de ce que vous avez connu avant ?

Oui c'est très différent de ce que j'ai pu connaître par le passé. Il n'y a pas photo par rapport aux autres prisons il n'y a pas photo surtout quand on pense à Saint-Gilles ou à Forest dans lesquelles j'ai travaillé. Le cadre de travail est nettement moins agressif. En fait on peut dire que le cadre de travail comme il est plus beau et plus agréable, cela engendre une certaine paix et un certain calme au sein du personnel et des détenus.

J'ai entendu dans des bruits de couloir que certains estimaient que comme les détenus « sont plus libres », alors le personnel surveillant se sent plus libre également et peut demander davantage de choses et en demandent toujours plus. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Non moi je ne sens pas du tout ça. Je ne sens pas ça du tout comme ça.

On m'a dit qu'il y avait ici moins de rapports disciplinaires par jour

Oui, on a une moyenne de trois par jour. À Nivelles pour une prison où il y avait 240 détenus on avait une moyenne de six rapports par jour.

Et comment pourrait-on expliquer cette moyenne, ce ratio assez bas ?

D'abord, il y a beaucoup de jeunes ici qui n'ont pas vraiment appris encore à travailler le disciplinaire et qui font des rapports pour un oui ou pour un non. Ils font des rapports de façon vraiment systématique. Moi je trouve qu'il ne faut pas faire de rapports pour tous. Je pense qu'il faut d'abord savoir gérer des rapports humains sans passer par ce genre de procédé, parfois même pour des faits qui ne sont pas des infractions. Là, du coup on arrive carrément dans le non-respect des consignes, mais ça c'est autre chose. Mais à côté de ça il y a aussi moins de tension et d'agressivité comme je le disais donc sans doute moins de choses à faire passer aux disciplinaires. Mais je pense aussi qu'un certain nombre de choses se règle sur les ailes parce que justement le personnel a plus de contact avec les détenus. Et je pense qu'un désavantage de ses contacts c'est de pouvoir régler les choses normalement, enfin je veux dire en tout cas sans devoir toujours passer par quelque chose d'extérieur genre la direction aux disciplinaires.

Et vous pensez que, par rapport à d'autres établissements, il y a aussi ici une communauté de vie qui se forme entre détenus ?

Ça dépend, ça dépend de pas mal de choses. Ça dépend déjà des mentalités. En tout cas ce qui est sûr c'est que il faut bien surveiller les préaux parce que les bandes qui se forment sont pas toujours positives. Comme ils sont facilement au préau c'est là qu'il faut faire attention. Maintenant, c'est vrai qu'il y a des amitiés qui se lient et qui font des trucs ensemble qu'il ne pourrait jamais faire dans une autre prison. Mais cela oblige donc être plus vigilant à ce niveau. Oui, je pense qu'on doit être plus vigilants à la circulation des détenus que dans les autres prisons. Mais voilà, chaque prison a ses spécificités, il ne faut pas croire que marche est totalement différent non plus. Les agents ils sont là aussi pour s'adapter. Et ceux qui ne s'adaptent pas parce que Marche est trop différent, il ne vaut mieux pas qu'ils restent, dans l'intérêt de tous.

La surveillance n'est quand même pas la même qu'ailleurs alors ?

Ah non ! Elle est plus active qu'ailleurs. Ailleurs, ils sont enfermés derrière leur porte et ça c'est une énorme différence. Ça peut sembler une bête petite différence technique mais dans les faits c'est vrai que ça demande tout à fait autre chose de la part du personnel. Mais moi j'avoue que je suis arrivée en tant qu'AP et je le suis toujours et donc mes contacts sont assez restreints.

Et tout ce qui est dispositif caméra est quand même plus important qu'ailleurs ?

Oui, il y en a évidemment beaucoup plus que c'est une prison très moderne et récente.

Est-ce que vous le ressentez cela au quotidien dans votre façon de travailler ?

Non. Je vois ça plutôt comme un outil pour nous défendre nous et pouvoir justifier après coup de ce qu'il s'est passé. Cela permet de justifier les sanctions que l'on met où les interventions. Moi en tout cas je ne sens pas la présence des caméras. C'est vraiment dans l'après coup.

Vous ne vous dites pas que vous sentez plus en sécurité parce qu'il y a des caméras ?

Si parce que je sais qu'elles sont là en cas de problème mais elle me perturbe en tout cas pas. Je pense à nouveau que le travail elle-même avec ou sans les caméras et que se reposer sur le dispositif technique serait relativement. Je ne peux pas parler au nom des autres et des détenus, mais je pense que cette sécurité on ne la vit pas vraiment au quotidien. On sait qu'elle est là quand on n'y pense mais dans nos mouvements chaque jour, cela reste vraiment invisible.

Et alors par rapport aux entreprises privées qui circulent ici, qu'elle est tout simplement votre vision de ceci ?

Moi je trouve que c'est plutôt positif. Ça m'aide moi personnellement dans mon travail parce que tous les problèmes techniques, électriques, chauffage ses réglés en un claquement de doigt. Ils vont régler ça directement et trouver une solution. Ils ont dû un peu au début s'adapter par rapport au contact avec les détenus mais maintenant ça fait un an et demi que ça tourne et se sont bien habitués.

C'est vrai que ça salarie de bien fonctionnait... mais si vous deviez pointer un ou deux éléments qui fonctionnent moins ce seraient lesquels?

Moi je changerai la mixité.

Il en faudrait plus ou pas du tout ?

Pas du tout. J'en ai déjà parlé à Monsieur de Thiers, mais moi je n'y croyais pas dès le départ. Et les événements me donnent raison. Ce trop de travail pour très peu au final de positif dans le concret. C'est trop de tracas et trop de tensions à cause de ça.

Et il y a eu déjà des incidents ?

Pas encore, non.

Mais vous avez l'air de dire que ça pourrait arriver...

Non, pas du tout, pas forcément. Mais disons que les femmes sont assez manipulatrices et que ça ne se passe pas toujours bien à ce niveau-là. Je vais devoir y aller, je suis désolé !

Ah non, pas de problème. Mais donc vous ne changeriez rien à part la mixité ?

Je pense qu'il est encore un peu tôt pour pouvoir vraiment faire un bilan de la prison. Elle démarre encore et les choses s'installent. Je pense qu'il faut attendre encore pour pouvoir vraiment se prononcer. Moi, en tout cas, j'espère que ça va perdurer parce que je trouve que l'on s'en sort bien. Même pendant les grèves, même lorsqu'on a des petits incidents, les choses se rétablissent.

Et donc encore une dernière petite question : est-ce que vous avez l'impression que ici, par rapport aux autres établissements, les détenus ont plus de choix à faire par jour ?

Oui, et ils sont beaucoup plus autonomes. C'est un peu le but du jeu ici, c'est de les responsabiliser. Et ils n'ont pas été habitués à cela parce qu'ailleurs leur demande tout : on leur demande s'ils veulent sortir, s'il au préau, s'ils veulent une douche. Ils dépendent toujours de

quelqu'un. Ici, c'est différent, ils choisissent eux-mêmes et agissent directement en fonction de leur choix.

Vous vous dites au quotidien que la responsabilisation est importante ?

Ça fait partie de la réinsertion, ça en fait partie.

Et vous voyez et vous voyez alors si je comprends bien ce projet de la prison de Marche-en-Famenne comme une continuité dans la réinsertion ?

Oui, c'est tout à fait ça. C'est leur apprendre à accepter leur soustraction au monde extérieur d'une autre façon sans péter un plomb comme ça arrive ailleurs. Et à apprendre à faire les choses comme il le ferait à l'extérieur, tout simplement. C'est savoir demander quand il faut, attendre quand il faut, choisir quand il faut aussi.

Super, je vais vous libérez maintenant alors parce que le temps passe.

Est-ce que, pour rentrer dans le bain, vous accepteriez d'expliquer votre fonction, votre rôle au sein de la prison ?

C'est compliqué. Mon titre à la prison de Marche c'est directrice de la détention. Mais pour l'administration c'est conseiller-adjoint du directeur. Ça c'est le titre officiel. Donc en gros mon quotidien d'assurer une supervision de tout ce qui est détention. C'est la mise en place de règles au quotidien donc on a balisé avec le règlement d'ordre intérieur avec toute l'équipe qui s'occupe du régime. Après cela, une fois que les détenus sont arrivés, ben moi je ne gère pas personnellement de dossiers détenus si ce n'est, parce que cela prend beaucoup de temps, la gestion des détenus un peu particuliers car placés sous régime de détention décidé par le directeur général au moment de leur arrivée ou les cas un peu spécifiques comme les gros antécédents d'évasion et les personnes plus à risques.

(Pause)

Sinon on commence la journée par le briefing et on répond à toutes les questions qui pourraient se poser sur l'organisation de la détention et alors j'organise et je coordonne tout ce qui devrait dépendre du régime détenus, je suis le point de contact pour tout ce qui est greffe, activités pour les détenus, ... Les collègues gèrent au quotidien et moi c'est plus une vision stratégique, si on peut employer ce terme.

Et est-ce que vous aviez déjà ce poste dans une autre prison ?

Pas institutionnalisé en tant que tel mais après j'ai pris de plus en plus de responsabilités dans ce domaine lorsque j'étais à Andenne. Puis j'ai travaillé aussi comme chef du personnel et j'ai dû prendre les fonctions de chef d'établissement. Voilà. Et ça c'était à Andenne.

Et à part Marche et Andenne, il y a eu d'autres établissements ?

Non, uniquement ceux-là.

Ok. Et, par rapport à l'ouverture de Marche, vous êtes arrivée à quel moment ?

Alors moi en mai 2013. Six mois avant l'ouverture.

Et donc l'équipe était à peine constituée à ce moment ?

Il y a avait déjà le chef d'établissement et deux autres membres de l'équipe, et moi j'ai pris la place de quelqu'un qui partait en congé maternité.

Et comment vous êtes arrivés alors dans cette équipe ?

Alors ça je l'ai demandé. Il y avait une annonce pour le poste et je l'ai demandé. J'avais envie d'être mutée, où que ce soit d'ailleurs, et j'ai montré mon intérêt pour Marche. Et j'ai été désignée. A l'époque il y avait déjà un cadre de directeurs qui était établi. Voilà, mon...ma fonction de l'époque a convenu à l'administration et ça collait avec le cadre.

Et ce qui vous a plu c'est parce que c'est un nouvel établissement ou c'était pour changer juste ?

J'avais besoin de changement, ça c'est certain. J'étais depuis mai 2004 à Andenne dans une prison assez lourde et avec des remises en question depuis quelque temps qui étaient assez dure. Devoir prendre les fonctions dans un cadre pas forcément agréable, voilà j'avais fait mon temps. Surtout que les directeurs normalement tournent beaucoup plus que ça. Et j'avais besoin de voir autre chose, de m'ouvrir un peu l'esprit pour ne pas tourner en boucle. Et aussi j'avais déjà travaillé avec monsieur de Thier à Andenne avant qu'il ne parte pour Marneffe, et c'était quelqu'un avec qui j'ai beaucoup aimé travaillé.

Donc quand vous êtes arrivée vous saviez que Marche allait avoir un système de détention un peu différent ?

Oui, oui.

Et cela vous a plu ?

Oui et mon choix faisait partie de cela parce que je venais d'Andenne où, suite à une émeute quand même assez importante, tout était fermé et je trouvais cela préjudiciable pour les détenus qui n'ont pas tous été actifs ou meneurs dans cela. Et là cela a été vraiment été un combat difficile contre le personnel et les syndicats d'apporter de nouveau un peu de souplesse dans le régime. Et ça a été un événement grave, avec des conséquences très grave donc c'était très difficile de faire accepter au personnel de redonner un peu de confiance en en régime un peu plus ouvert. Et donc ici c'était très différent, on a carrément pris le contre-pied de ça. Et donc c'était sortir de cela, de voir toujours des cellules fermées et aussi d'avoir une grande partie du personnel qui était nouveau et qui n'avait jamais connu autre chose avant.

Et donc par rapport au projet ici de manière globale, vous avez l'impression d'avoir pu donner votre avis ? Vous avez l'impression d'avoir pu justement donner vos idées en opposition peut-être par rapport à ce que vous aviez connu à Andenne ?

Oui mais il faut savoir que le cadre général était déjà bien établi. Monsieur de Thier avait une idée déjà bien claire ce qu'il voulait faire, madame Biral avait déjà mis sur papier beaucoup de choses donc moi quand je suis arrivée les grands projets étaient déjà bien clairs. Je me suis plutôt intégrée au projet. Maintenant, dans la mise en forme là on a pu vraiment y travailler et le modeler. On a fait avec les contraintes diverses et, oui, dans le concret on a eu notre part. Entre

l'idée qui était quelque chose de très large et son application concrète avec les contraintes du milieu carcéral, il y a une marge.

Et vous avez eu l'impression parfois d'avoir des obstacles devant vous, que ce soit au niveau politique ou plus proche ?

Non, à ce niveau-là non. Mais le personnel que je connaissais pour certains depuis Andenne, faisait part de leur craintes, en tout cas de leurs appréhensions face à l'inconnu. Ils n'étaient pas tous convaincus mais avaient envie d'essayer l'expérience. On n'a pas eu un obstacle en tant que tel mais il a fallu bien expliquer pour se sentir accompagnés dans le projet. Au niveau de l'administration, ils ont soulevé l'un ou l'autre point. Mais quand on se défendait, ça allait. Et ce n'était pas une remise en question globale du projet mais plutôt des points précis dont on devait tenir compte. On a plutôt eu les coudées franches sur ce point, on était étonnés. Non s'il y a dû avoir un obstacle c'est plutôt par rapport au personnel qui avait des appréhensions, mais voilà c'était plutôt des craintes. C'était plutôt en termes d'accompagnement qu'autre chose.

Et donc votre cadre d'action c'est la loi de principes ?

Voilà, c'est bien ça.

Et donc tant que vous restiez dans ce cadre, il n'y avait pas de problème ?

Exactement. On est restés bien fidèle à la loi de principes tout en permettant que la prison soit ouverte. Parce que, dans les autres prisons, il existe une zone d'observation. Ici, c'est l'inverse, on donne tout au détenu dès son arrivée sauf ceux qui arrivent sous sanction par une décision de l'administration, mais ça c'est encore autre chose. Mais en tout cas, pour la majorité des détenus, ils arrivent avec toute la confiance et ils perdent des choses s'il y a de gros soucis, mais en tout cas c'est la même chose pour tous les détenus.

Et pour vous c'est là vraiment la différence, la spécificité de Marche s'il fallait en choisir une ?

Oui, tout à fait. C'est l'ouverture dans toute la prison. D'habitude il y a une aile ouverte au maximum dans tout un établissement qui est fermé. Mais ici on a décidé de tout ouvrir, dans tout l'établissement.

Et vous avez l'impression que ça a une influence directement sur les détenus ?

Beaucoup. Déjà, quand ils sont arrivés au début, on les a reçus à plusieurs directeurs et membres de personnel, et eux étaient par groupe de dix, ils ont d'ailleurs été tout déstabilisés parce que d'habitude c'est un à un mais nous on avait évidemment trop d'arrivées par jour. C'est donc déjà une dynamique de communication qu'ils ne connaissent pas ailleurs. Et encore maintenant, malgré les premiers arrivages qui se sont déroulés il y a bien longtemps, on passe dans les ailes et on discute avec les détenus. Encore il y a peu je n'avais pas le temps de parler à un détenu quand je passais dans l'aile et je lui ai dit que j'allais le rappeler le lendemain matin. Et il était tout étonné que je rappelle parce qu'il disait que dans les autres prisons on ne rappelait jamais. C'est aussi une question de communication et de respect. Par ce respect, pour les gens qui ont une longue détention derrière eux, c'est vraiment quelque chose qu'ils relèvent souvent. C'est ce qui les frappe en premier c'est ce côté humain et de respect de la part de tout le personnel.

Et vous avez déjà vu des détenus tellement déstabilisés qu'ils ont préféré quitter Marche ?

Oui mais je pense que ce n'est pas le problème du contact mais plutôt l'ouverture et, je n'aime pas ce terme-là, mais le côté plus libre de cette prison. C'est vrai que la prison où on ouvre la cellule pour aller à tel ou tel endroit est plus structurante et certains se sont sentis perdus. Ils ont eu un malaise. Ils se sont sentis perdus parce que les portes ouvertes, ben il faut choisir de sortir ou pas et puis aussi parce que les plus faibles, ceux soumis aux pressions et qui se font moins respecter, et bien il y a toujours le risque du racket, ça existe toujours, ça reste une prison. Voilà, le système ouvert a aussi ses inconvénients par rapport à cela. Quoique, il y a des catégories de détenus qui vivent très mal ailleurs parce qu'ils sont plus faibles (les condamnés pour mœurs, par exemple), et ici ça va. On voit que leurs cellules sont quand même ouvertes, ils sortent dans l'aile. Je ne dis pas qu'ils sont copains avec les gros bras mais voilà, ils se baladent. Et nous on a dit d'emblée à tous les détenus que le régime devait être le même pour tous. Il y a bien entendu quand même des problèmes entre eux mais en général les cellules sont ouvertes. Même les plus faibles ont donc quand même une détention plus ouverte qu'ailleurs.

Et est-ce qu'au niveau du personnel qui se balade donc aussi sur les ailes et croise les détenus en permanence, vous avez déjà vu des malaises aussi ?

Non, pas au quotidien. Maintenant, quand il y a une situation de tension entre un membre du personnel et un détenu, je pense que ça ne doit pas être facile. *A contrario*, on a fermé toutes les grilles pour une raison ou une autre et le personnel disait qu'ils ne se sentaient pas bien. Et donc, alors qu'ils craignaient cette ouverture au début, et bien on voit qu'eux aussi on prit totalement le contre-pied. Le fait d'être enfermé derrière les grilles ce n'est pas anodin.

Et, on m'a dit, que les détenus vont facilement vers le personnel dans ce type de détention pour résoudre tel problème. Est-ce que vous pensez que cela les infantilise ou au contraire ça peut les autonomiser *in fine* parce qu'il savent que quelqu'un les aidera si vraiment ça ne va pas ?

On a visé la responsabilisation dans ce régime. Maintenant, celui qui veut dépendre du personnel, il le fera. Mais tout ce qui relève du quotidien ou les douches, là le personnel ne peut pas les aider et cela reste entre leurs mains. Mais si quelqu'un avait une hygiène déplorable, par exemple, et bien le personnel garde son rôle de responsabilisation par l'encadrement.

(Pause)

Ce que je voulais dire par là c'est que, quand ils posent une question, si le personnel a bien compris la philosophie de l'établissement, il va d'abord renvoyer le détenu vers lui-même mais si c'est une urgence indépendante de la volonté du détenu alors il va l'aider. Il faut que les choses soient claires car le détenu va toujours aller au plus facile, tout comme nous dans notre vie. Il faut aussi faire avec chaque détenu selon ses spécificités. De nouveau, je fais peut-être plus porter la responsabilité sur le personnel mais c'est par ce biais que la philosophie de l'établissement passe dans les faits.

Et alors pour le système de sécurité, là vous aviez un mot à dire ou tout était dans le projet avant ?

Ça c'était vraiment prévu, c'était dans le cahier des charges. C'était donc grandement prévu. Maintenant, monsieur de Thier a été présent sur le chantier rapidement quand le chantier a commencé et donc il a pu dire deux, trois trucs. Mais maintenant, tout ce qui est technologie, etc. il n'y avait pas grand-chose à dire c'était dans le cahier des charges.

Et donc c'est une des prisons les plus sécuritaire du Royaume et en même temps une des plus ouvertes. Est-ce que vous estimez que cela est paradoxal ou au final cela se combine bien sur le terrain ?

Tout dépend de la vision de la détention que l'on a. Mais moi, pour avoir travaillé à Andenne où tout est fermé, il y a avait un nombre de prises de tête, de tension et d'agressions bien supérieur à ici. Et pourtant Andenne c'est aussi l'une des plus sécurisée du pays, en tout cas à l'époque. Et quel est le constat ? Le premier constat c'est que, pourquoi il existe certaines vieilles prisons qui n'ont donc pas ce système de haute-sécurité ultra moderne et que l'on peut dire que les choses se passent bien ? C'est parce que la première sécurité, c'est le contact. L'important c'est de connaître les gens, de savoir les observer et voir les signes d'un malaise et savoir la manière de les gérer. Et ça, il ne faut jamais l'oublier ! Il peut y avoir toutes les caméras de monde, si un détenu a envie de frapper un agent, il le fera. Il peut y avoir toutes les sécurités périmétriques, cela n'empêche pas que tout se passe dans l'enceinte, à l'intérieur de la prison. Ou alors il faut aller vers un milieu tout aseptisé, où l'on pousse sur un bouton et le gars passe et sans aucun contact physique. Cela amène de toute façon de la violence, selon moi. Certains peuvent dire que c'est incohérent de laisser les gens marcher partout alors qu'il y a cette méga sécurité mais le rôle du personnel est totalement différent. Et cette sécurité active est la première des sécurités, c'est le contact. Si vous discuter tous les jours « Et ma femme elle est malade, et ma mère, et ceci et cela », et bien le contact se crée. C'est un contact professionnel, attention, mais on aura moins tendance à frapper sur quelqu'un que l'on connaît ou qui nous a aidé la veille. On a moins envie de passer à la violence sur ces personnes-là. Pour moi c'est la première sécurité.

Et vous pensez qu'il y a moins de violence ici que dans les autres établissements ?

Jusqu'à aujourd'hui, oui. On évitera pas les bagarres, les insultes, on n'évitera pas les tensions mais je pense que, jusqu'à présent, c'est bien moins qu'avant. Maintenant, on a du remixer un peu tout ça. Je ne crie pas trop vite victoire. On est dans une période où les choses changent. Au début, on a reçu des détenus de toute sorte. Mais maintenant la prison est bien installée, les groupes se forment, les rivalités aussi et ça peut créer aussi son lot de soucis et de violence mais je pense qu'on est un peu tôt dans la vie de la prison pour ce bilan. On ne peut pas encore tirer trop de conclusions.

Et par rapport au disciplinaire, vous pensez qu'il y a plus de choses qui se gèrent en interne sans passer par le rapport disciplinaire formel on va dire ?

Oui, il y a beaucoup moins d'éclats et beaucoup de choses qui se jouent sur le tas. On a calculé récemment le nombre de rapports au directeur par jour et on a une moyenne de trois. Je ne sais pas si on t'en as parlé...

Oui, on m'en a touché un mot.

Et bien à Andenne on en avait 10 à 12 et si on avait six c'était un petit jour. Là, cela fait deux jours qu'on en a plus par exemple.

Ca fient du fait et qu'il y a moins de violences et que beaucoup de choses se jouent en interne alors ?

Oui, je pense. C'est par cette communication et c'est là qu'on voit l'importance de la sécurité passive et de la prévention primaire j'ai envie de dire. On est en amont et on évite

l'enchaînement et l'effet boule de neige où les choses dégénèrent et éclatent. Et il y a un autre élément auquel je pense. Enfin, je dis ça comme ça à brûle-pourpoint sans avoir rien préparé.

Ah mais c'est bien c'est ce qu'il faut ! (rires)

J'ai dans l'idée que tant que les détenus trouveront un avantage ici, dans le système, les choses se règlent un peu d'elles-mêmes dans le sens où quand il y a un début de tension, ils règlent les choses entre eux avant tout et les autres vont venir lui dire : « Mais calme toi, arrête, qu'est-ce qu'il se passe ?! ». Je n'ai jamais vu encore une situation de bagarre où ce n'est pas d'abord un détenu qui vient séparer une bagarre. Moi j'appelle ça le contrôle social, je ne sais pas mais je pense que c'est bien ça qu'il se passe. Et c'est là que nous on doit être attentif à ce que les détenus soient satisfaits d'être ici, trouvent un avantage à être ici et pas ailleurs sans tout permettre pour autant. Parce que c'est vrai que tant qu'un détenu préfère être ici qu'ailleurs, il y a ce contrôle social qui continue. Les autres ne veulent pas en pâtir pour un autre et perdre cet avantage.

Et alors, vous êtes donc en gestion des détenus plus difficiles et qui restent donc enfermés en cellule toute la journée. Vous trouvez que c'est un plus pour la prison de pouvoir accepter tout le monde ou au contraire cela fait-il faillir le système ?

Je ne pense pas que c'est le système idéal pour eux parce qu'ils ressentent on peut dire doublement l'enfermement parce qu'ils sont enfermés et en plus ils voient les autres se promener devant leurs cellules. Vous êtes tout seul dans votre cellule mais tout le monde également, on s'y accommodera plus facilement parce que le sentiment d'enfermement, pour moi, semble moindre. Il y a une autre chose aussi c'est autour des détenus qui arrivent avec ce régime strict et quand la mesure tombe, ils ont tout d'un coup et plus qu'ailleurs. Et là parfois ça peut ne pas être adapté, cela peut être un choc. Maintenant, au-delà de ça, ils ont aussi le bénéfice du personnel qui est plus disponible. Mais je ne sais pas, je n'ai pas leurs vécus. Je ne pense pas que cela mette le système à mal, mais je ne pense pas que cela soit cohérent. L'administration a accepté notre système et, autant on doit prendre notre lot de gros dossiers parce qu'ils doivent se répartir entre les différents établissements, je suis d'accord, autant dans une évolution de régime, dans une sortie de régime, je ne trouve pas toujours cela cohérent.

Et dans les transferts qui se font vers Marche vous avez l'impression que vos collègues prennent en considération les spécificités de Marche ?

Non. S'il y a un gros méchant, c'est pour nous parce que c'est sécurisé. Enfin, je caricature un peu mais c'est vrai que s'il y a une personne très violente je conçois très bien qu'on ne l'envoie pas à Huy ou à Dinant, je le conçois bien. Mais le problème c'est l'après parce qu'on vient nous dire : « Mais lui il était en régime, et maintenant il a fait ça et ça », mais oui puisqu'il est en régime normal ensuite. C'est là qu'est tout l'incohérence. Il faut donc accepter qu'un mec du jour au lendemain ait tous les mêmes avantages de Marche que les autres et alors là il n'y a plus d'incohérence.

Et du point de vue des détenus, vous avez l'impression que ceux qui demandent de venir c'est par hasard ou en connaissance de cause du régime et autres ?

Pour certaines longues peines, je pense que c'est en connaissance de cause pour bénéficier d'un peu plus de souplesse de détention. Mais sinon je pense que la plupart des détenus c'est pour être plus proches de chez eux, etc.

Oui, d'accord...Et plutôt par rapport aux collègues directeurs et à l'administration, avez-vous le sentiment que vous êtes vraiment perçus comme une prison à part et que l'on vous différencie des autres ?

Oui, on est différents. Pour tout ce qui est transferts, ça je le disais, non là on est tous logés à la même enseigne. On est comme les autres et on se pose parfois des questions. Par rapport aux collègues, oui parce qu'on est protégés de la surpopulation. On peut même être perçus comme des gens gâtés parce que les autres ne comprennent pas pourquoi on est à un détenu près alors qu'eux croulent sous la surpopulation. Mais nous on paye une indemnité par détenu supplémentaire, c'est prévu comme ça dans le cahier des charges. Et les collègues, même quand on leur explique, ben ils ne l'entendent pas. Mais l'administration elle ne veut pas que l'on paye cette indemnité. Parce que j'ai posé la question très clairement et l'administration refuse catégoriquement, elle ne veut pas à devoir payer en plus. Evidemment alors les collègues peuvent jalouser le fait que tout soit réparé chez nous, au tout soit nickel, et qu'en plus on n'est jamais surpeuplé...Oui, là il y a de l'incompréhension. On est, je pense, vu comme les petits vernis, les petits gâtés et on n'est pas toujours considérés. Enfin, je pense.

Et est-ce que, si on voit un peu plus loin que la détention pure et dure, vous pensez que les gens voient et perçoivent le projet et pensent parfois en optique de réinsertion ?

Je pense malheureusement qu'ils ne voient pas si loin. Vu leur situation, vu la surpopulation, etc. je pense qu'ils fonctionnent au jour le jour et en local. Je pense, et on ferait pareil je ne dis pas, mais il sont la tête dans le guidon et, tu sais, parfois, notre situation vraiment de gestion des problèmes quotidiens nous empêche de prendre du recul et d'être dans le méta. Il faut parfois faire l'effort de prendre du recul et de se dire « Ok, moi mon rôle c'est dans l'incarcération, mais après ? », mais ça n'est pas toujours évident. Je ne suis pas sûre qu'il y ait cette démarche de se dire « Voilà, si je veux atteindre ce but-là, Marche nous aide dans procès ». Je ne sais pas, je ne veux pas leur faire un procès, on n'en discute pas forcément. Maintenant, on ne se fait pas agressés, attention, on a des rapports professionnels et de sympathie même avec beaucoup de collègues mais je sens que quand on aborde le sujet...

Et si on regarde le projet de base, vous pensez avoir suivi ce projet ? Est-ce que vous avez le sentiment d'avoir été plus loin ou plutôt vous regrettez certaines choses qui se dissipent ?

Oui, je pense qu'on a repoussé pas mal de limites. Maintenant, le constat actuel c'est que, quoi que l'on fasse les mêmes travers reviennent, juste peut-être en moindre mesure parce qu'on a le régime qu'on a. Cela n'empêche pas les trafics de se faire, les toxicomanes de le rester, les règlements de compte...Je pense juste que c'est moindre, que c'est moins violent, en tout cas par rapport à ce que j'ai connu avant à Andenne. Mais les mêmes travers demeurent, les mêmes choses reviennent, et cette envie de contourner le système pour contourner le système même si le régime nous est favorable, et bien ça, ça reste. Et le constat c'est que, moi je suis en charge de l'OCD, là où on leur donne le minimum et bien eux font des demandes pour améliorer le quotidien, et ici on leur fournit cette base, et bien les demandes continuent quand même à affluer. Ils demandent des choses parfois de l'ordre du détail qu'ils ne soulèveraient jamais dans un régime plus fermé. Les demandes elles augmentent en fait. C'est la nature humaine (*rires*). Ils veulent être partenaires dans tout, être partout, tout gérer. Et c'est peut-être naturel mais c'est bien là la limite de la responsabilisation, c'est qu'on peut leur donner beaucoup de choses entre les mains mais cela reste un établissement pénitentiaire avec les contraintes que ça peut avoir.

Et si vous deviez recommencer tout le projet à zéro sans limites, sans freins, qu'est-ce que vous feriez de Marche ?

L'infrastructure est pas mal en elle-même. Il y a peut-être mieux ailleurs mais on a une grande étendue et on est facilement au contact avec les détenus, donc ça, ça va. Maintenant où moi j'ai un souci à titre personnel c'est avec les femmes. S'il y avait un truc à refaire c'est la présence des femmes, et surtout en si petit comme ça. Moi je suis assez satisfaite pour le moment, et je suis curieuse de voir la suite. J'aimerais voir combien de temps cela peut perdurer parce que je sais que l'émeute à Andenne a démarré sur quelques points mais j'espère que les détenus trouveront encore leur intérêt pour que le régime se maintienne. Mais je sais que l'avenir n'est jamais assuré. Mais c'est vrai que la mixité, bon voilà, ça n'apporte pas vraiment de plus-value et cela crée beaucoup d'ennuis en retour. Et puis dans un petit quartier comme celui-là ça ne permet pas de former de groupes donc c'est de tensions, et les femmes entre elles ça peut vraiment mal tourner aussi. Et un autre problème avec les femmes c'est Marche ayant été défini maison d'arrêt aussi et point, et bien il y a un mouvement de prévenus. Au niveau des détenus, ça va parce qu'il y a beaucoup de sortants, de rentrants et bon c'est stabilisé assez naturellement. Chez les femmes, à onze, c'est bien plus compliqué. Rien qu'aujourd'hui on est en surpopulation chez les femmes. Elles sont 13 au lieu de 11, mais je ne suis pas pour autant en surpopulation générale car ça se calcule sur toute la prison et on est bien à 311 au final. Mais être en duo dans une cellule pour une personne dans un quartier déjà si petit comme ça, pour moi ce n'est pas facile. La maison d'arrêt, je n'ai rien contre, ok, mais pas chez les femmes. Ou alors maison d'arrêt mais pas maison de peine, mais pas les deux pour un quartier si petit.

Et alors le concept de responsabilisation, vous avez l'impression que c'est quelque chose auquel vous pensez au quotidien, que c'est une idéologie de la prison au fond ou pas tellement ?

Si, quand même. Je pense. Quand on leur demande de s'inscrire pour tel ou tel chose, au niveau aussi de l'ouverture vers l'extérieur on met au centre la responsabilité des détenus pour des activités organisées avec des gens de l'extérieur. Maintenant, comme dans tout établissement pénitentiaire, on en peut pas toucher tout le monde. Ces éléments, ils ne peuvent pas atteindre chaque détenu et je ne suis pas sûre que cela marche pour le plus grand nombre.

Mais donc c'est quelque chose qui attire votre attention au quotidien... ?

Oui, régulièrement. Oui, et quand je parlais du personnel et de son contact avec le détenu, et bien c'est en termes de responsabilisation que l'on regarde leur travail à ce niveau-là. Cela sous-entend que dans nos esprits ça reste présent. Et c'est pareil pour les activités, etc. que l'on organise, ça reste en toile de fond.

Et donc, je sais que c'est purement subjectif et que vous n'avez pas de statistiques en la matière, mais pensez-vous que dans le cadre de ce régime de détention un peu particulier – et qui tend vers un régime responsabilisant par certains points en tout cas- les détenus soient plus à même de reprendre ensuite une vie à l'extérieur ?

Cela dépend des domaines. Au point de vue du quotidien, oui, je pense. Pour se lever, se laver, se rendre à un travail, à une activité, ... Parce que dans les autres établissements, ils peuvent se lever à midi, tout le monde s'en fout. En termes de structure de vie, je pense que oui. Maintenant, pour tout ce qui est de chercher un emploi, logement et autres ressources administratives je vais dire, c'est autre chose. Ici, je pense qu'il y a toute une série de personnes

qui peuvent aider. Une structure de vie, oui, pour le reste les problèmes de l'extérieur sont malheureusement les mêmes pour tout le monde aujourd'hui. Trouver un boulot, une formation c'est déjà le parcours du combattant pour tout le monde, alors imagine pour un détenu. Parce qu'on multiplie les formations, les cours en détention mais au final est-ce que ça débouche sur quelque chose après c'est compliqué. Déjà c'est compliqué pour les autres personnes, alors pour les détenus ça l'est encore plus, forcément. Mais il y a quand même quelque chose avec Sodexo de très intéressant à ce niveau-là, et Fexim ça commence. Et c'est pareil pour les entrepreneurs qui viennent employer en prison. Les détenus bossent alors pour quelqu'un d'extérieur et on sort de cette spirale où le détenu travaille pour la prison, ainsi de suite. Cela amène une certaine qualification et ça rapproche d'un vrai travail et donc de la chance d'en trouver un après, bien évidemment pour ceux qui en ont envie et la capacité.

Et donc le bilan du partenariat public-privé c'est plutôt positif pour le moment ?

Ah oui, même si cela demande une grande énergie. Cela demande beaucoup de connaissances spécifiques et je dis chapeau à ceux qui s'en occupent. Moi je regarde ça de loin, et d'ailleurs je devrais me pencher dessus, mais il y a beaucoup de négociations et de travail autour de ce partenariat.

Je vous ai déjà pris beaucoup de votre temps donc je ne sais pas si vous avez un élément que vous souhaiteriez ajouter... ?

Non, comme ça à brûle-pourpoint je ne vois pas mais si tu as d'autres questions plus tard n'hésite pas.

Un grand merci en tout cas !